NOIRS ET ROUGES

DEUXIÈME PARTIE (1).

VI.

Mlle Maulabret avait appris par la lettre de son tuteur qu'il était encore à Combard, « dans sa résidence d'été, » disait-il, et que pour des raisons particulières, sur lesquelles il ne s'expliquait point, il ne rentrerait à Paris que fort avant dans l'hiver. Il lui écrivait aussi que Mme Cantarel se ferait un devoir et un plaisir d'aller l'attendre à la porte de son hôpital. Mère Amélie, qui ménageait peu les gens qu'elle n'aimait pas et qui n'aimait pas beaucoup de gens, avait fait à Jetta un portrait peu attrayant de Mme Cantarel, qu'elle lui avait donnée pour une parfaite égoïste, uniquement occupée de sa santé, de son bien-être, révélant par la froideur de ses manières la frigidité de son âme. Elle la définissait « une vertu conservée dans la glace. »

En approchant de la voiture qui était venue la chercher, Mlle Maulabret fut étonnée d'y apercevoir une figure qui répondait peu aux définitions et aux peintures que lui avait faites la mère. On lui avait dit que Mme Cantarel venait de dépasser la cinquantaine; l'inconnue qui s'offrait à ses regards avait peut-être plus de quarante ans, mais il n'y paraissait point. On lui avait affirmé que sa tante était une personne de pauvre mine et de petite santé, qui, sacrifiant ses prétentions à ses aises, était toujours mise comme

(1) Voyez la *Revue* du 15 novembre.

une convalescente. Emmitouflée dans de superbes fourrures, l'étrangère avait grand air, était charmante, pimpante et semblait se porter à merveille. Enfin elle s'attendait à entrer dans le royaume des glaces, elle en frissonnait d'avance; elle eut peine à dissimuler sa surprise quand l'étrangère, lui adressant un délicieux sourire, lui cria, du plus loin qu'elle la vit venir :

— Mlle Maulabret, n'est-ce pas?.. Arrivez bien vite, montez... Comme vous êtes légèrement habillée! Votre manteau n'est pas sérieux... Allons, serrez-vous contre moi, j'ai de la fourrure pour deux. Quelle horreur de temps, ma belle! Excusez-moi, mais ce n'est pas moi qui l'ai fait. En conscience je n'en suis pas responsable, je ne réponds que du reste.

Le cocher toucha, on se mit en route. L'étrangère eut bientôt fait d'expliquer à Jetta qu'elle était fort liée avec M. Louis Cantarel, son grand-oncle, qu'elle était sa voisine de campagne, que les deux propriétés n'étaient séparées que par un mur, que, Mme Cantarel s'étant laissé effrayer par les rigueurs de l'hiver, elle s'était offerte à la remplacer, que sa proposition avait été agréée, qu'elle aimait à courir quelque temps qu'il fît, mais que surtout elle avait obéi à son impatient désir de faire sans retard la connaissance d'une jeune personne dont elle avait entendu raconter les malheurs, vanter le mérite et les grâces. Elle en dit tant que Mlle Maulabret ne savait où se mettre.

— Résignez-vous à votre sort, continua-t-elle. Jusqu'à ce soir vous m'appartenez. Mais peut-être avez-vous envie de savoir mon nom?.. Je suis la marquise de Moisieux.

Certains noms pénètrent partout, jusque dans les pensionnats de jeunes filles. Le monde, qui n'admet pas qu'on puisse vivre sans s'occuper de lui, profite de la rentrée des classes après les vacances pour faire des trouées dans les couvens; les abeilles ont butiné, il leur tarde de se rassembler pour fabriquer leur miel en commun. Mlle Maulabret savait de science certaine que Mme de Moisieux était la petite-fille d'un illustre maréchal du premier empire et la veuve d'un homme considérable, qui avait rempli de hautes charges sous le second, qu'elle-même avait été fort en vue, qu'elle avait fait jadis les délices des Tuileries. La pensionnaire qui aimait à regarder sa main lui avait révélé comme un secret de première importance que la marquise s'était permis de faire parler beaucoup d'elle. Mais si, du vivant de son mari, elle avait eu quelques torts à son égard, elle s'appliquait à le dédommager après sa mort. Il ne la quittait plus, elle n'allait nulle part sans l'emporter avec elle, tiré à plusieurs exemplaires. Si, en ce moment, Mlle Maulabret lui avait demandé la faveur d'examiner sa broche, son médaillon, sa montre, le camée de son bracelet et jusqu'à ses bagues, elle y aurait retrouvé

partout le marquis, de face, de profil, en buste, en pied, en habit de ville, de cour, de chasse, sept portraits ni plus ni moins. Ce sont des hommages que les femmes rendent volontiers au mari qu'elles ont perdu, quand elles l'ont beaucoup trompé et qu'il leur a fait la grâce de ne jamais s'en apercevoir.

Mlle Maulabret trouvait étrange que cette femme célèbre eût été chargée par la Providence de la conduire chez son tuteur. Mère Amélie lui avait dit et répété que M. Louis Cantarel était un radical intransigeant, que ses opinions étaient du plus beau rouge. Que pouvait-il y avoir entre lui et une marquise de Moisieux? Celle-ci n'attendit pas ses questions pour lui expliquer qu'elle avait fait en Suisse, deux ans auparavant, la connaissance de son grand-oncle et de sa grand'tante, qu'un hasard de table d'hôte avait commencé entre eux une liaison qui lui était précieuse, M. Cantarel lui ayant rendu des services essentiels dont elle ne pouvait trop se louer. Jetta avait encore un autre étonnement. Si ignorante qu'elle fût des choses de ce monde, elle avait fait la réflexion que Mme de Moisieux n'avait avec elle ni valet de pied ni femme de chambre, que la redingote du cocher qui la conduisait avait une reprise au milieu du dos, que la vaste berline dans laquelle elle était venue la chercher était, selon toute apparence, une voiture de grande remise, louée pour la journée. Tout cela jurait avec les splendeurs d'une cour impériale, et la jeune fille en concluait qu'à la chute de l'empire, Mme de Moisieux avait perdu tout à la fois sa situation et sa fortune. Elle ne se trompait guère dans sa conjecture. Après la révolution de septembre, le marquis, dont l'empereur avait plus d'une fois payé les dettes, s'était réfugié en Angleterre : il y était mort cinq ans plus tard, laissant une succession fort embarrassée. Mme de Moisieux, qui ne pouvait se souffrir de l'autre côté de la Manche, n'avait pas tardé à revenir à Paris, où elle s'était trouvée aux prises avec des créanciers qui commençaient à perdre patience et qui s'étaient montrés intraitables. M. Cantarel lui était venu en aide, s'était dévoué pour la sauver, avait fait entendre raison à ces loups-cerviers, les avait amenés à composition. C'étaient là les services essentiels dont elle se louait à juste titre, et voilà le profit qu'on peut retirer d'un séjour à Lucerne et de quelques attentions bien placées.

Il est bon d'ajouter que la marquise avait l'art de plaire, le don de s'attacher les cœurs. Bien que sa jeunesse se fût un peu défraîchie, personne ne songeait à dire qu'elle fût sur le retour; elle n'était pas de ces femmes qui retournent, elle allait toujours, elle devait toujours aller. Ses yeux gris ressemblaient à des phares tournans; tour à tour la prunelle s'allumait ou s'éteignait dans une douce langueur. Les petites veines bleues qu'on lui voyait aux

tempes et le trait noir qui bordait ses paupières ajoutaient à son charme dans les heures de mélancolie qu'il lui plaisait d'avoir. Sa figure délicatement chiffonnée, dont les méchans avaient dit autrefois : C'est un déjeuner de soleil! avait résisté aux années, aux révolutions, à la chute des empires, à la perte d'une fortune, à la mort d'un mari, à ses nombreuses expériences comme aux catastrophes de l'histoire universelle. Sa beauté frappait moins que sa grâce. Elle avait du tour dans l'esprit, elle imprimait à ses moindres actions un cachet d'heureuse facilité, où se révélait la femme qui s'est mêlée à beaucoup d'affaires et qui a traversé beaucoup d'intrigues en tirant toujours son épingle du jeu. Elle ne faisait point de mouvemens inutiles, elle disait juste sans chercher son mot, elle avait cette parfaite aisance qui met les autres à l'aise. Dès les premières minutes, Jetta lui rendit cette justice qu'on respirait librement auprès d'elle, sans avoir peur de trop respirer.

Si la marquise ne déplaisait point à Mlle Maulabret, Mlle Maulabret paraissait plaire infiniment à la marquise. Sans en avoir l'air, elle passa en revue toute sa personne, et par forme de conclusion elle lui affirma qu'elle avait des yeux faits pour inspirer des passions et qu'elle aurait la plus jolie main du monde quand elle aurait appris à se ganter, le plus joli pied quand elle aurait appris à se chausser, des cheveux adorables dès qu'elle saurait se coiffer, une taille souple et charmante dès qu'elle saurait s'habiller. Jetta avait bien envie de lui répondre qu'elle se souciait peu d'être adorable et adorée; mais mère Amélie lui avait recommandé instamment de se montrer très coulante, très complaisante dans les petites choses et de réserver toute l'énergie de sa résistance pour les grandes occasions, afin qu'on ne pût l'accuser d'entrer dans le monde avec un parti-pris. En conséquence, elle garda pour elle toutes ses objections, et Mme de Moisieux, lui donnant une petite tape sur la joue, lui déclara que, dès ce jour, elle entendait lui apprendre à se ganter, à se chausser, à s'habiller, à se coiffer, mais qu'au préalable elle se croyait tenue de la conduire au faubourg Saint-Honoré chez M. Vaugenis, exécuteur testamentaire de M. Antonin Cantarel, lequel avait droit à sa première visite.

Quand sœur Marie s'était rendue à Passy, pour prier au chevet d'un mourant, elle avait l'esprit si absorbé, si troublé, qu'elle avait traversé un grand salon plein de monde sans y remarquer personne. En abordant M. Vaugenis, Mlle Maulabret ne se souvint point de l'avoir aperçu, quinze jours auparavant, adossé contre une cheminée et causant avec un beau jeune homme, qu'elle avait vu, lui aussi, sans le voir. L'ancien président de chambre lui imposa d'abord, l'intimida par sa politesse froide, réservée, qui tenait les gens à distance. Il l'inquiétait aussi par le demi-strabisme, plus mysté-

rieux que désagréable, dont il était affecté et que jadis il avait su mettre à profit dans l'exercice de ses fonctions. Les hommes d'esprit se servent de tout. Jetta ne parvenait pas à démêler si en l'interrogeant il la regardait ou non; elle était tentée de croire qu'il ne louchait que lorsqu'il le trouvait bon. Toutefois il lui gagna le cœur en lui parlant avec émotion du grand-oncle qu'elle avait perdu et du tendre attachement que ce noble vieillard avait conçu pour elle.

— Il était ainsi fait, continua M. Vaugenis; il ne savait ni aimer ni haïr à moitié. C'était un caractère entier, tout d'une pièce, impétueux dans ses préventions bonnes ou mauvaises. Cet homme, qui était comme claquemuré dans sa science, et qui paraissait si maître de ses émotions, si avare de ses épanchemens, ne laissait pas d'avoir le cœur et l'imagination romanesques; aussi mêlait-il à ses amitiés quelque chose de violent et d'orageux. J'ai perdu en lui le plus cher, le plus fidèle de mes amis; notre roman a duré quarante ans. Religion, politique et le reste, nous ne tombions d'accord sur rien, nous nous querellions sur tout. Nous n'avons jamais réussi à passer trois jours sans avoir besoin de nous voir, ni à nous voir pendant deux heures sans nous disputer. Nous étions prêts quelquefois à nous prendre aux cheveux, heureusement nous en avions fort peu l'un et l'autre. Un soir, la querelle fut encore plus vive que d'habitude ; il nous échappa des mots durs, nous nous séparâmes à demi brouillés. Je me mis au lit, et j'avoue que je ne pus dormir. A la petite pointe du jour, je me lève et je m'achemine vers Passy. Au milieu de la place du Roi-de-Rome, je rencontre mon vieil ami qui, son chapeau à la main, le front ruisselant de sueur, accourait au faubourg Saint-Honoré. Nous nous embrassâmes, et tout fut dit.

— Me permettez-vous de vous adresser une question, mon cher président? lui dit Mme de Moisieux.

Quand M. Louis Cantarel n'était pas là, elle donnait volontiers aux gens le titre qu'ils avaient porté sous l'empire.

— Comment avez-vous souffert, poursuivit-elle, qu'on fît au plus cher et au plus constant de vos amis un enterrement civil?

— J'ai dû me conformer à ses dernières volontés, répondit-il.

— Vous avez eu tort. Je ne suis pas grande théologienne, mais mon opinion très arrêtée est qu'il faut toujours se soumettre aux usages reçus; il en coûte si peu! Permettrez-vous à l'un de vos amis de sortir dans la rue coiffé d'un chapeau chinois?.. C'est un chapeau chinois qu'un enterrement civil.

— Je n'aurais garde de vous contredire. Mais il est bien difficile de raisonner avec un mort et de le faire changer d'avis.

— Les morts sont si commodes, si raisonnables! dit-elle d'un

ton enjoué. On en fait ce qu'on veut, ils ne font d'objection à rien.

— Ma chère marquise, répliqua-t-il sur le même ton, ma conscience m'a gêné. Quoiqu'elle soit bonne fille en général, elle me contrarie quelquefois. Que n'étiez-vous auprès de moi pour lui faire entendre raison !

Après avoir échangé ce feu de peloton avec la marquise, il se retourna vers Jetta et lui dit gravement :

— Je dois vous prévenir, mademoiselle, qu'aux termes du testament, vos rentes commencent à courir dès ce jour; j'en ai donné avis à votre tuteur; mais vous n'entrerez en possession du capital que dans deux ans.

— Ce qui signifie, ma chère, dit la marquise, que, dès cette heure, vous jouissez d'un revenu de soixante mille francs, et, comme je suis forte en calcul, j'ajoute que cela vous fait près de neuf louis à dépenser par jour. Mais je vous avertis que je vous en ferai dépenser beaucoup plus aujourd'hui... Songez, mon cher président, que je me suis chargée de l'habiller des pieds à la tête... Excusez-nous, il faut que nous vous quittions, nous avons devant nous une journée fort laborieuse.

Elle leva la séance. M. Vaugenis reconduisit ces dames jusque sur le palier. Comme elles avaient déjà descendu la moitié d'un étage, il rappela Mlle Maulabret, qui remonta. Il l'entraîna dans l'antichambre, et, montrant l'escalier d'un doigt menaçant, il dit avec un accent narquois :

— Défiez-vous !

Jetta l'interrogea du regard. De qui devait-elle se défier? De l'escalier ou de Mme de Moisieux?

— On s'est levé de bien grand matin, reprit-il tout bas, pour venir tendre un filet à la porte de votre hôpital.

Elle comprenait de moins en moins; il lui parut toutefois que l'escalier était mis hors de cause.

Il ajouta :

— Faites-moi la grâce de ne prendre aucun parti sans m'avoir consulté. J'ai là, dans mes papiers, une lettre de votre grand-oncle que je ne puis encore vous montrer et qui exercera peut-être quelque influence sur vos résolutions... A propos, vous serez sans doute heureuse d'avoir sa photographie, je vous l'enverrai par la poste; ne faisons pas attendre Mme de Moisieux.

A ces mots, il rendit la liberté à sa prisonnière. Elle s'empressa de rejoindre la marquise, qui lui dit :

— Qu'avait donc à vous dire ce cher président?

— Il voulait me demander si j'avais la photographie de mon grand-oncle, répondit-elle, charmée de se tirer d'affaire en ne mentant qu'à moitié.

— Et maintenant allons aux affaires sérieuses! s'écria galment Mme de Moisieux.

Les affaires sérieuses, qui l'étaient en effet, consistèrent à courir sans désemparer et sans perdre une minute du bottier chez la modiste, de la modiste chez le gantier, du gantier dans un grand magasin de nouveautés, du grand magasin chez la couturière. Ce voyage, aussi fatigant que rapide, essouffla Jetta; la marquise y prenait plaisir. Heureusement, la rigueur de la saison, qui gênait la circulation, faisait le vide dans les boutiques, nulle part on ne les fit attendre. Heureusement aussi, malgré sa déchéance et malgré la république, Mme de Moisieux était servie partout avec empressement, son nom réveillait dans les cœurs de lointains échos. Et puis elle n'était ni tatillonne ni marchandeuse; elle se décidait vite, ne connaissait ni les hésitations ni les repentirs. Elle eut, chemin faisant, quelques querelles avec Jetta, qui ne partageait point son goût pour les étoffes gaies et pour les couleurs voyantes. Cette petite fille entendait porter le deuil de son grand-oncle; mais la marquise lui représenta que, par des raisons métaphysico-politiques, son tuteur avait l'horreur du noir, du gris, même du violet, qu'au surplus les vrais deuils se portent dans le cœur. Elle lui fit cependant quelques concessions, Jetta en fit de son côté, elle se rappelait les recommandations de mère Amélie, qui lui avait dit : « Coulez le moucheron pour sauver la mouche. » Et les emplettes succédaient aux emplettes, les paquets s'ajoutaient aux paquets, les montagnes aux montagnes. La marquise faisait expédier presque tout à Combard; ce qu'elle voulut prendre avec elle suffit pour emplir et encombrer sa berline.

Elle ne s'avisa point dans son agitation que l'heure de déjeuner avait sonné depuis longtemps. Elle n'admettait pas qu'on pût vivre sans se remuer, elle comprenait très bien qu'on vécût sans manger; elle se contentait de pignocher. Jetta, qui était accoutumée à une nourriture simple, mais substantielle, se sentait comme creusée par la faim. Vers deux heures, la marquise eut l'heureuse inspiration de la faire entrer chez un pâtissier à la mode, où l'on prit des gâteaux, des petits-fours et un verre de punch au pied levé. Jetta trouva ce régal insuffisant, mais il fallut s'en accommoder et se remettre en course. Au travers de tout cela, la marquise travaillait à débourrer, à dégauchir son élève par des instructions et des histoires. Elle lui fit une description très exacte, très minutieuse des cinq toilettes que portait dans les cinq actes de la pièce du jour la comédienne chargée du principal rôle, qu'elle lui vanta comme l'actrice de Paris qui s'habillait le mieux. Ce fut pour elle une occasion de lui parler théâtres et même de l'introduire dans les coulisses. Puis, remontant un peu dans le passé, elle

lui raconta le dernier séjour que la cour impériale avait fait à Fontainebleau et les trois groupes entre lesquels on se partageait, celui des *gros bonnets*, à qui la politique était réservée, celui de *la cour d'amour*, où l'on discutait des cas de casuistique amoureuse, et un troisième groupe uniquement composé de viveurs et de jeunes filles, les propos qu'on y tenait étant trop salés pour les femmes mariées. Alors, se livrant à un de ces aimables accès de mélancolie à demi joués, à demi sincères, qui mêlaient à ses vivacités des grâces touchantes, elle s'écria :

— Oh! ma chère, que tout cela est loin de moi! et comme je suis en train de devenir une vieille femme! Vous êtes rendue au monde, je suis bien tentée d'en sortir et d'aller prendre votre place à l'hôpital. C'est un chassé-croisé qui me plairait.

On aurait eu bien tort de ne pas l'en croire. Elle avait ses tristesses, ses regrets la tourmentaient, mais elle ne disait à personne avec quelle incroyable facilité elle s'en consolait. Cependant Jetta l'écoutait de ses deux oreilles, bien que son âme fût ailleurs. Tout le long du jour elle s'était dit : « En ce moment on achève de balayer la salle; les toilettes sont terminées... Qui donc distribuera la soupe aujourd'hui? Et qui pansera la main de la vieille femme qui, sur le canal Saint-Martin, a eu la main broyée entre deux bateaux?.. Voici midi, mère Amélie s'est retirée dans sa chambre... A propos, j'oubliais que c'est le jour de la visite des parens. Ils arrivent, on cause beaucoup, il y a des mères qui pleurent. Pourvu que nos pauvres malades n'aient pas la fièvre demain! » — On a remarqué en effet que, le lendemain de la visite des parens, par l'effet ou de l'émotion ou des victuailles qu'on leur apporte, les malades sont toujours fiévreux, ainsi que l'atteste la pancarte attachée à leur lit, où l'on tire une ligne indiquant les oscillations de leur pouls. Et voilà à quoi pensait Jetta, ce qui ne l'empêchait pas d'écouter si bien la marquise que celle-ci lui trouvait de l'esprit, quoiqu'elle n'eût pas dit vingt paroles dans la journée.

Mme de Moisieux avait promis à M. Cantarel que sa pupille arriverait à Combard pour le dîner. Entre trois et quatre heures, on s'achemina vers la gare de Lyon, et peu s'en fallut qu'on ne manquât le train. Ce fut une affaire de transporter dans le wagon tous les petits colis dont on était chargé; Jetta s'y employa de son mieux, elle disparaissait sous les paquets. Il y avait peu de voyageurs, un compartiment tout entier fut mis à la disposition de ces dames, et elles y étaient à peine installées que le train s'ébranla.

VII.

Dans ce vaste monde, Mlle Maulabret ne connaissait bien que deux choses, un couvent et un hôpital, après quoi elle savait un peu son Paris, d'où elle n'était jamais sortie. Elle se souvenait d'avoir franchi deux ou trois fois l'enceinte des fortifications pour aller au bois avec son père, et c'était tout. La campagne était pour elle une nouveauté. Pour la voir, il lui fallut dépasser Charenton. Encore n'aperçut-elle d'abord par la portière qu'une succession de jardinets, grands comme la main, bordés de murs au milieu desquels se trouvent enfermées de petites maisonnettes qui n'ont qu'un étage et qui souvent n'ont qu'une fenêtre. Dans la belle saison, ces maisonnettes et ces jardinets sont loués par des ouvriers ou de petits bourgeois qui viennent y passer leurs dimanches en famille, heureux de pouvoir dire : Mon groseillier, mon géranium, mon artichaut. Elle n'eut le plaisir de se sentir en pleins champs que lorsque, aux dernières lueurs d'un jour de décembre, qui se mourait, elle contempla au travers d'une brume blanchâtre cette plaine inhabitée qui, au-delà de Maisons-Alfort, s'étend de la voie ferrée jusqu'à la Seine; un linceul blanc la recouvrait, sur ce linceul se détachait çà et là un tremble ou un pommier habillé de givre, grelottant sous un ciel noir.

On eut quelque peine à atteindre Villeneuve-Saint-Georges. Le froid avait durci la neige, les roues patinaient, tournaient sur place, ne pouvaient mordre sur les rails. Ce fut bien pis au-delà de Villeneuve, où commence une rampe dont la pente se fait sentir. Bien qu'on se fût muni d'une locomotive de renfort, on employa près d'une heure à parcourir cinq kilomètres; les deux monstres soufflaient avec rage, ils s'indignaient de ne pouvoir suffire à leur tâche, ils constataient leur impuissance. A la station suivante, ce fut encore pis; impossible de se remettre en marche. Après avoir patienté pendant vingt minutes, Mme de Moisieux abaissa la glace de la portière et interpella le chef de gare, qui ne put arriver jusqu'à elle qu'en enjambant un vrai névé. Il lui expliqua que le vent, qui soufflait par rafales, avait amoncelé la neige à la sortie de la station, qu'il venait d'envoyer une escouade d'ouvriers pour déblayer la voie, qu'il fallait attendre qu'ils eussent fini et se résigner à deux heures d'arrêt.

La marquise se résigna gaîment. Elle s'enveloppa dans ses fourrures en disant :

— Deux heures, c'est un peu long; tâchons de dormir.

Mais il lui vint tout à coup une bonne pensée :

— Voilà votre dîner bien compromis, s'écria-t-elle ! Gageons que vous mourez de faim.

Jetta en convint franchement. On nourrit les serins avec du mouron, on ne nourrit pas les jeunes filles avec des petits-fours.

— Allons à la provision, reprit Mme de Moisieux.

Elles descendirent de wagon et parvinrent à franchir la voie, qui par endroits, malgré la cendre qu'on y avait répandue, était unie et glissante comme un miroir. Malheureusement il n'y avait point de buffet.

— Nous voilà bien en point! dit la marquise.

Mais au même instant elle aperçut, assis dans un coin de la salle d'attente, un grand jeune homme qui, coiffé d'un bonnet fourré, chaussé de bottes à l'écuyère, le visage enfoui dans le collet relevé de sa pelisse, les bras croisés, les jambes étendues, semblait rêver ou dormir. Elle n'avait pas besoin de dévisager les gens pour les reconnaître. Elle s'approcha de ce dormeur, lui toucha légèrement l'épaule et lui dit :

— C'est le ciel qui vous envoie, mauvais sujet.

Le mauvais sujet se secoua, se leva et salua.

— Je vous présente une jeune fille qui se meurt de faim. Prouvez-nous, mon cher Valport, que vous pouvez être utile à quelque chose en nous procurant à dîner.

— A dîner, chère madame! Mais songez-y donc, nous sommes ici dans un de ces trous où l'on ne dîne pas.

— Bah! comme dit l'autre, nous nous contenterons d'une aile de quelque chose.

— Une aile! Comme vous en parlez! Enfin je ferai ce que je pourrai.

Il offrit son bras à Mme de Moisieux, et, suivis de Jetta, ils se mirent en devoir de traverser une petite place où le vent tourbillonnait et qui, pour l'heure, ressemblait beaucoup à un glacier des Alpes. En s'y appliquant, ils réussirent à se frayer un passage jusqu'à un piètre café dont on voyait briller la lanterne. Le cafetier, qui était fort mal pourvu, leur offrit des chaises, une nappe, des couverts, une bouteille de vin bouché, mais rien à mettre sous la dent, hormis un quignon de pain.

— Laissez-moi faire, dit M. Valport, et veuillez m'attendre un instant. Voilà l'occasion d'exercer mon rare génie.

Il disparut; dix minutes plus tard, il reparut. Comme Sancho aux noces de Gamache, il tenait triomphalement dans sa main droite et pressait sur son cœur une casserole toute fumante.

— Bravo! dit la marquise en battant des mains. Que nous apportez-vous là?

— Hélas! il n'y a pas d'ailes, ce ne sont que des abatis... Mais respirez un peu ce parfum! C'est exquis. Et croyez bien, madame, que je viens d'accomplir l'action la plus hardie et la plus difficile

de ma vie. Cette casserole était déjà sur table. Ce que j'ai dû dépenser de paroles, de diplomatie, de manèges et d'éloquence pour qu'on voulût bien me la céder est impossible à dire.

Mlle Maulabret avait relevé son voile. M. Valport la regarda, et sa surprise fut si vive qu'il faillit laisser tomber à terre ses abatis. Mais il se remit aussitôt sans que personne s'avisât de son trouble. Puis, ayant déposé sa casserole, il aida le garçon du café à mettre le couvert, apporta lui-même les assiettes et les couteaux, déboucha la bouteille, après quoi il dit à la marquise :

— M'invitez-vous ?

— L'invitons-nous, ma chère ? dit-elle à Jetta.

Celle-ci ne répondit pas, mais elle se leva et avança une chaise à M. Valport, en le gratifiant d'un de ces sourires dont tout un hôpital vantait la douceur et qui, la veille encore, lui servaient à consoler des malades. M. Valport n'avait pas besoin qu'on le consolât, mais il était connaisseur ; il jugea que ce sourire le payait suffisamment de ses peines.

Pour la première fois depuis le commencement de cette laborieuse journée, Mlle Maulabret se sentait le cœur léger, elle était presque heureuse. Dès la première minute, la figure de M. Valport s'était imposée à son attention, elle avait été frappée de la finesse de ses traits, du feu de son regard, de son air résolu et fier. Elle se rappelait avoir vu jadis, dans un récit de voyages illustré qu'on lui avait fait lire au couvent, le portrait d'un tueur de lions ; elle trouvait qu'il ressemblait à ce portrait. Mais en ce moment il ne couchait pas en joue un lion, il venait d'aider un garçon de café à mettre un couvert, et il se disposait à goûter d'un abatis qu'il était allé chercher pour elle à travers le vent et la neige. En vérité, il lui plaisait ; si elle avait dit le contraire, elle aurait menti ; mais comme on ne la questionnait point à ce sujet, elle ne disait rien et n'en pensait pas moins.

On attaqua l'abatis ; la marquise elle-même se mit de la partie, mais elle ne mangea que du bout des dents.

— Et maintenant, mon cher monsieur, dit-elle, faites-moi la grâce de m'apprendre par quelle dispensation providentielle, à l'heure où tout Paris s'apprête à dîner, nous venons de vous rencontrer dans un trou où l'on ne dîne pas.

— Ne m'interrogez pas, dit-il. Ou je mentirai ou vous ne me croirez pas.

— Vous avez donc des secrets pour moi ?

— Dieu m'en garde ! mais mon histoire vous paraîtra absolument invraisemblable.

— Et si l'on s'engageait à vous croire ?

— Soit ! Je m'en vais tout simplement à Bois-le-Roi, dans mon

château, où je ne suis jamais allé et qui, paraît-il, ressemble à une grange.

Vous allez y passer vingt-quatre heures?

— Plus que cela.

— Trois jours?

— Dites plutôt trois mois bien comptés.

— Au cœur de l'hiver!.. Impossible.

— Quand je vous disais que vous ne me croiriez pas!

— Mais c'est donc un pari?

— Vous l'avez dit, madame.

— Et l'enjeu est considérable?

— Énorme, car dans mon histoire tout est invraisemblable... C'est à ce point que, si par malheur je venais à perdre, vous pourriez me tenir pour un homme non-seulement ruiné, mais mort.

— Ah! je comprends pourquoi le boulevard avait tantôt un air si morne, si désolé... Il portait votre deuil... Bah! aux termes de votre engagement, vous ne passerez que vos nuits à Bois-le-Roi, et chaque matin...

— Vous vous trompez, madame. Si quelque affaire urgente me rappelle à Paris, je devrai implorer la permission d'y retourner, et je ne compte pas la demander.

— Et à quoi, je vous prie, emploierez-vous là-bas vos loisirs?

— A faire toutes les visites, toutes les démarches nécessaires pour me mettre en état d'être élu l'an prochain maire de ma commune.

— Et quand vous serez maire?..

— Je travaillerai à devenir conseiller général, puis député.

— Et avant quatre ans vous serez président de la république.

— Oh! cela n'est pas dit dans la chanson ni dans le cahier des charges... Si jamais je deviens président, ce sera pour vous être agréable et pour pouvoir vous accorder toutes les faveurs qu'il vous plaira de me demander.

— Regardez-moi bien, lui dit-elle, je veux voir la mine qu'a le diable quand il se fait ermite... Mais, mon pauvre ami, vous m'en contez, jamais la politique ne sera votre fait.

— Pourquoi donc?

— Parce qu'il faut, pour s'en mêler, croire à quelque chose ou au moins faire semblant de croire, et vous êtes également incapable de croire et de faire semblant de quoi que ce soit.

— Laissez-moi faire, la foi viendra.

— Je vous en défie. Vous êtes le plus sceptique des hommes, sceptique en femmes, sceptique en affaires, sceptique en religion... Vous me l'avez confessé un jour à Trouville, et toute votre vie en répond, hormis toutefois la bonne action que vous venez

de faire. Mais enfin, si parfumé, si excellent que soit votre abatis... N'en mangez pas trop, Jetta, m'est avis que cela sent la ciboulette.

M. Valport la regarda de travers, recula sa chaise et répondit avec quelque animation :

— Vous faites le diable plus noir qu'il n'est. On dirait à vous entendre que je n'ai point de qualités... Et d'abord je ne suis pas aussi sceptique que vous le pensez, je crois à ma volonté, oh! j'y crois bien, je vous jure... Ensuite, j'ai le mérite d'avoir toujours respecté les croyances des autres... Le scepticisme tolérant, c'est bien quelque chose!.. Et enfin je n'ai jamais trompé la confiance de personne, je ne me rappelle pas que personne se soit mal trouvé d'avoir cru en moi.

Il s'échauffait par degrés et il tenait ses yeux fixés sur Mlle Maulabret, que jusqu'alors il avait à peine regardée ; il semblait vouloir la prendre à témoin. Mme de Moisieux se mit à rire.

— Je crois vraiment, dit-elle, que vous parlez à la cantonade. A quelle invisible galerie s'adresse donc ce beau discours?.. Nous ne sommes qu'entre nous, cher monsieur, ce n'est pas la peine d'être éloquent.

— Excusez-moi, répliqua-t-il en rougissant un peu. On ne saurait se préparer de trop loin aux redoutables épreuves de la tribune.

— Enfin ce que je vois de bon là dedans, reprit-elle, c'est que je possède quelques actions du Paris-Lyon, et que vous allez les faire monter.

— Comment cela?

— Le trafic ne peut manquer de doubler par le transport des approvisionnemens de toute espèce que vous ferez venir chaque jour de Paris. Il y en aura pour la grande et pour la petite vitesse.

— Nouvelle erreur, madame. Il a été stipulé que je me contenterais des produits locaux de Bois-le-Roi et même du vin du cru.

— Sans parler du reste... C'est donc un pays fertile en beautés?

— Nous ne pouvons nous entendre, répondit-il. Vous n'êtes pas sérieuse et à dater de ce jour je prends tout au sérieux.

Elle le regarda en souriant, et après un silence :

— Vous l'avez donc quittée? lui dit-elle.

Il repartit avec hésitation :

— Sans doute... C'est une affaire faite.

— Et elle en est au désespoir?

— Vous êtes mille fois trop bonne, mais je ne crois pas au désespoir des femmes.

— Il n'y a pas de raccommodement possible?

— Non, certes... C'est définitif.

— Eh! mon beau garçon, y a-t-il rien de définitif avec vous?

Jetta ne pouvait s'empêcher d'écouter, mais elle ne comprenait qu'à moitié. Pouvait-elle deviner qu'il s'agissait en ce moment d'une jeune et déjà célèbre danseuse de l'Opéra, qui s'appelait Mlle Rosella?

— Savez-vous quoi? reprit la marquise. J'entends aller vous voir au premier jour dans votre paisible ermitage. Je tiens à m'assurer par mes yeux que vos austérités ne vous maigrissent pas.

— Désolé, madame, de ne pouvoir satisfaire à votre désir. J'ai juré de renoncer à tout, même au plaisir de vous voir. Il a été convenu qu'aucune femme ne mettrait le pied dans mon enclos, hormis celle de mon jardinier. Ne venez pas, mes chiens de garde vous dévoreraient, et j'en serais inconsolable.

Sur ces entrefaites, un homme d'équipe vint les avertir que la voie était déblayée, que le train allait repartir. M. Valport offrit de nouveau son bras à Mme de Moisieux pour la reconduire jusqu'à son wagon. Dès qu'elle y fut installée :

— Bon voyage, mon cher monsieur! dit-elle. Mais, j'en suis fâchée, je tiens votre pari pour perdu.

M. Valport venait de tendre la main à Jetta pour la faire monter à son tour. Sa jupe s'accrocha au marchepied, elle se retourna pour la dégager. A la clarté rougeâtre et flamboyante d'une torche de résine allumée devant la gare, elle contempla de très près le visage qui ressemblait au portrait d'un tueur de lions et deux yeux aussi brillans que des escarboucles braqués sur elle. Sans lâcher la main dont il s'était emparé et qu'il pressa doucement, le jeune homme dit assez bas pour n'être entendu que de Jetta :

— Par cette petite main qui a pansé tant de plaies et fermé les yeux d'un homme de cœur et de génie que j'aimais, par cette main que la mienne est indigne de toucher, je jure que je gagnerai mon pari!

Profondément troublée, elle s'élança dans le wagon, dont il referma derrière elle la portière, après quoi il regagna le sien.

— Savez-vous, ma belle, dit la marquise à Jetta, que pour votre début dans le monde vous avez de la chance? C'est ce qui s'appelle aller d'accident en accident. Vous tombez du même coup sur un train qui s'embourbe dans la neige et sur l'un des plus beaux monstres qu'ait produits le boulevard... Le trouvez-vous à votre goût?

— Je ne sais trop, madame, répondit Mlle Maulabret, qui était en train de réagir contre sa première impression.

— Ah! pour beau, ma mignonne, il est beau; mais je vous le donne pour le plus grand fou que la terre ait porté. Dispensez-moi de vous raconter toutes ses extravagances. Son père était un riche raffineur; à vingt-cinq ans, il a hérité de lui deux ou trois mil-

lions. En trois ans il en a mangé un. Il y a dix-huit mois, il parut se ranger, il se mit tout à coup à ne plus aimer qu'une femme à la fois. L'heureuse créature qui fixa ce cœur changeant est une danseuse fort jolie, à qui il a fait présent d'un petit hôtel qui est une perle et que je vous montrerai l'un de ces jours, quand nous retournerons à Paris pour essayer vos robes. Le bruit courut pendant quelque temps que ce ménage était exemplaire, qu'on était de part et d'autre d'une fidélité à toute épreuve; on assure que, si la donzelle avait su lui résister deux semaines de plus, ce maître fou aurait été capable de l'épouser. Comme vous voyez, dix-huit mois ont épuisé sa constance, on s'est quitté, il s'en va là-bas pour fuir Hermione et ses griffes ; mais, sous peine de crever d'ennui, il n'y restera pas trois mois. Avant peu il sera de retour à Paris; à jamais guéri de la monogamie, il recommencera à voltiger de fleur en fleur, et le second million y passera jusqu'au dernier écu.

Ainsi parlait Mme de Moisieux, sans se douter que Jetta était partagée entre l'étonnement, le chagrin et la colère. Elle était fort étonnée que M. Valport connût son nom et son histoire, un peu chagrinée que ce beau jeune homme qui lui avait plu se trouvât être un monstre et un fou, très indignée enfin de ce qu'il s'était permis de prendre à témoin la main d'une future religieuse d'hôpital dans une affaire aussi frivole, aussi futile, aussi sottement mondaine que l'était son soi-disant pari. Somme toute, la colère l'emportait sur le chagrin et l'étonnement sur la colère.

On finit toujours par arriver; mais, grâce aux encombremens de neige et aux continuels arrêts du train, l'horloge de Combard venait de frapper neuf coups quand Mme de Moisieux dit à Jetta :

— Enfin, Dieu soit loué ! nous y voilà.

La calèche de M. Cantarel était venue déjà trois fois les chercher à la station; le cocher, craignant le froid pour ses chevaux, avait mieux aimé faire la navette que d'attendre. L'emménagement des paquets demanda quelques minutes. Un quart d'heure plus tard, Mlle Maulabret franchissait une grille qui lui parut monumentale; elle entrevit vaguement une terrasse et une façade de château qui lui semblèrent infinies, après quoi la voiture traversa une cour d'honneur et s'arrêta devant un perron. Deux grands laquais en livrée couleur marron, à culottes courtes, chaussés de souliers à boucles d'argent, étaient de garde dans l'antichambre. Mme de Moisieux, qui connaissait les êtres, se passa de leurs services; elle ouvrit elle-même la porte d'un vaste salon richement décoré. Devant une cheminée au manteau sculpté, où se consumait la moitié d'un chêne, un homme replet et haut en couleur sommeillait dans un fauteuil; en face de lui, dans un autre fauteuil, dormait à poings fermés une femme d'assez grande taille, dont les cheveux grison-

nans disparaissaient sous une dentelle noire. L'homme ronflait, la femme geignait. Ils se réveillèrent à peu près quand Mme de Moisieux leur cria :

— La voici, elle est charmante, et j'ai bien envie de la garder pour moi.

M. Cantarel se leva en sursaut et s'écria, se frottant les yeux :

— Ah ! enfin, marquise? Nous appréhendions un malheur... J'étais dans une inquiétude !...

— Il y paraît, en effet, dit-elle en riant.

Et, refusant la tasse de thé qu'on lui offrait, elle se sauva.

Pendant quelques instans, M. Cantarel examina Jetta en gros et en détail, sans rien dire. Puis il lui demanda si elle avait faim, si elle avait froid, si elle avait les pieds mouillés. Elle répondit que son aimable chaperon avait eu grand soin de sa personne, qu'elle n'avait besoin de rien.

Un laquais entra chargé de colis et s'informa de l'endroit où il devait les déposer.

— Dieu ! que de paquets ! s'écria M. Cantarel d'un ton goguenard.

— Je suis peut-être le plus embarrassant de tous, dit-elle en souriant.

Mme Cantarel avait enfin réussi à se réveiller tout à fait. Elle entr'ouvrit ses yeux languissans et dit :

— C'est sans doute la neige qui vous a retardées.

L'observation était judicieuse, mais la voix était glaciale comme une nuit de décembre.

— J'imagine, dit M. Cantarel à sa pupille, que c'est de votre lit que vous avez besoin. Qu'à cela ne tienne !

Il sonna, une femme de chambre parut ; il lui commanda de conduire dans son appartement Mlle Maulabret, qui s'avança vers sa tante pour prendre congé d'elle ; mais il lui fut impossible de découvrir si elle s'était aperçue, oui ou non, de son salut et si elle le lui rendait. Elle s'inclina devant son tuteur, qui lui dit en la contrefaisant :

— Voilà bien des simagrées de couvent.

Il ajouta :

— Il faut vous dépêtrer, ma bonne, il faut vous dépêtrer... On vous y aidera.

Comme Jetta venait de sortir, un courant d'air éteignit la bougie que la camériste tenait à la main, et celle-ci rentra dans le salon pour la rallumer. Elle laissa la porte entrebâillée, et Mlle Maulabret put entendre les propos suivans :

— Elle ne me paraît pas amusante, disait M. Cantarel.

— Je ne pensais pas que vous l'eussiez fait venir pour vous amuser, repartit du bout des lèvres Mme Cantarel.

— Pourvu qu'elle ne nous apporte pas de son hôpital des miasmes, reprit-il, ou le typhus et la variole!

— Il est un peu tard pour y penser, répondit-elle encore.

La camériste reparut, et à travers les détours d'un long corridor, elle conduisit M[lle] Maulabert dans une chambre coquettement meublée et parée. Cette élégante soubrette, tirée à quatre épingles, lui offrit ses soins, qu'elle refusa. Un grand feu flambait dans l'âtre. Avant de se déshabiller, elle s'assit dans un fauteuil et se plongea dans une rêverie où elle voyait défiler devant elle d'aimables marquises dont il fallait se méfier, d'immenses magasins de nouveautés où l'on trouvait des galeries de tableaux et des billards; elle revit aussi d'innombrables commis très pommadés et très empressés, des montagnes d'étoffes de toutes couleurs, des bottines qui n'allaient pas et qu'on remplaçait par d'autres qui allaient à ravir, mais qui faisaient mal au pied, des couturières qui se donnaient des airs d'impératrices, d'anciens présidens de chambre qui aimaient à s'expliquer par énigmes, des verres de punch, des petits-fours, puis des champs de neige, des locomotives essoufflées, des stations où il n'y avait pas de buffet et où dormaient dans un coin de beaux jeunes gens dont on s'engouait à première vue et dont il fallait se dégriser bien vite, parce qu'ils étaient des monstres, et puis il se trouvait que ces monstres vous connaissaient et qu'ils vous le disaient en vous serrant la main... C'était à n'y rien comprendre. Après cela, elle pensa à l'accueil glacial que lui avaient fait son tuteur et sa tante, et elle se réconcilia quelque peu avec le beau jeune homme; elle se rappelait qu'il avait dit en mangeant un abatis de volailles : « Le scepticisme tolérant, c'est bien quelque chose. » Il lui parut que c'était là une belle et bonne parole. Pourquoi fallait-il que, parlant si bien, il eût des maîtresses, et quelquefois trois à la fois, et qu'il fît des gageures insensées?

Elle quitta son fauteuil pour commencer sa toilette de nuit. Elle se disait mélancoliquement : « Je ne suis pas amusante et j'apporte avec moi le typhus. » Puis, agenouillée devant son lit, elle récita ses prières. Comme elle les finissait, son visage s'épanouit, s'égaya, et elle dit à Dieu avec un demi-sourire, car ils riaient quelquefois ensemble quand on les laissait seul à seule :

— O mon Dieu, pendant les deux années qui vont venir, aidez-moi à me rendre amusante et à me dépêtrer un peu, après quoi, comme nous en sommes convenus, je me donnerai à vous tout entière.

VIII.

Si le parfait bonheur était de ce monde, M. Louis Cantarel aurait été parfaitement heureux. Il avait eu pour père un petit employé de chemin de fer, homme d'esprit et d'imagination, qui avait le goût des canaris et du calcul, tête inventive à qui ses inventions n'avaient jamais rien rapporté. Dans leur enfance, cet ingénieux calculateur disait quelquefois à ses deux fils : « Toi, mon gros Louis, tu n'es qu'un sot, je n'ai aucune inquiétude à ton sujet. C'est Antonin qui m'inquiète, il a de l'esprit et il cherche quelque chose, il ne trouvera peut-être que l'hôpital. »

Cette prédiction ne s'était accomplie qu'à moitié. Antonin avait bien pris le chemin de l'hôpital, mais l'hôpital avait été pour lui le chemin de la gloire et de la fortune. Quant à son frère, il n'avait pas fait fortune en s'endormant sur sa sottise; à sa prodigieuse confiance en lui-même il joignait des qualités sérieuses, l'entente des affaires, le flair des occasions et le goût de se remuer. Comme il achevait son apprentissage dans une maison d'épicerie en gros, un hasard providentiel lui fit rencontrer un pauvre diable qui se flattait d'avoir découvert des procédés pour fabriquer des pâtes alimentaires supérieures à celles de Gênes et de Naples. Personne ne voulait croire à son génie; il avait le maintien timide et ne savait pas donner de la voix. Louis Cantarel eut la bonne idée de croire; il entra en campagne, il réussit à se procurer des fonds. On s'associa, on s'établit, et quelques années plus tard, l'inventeur de petite mine mourut d'une pleurésie, laissant Louis en possession de ses procédés et de la place. L'usine prospérait, mais l'installation et l'outillage étaient insuffisans. Antonin commençait alors à percer. Il avait conquis l'éternelle gratitude d'un des rois de la finance par une opération fort délicate, où s'était révélée pour la première fois la merveilleuse sûreté de son coup d'œil et de sa main. Il fut bientôt connu et recherché dans le monde de la haute banque. Louis sut exploiter avec un art incomparable la renommée et les relations de son frère, il s'en servit pour se faire ouvrir tous les crédits dont il avait besoin. Antonin s'y prêta, se croyant tenu de le protéger, quoiqu'il n'eût pour son cadet qu'une médiocre sympathie. Ce cadet, qu'il aidait tout en le dédaignant, put bientôt se passer de sa protection. Les nouvelles pâtes alimentaires acquirent une vogue immense, la fortune de Louis Cantarel prit par-dessus les nues, il devint plus riche que son aîné. Il faut lui rendre cette justice qu'il n'avait point épargné ses peines, qu'il s'était donné beaucoup de mal, qu'il voyait tout par lui-même, qu'il savait jeûner et veiller quand la besogne pressait. La fatigue le prit et l'ambi-

tion lui vint. Les deux fils qui lui étaient nés de son premier mariage avaient grandi, il les avait façonnés à son image. Le Napoléon de la semoule et du macaroni avait formé ses Lannes et ses Augereau, il pouvait leur confier sa victorieuse épée. Il ne tarda pas à abandonner à ses fils la direction de l'usine. A peine eut-il cinquante-quatre ans, il ne songea plus qu'à jouir de la vie et à contenter le désir qui lui était venu d'être quelque chose dans l'état. Il n'avait eu jusqu'alors aucune opinion; il était libre de choisir, son choix fut bientôt fait. Étant devenu très millionnaire, il devint du même coup très radical. Cela se voit souvent.

Depuis le triomphe définitif de la révolution, on ne fait plus guère de politique en France. Les révolutionnaires n'ont en tête que des lois agraires, l'abolition de l'état et de la force armée ou quelque intérêt de gueule, comme disait le fabuliste. Pour les autres, la grande question est celle des influences et de savoir qui les exercera. Chacun prétend devenir un gros bonnet, ce qui signifie un homme qu'on écoute quand il pérore, qu'on s'empresse de satisfaire quand il demande, et qui fait peur quand il menace. La France républicaine est une armée qui a senti le besoin de renouveler ses cadres ; c'est ce qu'on appelle l'avènement des nouvelles couches, d'autres disent des nouvelles bouches sociales. M. Jourdain singeait les comtes et les marquis et se trouvait fort honoré de les avoir à sa table; aujourd'hui M. Jourdain dit au seigneur Dorante : « Tu es fini, mon bonhomme; ôte-toi de là que je m'y mette. » Quoiqu'il ne fût pas grand clerc, l'épaisse cervelle du propriétaire de Combard avait des lueurs. Parmi les hommes de nouvelle couche qui aspirent à l'autorité, il en est qui cherchent à la conquérir par leur esprit conciliant et par la sagesse de leurs opinions. M. Cantarel s'était dit qu'en temps de république, le plus sûr moyen de réussir est d'avoir de vigoureux poumons et des opinions énormes. La nature lui avait donné les poumons, il se procura les opinions. — « On ne se met guère en peine, pensait-il, de contenter les gens raisonnables, on les renvoie au témoignage de leur bonne conscience. Acquérez au contraire la réputation d'un homme dangereux et bruyant, on vous donnera tout ce que vous demanderez, et peut-être doublera-t-on les morceaux à la seule fin de vous faire tenir tranquille, comme on donne du gâteau aux enfans qui crient, l'expérience ayant prouvé qu'ils ne crient plus quand ils ont la bouche pleine. Se faire passer pour un danger, voilà le secret de parvenir. » Estimant que le métier de bon apôtre est beaucoup moins lucratif que celui d'épouvantail, il s'appliquait à se rendre dangereux, à passer au rang de croquemitaine. Aussi son rêve le plus cher était-il de voir prochainement M. Louis Cantarel siéger parmi les conseillers municipaux de la ville de Paris, ayant

décidé que ce sont de tous les hommes dangereux de France ceux qu'on ménage le plus et à qui on se fait le plus de scrupule de refuser quelque chose, sans compter qu'ils siègent aux Tuileries.

Une vacance était imminente dans l'un des arrondissemens suburbains de Paris. M. Louis Cantarel avait préparé de longue main son élection, il se tenait assuré du succès, et son visage le disait. A l'auréole que ses millions mettaient autour de son front s'ajoutait le rayonnement d'une candidature heureuse. Il était fier de son passé, il jouissait du présent, il croyait à l'avenir; tout cela paraissait dans ses regards triomphans, dans la bouffissure de ses joues et dans l'infatuation de son sourire. — La figure de votre frère sue le bonheur, avait dit un jour M. Vaugenis à son ami Antonin. — Dites plutôt qu'elle en dégoûte, avait répondu l'éminent chirurgien, qui deux ou trois fois l'an ne dédaignait pas de faire un calembour.

Il ne faudrait pas croire cependant que le radicalisme de M. Cantarel ne fût qu'un manège ou une grimace. Il avait choisi les opinions qui cadraient le mieux à son humeur, à son tempérament. Dès sa jeunesse, il avait été égalitaire dans l'âme. N'ayant jamais appris le latin, il aurait voulu que la loi interdît de l'apprendre; quiconque se permettait de lire Horace ou Cicéron dans leur langue était traité par lui de tête à préjugés, d'esprit gothique et de perruque. Il détestait l'aristocratie de l'intelligence encore plus que l'autre, et en général il voulait mal de mort à tout ce qui le dépassait. Si la Brie, où il était venu planter sa tente, lui plaisait beaucoup, c'est que la Brie est un pays plat; le voisinage d'une montagne l'aurait gêné, il n'aimait pas à sentir quelque chose au-dessus de sa tête. Toutefois mère Amélie l'accusait à tort de ne pas croire en Dieu; il goûtait trop peu son frère et il chérissait trop Robespierre pour être athée. Il croyait volontiers à un Dieu bon enfant et bon vivant, sans exigences aucunes, sans prétentions, se laissant manger dans la main et souffrant qu'on lui frappât sur l'épaule, ennemi des prêtres, des simagrées et de toute l'armée noire. Bref, le bon Dieu lui avait promis de se faire laïque et même gratuit, et en retour M. Cantarel lui promettait de le rendre obligatoire.

Du reste, ses convictions politiques consistaient en un certain nombre de formules qu'il répétait jusqu'à satiété, laissant à d'autres le soin de les expliquer. Il étalait à la devanture de sa boutique ces paquets tout ficelés et ne déballait jamais. Il se disait partisan « du radicalisme scientifique. » Il prononçait ces deux mots avec l'accent pénétré d'un homme qui s'entend, qui sait ce qu'il avance. Il avait refait l'histoire de France à sa manière, qui ne valait guère mieux que celle du père Loriquet. Il n'admettait pas que ni les rois par leur politique et leurs mariages, ni Richelieu par son génie,

ni Mazarin par son habileté, eussent été pour quelque chose dans la formation et l'agrandissement du territoire; les grands souverains et les hommes de génie n'étaient pour lui que des sangsues publiques, des mangeurs de peuples. Il s'indignait contre quiconque avait l'effronterie de prétendre que François Ier avait protégé les arts et que Louis XIV avait su son métier. Il convenait que Napoléon Ier avait été « un homme de quelque talent, » mais il ne l'appelait jamais que « ce monstre. » Un jour, dans une réunion publique, il avait désigné Henri IV en ces termes : « Celui dont le nom déshonore un de nos boulevards. » En revanche, il avait voué un culte à Étienne Marcel; on aurait juré qu'il l'avait connu personnellement, qu'avec lui il avait humilié le dauphin. Il affirmait que tout ce qui s'est fait de bon, d'utile et de judicieux dans cet univers, a été l'ouvrage du peuple ; aussi s'intéressait-il beaucoup au peuple. Il entendait lui assurer « le bien-être rationnel, » et il déclarait que le fond de la politique est de travailler « à l'intégration du citoyen par l'exercice de tous les droits naturels. » Il avait fondé un journal, il s'en servait pour annoncer chaque matin à ses électeurs que dès qu'ils l'auraient nommé conseiller municipal, il consacrerait ses veilles à les intégrer. Il est inutile d'ajouter qu'après l'armée noire, ce qu'il détestait le plus au monde, était l'opportunisme; il était à mille lieues de se douter que la haine de l'opportunisme ressemble beaucoup à la haine du sens commun.

On connaît des millionnaires radicaux qui font de leur richesse un usage magnifique et bienfaisant. Comme s'ils voulaient à la fois satisfaire leurs instincts généreux et désarmer les ombrages d'une démocratie jalouse, ils s'occupent de résoudre la question sociale, ils se font pardonner leurs écus en construisant à leurs ouvriers et à leurs familles des crèches, des asiles, des écoles et des maisons. M. Cantarel n'en usait pas ainsi; il n'avait jamais été magnifique et généreux que pour Louis Cantarel. Le plus beau présent qu'il se fût offert à lui-même était son château de Combard, qui avait été jadis aménagé, décoré et habité pendant quelques mois par Mme de Pompadour. Il avait fait rétablir les jardins dans le goût du temps et restaurer les appartemens par un architecte de grand mérite, dont il avait eu le bon esprit de suivre docilement les avis. Mais il n'avait suivi que sa propre idée en commandant un buste de Danton coiffé d'un bonnet phrygien pour en orner son grand boulingrin et en installant dans son salon, pour y faire pendant à trois bergères à vertugadins de Lancret, un tableau exécuté sur ses indications très précises et intitulé : *le Despotisme et la Superstition mis en fuite par le flambeau de la Libre Pensée*. Au bout de la terrasse s'élevait un joli temple de l'Amour; on y accédait par un escalier de marbre rose, et la coupole reposait sur douze colonnes

cannelées. Sous cette coupole, où l'on voyait cinq ou six Cupidons joufflus folâtrant dans les nuées, M. Cantarel avait fait placer une statue colossale qui représentait *l'Enseignement laïque et obligatoire,* figuré par un vieillard barbu, à tête de vieux fleuve, lequel déployait un alphabet sous les yeux de deux marmots ébaubis et ravis. C'est ainsi que M. Cantarel conciliait ses opinions et ses goûts, c'est ainsi qu'il sauvait tous les principes.

Il aimait beaucoup son château et ne s'en cachait point. Son désir de devenir conseiller municipal de Paris s'était fort accru depuis que nos édiles tiennent leurs séances aux Tuileries. Il lui semblait qu'il aurait du plaisir à siéger dans le palais des rois et à se dire : « Autrefois c'était eux, aujourd'hui c'est nous. » En attendant, il logeait chez la Pompadour, et il se disait : « Jadis c'était elle, maintenant c'est moi. » Il jugeait que c'était là le résumé véridique et fort satisfaisant de l'histoire de France. A la fin de chaque printemps, lorsqu'il revenait à Combard, il éprouvait un saisissement de joie à se promener autour de son boulingrin et de son buste de Danton, en jouant avec sa canne, qu'il prétendait avoir appartenu à Robespierre, et dont la pomme, qu'il se plaisait à mordiller du bout des dents, renfermait une miniature représentant la prise de la Bastille. Il se gardait bien de se rappeler que Robespierre avait fait guillotiner Danton, il ne descendait pas dans ces détails. Quand il était las, s'asseyant au bout d'une charmille soigneusement tondue, il embrassait du regard les épais massifs de ses ombrages, son parc immense et séculaire, ses jardins dignes du Trianon, ses serres, la balustrade sculptée de sa terrasse, son temple d'Amour, son *Enseignement laïque,* et il se sentait heureux de vivre, heureux d'être lui et non pas un autre, heureux de voir circuler ses laquais galonnés, qu'il avait choisis avec autant de soin qu'en mettait le père du grand Frédéric à trier sur le volet ses grenadiers. Il lui semblait que la joie la plus douce pour un homme de courte taille est de gouverner à l'œil de grands diables qui ont la tête de plus que lui. Ils avaient été dressés, façonnés, et en sa présence ils étaient graves comme des bonzes. Il ne laissait pas de leur représenter de temps à autre qu'ils étaient des citoyens, et il leur faisait des cours de morale civique. Une seule chose le chagrinait par instans; il était marri de penser que, ces gaillards à aiguillette et en livrée étant électeurs comme lui, leur suffrage pesait dans l'urne autant que le sien. Cette réflexion morose lui causait de courtes mélancolies, dont il faisait justice en considérant que, sans aucun doute, crainte d'être chassés, ils votaient toujours à sa façon, ce qui lui procurait treize voix au lieu d'une. Mais pour en être plus assuré, il eût aboli volontiers le scrutin secret, qu'il approu-

vait par principe. Et voilà ce que c'est que d'avoir des laquais, cela condamne aux inconséquences.

Quoiqu'il ne fût ni généreux, ni bienfaisant, quoiqu'en toute circonstance il ne prît conseil que de son intérêt ou de sa vanité, M. Cantarel n'était point un méchant homme. Il ne demandait pas mieux que de faire des heureux, pourvu qu'il ne lui en coûtât rien; il ne défendait à personne de venir se chauffer au soleil de son bonheur, qui luisait à toute la terre, l'entrée du spectacle était publique. Il avait ses momens d'humeur, on redoutait ses incartades; mais il n'avait jamais levé sur qui que ce fût ses mains grasses et courtes, ses colères faisaient plus de bruit que de mal, et au surplus il ne grêlait jamais que sur le persil.

On a parlé d'un Russe qui éprouvait le besoin de quereller quelqu'un pendant ses repas, autrement les morceaux ne lui profitaient point. M. Cantarel ressemblait à ce Russe. Son premier soin en se mettant à table était d'ouvrir une discussion; il pérorait, s'échauffait à froid, cela facilitait sa digestion. Aussi n'aimait-il pas à dîner tête à tête avec sa femme. Il avait essayé mainte fois de la prendre à partie, il s'en était mal trouvé. Quand elle consentait par hasard à dégourdir son indolence, elle avait la riposte cruelle et le propos pointu. Il avait commis jadis l'imprudence de mettre le pied sur ce guêpier qu'il croyait désert, et les guêpes l'avaient piqué. Il se réconcilia bien vite avec l'enchaînement de causes et d'effets qui l'avaient amené à s'embarrasser d'une pupille. Il lui parut dès le second jour qu'elle était nécessaire à son hygiène. Entre la poire et le fromage, il la taquinait, la houspillait, lui décochait force épigrammes, ou bien, comme le premier soir, il s'amusait à la contrefaire, à singer ses tons et ses mines, qu'il traduisait par d'horribles grimaces, où Jetta ne se reconnaissait pas, si modeste qu'elle fût. Souvent aussi il lui disait :

— Voyons, soyez de bonne foi, jeune captatrice de testamens, et expliquez-nous un peu vos manèges.

Alors elle rougissait jusqu'au blanc des yeux; il lui semblait qu'elle avait envahi l'héritage. Elle s'interrogeait sérieusement pour découvrir par quelles manœuvres indélicates, frauduleuses et criminelles elle s'était insinuée dans les bonnes grâces et dans le testament de son grand-oncle. Mais elle avait beau torturer sa conscience, sa conscience refusait d'avouer son crime. Du reste, il n'y mettait ni fiel ni malice noire. Il n'avait pas eu le déplaisir de la surprise, son frère l'ayant prévenu de ses intentions, et il avait pris son parti avec une philosophie que Jetta admirait. Elle lui pardonnait beaucoup de choses en faveur de ce beau désintéressement, dont elle n'eut l'explication et la clé qu'un peu plus tard. En revanche, il la consternait en lui répétant que ses cousins lui

voulaient mal de mort, qu'ils la traitaient tout haut de spoliatrice. Et de fait, depuis son arrivée à Combard, ils affectaient de n'y plus reparaître.

Il avait commencé par la subir, après quoi il s'était résigné, et bientôt, malgré son aversion pour les béguines, il conçut pour elle une sorte d'amitié. Elle était friande d'affection, elle aimait qu'on l'aimât; aussi s'occupait-elle beaucoup des autres. Elle avait pour son tuteur, comme naguère pour ses malades, des empressemens, des prévenances, des petits soins, auxquels il ne pouvait s'empêcher d'être sensible. Et puis cette béguine lui parut commode à vivre, d'humeur facile, de bonne composition. Elle prenait ses épigrammes en bonne part et en gaîté, elle ne se formalisait de rien. Un matin qu'il était allé la trouver dans sa chambre pour lui remettre une lettre de mère Amélie :

— Dieu sait, lui dit-il, les sornettes que vous conte cette vieille cagote !

Au même instant, il s'avisa qu'elle avait pendu à la muraille, entre les rideaux blancs de son lit, un crucifix d'ivoire dont Mme Thérèse lui avait fait présent.

— Ah ! par exemple, mademoiselle, s'écria-t-il en colère, je ne veux par voir *ça* chez moi. Faites-moi le plaisir de nettoyer votre mur.

Elle s'empressa d'enlever le crucifix, de faire disparaître son Dieu dans un tiroir de sa commode. Elle n'avait pas besoin de le pendre à un clou ; quand elle voulait le voir, il lui suffisait de fermer les yeux.

Ce qui lui concilia surtout la bienveillance de son tuteur, ce fut l'admiration très sincère qu'elle ressentait pour son château. Il la jugea digne de l'examiner dans tous ses détails ; les dehors et les dedans, il lui fit tout voir, il se donna même le malin plaisir de lui montrer ses Fragonard, dont les sujets étaient un peu lestes et les figures fort déshabillées. Puis il lui dit : — « Mais en voilà assez, vous pourriez en rêver cette nuit. » — Les Fragonard ne firent point rêver Mlle Maulabret; en les lui montrant, son tuteur n'avait pas même réussi à l'embarrasser. Les nudités l'effarouchaient moins qu'il ne pensait; elle en avait tant vu à l'hôpital !

Il lui disait encore, en lui pinçant tour à tour le menton, la joue droite ou l'oreille gauche : — « Convenez, petite nonne, que cela vous fait quelque chose de loger chez la Pompadour. » — Elle n'ignorait point que cette charmante marquise avait été la maîtresse d'un roi qui en avait plus d'une. Cette histoire ne lui causait aucune émotion. Mère Amélie lui en avait conté bien d'autres. Cela n'empêchait pas qu'elle n'aimât les belles choses et que le château de son tuteur ne lui parût superbe. Toutefois elle n'avait garde de lui

confesser qu'il lui semblait un peu trop grand pour lui et que l'orgueil d'un petit bourgeois, en se carrant, en se trémoussant, en se dressant sur ses ergots, ne parvenait pas à le remplir. Elle ne lui disait pas non plus que les dessus de portes peints par Boucher juraient avec les bonnets phrygiens et que *l'Enseignement laïque*, trônant dans un temple d'Amour, lui faisait l'effet d'un malotru qui, se trompant de porte, s'installe chez autrui sans cérémonie et a la sottise de s'y croire chez lui... Elle gardait ses réflexions pour elle et se contentait d'admirer; il n'en demandait pas davantage.

Du reste, elle le voyait peu. Presque chaque matin, il se rendait à Paris, où l'appelaient ses affaires et son journal, et il ne reparaissait qu'à l'heure du dîner. En sortant de table, il changeait de linge et de cravate, accommodait avec un soin coquet sa tête grisonnante et frisée, qui ressemblait à un chou pommé, rafraîchissait ses favoris bouffans, parfumait son mouchoir, et, le front radieux, faisant sonner sur le pavé de sa cour d'honneur la canne de Robespierre, il se dirigeait vers la petite porte par laquelle son parc communiquait de plain-pied avec les maigres bosquets qui entouraient le chalet de Mme de Moisieux. Il ne revenait guère avant minuit, et Jetta se disait quelquefois : « Qu'ont-ils donc à se dire ? » Elle finit par apprendre qu'ils jouaient ensemble au bésigue, elle en fut confondue. Mme la marquise de Moisieux jouant au bésigue avec M. Louis Cantarel ! il lui semblait que c'était là l'un des événemens les plus extraordinaires de l'histoire universelle; elle se perdait dans cet abîme.

Si elle voyait peu son grand-oncle, elle voyait beaucoup sa tante, dont la société et l'entretien lui procuraient un médiocre agrément. Mme Cantarel, comme l'avait dit mère Amélie, était une vertu conservée dans la glace. Sans un grand nez busqué qui la déparait un peu et un teint de lymphatique où l'on ne voyait jamais courir le sang, elle eût été assez bien; elle avait de la tournure, un port majestueux, de belles épaules, des formes pleines et molles. Mais, en dépit des apparences, cette grande femme était de chétive santé; elle avait toujours mal quelque part et toujours froid; quoique emmitouflée comme au sortir d'une grippe, elle grelottait sans cesse, même au coin d'un bon feu et dans un salon bien capitonné. Il était faux cependant qu'elle assassinât les gens du récit de ses maux; elle n'en parlait jamais, pas plus que d'autre chose. Fille d'un conseiller à la cour de Paris, M. Cantarel avait fait sa connaissance par l'entremise de son frère et de M. Vaugenis, et il l'avait épousée sans dot dans le temps où, n'ayant pas encore de principes, ses ambitions se bornaient à se procurer des relations utiles et à se pousser dans le beau monde. Elle s'était prêtée de mau-

vaise grâce à ce mariage, sa famille avait dû lui forcer la main. Beaucoup plus distinguée que son mari, elle eut bientôt fait de le juger. Ses allures, son ton, ses manières, ses opinions, deux ou trois infidélités qu'il lui fit lui inspirèrent à son endroit une aversion voisine de la haine. Après s'être révoltée, elle se calma, elle en vint à le supporter silencieusement comme elle supportait ses névralgies. En le prenant par la vanité, il n'aurait tenu qu'à elle de le gouverner; elle dédaigna de s'en donner la peine, le mépris est dans ce monde le plus terrible des empêchemens. Il la redoutait, quoiqu'elle s'appliquât à ne le contrarier sur rien, à le laisser maître absolu de se passer toutes ses fantaisies d'esprit et de cœur. En toute circonstance, elle lui témoignait une politesse glaciale; quand il la consultait, elle répondait : « Eh! bon Dieu, faites ce qu'il vous plaira. »

Son indifférence, qui allait au-delà de ce qu'on peut croire, était un système, un parti-pris et une sorte de passion; elle avait la fureur de ne s'intéresser à rien et à personne, c'était sa façon de se venger de sa mésalliance. Revenue de tout, détachée de tout, elle trouvait moyen d'être toujours seule en société. Ses silences étaient infinis, personne ne possédait comme elle la faculté de se taire. Était-elle obligée de parler, elle abrégeait les paroles autant qu'il était possible. Elle disait quelquefois à table : «...œuf...gumes...teau.» Cela signifiait : « Jetta, voulez-vous du bœuf, des légumes ou du gâteau? » Cela ne l'empêchait pas de bien gouverner sa maison; ses monosyllabes du moins étaient clairs, et comme M. Cantarel, les grands laquais la redoutaient.

Elle désolait surtout Jetta par sa somnolence, par ses assoupissemens, par ses perpétuels bâillemens. Quand on lui demandait de ses nouvelles, elle répondait en bâillant; quand on mettait un tabouret sous ses pieds, elle bâillait en remerciant. Elle employait une notable partie de son temps à tricoter des bas, des camisoles, des gilets de laine pour les pauvres; mais elle les faisait distribuer par sa femme de chambre. Elle consentait à secourir les malheureux, pourvu qu'on la dispensât de les voir. Lorsque Jetta lui proposa de l'aider dans ses tricotages, elle ne répondit ni oui ni non.

Tandis que, dans le chalet voisin, une grandeur naissante jouait au bésigue avec une grandeur déchue, Mlle Maulabret passait ses soirées à tricoter seule à seule avec Mme Cantarel sans qu'il lui fût possible de savoir si, oui ou non, elle lui était agréable en l'aidant. Il régnait de mornes silences qui lui pesaient comme une chape de plomb. Nul autre bruit que le cliquetis sourd des longues aiguilles de bois et que le battement spasmodique d'une vieille pendule précieuse, mais enrhumée. Si l'ombre de la Pompadour était revenue visiter son château, elle aurait trouvé peut-être que la vie qu'on y

menait manquait de gaîté. De loin en loin et comme par miracle, Mme Cantarel adressait une question à Jetta; elle lui demandait comment s'habillaient les augustines et quelles étaient les règles de leur communauté. Jetta répondait avec un empressement fiévreux. D'une voix précipitée, elle accumulait les phrases l'une sur l'autre, comme si elle eût jeté au feu copeaux sur copeaux et des cotrets entiers pour fondre un bloc de glace qui faisait mine de dégeler. Son illusion était courte. Mme Cantarel laissait échapper ses aiguilles, fermait un œil, puis l'autre. Dormait-elle ou ne dormait-elle pas? On n'en savait rien. Au coup de onze heures, elle s'étirait les bras et disait en bâillant :

— C'est assez jaser, ma chère; allons nous coucher.

Cependant on a toujours un intérêt dans la vie; l'indifférence absolue est un régime aussi impossible à l'âme que le jeûne absolu l'est au corps. Jetta finit par découvrir que Mme Cantarel avait un goût très vif pour un coq et une poule nègres, qu'elle avait achetés au Jardin d'acclimatation. Jours de pluie, jours de neige, jours de verglas, elle leur rendait visite dans leur poulailler et les nourrissait de sa main. Elle fit une fois à Jetta la grâce de les lui présenter. Agenouillée, elle lui faisait admirer leurs jolies pattes courtes, leur tête fine, leur œil vif, leur crête et leurs barbillons d'un pourpre sombre, pareils à un coquelicot très mûr qui commence à se faner, leur plumage blanc, soyeux, léger, que soulevait le moindre souffle et qui laissait transparaître leur peau noire. Jetta vit passer sur les lèvres de sa tante un sourire pâle et frileux comme un soleil d'hiver, mais enfin c'était un sourire et c'était presque du soleil.

Ainsi s'écoulaient dans le château de la Pompadour les journées de Mlle Maulabret; il n'y avait pas là de quoi lui faire oublier son hôpital. Heureusement Mme de Moisieux était là, à deux pas, et Mme de Moisieux était une femme qui parlait, qui écoutait, qui se faisait toute à tous. Le ciel l'avait envoyée à Combard pour y être la ressource d'un tuteur et de sa pupille, qu'elle se plaisait à voir l'un et l'autre, mais séparément, n'aimant pas à dire devant l'un ce qu'elle disait devant l'autre. Presque chaque jour, elle envoyait chercher Jetta. Elle avait mille choses à lui conter, mille questions à lui faire, mille conseils à lui donner.

Un soir qu'elles revenaient ensemble de Paris, elle lui dit :

— Vous savez, ma belle, que les contraires s'attirent et s'épousent. Vous ne sauriez croire combien votre douceur plaît à ma vivacité et votre innocence à mon désabusement. Enfin c'est une vraie passion, et j'emploie des heures à découvrir le moyen de vous avoir à moi pour le reste de ma vie, mais je ne l'ai pas encore trouvé.

Elle mentait, elle l'avait trouvé depuis longtemps.

IX.

Les neiges de décembre avaient fondu; l'air était froid, mais sec, et par intervalles, le soleil, venant à percer, en adoucissait la crudité. Mme de Moisieux avait reproché à Jetta de ne pas venir la voir sans qu'elle la fît chercher. Par une belle après-midi de mi-janvier, Jetta, pour lui complaire, se rendit d'elle-même au chalet.

Elle n'y allait jamais sans se livrer à de profondes réflexions sur les étonnantes vicissitudes des choses humaines. M. de Moisieux avait possédé à Combard de grands bois et une belle chasse; il s'en était défait dans un moment de détresse. De ce domaine il ne restait qu'un chalet, un jardin et quelques charmilles, qui n'avaient pas trouvé d'acquéreur et dont sa veuve s'était accommodée en attendant des jours plus heureux. Elle avait tenu à prouver à ses créanciers que la brebis n'avait plus de laine. Le chalet était confortable, coquettement meublé, mais fort petit. Le jardin n'était guère qu'un potager. Les charmilles, mal entretenues, tombant de vétusté, conduisaient à un ajoupa qui avait commandé longtemps un joli point de vue et qui ne pouvait se consoler de l'avoir perdu; il n'avait plus devant lui qu'un grand mur de clôture, hérissé de tessons de bouteilles. C'est dans ce modeste enclos que s'était confinée une femme qui avait mené jadis une si grande existence, qui avait été l'âme de tant de fêtes! De l'autre côté de la haie s'épanouissait, se pavanait l'opulence d'un petit bourgeois, lequel possédait un parc magnifique dont les allées étaient si bien ratissées qu'on osait à peine s'y promener, des serres admirables où l'on récoltait du raisin mûr en plein hiver, un chef qu'il avait hérité d'un ambassadeur, dix chevaux dans ses écuries, des équipages et des livrées qui éblouissaient tout Combard, un château historique dont il n'habitait qu'une aile, ayant dû renoncer à remplir ces grands espaces où s'engloutissait l'orgueil d'un petit homme.

Jetta approchait de la petite porte quand elle se rappela qu'une heure auparavant elle avait vu la victoria de son tuteur se diriger du côté de la gare pour aller l'attendre. Il fallait croire que ce jour-là, par exception, il était revenu de Paris au milieu du jour; peut-être en ce moment était-il au chalet. Elle avait constaté qu'il n'aimait pas qu'on le dérangeât dans ses *a parte* avec Mme de Moisieux; elle n'était pas encore assez philosophe pour démêler les causes, mais les effets n'échappaient pas à sa clairvoyance, car on peut être à la fois très innocente et très fine. Elle allait rebrousser chemin lorsqu'elle aperçut Lara qui accourait à sa rencontre.

Lara était un petit Grec fort éveillé qui venait d'attraper ses dix-huit ans. M. de Moisieux l'avait ramassé autrefois sur les quais

de Beyrouth, ramené à Paris, attaché à sa personne. La marquise prétendait qu'il ne lui servait à rien, qu'elle le gardait en souvenir de son mari, qui lui avait recommandé avec instance le petit bonhomme; à ce compte, il eût été le complément des sept portraits. Toutefois elle le calomniait, il lui servait à beaucoup de choses. Il lui tenait lieu des douze laquais de M. Cantarel, il était son factotum et tour à tour son maître d'hôtel, son écuyer tranchant, son valet de pied, son trotteur, son groom, qui l'accompagnait dans ses rares promenades à cheval. Il avait ses défauts; il n'était pas commode à vivre, ayant l'humeur orageuse, emportée, se mêlant volontiers de ce qui ne le regardait pas, disant en toute circonstance son mot, qu'on ne lui demandait point. Mais il fallait tout lui pardonner, tant il était joli garçon. Quand il traversait le village, vêtu de sa large fustanelle et de sa veste brodée, coiffé de son fez rouge à mouchet bleu, femmes et filles écartaient leurs rideaux ou s'avançaient sur le pas de leur porte pour le regarder passer. Il ne daignait pas s'en apercevoir; il avait l'esprit ailleurs et la tête dans les nues.

Lara avait pris M. Cantarel dans une sainte horreur, il aurait été heureux de lui jouer les plus mauvais tours du monde. En revanche, il voulait du bien à sa pupille, il l'honorait de sa protection, il daignait approuver la marquise de l'avoir admise dans son intimité. Cet effronté petit homme confessa un jour à la cuisinière qu'il serait tombé amoureux de Mlle Maulabret, s'il avait eu le cœur libre.

— Et qui l'a pris, ce joli cœur?

— C'est mon secret, répondit-il, et il poussa un profond soupir.

— Oh! monsieur n'a pas besoin de dire à qui il en a, on s'en doute, répliqua-t-elle, petit malheureux!

En voyant approcher Lara, Mlle Maulabret remarqua qu'il avait les yeux rouges et l'air féroce. Elle n'osa pas lui demander comme la cuisinière à qui il en avait; elle n'était pas questionneuse. Elle se contenta de s'informer si la marquise était chez elle et si elle était seule.

— Toute seule, mademoiselle, répondit-il avec empressement. Madame est dans son ajoupa; allez bien vite, elle vous attend.

Était-ce de sa maîtresse qu'il avait appris à mentir? Un petit Grec qui a battu le pavé à Beyrouth n'a pas besoin qu'on lui enseigne cet art utile et même nécessaire. Le fait est que la marquise était bien dans son ajoupa, mais qu'elle n'y était pas seule et qu'elle n'attendait point Mlle Maulabret.

Comme elle se promenait le long de ses charmilles dépouillées, elle avait vu arriver M. Cantarel, et lui montrant, sans la lui faire lire une lettre qu'elle tenait à la main, elle lui avait crié :

— Vous voyez la plus heureuse des mères. On m'écrit de Londres qu'on sera ici demain dans l'après-midi. Jugez de ma joie. Il y a deux grandes années que je ne l'ai embrassé, ce méchant garçon.

— Fort bien! fort bien! répondit-il. Et moi, madame, je m'empresse de vous annoncer que j'ai fait ce matin ce dont nous étions convenus. Oui, madame, pour vous complaire, j'ai sollicité une audience de ce faux grand homme, de ce roi des opportunistes... Je vous laisse à deviner ce qu'il m'en a coûté, vous savez à quel point l'opportunisme m'est odieux... Eh bien! je l'ai courtisé, cet homme, je l'ai flagorné, je me suis fait petit, humble, plat, chien couchant...

— Je vous sais capable de tout pour obliger vos amis, dit-elle avec un sourire enchanteur. Et aurons-nous cette place de second secrétaire? Nous donne-t-on des espérances?

— Couci couci... Il paraît, madame, qu'en 1869 M. votre fils a été attaché comme troisième secrétaire à l'ambassade de Berlin et qu'il n'y a pas laissé les meilleurs souvenirs.

— Pure calomnie, mon cher monsieur Cantarel. Lésin n'a jamais péché que par trop de défiance de lui-même, par un excès de modestie et de timidité. Il a eu de la peine à mûrir, mais le voilà formé. On n'est plus timide à vingt-sept ans.

— Je veux le croire; mais, chère madame, il y a le nom qui déplaît. Eh! oui, il est difficile d'admettre que les fils de certains pères puissent servir loyalement la république.

La marquise prit son plus grand air, son air des Tuileries, pour expliquer à M. Cantarel qu'on s'était bien trompé sur le rôle qu'avait joué M. de Moisieux sous l'empire. On l'avait considéré comme un favori du maître, quoiqu'il n'eût jamais rien dû à la faveur, pour un fervent impérialiste, et cependant il avait toujours eu de vives sympathies pour le régime parlementaire. Elle démontra à son voisin que ce mort dont elle chérissait la mémoire s'était conduit en vrai citoyen, presque en héros ou du moins en conseiller franc et courageux, blâmant les fautes, prévoyant et dénonçant les catastrophes, montrant aux aveugles l'abîme où ils couraient; car il se trouve qu'aujourd'hui tout le monde a blâmé les fautes, prévu les catastrophes et prédit l'abîme. S'il n'avait tenu qu'à lui, la France eût été sauvée. Bref, elle révélait à M. Cantarel un M. de Moisieux tout nouveau, que personne n'avait connu. Elle accordait toutefois que l'empereur avait eu pour eux de bons procédés, mais il y avait beaucoup à rabattre de tout ce qu'on avait dit à ce sujet, et elle en rabattait tant qu'il ne restait presque rien; c'était l'empereur qui leur en redevait. Les ingrats s'entendent à simplifier les comptes par parties doubles, ils biffent d'un trait une des colonnes, et à cet

égard les ingrates sont encore plus habiles que les ingrats. Les femmes ont un art particulier pour se débarrasser des faits et des souvenirs qui les gênent; elles escamotent en se jouant les plus lourds paquets.

M[me] de Moisieux termina son discours par ces mots :

— Non, mon voisin, ce n'est pas le régime que nous aimions, nous l'avons servi malgré nous; mais nous avions, je le confesse, quelque attachement pour l'homme...

— Pour l'homme de décembre ! interrompit M. Cantarel, en éclatant comme une bombe.

— On peut être un criminel, reprit-elle avec un ton de courageuse franchise, et avoir certaines qualités de cœur. C'était le cas de ce rêveur inappliqué, mais il n'est plus, je me sens déliée de tout engagement. Pour ce qui est de Lésin, il vient de passer deux ans aux États-Unis, et il en revient, paraît-il, plus républicain et plus rouge que vous, monsieur Cantarel; vous en jugerez dès demain.

— Ce n'est pas moi qu'il faut convaincre, ma chère voisine, répliqua-t-il, c'est l'homme qui peut tout, l'homme qui dispose de toutes les places, l'homme que la France adore, car il faut toujours qu'elle adore quelqu'un... Enfin cet homme, j'ai si bien su le prendre qu'en me reconduisant, il m'a fait un charmant sourire et m'a dit : « Monsieur Cantarel, je vous donne ma parole que le jour où vous serez élu conseiller municipal de Paris, le jeune marquis de Moisieux sera nommé second secrétaire. » Or, madame, mon élection est sûre.

Elle lui tendit la main, en disant :

— Que vous me rendez heureuse ! Dans quelques heures d'ici ce pauvre Lésin saura tout ce qu'il vous doit.

Il lui jeta un regard en coulisse.

— Eh ! dit-il, je me soucie peu de sa reconnaissance, c'est à la vôtre que je prétends.

— Doutez-vous qu'elle vous soit acquise depuis longtemps ?

— Je doute de tout, oui, madame... Ayez pitié de moi et de mes espérances.

— Vos espérances !.. Ah ! monsieur Cantarel, vous m'aviez promis de ne plus m'en reparler.

— Et j'ai tenu ma promesse jusqu'aujourd'hui; mais je suis à bout de patience, il faut que je parle... Ne voyez-vous pas que je sèche, que je me consume, que je dépéris ?..

— Il faut vous en croire, dit-elle en riant, quoiqu'il n'y paraisse guère.

— Ne riez pas, madame... Pas plus tard qu'hier, il m'a pris une terrible envie de me tuer.

— Vous me faites frémir... Là, mon pauvre ami, que deviendraient la France et Lésin ?

Il la regarda de nouveau en coulisse et s'écria : — Ah ! marquise ! marquise ! — Et il promenait sa langue sur ses lèvres, comme pour mieux savourer ce mot qui lui semblait aussi doux qu'un nectar. Il se consulta un instant, il se tâtait pour savoir ce qu'il pouvait oser, et bientôt, passant par degrés des notes les plus graves de son clavier aux plus suaves et aux plus flûtées, il prononça tout d'une haleine cette phrase qui se termina dans un chuchotement mystérieux :

— Ah ! marquise ! ah ! chère madame, quand donc aurez-vous pour moi des bontés ?

Puis, d'une voix qui se mourait :

— Géraldine, Géraldine, le voudrez-vous?

Mme de Moisieux tressaillit comme un pur-sang avec lequel le palefrenier qui le panse se permet des familiarités incongrues. Elle regardait M. Cantarel de travers, partagée entre l'indignation que lui causait l'excès de son audace et l'envie qu'elle avait d'en rire. Elle finit par lui dire d'un ton pincé :

— Vraiment, monsieur Cantarel, vous vous oubliez.

Il répondit avec aigreur :

— C'est ce matin, madame, que je me suis oublié en allant faire antichambre pour vos beaux yeux chez un grand homme, moi qui déteste également les grands hommes et les antichambres... Et je me suis encore oublié le jour où je n'ai pas craint de m'abaisser aux dernières supplications pour fléchir le plus féroce de vos créanciers...

— Mes créanciers et le reste, tout y passera, dit-elle; tout cela est inscrit dans votre grand livre, et vous me présentez votre facture... Vous êtes par trop commerçant, monsieur Cantarel.

Il allait prendre la mouche, se fâcher sérieusement. Elle se repentit de sa vivacité ; elle changea tout à coup de visage, et baissant les yeux, rougissant comme une jeune fille :

— Mais je ne réussis pas à m'indigner, dit-elle... Oh! mon voisin, que vous êtes un homme dangereux !

Ce mot suffit pour dissiper le gros nuage qui s'amassait entre ses deux sourcils. Être considéré comme un danger par le gouvernement et par les femmes passait dans son esprit pour le degré suprême de l'humaine félicité. Il recouvra sa belle humeur, il caressa du bout des doigts ses favoris bouffans. Après quoi il regarda la marquise d'un air à la fois tendre et goguenard, en faisant danser dans le creux de sa main sa lourde chaîne de montre et ses breloques massives. Il avait l'air de dire : Voilà ce que nous pesons !

— Mon Dieu! reprit-elle, si je pouvais me résoudre à avoir une faiblesse, si à mon âge je consentais à compromettre une réputation qui a traversé impunément les cours...

Il se permit de rire et de l'interrompre.

— On assure pourtant...

— Vous ajoutez donc foi à tous les sots propos?

— Eh! marquise, c'est le secret de Polichinelle, de toute la France, de tout l'univers.

— L'univers, la France et Polichinelle en mettent toujours dix fois plus qu'il n'y en a.

— Mais enfin, dit-il d'un ton plaintif, quel plaisir trouvez-vous à tenir un pauvre homme sur le gril et à prolonger indéfiniment son supplice? Voyons, quelles raisons pouvez-vous avoir pour me martyriser ainsi?

— J'en ai beaucoup et d'excellentes. D'abord je ne crois pas à votre amour... Non, ne vous récriez pas. Pure affaire de vanité, mon pauvre ami. Vous avez décidé que je serais votre première marquise. L'autre est morte, celle dont vous avez le château, et qu'est-ce qu'un château sans marquise? Ah! si vous aviez quelque chance d'avoir la Pompadour, vous ne penseriez pas à moi. Ne vous fâchez pas, vous dis-je. Vous savez bien qu'une femme qui raisonne est près de se rendre. Eh! oui, je me rendrais peut-être, n'était la peur que j'ai que vous ne soyez un indiscret, que vous n'ayez le bonheur un peu bruyant... Je vous soupçonne d'être un peu trompette, monsieur Cantarel.

— Moi, trompette! Je vous assure...

— Et moi je vous affirme, interrompit-elle, que je suis une vieille femme. Ah! si vous saviez, mon ami, à quel point je suis revenue, dégrisée, guérie de tout!.. Je ne suis plus que mère; ah! par exemple, je le suis comme une lionne... Eh! que sait-on? quand je serai délivrée de mes soucis maternels, quand mon cher enfant...

— Mais puisque je vous dis que le grand homme m'a donné sa parole.

— Ce n'est pas tout que cette place de deuxième secrétaire. Ce mariage, ce fameux mariage!..

— Eh bien! ma parole à moi, ne l'avez-vous pas?

— Mais notre jeune fille voudra-t-elle?

— Je voudrais bien voir qu'elle ne voulût pas, dit-il en se carrant. Me prenez-vous par hasard pour un tuteur de comédie? Et d'ailleurs à quoi songez-vous là? Je vous dis, moi, qu'à la seule pensée de devenir marquise, son petit cœur bondira de joie.

— Vous ne craignez pas que ses scrupules, que mère Amélie?..

— Qu'elle s'avise de faire la mijaurée, elle verra beau jeu!..

Mais laissez donc, elle ne s'en avisera pas. Elle a moins de scrupules, elle est plus dégourdie que vous ne pensez. Je la vois tous les jours sabler mon château-yquem et je vous jure qu'elle y prend goût. Tenez plutôt, je lui ai montré mes Fragonard. Croyez-vous qu'elle ait bronché?.. Je vous répète qu'elle est à vous; tenez ce mariage pour fait.

Ils venaient d'entrer dans l'ajoupa.

— Marquise, continua M. Cantarel, commerçant je suis et je resterai, et j'estime que dans ce siècle il est bon de donner un caractère commercial aux engagemens du cœur. Faisons ensemble un marché, et jurez-moi que le jour où M. votre fils épousera ma pupille...

— Pas un jour plus tôt, interrompit-elle vivement.

— Mais pas un jour plus tard, s'écria-t-il en tombant à ses genoux et cherchant à lui prendre la main pour la baiser.

— Eh! grand Dieu, relevez-vous donc! disait-elle. Vous, dans cette posture!... Avec vos opinions, vos principes!

— Debout devant les tyrans, à genoux devant les femmes! voilà ma devise, et je suis résolu à ne pas me relever avant que vous m'ayez promis...

— Tout ce qu'il vous plaira! s'écria-t-elle dans un mouvement d'effroi, mais debout!

Elle venait d'entendre le bruit d'un pas, et l'amoureux sexagénaire, amoureux depuis deux ans, sexagénaire depuis deux jours, l'entendit aussi. Malheureusement sa corpulence et sa pelisse contrariaient ses efforts, il n'était pas encore sur ses pieds quand Jetta parut à l'entrée de l'ajoupa. Elle n'avait pas saisi un mot, mais elle avait des yeux.

— Eh! ma belle, vous arrivez fort à propos, lui dit la marquise en l'embrassant. Aidez donc votre tuteur à retrouver une perle de mon bracelet, qui vient de se détacher.

L'innocente Jetta se mit à chercher la perle, et quoiqu'elle eût bonne vue, elle ne la trouva pas. En ce moment, Lara sortit d'un buisson; il était toujours fourré où il n'avait que faire.

— Bah! vous vous donnez trop de peine, Jetta, dit la marquise. Laissez chercher ce petit homme, qui a de meilleurs yeux que vous.

Là-dessus elle essaya de parler d'autre chose, mais l'entretien languissait, expirait à chaque instant. En se retrouvant sur ses pieds, M. Cantarel n'avait pas repris sa belle humeur. Il était morose et renfrogné. Il leva bientôt la séance pour retourner au château, accompagné de sa pupille. En vain s'efforça-t-elle de lui faire admirer le soleil qui se couchait rouge comme du sang.

— Un gros pain à cacheter! dit-il en haussant les épaules. Il y a bien là de quoi s'émerveiller!

Pendant tout le dîner, il la harcela, la taquina aigrement. Il entre-

prit de lui révéler ce qu'il appelait les horribles mystères de l'armée noire. Entre le premier service et le dessert, il mangea dix religieuses et vingt curés. Sa conclusion fut qu'il fallait en finir avec ces gens-là, qu'autrement c'en était fait des mœurs, de la famille, de la sainteté du nœud conjugal, de la morale publique et privée.

Mme Cantarel avait paru ne rien entendre. Quand elle se trouva seule au salon avec Jetta, au moment où elle commençait à s'assoupir, elle se réveilla tout à coup.

— Qu'avez-vous donc fait à votre tuteur, ma chère, pour qu'il vous ait tant maltraitée? lui demanda-t-elle en entr'ouvrant ses yeux somnolens.

Puis, honteuse de sa curiosité et sans attendre la réponse :

— A propos, un de mes poulets nègres est mort tantôt de la pépie. C'est un grand malheur.

X.

Le lendemain Mlle Maulabret eut l'étonnement d'apprendre tout à la fois que Mme de Moisieux avait un fils, que ce fils venait de passer deux ans en Amérique, qu'il en était revenu, que le soir même il dînerait au château et que, vu la solennité de cette circonstance, elle était tenue de se mettre sous les armes et d'étrenner la plus belle de ses robes neuves. M. Cantarel, qui avait repris sa gaîté et généreusement oublié tout ce qu'il lui avait dit de désagréable, lui recommanda de se décolleter.

— Je n'ai accepté votre tutelle, lui dit-il, qu'à la condition que vous me montreriez quelquefois vos épaules; je veux les voir. Qu'est-ce qu'une pupille qui a des secrets pour son tuteur? Les tuteurs ont le droit de voir et même de toucher. Ainsi l'ont décidé les canons de l'église, et c'est l'opinion de mère Amélie.

Il s'appesantit; il n'avait pas la plaisanterie légère.

Jetta se le tint pour dit; quand le moment fut venu, elle se rappela toutes les instructions qu'elle avait reçues de Mme de Moisieux et s'appliqua à bien faire les choses. Le jeune marquis lui causait quelque frayeur. Elle ne pouvait douter qu'il n'eût hérité de toutes les grâces de sa charmante mère en y ajoutant une fière et fine moustache, et il se trouvait que cette moustache qu'elle lui prêtait obligeamment ressemblait beaucoup à celle de M. Albert Valport, dont elle se souvenait encore de temps à autre.

L'heure des repas était annoncée jadis à Combard par une cloche, qui s'était fêlée. Ne la trouvant plus assez sonore, le seigneur châtelain l'avait remplacée par un gong chinois, dont la voix éclatante et formidable se faisait entendre à une demi-lieue à la ronde. Personne n'en pouvait ignorer, l'univers était averti que M. Cantarel

s'apprêtait à déplier sa serviette. Quand le gong retentit, Mlle Maulabret était sous les armes. Elle s'était coiffée dans toutes les règles et conformément aux leçons de l'habile institutrice qui lui avait appris à faire bouffer ses bandeaux et à tordre son chignon. Rien de plus charmant que sa robe de surah couleur mauve, dont la garniture audacieuse et pourtant modeste faisait le plus grand honneur à la couturière de Mme de Moisieux. Retenue par un ruban de velours noir passé autour de son cou, pendait une belle croix en cailloux du Rhin, seul souvenir que lui eût laissé son père. Ses belles épaules, mises à nu pour la première fois, semblaient s'étonner de cette aventure dont elles n'avaient rien à redouter; leurs contours sinueux et leur ferme blancheur pouvaient affronter sans crainte l'éclat des lumières comme la curiosité des regards. Elle jeta un coup d'œil dans sa glace, elle y aperçut une étrangère qu'elle n'avait jamais vue et qui lui rendit le sourire de stupeur qu'elle lui adressa. Cette étrangère était vraiment fort jolie et fort désirable, peut-être un peu trop pour la circonstance.

Elle descendit au salon, où venaient d'arriver la marquise et son fils, *in fiocchi* l'un et l'autre. Son entrée fit sensation. Mlle de Moisieux battit des mains, Mme Cantarel eut l'air de découvrir l'Amérique, M. Cantarel fit claquer sa langue comme à la vue d'un bon plat. Il trouvait que cette jolie fille faisait bien dans son salon doré et peinturluré; il était bien aise qu'elle lui fût quelque chose et d'en pouvoir faire les honneurs. Elle s'aperçut à peine de la vive impression qu'elle produisait, tant elle était plongée dans un ébahissement dont elle ne pouvait revenir. On lui avait présenté le jeune marquis de Moisieux et il l'avait saluée. Était-ce bien lui? Un gros corps dégingandé et mal équarri, une tignasse d'un blond tirant sur le roux, un teint farineux, des joues que l'abus des alcools commençait à couperoser, de gros yeux à fleur de tête, ternes et troubles comme ceux d'un poisson crevé, une langue empâtée, point de maintien, je ne sais quoi d'effaré, l'air empêtré d'un habitué de bas lieux qui ne se sent pas chez lui en honnête compagnie. Dieu! quel marquis! était-ce bien là le fils de sa mère? On ne savait pas même quel âge lui donner et s'il avait quinze ou quarante ans. Son sourire était enfantin, mais les pattes d'oie profondément gravées sur ses tempes racontaient un long passé, le travail rongeur des années et un nombre invraisemblable de flacons de rhum aussitôt vidés que débouchés. Il faut avouer que la marquise elle-même avait ressenti quelque surprise en le revoyant; elle l'avait trouvé considérablement détérioré, ce qui lui fit l'effet d'un miracle. Par bon procédé, elle l'embrassa, en se tenant à quatre pour ne pas l'étouffer.

La porte de la salle à manger s'ouvrit à deux battans, M. Can-

tarel donna son bras à la marquise, Lésin s'approcha de Mme Cantarel pour lui offrir le sien, mais d'un signe elle le pria de s'adresser à Mlle Maulabret, ce qu'il fit avec une extrême gaucherie. Elle paraissait l'intimider beaucoup. Peut-être, pour le rassurer, sa mère lui avait-elle représenté cette petite bourgeoise comme une personne sans conséquence. Il se trouvait en présence d'une beauté qui le surprenait, et dans ses embarras il perdait l'équilibre, comme dans ses gaîtés il perdait haleine.

Mme Cantarel n'avait pas fait de grands frais de toilette ; elle avait gardé sur sa tête la fanchon en guipure, dont elle enveloppait ses névralgies, et s'était contentée de remplacer la robe de soie noire un peu fripée qui ne la quittait pas par une autre robe de soie noire à peu près neuve. Mais, par l'ordre de son royal époux, elle avait dû déployer pour sa table le luxe des grands jours. La beauté du couvert, la pesanteur de l'argenterie, un magnifique surtout Louis XVI à la balustrade ciselée, que surmontait une vraie montagne de fleurs, l'éclat des cristaux, une porcelaine de Sèvres que la Pompadour n'eût pas dédaignée, l'encolure empesée du maître d'hôtel, lequel, droit comme un piquet, paraissait porter dans sa tête les destinées de l'Europe, tout annonçait la solennité de la cérémonie qui allait s'accomplir et qui ressemblait beaucoup à la signature d'un contrat.

Si M. Lésin de Moisieux n'était pas idiot, il ne s'en fallait guère. Esprit incomplet, inachevé, triste ébauche que la bonne nature avait plantée là, en la priant de se tirer d'affaire comme elle pourrait, ce gros garçon au teint blafard était un de ces embrouillés qui ne se débrouillent jamais. On s'était donné des peines prodigieuses pour le dégrossir. Apprendre lui causait une sorte de douleur physique ; les souffrances qu'éprouve une femme pour mettre un enfant au monde ne sont rien au prix du supplice qu'endurait ce cerveau rebelle et réfractaire pour accoucher d'une idée. Pendant de longues années, son gouverneur, M. Mazet, homme fort instruit, dont la patience surpassait encore le mérite, l'avait remis cent fois sur le métier, selon le précepte de Boileau, le polissant et le repolissant sans cesse; il y perdit son latin et surtout son grec. En définitive, Lésin réussit à apprendre les premiers rudimens de la photographie ; encore ses épreuves étaient-elles si troubles qu'on n'y pouvait distinguer un arbre d'une femme. Ainsi se termina cette éducation laborieuse, dont le seul fruit fut de rapporter à M. Mazet une grosse pension qu'assurément il avait bien gagnée.

Son père l'avait souvent traité d'avorton, sa mère lui avait déclaré mainte fois qu'il était impossible. Il ne s'en souciait guère. Il avait deux goûts qui devaient suffire à embellir sa vie : il jouait au billard et il aimait à boire. Ce fut sa perte. A jeûn, il était

presque convenable et assez réservé, car, grâce à Dieu, il était timide, et sa sottise se réfugiait sous les ailes tutélaires de ce dieu qu'on appelle le silence. Mais il portait mal le vin; à peine en avait-il deux ou trois verres dans la tête, il osait tout. Le satyre qu'il renfermait au fond de son cœur sortait brusquement de sa caverne et faisait fuir les nymphes. M. de Moisieux, à qui l'on ne pouvait rien refuser, l'avait fait attacher à l'ambassade de Berlin. A peine débarqué, sur la foi du nom qu'il portait, il fut invité à un bal de la cour et il y prit des libertés malséantes. Dès le lendemain il fallut le faire disparaître; ce fut la fin de sa brillante carrière diplomatique, qui avait duré huit jours, et que Mme de Moisieux se flattait de renouer par l'entremise de M. Cantarel.

Le festin qu'on donnait en son honneur était digne de l'argenterie et de la vaisselle; il y déploya un superbe appétit, et pendant quelque temps tout alla bien. Admonesté par sa mère, il s'observait, parlait peu, ne répondait que par monosyllabes; ses oui et ses non n'avaient rien de compromettant. Mais M. Cantarel, qui apparemment voulait le faire briller, le pressait de questions. Il franchit le pas, s'aventura un peu, entreprit de conter son odyssée. Malheureusement il brouillait tout, ne retrouvait le nom ni de Boston ni de Cincinnati, et se tournait vers Mlle Maulabret en lui disant:
— Ce diable d'endroit... vous savez?.. comment s'appelle-t-il?

Que ne l'interrogeait-on plutôt sur les vertus du gin et du whisky? Il en eût raisonné en expert. Mme de Moisieux était sur les épines, tâchait de lui tendre la perche, changeait de couleur, s'agitait, s'éventait. M. Cantarel était pensif. La marquise en avait usé avec lui comme la chouette de la fable, elle lui avait peint son petit comme délicieux :

Beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.

Il croyait rêver et hochait la tête en se disant : « Si jamais celui-là devient deuxième secrétaire d'ambassade, c'est qu'on l'aura nommé sans le voir; il faudra que j'engage la marquise à le tenir jusque-là dans une boîte. »

Il eût été plus sage de le prévenir loyalement et de l'avertir que ce beau garçon supportait mal le vin. Il lui remplissait continuellement son verre, qu'il s'étonnait de trouver toujours vide. Lésin sentit par degrés sa tête se prendre, et adieu la modestie! Il s'enhardit, se lança; le caboteur qui longeait prudemment la côte affronta la haute mer et ses hasards. La marquise frémissait, et il y avait de quoi. Elle avait cru bien faire en lui recommandant d'afficher ses convictions démocratiques et radicales; elle lui avait représenté que son avenir était à ce prix. Il se le tenait pour dit

et attendait que le courage lui vînt: le courage était venu. On a tort de conseiller les sots; ils ne font usage de la sagesse d'autrui que pour perfectionner leur sottise, qui n'est supportable que servie au naturel.

— Vous avez beau dire, monsieur Cantarel, s'écria-t-il en tambourinant *la Marseillaise* sur la table, les Américains sont un peuple plus avancé que vous ne croyez. Ils n'ont pas seulement aboli l'esclavage, il sont en train d'abolir la domesticité. Moi qui vous parle, je n'ai pas pu me procurer de domestique à New-York. C'est fort gênant, mais les principes avant tout. Il ne faut pas de domestiques dans une démocratie. Tous électeurs, tous égaux. Moi, voyez-vous, monsieur Cantarel, je suis comme vous, je regarde les grands gaillards que voici comme mes égaux.

Les grands gaillards étaient si bien dressés qu'ils ne sourcillèrent pas; il est à croire qu'ils se dédommagèrent plus tard à l'office. M. Cantarel fit une grimace effroyable, et pendant deux ou trois minutes un silence de mort régna dans toute la salle; on aurait entendu voler les mouches, si les mouches volaient en janvier.

Lésin ne se doutait point du désastreux effet de son propos. Il goûta d'un vin que M. Cantarel lui avait vanté et fit la moue.

— En conscience, il n'est pas mauvais, dit-il; mais en conscience aussi, tous vos grands crus me font l'effet de sirops. Parlez-moi d'un verre de whisky! C'est franc, c'est décisif et ce n'est pas coûteux. Je suis sûr, monsieur Cantarel, que vous savez à quoi vous revient chacune de ces bouteilles et que vous direz ce soir : « Ils m'en ont bu pour plus de cent francs. » Papa avait reçu un jour de M. de Metternich un panier de johannisberg. Le lendemain, il avait du monde à dîner, et en remettant la bouteille au domestique qui servait à boire, il lui dit à l'oreille : « Du johannisberg; ménagez-le. » Mais voilà mon domestique qui, tout le long de sa tournée, répète en versant : « Du johannisberg, messieurs! ménagez-le. » Papa l'a chassé. Ma parole d'honneur! se figure-t-on un imbécile pareil?

L'instant d'après, un des grands gaillards qui étaient ses égaux lui offrit du château-lafite. Il lui dit en clignant de l'œil et d'un ton familier :

— Eh! l'ami, château-lafite! ménagez-le.

Et, charmé de son agréable plaisanterie, il éclata en un long et bruyant éclat de rire. Il se pâmait, il pensait suffoquer. Pour le calmer, il fallut que la marquise lui allongeât par-dessous la table un joli coup de pied dans le mollet droit; c'était une langue qu'il comprenait et qu'elle lui parlait quelquefois.

Il y avait en ce moment une personne heureuse, c'était Mme Cantarel. Son cœur se dilatait, se baignait dans la joie. Les inepties du

fils, les anxiétés de la mère, l'ahurissement de M. Cantarel lui procuraient une félicité intime et sans mélange, qui ne se révélait au dehors que par la noirceur de ses sourires.

Lorsqu'on passa au salon pour prendre le café, Lésin ne se possédait plus, il était cramoisi, les yeux lui sortaient de la tête. La marquise prévit une catastrophe. Elle le regarda fixement, comme un montreur de ménagerie regarde son lion qui s'émancipe, et elle lui dit tout bas :

— Allez vous dégriser au grand air.

Elle ajouta tout haut et d'une voix caressante :

— Lésin, allez donc chercher les photographies que vous avez rapportées d'Amérique ; je suis sûr que M[lle] Maulabret sera charmée de les voir.

Il baissa la tête et obéit. Quand il revint une demi-heure plus tard, il sentait la pipe, mais il paraissait aussi tranquille que blafard. Il déposa sur une table ronde le portefeuille qu'il tenait sous son bras et se mit en devoir de déballer. Il inspirait à Jetta une profonde pitié ; elle le considérait comme un être disgracié et mal venu, comme un estropié de l'intelligence, comme un infirme, et son âme de sœur grise voulait du bien à tous les infirmes. Tandis que M. Cantarel, à l'autre bout du salon, faisait admirer à M[me] de Moisieux un Lancret que son expert avait acheté pour lui à l'hôtel Drouot et qu'on venait de lui envoyer décrassé et reverni, Jetta alla s'asseoir de la meilleure grâce du monde à côté de Lésin. Il fit défiler sous ses yeux tous les produits de son art, et de sa voix douce elle lui demandait des explications qui n'étaient pas superflues, tant les épreuves étaient pâles et confuses. Malheureusement la cave à liqueurs était restée sur la table ; il ne put résister à la tentation, il se versa un verre de fine-champagne qu'il avala d'un trait, et son cerveau se ralluma. Il avait réservé pour la fin, pour le bouquet, une vue du Niagara qui était, disait-il, son chef-d'œuvre. Il mit le chef-d'œuvre sous le nez de Jetta, et elle dut reculer la tête pour y mieux voir. Dans le mouvement qu'elle fit, sa robe, s'écartant un peu, laissa un instant à découvert la naissance de sa gorge. Elle s'avisa qu'il avait aux lèvres un sourire de faune et qu'il attachait sur elle un regard effronté, un de ces regards qui déshabillent les femmes. Rougissant de honte et d'indignation, elle laissa tomber à terre le Niagara, se leva brusquement et traversa le salon pour aller se réfugier sur le sofa où était assise sa tante, qui lui dit :

— Eh bien ! ma chère, eh bien ! Jetta !..

Si occupé qu'il fût de la marquise et de Lancret, M. Cantarel s'était aperçu de cette retraite précipitée ; il s'écria :

— Eh ! fillette, qu'est-ce donc ?

— Vous êtes bien curieux; c'est une épingle qui l'a piquée, répondit Mme Cantarel,

Et, se penchant vers Jetta, elle feignit de remettre en place une innocente épingle qui ne s'était point déplacée.

— Que diable! on supporte en silence ces petites contrariétés. Elle s'y fera, dit-il avec un gros rire.

Jetta savait gré à sa tante de l'avoir appelée par son petit nom, ce qu'elle ne faisait jamais, et d'être venue à son secours. Elle leva sur son pâle visage des yeux reconnaissans et rencontra les siens, qui n'exprimaient qu'une froide indifférence. Alors elle sentit que, lorsqu'on a dix-huit ans et qu'on n'a point de mère, on est horriblement seule et dans les salons dorés et dans tout l'univers; il lui prit une violente envie de pleurer. Tout à coup elle se souvint qu'un ancien président de chambre lui avait dit : « Méfiez-vous! » Les écailles lui tombèrent des yeux, elle entrevit la fatale vérité. On voulait lui faire épouser cet idiot! on voulait la donner corps et âme à ce faune! Ce n'était pas là ce qui la navrait le plus. Elle avait cru aux protestations d'amitié, à la sincérité de Mme de Moisieux, et Mme de Moisieux avait son projet. Protestations, caresses, tout cela n'était que feintise, artifice, hypocrisie, petits moyens. Et le monde était ainsi fait; quand on y vivait, il ne fallait croire à rien ni à personne.

Cependant le faune ne songeait pas à poursuivre sa victime; il avait pris sa fuite pour une agacerie qu'elle lui faisait, et il se promettait de la retrouver en temps et lieu. Pour le moment il rêvait à une taverne de New-York, où il avait passé des heures délicieuses; les jolies filles qu'on y trouvait ne faisaient pas de petites manières, c'était bien plus commode. Tout en rêvant, il s'assoupit par degrés, et bientôt son sommeil se trahit par un sourd ronflement.

La marquise excusa sa géniture en alléguant les fatigues du voyage, la réveilla et l'emmena; mais elle n'attendit pas d'avoir traversé la cour d'honneur pour laisser éclater la tempête qui s'était amassée en elle pendant trois heures. L'être impossible secoua ses oreilles; il crut se justifier en racontant ce qui s'était passé.

— Que voulez-vous, maman? s'écria-t-il, j'ai l'habitude de regarder ce qu'on me montre, et croyez d'ailleurs que la petite a bien su ce qu'elle faisait. Elle a plus d'école que vous ne pensez.

— Vous êtes le dernier des imbéciles! lui dit-elle avec l'accent du désespoir.

Jetta s'était retirée dans son appartement. En traversant la petite bibliothèque dont elle faisait son séjour favori, elle avisa sur une console un grand pli fraîchement arrivé, qu'elle s'empressa de décacheter. Elle y trouva, avec une image de dévotion, un long sermon en trois points sur le danger de l'exemple et sur la nécessité

de combattre les tentations, en leur opposant le bouclier de la foi et le casque du Saint-Esprit. Elle prit aussitôt la plume, écrivit à la chaude quatre grandes pages, qui pouvaient se résumer ainsi : « O ma mère, ne craignez pas pour moi les tentations ; ce que j'en connais est bien peu séduisant et bien peu dangereux. »

Elle s'était soulagée en écrivant, elle songea à gagner son lit. Comme elle ouvrait la porte du petit salon qui séparait sa bibliothèque de sa chambre à coucher, elle demeura clouée sur le seuil. A ses regards s'offrait une merveille, un chrysanthème superbe, un chrysanthème arborescent, haut de plus de quatre pieds, dont la tige était un véritable tronc et semblait lui faire hommage de ses belles fleurs blanches et étoilées, au cœur d'or, qui se comptaient par centaines. Elle en admirait la beauté, elle en savait aussi la valeur. Six années auparavant, sa mère avait marchandé dans une exposition horticole un chrysanthème pareil à celui-ci, et elle avait reculé de trois pas en apprenant qu'on en demandait deux mille francs. Qui donc pouvait se permettre de faire à Mlle Maulabret un présent de ce prix ? Elle tira vivement un cordon de sonnette et du même coup elle s'élança dans le corridor. Quand elle appelait un domestique, elle avait l'habitude de faire la moitié du chemin ; instruite à servir les pauvres, elle ne pouvait s'accoutumer à ce qu'on la servît elle-même. Elle rencontra sa femme de chambre sur la dernière marche de l'escalier ; elle apprit en l'interrogeant que la merveille avait été apportée dans la soirée par deux messagers inconnus, qu'ils avaient refusé de dire d'où ils venaient, qu'ils s'étaient contentés d'affirmer que Mlle Maulabret savait de quoi il s'agissait.

Elle regagna son appartement et fit plusieurs fois le tour de la plante miraculeuse. Tout en tournant, la pensée lui vint qu'elle n'avait révélé qu'à un vieux chirurgien sa passion pour les chrysanthèmes, et que ce vieux chirurgien n'était plus de ce monde. Une inspiration bizarre, une chimère traversa sa tête un peu mystique, mais son bon sens se moqua bien vite de sa folie. Elle finit par conclure que les deux messagers avaient été dépêchés par M. Vaugenis et qu'il venait d'exécuter une des dernières volontés de son grand-oncle. Comme en sortant de l'hôpital, elle se mit à causer avec ce mort ; elle lui disait :

— Je vous aime beaucoup et je vous aimerai toujours ; mais, vous le voyez vous-même, chaque pas que je fais dans le monde me ramène à l'hôpital.

VICTOR CHERBULIEZ.

(La troisième partie au prochain n°.)

UN

HOMME D'ÉTAT RUSSE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE.

V[1].

N. MILUTINE, TCHERKASSKI ET SAMARINE EN EXPLORATION DANS LA POLOGNE INSURGÉE.

La volonté impériale envoyait malgré lui Nicolas Milutine en Pologne, l'amitié et le patriotisme lui donnaient pour associés dans cette tâche inattendue ses deux plus illustres compagnons d'armes dans la grande campagne de l'émancipation, George Samarine et le prince Vladimir Tcherkasski. Cette rapide exploration de la Pologne en révolte par ces trois fils de Moscou, dans l'automne de 1863, devait être pour la Pologne russe le point de départ d'une transformation politique et économique si profonde, qu'à travers tous les changemens réservés au pays de la Vistule par les mystérieux desseins de l'avenir, les siècles en sauraient difficilement effacer la trace. On peut en apprécier les résultats de différentes manières; ce que j'oserai dire, c'est qu'aucun voyage de souverain ou d'homme d'état, en aucun pays, à aucune époque, n'a peut-être eu d'aussi grands résultats.

En accompagnant les trois amis dans les villes et les villages du royaume de Pologne, nous les laisserons autant que possible parler pour eux-mêmes, nous exprimer par leur propre bouche ou leur

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 octobre, des 1er et 15 novembre.

propre plume, sur les lieux et à l'instant, sans apprêt et sans fard, entre eux pour ainsi dire, dans le laisser-aller de la conversation ou de la correspondance quotidienne, leurs impressions et leurs vues, leurs mobiles et leurs desseins. Sans nous départir de l'impartialité qui seule convient à un étranger en cette délicate et attristante question polonaise, sans être infidèle aux traditionnels sentimens de pitié et de sympathie de la France pour la malheureuse Pologne, nous pourrons, par l'organe même des hommes d'état les plus compétens, faire connaître dans toutes leurs nuances et dans toute leur vérité les sentimens et le point de vue russes dans les affaires polonaises, les idées et les motifs qui depuis 1863 ont inspiré la conduite du gouvernement de Saint-Pétersbourg à Varsovie.

I.

Après un mois consacré à des études préliminaires, Nicolas Milutine, George Samarine et le prince Tcherkasski durent se mettre en route pour le royaume de Pologne. Le départ eut lieu au commencement d'octobre 1863. Nicolas Alexèiévitch laissait à Saint-Pétersbourg sa femme et ses enfans, qu'il ne voulait pas exposer aux périls d'un pays en insurrection. Pour Milutine et ses amis, cette première visite en Pologne était un vrai voyage d'exploration, presque un voyage de découverte en pays inconnu. Aussi cette expédition, destinée à tout renouveler dans le royaume, était-elle peu nombreuse. Milutine, Samarine, Tcherkasski, un ou deux fonctionnaires, détachés des administrations pétersbourgeoises, qui devaient les rejoindre en route et trois jeunes secrétaires ou traducteurs en composaient tout le personnel.

Entre Saint-Pétersbourg et Varsovie, Nicolas Alexèiévitch fit une halte en Lithuanie, à Vilna. La jolie capitale des provinces du nord-ouest présentait alors un aspect sinistre et navrant. La répression, comme l'insurrection, avait en Lithuanie quelque chose de plus dur, de plus âpre que dans le royaume de Pologne. A Vilna plus encore qu'à Varsovie, les habitans, placés entre les comités révolutionnaires polonais et les commissions militaires russes, étaient courbés sous une double terreur. Vilna était la résidence de Michel Nikolaiévitch Mouravief, le fameux général auquel l'empereur avait confié le soin de dompter la révolte dans les provinces lithuaniennes. Mouravief s'était, au temps de l'émancipation, montré l'un des adversaires les plus décidés comme les plus passionnés de Milutine et de ses amis. Homme du passé, conservateur et autoritaire par principe autant que par tempérament et par routine, il était de ceux qui, à Saint-Pétersbourg, avaient le plus tonné contre les machinations

révolutionnaires du « rouge Milutine. » Par une singulière ironie du sort, ces deux antagonistes de 1860, dans lesquels on eût pu personnifier les deux tendances opposées qui se disputaient la Russie, le défenseur des privilèges et l'avocat des serfs allaient maintenant se rencontrer aux frontières de l'empire comme collaborateurs involontaires.

L'antipathie de ces deux hommes était de notoriété publique; ce ne fut pas un obstacle à leur entente lorsqu'ils se retrouvèrent à Vilna. Ils comprenaient tous deux que, l'un dans le royaume de Pologne, l'autre dans les provinces occidentales, ils ne pouvaient, pour une tâche au fond analogue, suivre une voie différente. Milutine l'avait senti dès les premiers jours, et il avait fait taire sa répugnance pour la personne, les idées et les procédés de Mouravief. A peine sa difficile mission acceptée, il cherchait à se concerter avec son ancien adversaire. Craignant que le général ne lui gardât rancune des luttes et des griefs du passé, Milutine avait pris comme intermédiaire entre eux deux un ami commun, le général Zélénoï, officier qui s'était distingué par son courage au siège de Sébastopol (1) et qui, après avoir été d'abord adjoint (*tovarichtch*) de Mouravief, lui avait depuis quelques mois succédé au ministère des domaines. Entre tous les ministres d'alors, Zélénoï était du petit nombre de ceux sur lesquels Milutine croyait pouvoir compter. Près de Mouravief, du reste, il eût pu se passer d'intermédiaire. En homme d'action ou en politique, plus soucieux du présent que du passé, le gouverneur-général des provinces du nord-ouest répondit sans hésitation aux ouvertures de Milutine. Dès le 25 septembre, il prenait les devans et adressait cette lettre à son ennemi politique de la veille (2).

Le général M. Mouravief à N. Milutine.

Vilna, 25 septembre 1863.

« Monsieur,

« J'apprends que Votre Excellence est en ce moment particulièrement occupée de la question de l'organisation des paysans dans le royaume de Pologne.

« C'est là un sujet d'une extrême importance pour le maintien

(1) Ce fut le général Zélénoï, nous assure-t-on, qui, après la longue et héroïque résistance de Sébastopol, eut la triste mission de présenter les clés de la place aux chefs des armées alliées.

(2) De cette lettre comme de quelques autres, je n'ai entre les mains qu'une traduction que j'ai tout lieu de croire fidèle, mais dont je n'ai pu vérifier l'exactitude.

futur de notre domination dans le royaume de Pologne, et principalement dans les provinces occidentales. La population rurale (*selskoë naselenie*) est notre seul appui. Les autres classes nous sont manifestement hostiles, oppriment (*ougnetaiout*) les paysans et s'efforcent de les soulever contre nous. Je fais ici tout ce qui est en mon pouvoir pour donner à la population rurale l'indépendance et le bien-être, et pour enlever aux propriétaires la possibilité de les opprimer : il semble que je commence à atteindre le résultat désiré. Les paysans le comprennent, et presque partout, dans les six provinces qui me sont confiées, ils prêtent, sans distinction de religion, leur concours au gouvernement pour dompter l'insurrection et l'émeute.

« Dans le royaume de Pologne, la chose est plus difficile, mais je ne la regarde pas comme impossible. J'ai déjà envoyé dans le gouvernement d'Augustof, confié à mon administration, une commission spéciale chargée de rédiger un projet pour arracher la population villageoise des mains des propriétaires, de leurs comptoirs et de leurs intendans, et en même temps pour modifier le système des taxes et redevances.

« Je ne sais si, dans la province d'Augustof, il me sera donné d'atteindre le résultat souhaité; j'y consacrerai du moins tous les efforts possibles. Ce que je sais c'est que là aussi les paysans sont bien disposés pour nous. Il faut seulement mettre fin à la terreur (*strakh*) répandue dans les villages, parmi la population rurale, par les assassinats et les perquisitions du parti révolutionnaire dans les campagnes.

« Je souhaite ardemment que cette grave affaire de l'organisation des paysans, tant dans les provinces occidentales que dans le royaume de Pologne, nous permette d'assurer pleinement pour l'avenir notre domination en ce pays. Aussi ai-je appris avec joie que les propositions à faire dans ce dessein, pour le royaume de Pologne, avaient été confiées à Votre Excellence, car je suis fermement persuadé que, s'il est encore possible de faire quelque chose sous ce rapport, vous parviendrez à le faire.

« Nous devons marcher dans toute cette grave affaire la main dans la main; pour moi, je vous offre en toute sincérité ma coopération. Nous ne désirons qu'une chose : l'avantage de la Russie; et pour cette raison, je n'ai aucun doute que les divergences mêmes de vues qui pourraient s'élever entre nous ne nuiront pas à notre œuvre, mais ne serviront qu'à l'élucider.

« J'ai cru utile de vous communiquer tout ce qui est dit plus haut pour vous témoigner tout mon empressement à vous prêter mon concours dans la mesure de mon intelligence, et je reste convaincu que Votre Excellence se montrera aussi empressée à réunir

ses efforts aux miens pour notre action commune en vue de l'achèvement de l'œuvre en question.

« Agréez l'assurance de ma parfaite considération et de mon dévoûment.

« M. Mouraviev (1). »

Un tel langage, à moins de trois ans de distance, de la part d'un des adversaires déclarés de la charte d'émancipation en Russie, devait être doublement agréable à Nicolas Alexèiévitch. C'était pour lui comme un acquiescement au passé en même temps qu'une garantie pour l'avenir. « Voilà un homme complètement transformé! » s'était-il écrié à la première lecture de la lettre du général. En fait, la transformation de Michel Mouravief était peut-être plus apparente que réelle. Comme N. Milutine, c'était sur le paysan qu'il voulait attirer l'attention et les bienfaits du gouvernement russe en Pologne, c'était dans le peuple des campagnes qu'il prétendait chercher un point d'appui; mais dans cette unité de vues leurs mobiles étaient bien différens. Pour le général comme pour beaucoup de ses compatriotes, cette préoccupation du paysan et du peuple dérivait uniquement de considérations politiques. A ses yeux, la question agraire n'était qu'une machine de guerre contre l'insurrection et le polonisme. Si, dans les provinces occidentales, il vantait et appliquait, en renchérissant encore dessus, des procédés qu'il avait énergiquement repoussés et flétris en Russie, ce n'était point qu'il cessât de les considérer comme révolutionnaires, c'était bien plutôt qu'il y voyait un instrument commode pour battre les propriétaires polonais. Peu lui importait que cette arme fût empruntée à la révolution, il s'en servait sans scrupule contre les ennemis de son maître et de son pays, parce que contre de tels ennemis les armes les plus sûres lui semblaient les meilleures.

Tout autre était le point de vue des Milutine, des Tcherkasski, des Samarine. Leur préférence pour le paysan et leur intérêt pour le peuple n'étaient pas une affaire de circonstance. Les lois agraires qu'ils allaient conseiller et appliquer en Pologne n'étaient pas seulement de leur part un expédient politique ou un fait de guerre justifié par l'état de révolte et d'hostilité armée. Les maximes et les mesures qu'ils allaient recommander en Pologne, ils les avaient préconisées et en grande partie mises à exécution dans la Russie même. L'insurrection leur fournissait seulement l'occasion de mettre leurs principes en pratique d'une manière plus brusque et plus

(1) Mouravief, on peut le voir à cette lettre, n'était ni écrivain ni orateur. Nous avons le regret de ne pas avoir entre les mains la réponse de Milutine.

radicale, avec moins de ménagemens pour les droits ou les intérêts des hautes classes, la noblesse propriétaire de Pologne s'étant par ses sympathies pour les rebelles privée de l'appui en partie prêté dans les hautes sphères à la noblesse russe.

En Pologne et en Russie, Milutine et ses amis devaient dans des circonstances diverses faire au fond une œuvre analogue. Envisagées de cette façon, du point de vue des paysans et des lois agraires, toute la conduite et la carrière administrative de Milutine se montrent empreintes d'une singulière unité. Dans ces inextricables affaires polonaises, si étrangères à ses études et à ses goûts, Nicolas Alexèiévitch avait découvert un point conforme à ses instincts, une tâche semblable à celle qu'il avait accomplie en Russie, et il s'y était attaché avec passion. C'était une autre et nouvelle émancipation que ses amis et lui prétendaient achever aux bords de la Vistule, en dotant de terres le paysan polonais, comme naguère le moujik russe, car à leurs yeux il n'y avait pas pour le paysan d'émancipation réelle sans dotation territoriale.

Trois ans plus tôt, l'empereur Alexandre II lui-même, présentant au conseil de l'empire les statuts d'émancipation élaborés par le comité de rédaction, avait solennellement regretté que, dans le royaume de Pologne comme dans les provinces Baltiques, l'ancien serf eût été affranchi sans recevoir en propriété une partie du sol qu'il cultivait (1). Pour Milutine et pour ses amis, l'insurrection polonaise fournissait une occasion de faire disparaître cette fâcheuse anomalie, une occasion d'appliquer au royaume les mesures législatives et les combinaisons économiques destinées à préserver l'empire des tsars de la formation d'un prolétariat, ce qui, aux yeux de la plupart des Russes, est la grande plaie des sociétés occidentales et le grand péril des états modernes.

Il est naturellement permis de différer de vue sur ces principes, de n'avoir pas une foi entière dans l'efficacité absolue de ces maximes slaves sur la diffusion de la propriété territoriale. Il est surtout permis de discuter la valeur des procédés employés en Russie ou en Pologne pour mettre ces principes en œuvre. Ce sont là des questions que nous avons plus d'une fois touchées ici même (2) et sur lesquelles nous ne voulons pas revenir aujourd'hui. Ce que nous devons rappeler, c'est ce qu'on a trop souvent oublié en Europe, c'est que, bonnes ou mauvaises, légitimes ou illicites, les maximes et les mesures appliquées par le gouver-

(1) Discours de l'empereur dans l'hiver de 1860-61.

(2) Voyez particulièrement, dans la *Revue* du 1er août, du 15 novembre 1876 et du 15 août 1877 nos études sur *l'Émancipation des serfs* et sur *la Commune russe*, et, dans la *Revue* du 1er mars 1879, l'étude intitulée *le Socialisme agraire et le Régime de la propriété en Europe*.

nement russe en Pologne n'ont pas été spécialement imaginées pour les Polonais et uniquement machinées par la haine politique. On ne les a importées en Pologne qu'après en avoir fait l'essai avec les Russes. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne pouvait néanmoins s'étonner que les procédés mis en usage à Varsovie et dans les provinces de la Vistule fussent taxés de révolutionnaires par la presse européenne : les pratiques plus ou moins analogues adoptées pour l'émancipation des serfs n'avaient-elles pas, trois ans auparavant, été dénoncées au même titre, dans la cour impériale, par la noblesse et par plus d'un des conseillers du tsar, par plusieurs même de ceux qui, avec Mouravief, en recommandaient aujourd'hui l'emploi à la Pologne et se réjouissaient de voir la *szlachta* polonaise livrée sans défense aux mains des « rouges » législateurs de l'ancienne *commission de rédaction ?*

A Vilna, Milutine et Mouravief ne discutèrent point sur les principes. Peu leur importaient les dissentimens théoriques, il leur suffisait de se savoir d'accord sur les faits, sur la conduite à tenir. A cet égard, leur entente fut facile. On en peut juger par le récit de Nicolas Alexèiévitch.

« Vilna, le 9/21 octobre 1863 (1).

« Nous sommes arrivés ici en parfaite tranquillité et sans le moindre retard, c'est-à-dire à cinq heures du matin. Après avoir pris trois heures de repos, je me suis rendu chez Michel Nikolaièvitch Mouravief et j'y suis resté jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Dans une heure, j'y retourne de nouveau pour dîner, en sorte que nous ne nous serons presque pas quittés de la journée. Notre entrevue et toutes nos explications ont eu le caractère le plus cordial. Nous avons même abordé le passé, et nous nous sommes trouvés pleinement d'accord (2). Tout ce qu'il m'a dit a d'ailleurs été fort sensé et instructif pour moi. Outre une claire intelligence des choses et des hommes qui l'entourent, il possède en réalité une remarquable capacité pour l'administration. L'énergie non plus ne lui fait pas défaut, mais j'ai été frappé chez lui d'une certaine teinte de tristesse que je ne lui connaissais pas autrefois et qui s'explique par une continuelle tension des nerfs (3). D'après ce qu'il m'a dit, on a, dans l'espace de six mois, exécuté quarante-huit personnes ; mais quand on songe que par cette rigueur on a sauvé des centaines,

(1) Lettre de N. Milutine à sa femme.
(2) Milutine racontait que, dans cette entrevue, le général Mouravief lui avait dit à ce propos : « Je reconnais que la vérité était de votre côté. »
(3) *Napriagennym sostoïaniem.*

et peut-être des milliers, de victimes innocentes, les sorties de la presse européenne semblent étranges, surtout si l'on compare à cela ce qui se fait en ce moment même à Naples (1). Il y a, il est vrai, beaucoup d'arbitraire, mais cet arbitraire en refrène un autre plus brutal, celui du parti révolutionnaire ou clérical. L'affaire est encore loin d'être terminée, même en Lithuanie, et quant à la Pologne elle-même, il n'y a pas à en parler; je m'abstiendrai du reste de tout jugement définitif sur la situation de cette dernière, tant que je ne serai pas sur les lieux. . . . .

« Pour moi personnellement, depuis que je suis monté en wagon, je passe absolument tout mon temps dans les paperasses et les conférences d'affaires. Durant toute la route, le zèle de mes compagnons de voyage n'a pas faibli, même la nuit, de sorte que nous avons à peine fermé l'œil. Cela me réjouit plus que je ne saurais le dire, car je ne voudrais point perdre un seul jour, pour ne pas retarder mon retour sans nécessité.

. . . . »

Milutine, on le voit, était trop pressé de terminer cette besogne pour s'attarder longtemps en chemin. Il ne passa que trois jours à Vilna et de là fit route directement jusqu'à Varsovie à travers le pays insurgé. Voici comment il racontait ses premières impressions de voyage dans le royaume.

« Varsovie, 13/25 octobre (2).

« Nous sommes partis de Vilna, samedi dans la nuit, et nous sommes arrivés ici à sept heures du soir sans le moindre accident. Il y a partout des troupes en si grand nombre qu'il n'y a aucun danger. Il est seulement pénible de voir le pays dans une situation aussi anormale. Mouravief et moi, nous nous sommes séparés aussi amicalement que nous nous étions rencontrés. Ses explications m'ont été fort utiles, et en somme je ne regrette pas les trois jours passés à Vilna. Ici nous avons trouvé à la gare des gendarmes qui nous ont escortés jusqu'aux appartemens qu'on nous avait préparés. Au palais du vice-roi, où l'on a dû depuis l'incendie transporter l'hôtel de ville, on est tellement à l'étroit que pas un de mes compagnons n'y pouvait loger en même temps que moi. A cause de cela, nous nous sommes décidés à descendre à l'ancien hôtel de l'Europe, où il y a largement de la place pour nous tous (3). . .

. . . .

(1) Milutine faisait sans doute allusion à la répression des bandes bourboniennes dans les provinces méridionales du nouveau royaume d'Italie.

(2) Lettre à sa femme.

(3) Le vaste palais Oginski, alors, croyons-nous, transformé en caserne, et, depuis la fin de l'insurrection, rouvert comme hôtel sous le même nom.

« Quant à notre sécurité, tu peux être parfaitement tranquille ; il y a autour de nous une multitude innombrable de sentinelles et d'agens de police, et en outre on a attaché à ma personne, en qualité de gardes et de courriers, trois Cosaques de ligne qui, avec leur grand bonnet de peau de mouton et leur costume circassien, divertissent les regards de toute la compagnie. La figure même de L. (1) s'est éclaircie, il a déclaré qu'il se sentait rempli d'une ardeur guerrière dont il ne se serait jamais cru capable. En somme, toute notre société se distingue par le courage, par la bonne humeur et par un grand zèle pour le travail. Artsémovitch (2) nous a préparé quelques matériaux intéressans, mais à présent il voudrait au plus vite s'esquiver d'ici, et je le comprends si bien que, si cela ne dépendait que de moi, je ne mettrais aucun obstacle à son départ.

« J'ai vu le comte Berg immédiatement à mon arrivée, et aujourd'hui je suis encore retourné chez lui en grande tenue et je lui ai présenté l'un après l'autre tous mes compagnons de voyage (3). En même temps, j'ai eu là l'occasion de faire connaissance avec les ministres d'ici (du royaume), qui ne m'inspirent pas la moindre confiance. Le comte Berg a, pour commencer, invité à dîner aujourd'hui tous mes collaborateurs sans exception et demain les principaux. Il se confond en politesses (4), mais on ne saurait compter de sa part sur un concours *sérieux*. Du reste, il ne me sera pas facile d'apprendre le dessous des cartes, à cause surtout de mon ignorance de la langue. Demain je commence à travailler avec les fonctionnaires d'ici. En attendant j'ai vu R. et le frère de J., qui commande la place. Tous sont pleins d'amabilité et de cordialité... »

Le général comte Berg, un peu plus tard feld-maréchal, avait succédé à Varsovie au grand-duc Constantin. S'il ne portait pas encore le titre de vice-roi (*namestnik*), qui allait lui être conféré quelques semaines plus tard durant le séjour même de Milutine en Pologne (5), il en remplissait les fonctions. C'était à la fois un soldat et un homme de cour; comme beaucoup de militaires, il avait plus de courage et de présence d'esprit sur le champ de bataille que de résolution dans la vie civile. D'une vanité que l'âge avait accrue et par cela même fort accessible à la flatterie, le comte Berg était à la

(1) Un des traducteurs.

(2) Fonctionnaire d'origine polonaise qui se sentait mal à l'aise dans les rangs des fonctionnaires russes à Varsovie.

(3) Tcherkasski, G. Samarine et trois ou quatre secrétaires ou interprètes.

(4) Il y a là un mot que je ne puis déchiffrer, mais cela semble le sens.

(5) Milutine, revenant d'une tournée dans les campagnes du royaume, écrivait de Varsovie à sa femme le 25 octobre (6 novembre) 1863 : « J'ai trouvé Berg transporté (*v vostorghé*) de sa confirmation comme *namestnik*. Dans son ravissement, il consen à tout, mais pour les mesures à prendre la bonne volonté seule ne saurait suffire. »

fois indécis et obstiné, très jaloux de son autorité et peu capable d'en user lui-même avec esprit de suite.

Milutine, on vient de le voir par sa première lettre de Varsovie, s'aperçut dès son arrivée qu'il ne pouvait beaucoup compter sur le chef officiel de l'administration du royaume. N'ayant pas l'intention de rester en Pologne ou de demeurer attaché aux affaires polonaises, il ne pouvait cependant prévoir encore tous les tracas et les obstacles que lui devait susciter le comte Berg. Ce qui le frappait immédiatement, c'était le manque d'unité et de direction, le manque de programme et de système. A cet égard, il trouvait une grande différence entre la Lithuanie et la Pologne proprement dite, comme le montre un fragment d'une lettre à l'un des ministres de l'empereur.

N. Milutine au général M.

« Varsovie, le 13/25 octobre 1863.

. . . .

« La différence entre Vilna et Varsovie est énorme : à Vilna l'autorité est réellement établie, elle a foi en elle-même et on a foi en elle. Entre les chefs et leurs subordonnés il y a, autant que j'ai pu en juger, une complète unité de tendances et d'action; en un mot, il y a un plan qui se distingue peut-être par une rigueur excessive, mais qui, dans le fond, est raisonné et sensé, et qu'on exécute strictement. Ici je n'ai encore réussi à rien découvrir de semblable, et je ne saurais guère y parvenir. En tout cas, on est dès la première minute frappé de la mutuelle défiance et de la désunion des autorités. On a jeté un tel levain de méfiance réciproque, non-seulement entre les services civils et le service militaire, mais au sein même de ce dernier, que, pour tout rallier ensemble et imprimer partout une direction ferme, il faudrait une personnalité puissante, et précisément c'est cette personnalité qui manque. Vous serez étonné peut-être d'un jugement aussi précipité, mais d'après tous les bruits qui sont déjà arrivés jusqu'à moi et surtout après deux longs entretiens avec le comte Berg, je ne puis me délivrer des plus tristes impressions; je souhaiterais ardemment être dans l'erreur, et, si je puis m'en convaincre, je le confesserai avec joie. En attendant, je ne saurais cacher que je n'ai trouvé ici aucun plan arrêté. Tout se fait *au hasard* (*po oudatchou*), selon l'inspiration du moment, et je crains même qu'on n'atteigne pas le but qu'on se propose : produire de l'effet.

« Mouravief a nettement compris que des rencontres avec les bandes insurgées ne tranchent pas la question, qu'il faut vaincre et détruire l'organisation révolutionnaire locale, couper les fils de

cette toile d'araignée souterraine (1). Pour cela il oppose à la révolution son organisation civile et militaire à lui, pour cela il relève le peuple et il tarit les sources pécuniaires de l'insurrection (2). Il m'a en réalité réjoui par la lucidité de ses vues et même par la lucidité de sa parole dans cette question, ce qui ne l'empêche pas du reste, dans toutes les autres questions générales, de se distinguer par l'extrême versatilité (*chatkostiou*) des idées et du langage. Le fait est qu'il a trouvé à Vilna sa véritable vocation, et au moins pour un temps, il y rendra d'incontestables services.

« Ici c'est l'inverse, la rigueur est une affaire de hasard (3). A côté, se manifestent des indices de tendances oligarchiques polonaises (4). Pour la cause des paysans, il n'y a pas la moindre sympathie. Les autorités civiles, si elles n'aident pas indirectement et en secret l'insurrection, gardent vis-à-vis d'elle la neutralité, et tout le monde y paraît habitué. Il m'est déjà tombé sous la main quelques documens qui sont véritablement stupéfians (*izoumitelny*). Je tâcherai d'en rassembler quelques-uns de ce genre et je les présenterai avec un mémoire explicatif spécial.

« Une autre fois je vous citerai quelques détails à l'appui de ce que je viens de dire. Nos premiers entretiens ici me laissent peu d'espoir que de sérieuses mesures pour les affaires des paysans puissent être appliquées avec la composition actuelle de l'administration du royaume. »

. . . .

Ces premières impressions ne devaient faire que s'accentuer avec le séjour à Varsovie. Sous les banalités de la politesse officielle (le comte Berg était l'un des hommes les plus polis de l'empire), Milutine, Tcherkasski et Samarine ne devaient rencontrer que froideur, soupçon et défiance de la part de l'administration qu'ils étaient venus inspecter. Au lieu d'auxiliaires dévoués, ils ne devaient trouver à Varsovie, chez les fonctionnaires russes, presque autant que chez les employés d'origine polonaise, qu'un mauvais vouloir à peine déguisé. Et cela se comprend. Milutine, envoyé sans instructions précises avec mission de tout contrôler, de tout réviser, de tout remettre en question, ne pouvait manquer d'exciter la défiance et les appréhensions de tout le personnel administratif, qui flairait en lui un ennemi en même temps qu'un réformateur.

Comme toute administration, celle du royaume de Pologne défendait de son mieux son autorité, ses privilèges, ses usages et

(1) *Podzemnouiou paoutiny.*

(2) Au moyen d'amendes imposées aux Polonais hostiles au gouvernement russe.

(3) *Sourovost délo sloutchaïnoe.*

(4) *Priznaki chliakhestkoï tendenzii,* des tendances de *szlachta*, nom de la noblesse polonaise.

en même temps sa routine et ses abus. A ce seul titre, sans même tenir compte de l'atmosphère de Varsovie, de l'influence du milieu et des relations mondaines, le comte Berg devait bientôt se montrer l'adversaire naturel des intrus venus des deux capitales russes pour tout refaire à neuf. En sa qualité de vice-roi de Pologne, jaloux de maintenir ses prérogatives et celles de l'administration placée sous ses ordres, il allait involontairement et sans bien s'en rendre compte devenir contre Milutine et Tcherkasski, contre Pétersbourg et Moscou, le défenseur des débris de l'autonomie polonaise. Entre Milutine, Tcherkasski et leurs amis d'un côté, le comte Berg et l'administration du royaume de l'autre, allait bientôt commencer une guerre tour à tour sourde et ouverte qui, par ses péripéties et ses succès divers, devait rappeler les combats et les intrigues de l'émancipation des serfs et durer plus longtemps encore.

II.

Milutine ne devait pas à ce premier voyage séjourner longtemps à Varsovie. Il se sentait particulièrement mal à l'aise dans la capitale polonaise, où toute la population persistait à porter le deuil et était manifestement sympathique à l'insurrection sans que le gouvernement russe eût comme dans les campagnes quelque appât à offrir au bas peuple pour le rattacher à la Russie. Nicolas Alexèiévitch ne perdait pas de vue ce qui, à ses yeux, était le principal objet de sa mission, la question rurale. Le peu de confiance que lui inspiraient le comte Berg et l'administration du royaume ne firent qu'accroître son désir d'en venir promptement au point essentiel, à ces affaires des paysans qui, dans le monde officiel de Varsovie, ne rencontraient que répugnance ou indifférence. Aussi, avant même que le pays fût pacifié, entreprit-il avec ses amis, à travers les campagnes du royaume, une expédition qui n'était pas sans périls et dont Samarine a laissé le récit en des pages étincelantes qui firent rapidement le tour de la Russie. Les lettres de Milutine nous donnent presque jour par jour les impressions de ces touristes réformateurs dans ce voyage d'exploration à travers la plaine polonaise, où, à l'aide d'interprètes, les trois fils de Moscou allaient annoncer aux paysans le moderne évangile russe de la propriété pour tous.

« Varsovie, 25 octobre (6 novembre) 1863 (1).

. . . .

« Mon frère t'aura déjà probablement informée du succès de nos tournées dans les bourgs et les villages de la Pologne insurgée.

(1) Lettre à sa femme.

Cette course a réussi au-dessus de toute attente et sous tous les rapports : temps magnifique et renseignemens abondans. A chaque pas se rencontraient des faits attachans et curieux, en sorte que l'intérêt n'a pas faibli un instant. Tout ce qui nous intriguait particulièrement, nous avons plus ou moins réussi à le tirer au clair. En outre, le résultat de nos observations est plutôt agréable, car nous avons trouvé le niveau moral du peuple bien supérieur à ce que l'on croit et à ce que l'on dit à Varsovie. Le fait est que ces infortunés paysans polonais, opprimés ou abandonnés par les *pans* (1) et le clergé, ne connaissaient d'autres représentans de l'autorité russe que les militaires qui venaient faire chez eux des réquisitions de chevaux, de voitures, etc.

« Pour la première fois, ces pauvres Mazoures et Krakoviens (2) se trouvaient face à face avec des représentans du souverain venus pour leur parler de leurs besoins et leur parlant en effet avec bonté et sympathie. Leur confiance s'éveillait très vite, sinon partout, du moins dans la grande majorité des villages. En beaucoup d'endroits on voyait les visages s'éclaircir de joie ; les femmes pleuraient et embrassaient nos genoux. A mesure que nous avancions dans notre voyage, nous sentions involontairement naître l'espoir qu'avec une centaine de gens honnêtes et intelligens (ce qui, du reste, ne serait pas aisé à trouver ici et ce que nous ne saurions rencontrer parmi les Polonais), il serait possible, en face de toute la Pologne latine et nobiliaire (3), de relever très rapidement ce peuple opprimé qui peut devenir pour nous, au moins dans le temps présent, un réel appui (4).

« Tout cela toutefois n'est rien de plus qu'une première impression qui peut être changée par des observations postérieures. Je t'écris cela parce que je désire te faire partager toutes mes pensées ; mais, en dehors de nos amis les plus proches et les plus sympathiques à notre œuvre, je te prie de ne rien dire à personne de ces impressions et de ces espérances que chaque jour peut ébranler.

« Il faut se rappeler que nous avons visité la meilleure partie de la Pologne, la plus voisine de la frontière prussienne, la partie la plus riche et par suite la plus développée. En outre, pour se

(1) *Panami. Pan*, on le sait, signifie seigneur et par suite monsieur en polonais. Ce mot est ainsi fréquemment employé par Milutine et les écrivains russes pour désigner la noblesse polonaise.

(2) Mazoures, population de la Mazovie, partie centrale du royaume de Pologne du côté de Varsovie. — Krakoviens, habitans de la région de la haute Vistule.

(3) *Latinskoï i chliakhestkoï Polchi.*

(4) Je note ce mot : au moins pour l'époque actuelle (*po kraïnémèré v nastoïachtchéé vremia*), parce qu'on doit se demander si le gouvernement pouvait espérer un appui constant du peuple et qu'à cet égard Milutine était trop clairvoyant pour n'avoir pas quelques doutes sur la durée du concours du paysan polonais.

faire une idée complète de la situation, il faut ajouter que la classe inférieure de la population est la seule qui puisse nous consoler et nous réjouir. Tout le reste : noblesse (*szlachta*), clergé, juifs, nous est tellement hostile et est tellement perverti et démoralisé, qu'avec la génération actuelle, il n'est guère possible de faire quelque chose. La crainte est le seul frein d'une société dans laquelle tous les principes moraux ont été renversés, si bien que le mensonge, l'hypocrisie, le pillage, le meurtre, ont été érigés en vertus et en actes d'héroïsme.

« En dehors de la force militaire, il n'y a aucune autorité administrative. Pour notre honte, nous n'avons rien su organiser ici. Toute la police, toute l'administration, toute la justice, sont aux mains de la petite noblesse (*szlachta*), qui nous est hostile. En dehors des chefs-lieux de provinces et de districts, le gouvernement ne possède pas un seul agent, pas un seul représentant digne de confiance. La stupidité (*toupooumié*) avec laquelle nous avons laissé faire tout cela à notre barbe (1) dépasse tout ce qu'on peut croire... »

De pareilles excursions, alors que le pays était encore de tous côtés sillonné de bandes armées, n'étaient pas sans difficultés ni sans épisodes. On ne pouvait voyager sans escorte et appareil militaire, et dans la suite de cette lettre, interrompue un moment par les incidens du voyage, Milutine raconte à sa femme quelques aventures de la route.

« ... Dans la nuit du samedi au dimanche, j'ai pris le chemin de fer de Vienne (2) avec Samarine et Tcherkasski ; nous avons laissé les autres à Varsovie. Artsémovitch s'est offert de bonne grâce à nous accompagner en qualité de traducteur, et il nous a rendu le plus grand service. A la tête de notre escorte était l'aide de camp Annenkof, jeune homme très déterminé, beau et brave garçon dans toute la force du mot (3). Grâce à lui, tout a été comme sur des roulettes (4) et avec une rapidité incroyable. Nous avons fait une centaine de verstes en chemin de fer, en compagnie du chef militaire de la ligne, baron de Rahden, cousin de la baronne Edith. A l'aube, nous sommes montés dans deux calèches découvertes et nous sommes partis au galop, escortés d'un demi-escadron de uhlans et d'une cinquantaine de cosaques de ligne. Toute la journée, de huit heures du matin à six heures du soir, nous

(1) Mot à mot, à notre nez.

(2) La ligne de Vienne à Varsovie.

(3) *Molodets v polnom smyslé slova*. Aujourd'hui général Annenkof, un des officiers les plus distingués de l'armée russe et récemment vice-président de la grande enquête sur les chemins de fer.

(4) *Kak po maslou*, comme sur du beurre, expression proverbiale russe.

avons couru de village en village et de bourgade en bourgade, nous arrêtant partout pour interroger et inspecter, pour effrayer les *woytes* et les bourgmestres (1) et faire connaissance avec le peuple. La première étape pour la nuit a été Lodzy, la plus grande ville du royaume après Varsovie, avec quarante-cinq mille habitans et une quantité de fabriques. Le lendemain, nous avons suivi le même programme, avec cette différence que, vers la nuit, nous avons de nouveau repris le chemin de fer aux environs de Piotrkow.

« Toute la région que nous venons de parcourir est une des plus insurgées. Dans les bourgades fourmille encore la population dont se forment les bandes. Nous avons visité les colonies allemandes, où ces « bandes de brigands » (*khichtchnikof*), comme les appellent nos cosaques, ont massacré plusieurs cultivateurs.

. . . .

« Nous avons réussi à nous mettre en rapport avec le peuple, et cela nous a tous rendus de bonne humeur, dispos et pleins d'entrain. Les chefs militaires nous ont reçus à bras ouverts. Quant aux soldats, sans parler des cosaques de ligne, qui nous ont émerveillés par leur courage, leur intelligence et leur adresse, nous avons été frappés de l'inépuisable gaîté et de la hardiesse de toutes les troupes sans exception.

. . . .

« Lorsque, après cette tournée de deux jours, nous sommes revenus au chemin de fer, la raison m'a obligé de me séparer de mes compagnons. Ces derniers ont continué leur exploration plus loin, du côté de la frontière autrichienne, tandis que moi, faisant un effort de courage pour reprendre le travail de Varsovie, j'ai été contraint de revenir ici. Ce jour-là même, on avait brûlé deux ponts, en sorte qu'il m'a fallu prendre un train improvisé et me transporter d'une locomotive à une autre, me contentant parfois, au lieu de wagon, d'une simple plate-forme découverte. J'étais accompagné de chasseurs (*strêlky*) qui tout le temps n'ont cessé de folâtrer et de chanter le refrain : « Allons soumettre la Pologne (2) ! » et autres airs de ce genre, en sorte que le voyage de retour s'est effectué de la manière la plus gaie.

« Quant à mes compagnons de route Samarine, Tcherkasski, Artsémovitch et Annenkof, ils ont encore parcouru quelques villages près d'Alkout (?), et ils rentrent à l'instant à Varsovie aussi

(1) *Woytof i bourgmistrof*, les représentans des propriétaires.

(2) *Poidem Polchou pokoriat*, je trouve ailleurs la variante *ousmiriat*, qui a un sens analogue. — Il s'agit ici d'un chant de circonstance composé par les soldats russes ou à leur usage.

bien disposés que lorsque je les ai quittés. D'après leurs récits, les paysans de ce côté, quoique beaucoup plus pauvres, sont aussi développés moralement et manifestent la même entière confiance dans le gouvernement russe. Cela est d'autant plus surprenant que, dans cette province, ils sont malmenés par le prince ***, qui fait retomber sur les paysans polonais toute son aversion de propriétaire pour l'émancipation en Russie. Samarine, qui est son parent, était justement allé de ce côté pour mettre un frein aux duretés de cet imbécile, mais il est revenu sans le moindre espoir de l'avoir corrigé. C'est là le côté sombre de cette heureuse expédition. . . .
. . . . »

Ces curieuses lettres, dont on ne saurait suspecter la sincérité, montrent quelle était, à l'époque même de l'insurrection, la situation du paysan polonais. Rien ne fait mieux comprendre combien, avec un pareil peuple, toute tentative de révolte était folle. Bien que, de l'aveu de Milutine et de ses amis, le paysan polonais fût pour le niveau moral bien supérieur à ce qu'on disait à Pétersbourg et à Varsovie même, son abaissement séculaire l'avait rendu sourd ou insensible aux idées de patrie et de nationalité, tandis qu'il prêtait docilement l'oreille aux missionnaires moscovites qui venaient au nom du tsar lui annoncer la suppression de la corvée et la propriété du sol (1).

Ce voyage, en excitant les espérances de Milutine, de Tcherkasski et de Samarine, leur avait révélé toute la grandeur et la difficulté de leur tâche. Déjà, dans sa défiance de l'administration civile du royaume, Milutine, à peine de retour de cette excursion, ne voyait rien de possible en dehors du système dictatorial et du concours d'agens militaires pris dans l'armée (2). C'est, en effet, à ces moyens extrêmes qu'il devait recourir un peu plus tard. Déjà, en voyant le travail s'allonger sans cesse entre ses mains, obligé de remettre son retour de semaine en semaine, il pressentait avec chagrin que

(1) Les insurgés polonais s'en rendaient eux-mêmes bien compte. Aussi, pour gagner les paysans à leur cause, n'avaient-ils pas hésité à leur faire des promesses du même genre, de sorte qu'entre le gouvernement et les insurgés il y avait rivalité à recourir à des amorces analogues.

(2) « Tel que le conseil de Varsovie est aujourd'hui composé, il est impossible de rien entreprendre avec lui. Il est nécessaire d'agir d'une manière dictatoriale (*diktatorialno*). Il n'y a pas à penser à une autre façon de procéder. » (Lettre à sa femme du 25 octobre (6 novembre) 1863). Et un peu plus loin, dans la même lettre, parlant du concours qu'il rencontrait chez les officiers, N. Milutine ajoutait : « Je ne doute pas qu'on ne puisse trouver parmi eux des hommes fort utiles pour l'administration locale. » C'est à ce système, en effet, qu'il devait, comme nous le verrons, recourir en 1864, en choisissant parmi les jeunes officiers plus de cent cinquante commissaires pour régler les affaires des paysans au lieu et place des *arbitres de paix* employés dans le même cas en Russie.

leur plan de réformes une fois élaboré, ses amis et lui pourraient, faute d'instrumens capables ou dévoués, être contraints de se charger eux-mêmes de l'application. En attendant, Nicolas Alexèiévitch, dans sa hâte de quitter Varsovie, travaillait jour et nuit, surmenant sans merci son intelligence et ses forces, au risque de compromettre à jamais une santé à peine remise.

« Varsovie, 27 octobre (8 novembre) 1863 (1).

. . . .

« Depuis notre retour à Varsovie, nous avons repris notre vie sédentaire. Nous ne sommes presque pas sortis du palais (2); nous restons à notre table de travail et c'est à peine si, pour nous dégourdir les jambes, nous arpentons de temps en temps les vastes salles ou le petit jardin du château. Toute la matinée est occupée par les explications avec les fonctionnaires et la lecture des papiers d'affaires; mais le principal travail se fait de nuit, d'autant plus qu'ici on dort décidément moins que d'habitude, si grand est le désir de s'esquiver au plus tôt de cet affreux pays.

« Je voulais aujourd'hui écrire à D... une lettre semi-officielle sur l'état de nos travaux pour qu'il la présentât à l'Empereur dès le retour de Livadia (3); mais le compte-rendu détaillé de notre voyage dans le royaume que nous préparons n'est pas encore terminé. Aussi je remets cette lettre au prochain courrier. Ce compte-rendu doit non-seulement donner une idée de nos travaux, mais en grande partie faire connaître *l'essence* même de la question. Mon désir est de préparer l'opinion de Pétersbourg aux projets que nous apportons; c'est pour cette raison que nous avons décidé de consacrer quelques jours de plus à la rédaction de ce compte-rendu (4). »

Pour le moment, le principal souci des trois amis était, on le

(1) Lettre de N. Milutine à sa femme.

(2) Milutine et ses amis s'étaient installés au château Brühl. « Nous n'avons pu, écrivait-il à sa femme le 16/28 octobre, continuer à habiter l'hôtel de l'Europe; il y a trop de bruit et de va-et-vient comme dans toute caserne. Aussi nous sommes-nous installés aujourd'hui au palais Brühl, où nous occupons tout le premier étage. J'écris cette lettre sur la table qui servait aux astucieux écrits du marquis Wiélopolsky et qui maintenant est couverte de papiers d'un autre genre. »

(3) Le retour de l'empereur à Saint-Pétersbourg, au lieu de précéder celui de Milutine comme ce dernier le supposait, le suivit de près, en sorte qu'il put présenter lui-même son rapport directement en arrivant.

(4) Le 30 octobre (11 nov.), Milutine répétait : « Notre travail bouillonne (*kypit*) quoique je craigne beaucoup qu'il ne soit pas terminé même pour le 15 novembre. Nous achevons en ce moment le récit du voyage. Ce travail supplémentaire aura, j'espère, l'avantage de familiariser avec nos vues. »

voit, de coordonner les observations de leur voyage en un rapport destiné à l'empereur. G. Samarine, peut-être alors le plus brillant publiciste de l'empire, avait été naturellement chargé de ce compte-rendu, qui devait préparer les esprits aux mesures radicales jugées nécessaires par les trois explorateurs. Comme l'indique la lettre précédente, Milutine tenait beaucoup à ce que ce travail parvînt au souverain sans passer par l'intermédiaire du comte Berg et de l'administration de Varsovie, ni par celui du ministère de Pologne à Pétersbourg, dont Milutine se défiait également. Dans toute cette affaire, en effet, il devait, autant que possible, s'adresser directement au souverain, soit par lui-même, soit par son frère, le ministre de la guerre, en passant par-dessus la tête des diverses administrations et chancelleries de l'empire ou du royaume.

Le 3/15 novembre, Nicolas Alexèiévitch envoyait enfin à Saint-Pétersbourg ce mémoire auquel il attachait tant d'importance. Pour éviter d'en ébruiter le contenu à Varsovie, il avait poussé la précaution jusqu'à se contenter, selon ses propres paroles, « de copistes fort médiocres, » au risque, disait-il, d'être obligé de le faire recopier à Pétersbourg s'il ne paraissait pas présentable au souverain (1).

Il accompagnait l'expédition du compte-rendu au personnage chargé de le remettre à l'empereur de remarques confidentielles qui faisaient prévoir bien des difficultés et des orages pour l'avenir.

« Varsovie, 3/15 novembre 1863 (2).

. . . .

« J'ai tâché de m'expliquer avec le plus de douceur et de ménagement possible sur les obstacles que nous rencontrons dans notre travail. Mais la vérité vraie, c'est que, tout en feignant une soumission extérieure, l'administration du royaume, loin d'être disposée à coopérer avec nous au rétablissement de l'autorité régulière, s'efforce de l'entraver par tous les moyens en son pouvoir. Cela nous impose le devoir de ne pas nous contenter d'élaborer les réformes, mais de trouver le moyen de les exécuter nous-mêmes. C'est à cela que nous nous cassons la tête pour le moment. Du reste, cela est pour plus tard.

« Nous avons fini les « considérans » et nous en sommes à présent aux « conclusions. » J'en donnerai connaissance aux comtes

(1) Lettre du 3/15 novembre 1863.

(2) Lettre (au général M.), dont je n'ai entre les mains qu'une traduction française. N'ayant pu la contrôler sur le texte, je ne puis en garantir la scrupuleuse exactitude, mais j'ai tout lieu de la croire fidèle au moins pour le sens général.

Berg et Mouravief quand le moment sera venu. L'opinion du premier ne m'inspire du reste guère de confiance. J'espère avoir terminé pour le 15/27 courant. Outre notre impatience personnelle de nous arracher à l'atmosphère malsaine de Varsovie, chaque jour nous convainc davantage qu'il n'y a pas un instant à perdre. Il faut que, pour le printemps prochain, il y ait quelque chose de fait; nous n'avons ainsi que trois ou quatre mois devant nous. »

Dans cette même lettre, Nicolas Alexèiévitch signalait avec indignation « comme une des plus cyniques mystifications de l'administration du royaume (1) » le projet du conseil d'état de Varsovie de frapper le pays, comme contribution de guerre, d'une taxe supplémentaire de 4 millions de roubles sur le sel, c'est-à-dire en somme sur le peuple, que Milutine, au contraire, prétendait gagner à la domination russe. « En vérité, s'écriait en terminant Nicolas Alexèiévitch, je ne puis voir sans amertume tout ce qui se fait ici pour compromettre le pouvoir. » A ses yeux, en effet, de pareilles mesures, faites pour mécontenter les masses, étaient plus que des maladresses, c'était presque de la complicité avec l'insurrection, presque une sourde trahison.

Durant ce séjour à Varsovie, l'excitation et l'entrain quelque peu factice des premières semaines faisaient place de plus en plus à la fatigue et à la tristesse. Les lettres de Milutine à sa femme montrent, avec son mécontentement et son impatience toujours croissante, ses angoisses et ses inquiétudes. Aucun appui dans le pays parmi la population polonaise ni dans l'administration russe. Des affaires d'une complication extrême avec des moyens d'étude et des moyens d'action insuffisans. A Varsovie, chez toutes les autorités, un mauvais vouloir mal dissimulé; à Saint-Pétersbourg, de vieilles défiances avec de nouvelles intrigues en perspective. En face de tels embarras, on s'explique sans peine la mauvaise humeur de Milutine et le ton chagrin de ses lettres. On sent du reste à son amertume qu'il en voulait presque autant à la Pologne de l'avoir enlevé à la Russie et aux réformes si longtemps rêvées que de lui susciter tant de difficultés de toute sorte. Ce qu'il redoutait toujours pardessus tout, c'était de rester attaché aux affaires polonaises. Une des choses qu'il avait le plus de peine à pardonner au comte Berg, c'est que, pour le neutraliser ou le subordonner, le vice-roi avait imaginé de le faire nommer vice-président du conseil de Varsovie, dont il était lui-même président. Milutine ne voulait entendre parler d'aucune combinaison de ce genre (2). Malgré cette résistance à

(1) Lettre au général M.

(2) Lettre du 3/15 novembre 1863 et du 25 octobre (6 novembre). Dans cette dernière Milutine disait : « Berg s'obstine à vouloir me faire nommer vice-président du

se laisser enchaîner aux affaires de Pologne, plus il voyait d'obstacles se dresser devant lui et plus Milutine s'attachait à cette tâche antipathique avec la naturelle ténacité d'un caractère que les entraves pouvaient irriter, mais non abattre ou rebuter.

« Varsovie, 6/18 novembre 1863 (1).

« ... Tout va comme par le passé. Nous travaillons jusqu'à l'épuisement de nos forces, et à ce travail il n'y a pas encore de fin. Les affaires dont on nous a chargés sont compliquées, et ici nous ne trouvons aucun aide. Aussi nous faut-il une grande prudence pour ne point induire le gouvernement en erreur. Chaque jour, nous nous heurtons à de nouveaux points obscurs, et pour les éclaircir un à un, il faut des conférences, des enquêtes, des renseignemens de tout genre, c'est-à-dire qu'il faut du temps. J'espère néanmoins avoir tout terminé au milieu de novembre, mais je ne puis encore fixer le jour de mon retour. »

« Varsovie, 16/28 novembre 1863 (2).

« ... Notre vie est si monotone, nos occupations toujours d'un même objet sont si peu attrayantes que parfois tout prend une couleur sombre et que des craintes de toute sorte se glissent aisément dans l'âme... Il m'est particulièrement pénible de voir notre travail nous retenir ici plus longtemps que je ne le supposais, mais s'arrêter à mi-chemin est impossible...

« La tâche qu'on nous a imposée (*poviazali*), nous l'accomplissons en conscience; et après cela les intrigues qui peuvent nous attendre à Pétersbourg ne m'épouvantent point. Si mes propositions ne sont pas acceptées, il ne me sera que plus facile d'en finir avec cette... Varsovie. Revenir ici serait pour moi la plus pénible épreuve. Tu ne saurais croire à quel point toutes les classes de la population sont politiquement démoralisées. Partout le mensonge, l'hypocrisie, la lâcheté, la cruauté. S'il n'y a plus ici d'assassinats au coin des rues, c'est que les comités révolutionnaires ont rappelé dans les bois tous leurs spadassins qu'effrayaient les dernières exécutions. Quelle société que celle où l'on ne peut rien faire que par la terreur! Le temps ne me permet pas de m'expliquer davantage...

« Du reste, pas d'événemens dans notre vie personnelle; elle est

conseil de Varsovie, il va sans doute écrire dans ce sens à l'Empereur. J'espère qu'on n'en fera rien avant de m'entendre, autrement il me faudrait offrir ma démission. »

(1) Lettre à sa femme.

(2) Lettre de N. Milutine à sa femme.

tout entière absorbée par l'activité intellectuelle, et celle-ci est difficile à décrire dans une lettre. Puis peut-être nous reverrons-nous bientôt et nous pourrons-nous en entretenir à satiété. Ces derniers jours, nous avons eu cependant une petite distraction : nous avons ouvert une école russe à laquelle se sont déjà fait inscrire plus de cent enfans. N'est-il pas étrange que, durant une domination de quarante-huit ans, pas une autorité russe n'ait eu pareille idée? Envoie-moi des livres d'enfans et des livres d'enseignement... »

« Varsovie, 13/25 novembre 1863.

« ... Chaque jour le séjour ici me devient plus répugnant (*tochnéié*). Il faut une grande force de volonté pour terminer tranquillement l'œuvre commencée.

« Nos travaux marchent; nous n'épargnons rien pour apporter quelque chose de complet et d'achevé. Nous voyons déjà poindre devant nous la fin de ce pénible voyage, qui restera pour toujours dans mon imagination comme une sorte de cauchemar de malade. Mais peut-être qu'à la dernière minute il se présentera encore quelques points obscurs inattendus qui, pour être éclaircis, exigeront encore un nouveau retard. Ici il faut tout éclaircir par soi-même « avec sa propre intelligence, » comme dit l'un des personnages de Gogol. Personne pour nous tirer de nos perplexités et dissiper nos doutes. Voilà pourquoi je n'ose encore fixer l'époque de notre retour, quoique je désire avec ardeur et que j'espère bien partir d'ici la semaine prochaine. »

A la fin de novembre ou mieux au commencement de décembre, après deux mois de séjour en Pologne, Nicolas Alexèiévitch pouvait enfin s'arracher à ce qu'il appelait un *travail de forçat* (1), et annoncer à sa femme son prochain retour (2). Sa joie de revenir n'était guère assombrie que par la perspective de nouvelles luttes à Saint-Pétersbourg et peut-être d'une nouvelle mission aux bords de la Vistule. Il rentrait à Pétersbourg le 26 novembre (8 décembre) 1863, après s'être arrêté quelques heures à Vilna pour conférer avec le général Mouravief et se ménager l'approbation du dictateur de la Lithuanie pour les projets encore inconnus qu'il rapportait de Varsovie.

(1) Lettre du 17/29 novembre.

(2) «Enfin je puis décidément annoncer notre retour... Encore cinq grands jours d'attente! néanmoins je me sens tout ranimé et je termine vivement ce qui me reste à faire! » (Lettre à sa femme du 21 novembre (3 décembre 1863.)

III.

De nouvelles difficultés attendaient Milutine et ses amis dès leur arrivée dans la capitale de l'empire. Ils y rentraient avec un plan de réformes et tout un programme défini qu'il fallait faire accepter à Pétersbourg et faire exécuter à Varsovie, deux choses presque également malaisées. Ayant rejeté derrière lui tous les doutes et recouvré sa résolution et son assurance habituelles, Nicolas Alexèiévitch était convaincu qu'au milieu de l'épais fourré des affaires polonaises, où il craignait de se perdre, il venait avec ses compagnons de découvrir la seule voie de salut, et cette voie il était décidé à l'indiquer à son maître et à la Russie.

Contrairement aux premières prévisions de Milutine, l'empereur n'était pas encore revenu de Livadia, où sur la *corniche* de Crimée et les pittoresques rivages abrités par la verte muraille des monts de Yaïla, il cherche chaque année à prolonger les beaux jours d'automne. L'hiver, le long hiver russe, qui est la saison de Pétersbourg comme de Paris, était commencé depuis quelques semaines. Presque toute la société était rentrée dans la capitale, qu'elle déserte en été. Le retour de Milutine, de Tcherkasski, de Samarine était la grande nouvelle de la ville. Ce triumvirat excitait partout une intense et naturelle curiosité. Qu'avait-il fait en Pologne? pourquoi en était-il revenu? quelles combinaisons nouvelles en rapportait-il? Les questions se pressaient sur toutes les bouches; les trois amis étaient entourés, interrogés, invités partout ensemble ou séparément; chacun voulait les voir, les entendre.

Cet empressement n'était pas toujours inspiré par la sympathie. Une notable fraction de la haute société et du monde officiel restait ouvertement hostile à Milutine et à ses amis et ne cachait pas sa réprobation pour les projets qu'on leur supposait. En souvenir des procédés du gouvernement autrichien envers les Polonais de Galicie, en 1846, une mauvaise langue avait baptisé leur rapide voyage du nom « d'expédition scientifique, » ayant pour but secret de soulever les paysans contre les propriétaires. Le mot avait fait fortune dans certain monde. Les commentaires sur la mission de Milutine étaient d'autant plus libres et malveillans qu'en l'absence du souverain les trois voyageurs se croyaient tenus à être discrets. Les politiques comme le monde désœuvré de Pétersbourg ne pouvaient savoir bon gré au trio moscovite de réticences qui déjouaient la curiosité des chancelleries comme des salons.

Si Milutine et ses amis ne voulaient pas ébruiter d'avance leurs projets, ce n'était pas uniquement par déférence pour l'empereur,

c'était surtout, qu'instruits par le souvenir des tracas de l'émancipation, ils craignaient, en faisant connaître d'avance leur programme, de le livrer en pâture à la critique, au mauvais vouloir et à la cabale. A leurs yeux, le meilleur moyen de dérouter les intrigues de Pétersbourg et de Varsovie, c'était de garder le secret sur leurs projets, de les envelopper de mystère pour ne les révéler qu'à l'empereur, dont ils espéraient enlever rapidement l'approbation.

Une pareille tactique ne pouvait être du goût ni des hauts fonctionnaires ni des amis de Milutine, qui, les uns par leur position, les autres par leur amitié, s'imaginaient avoir des titres à tout savoir. Aussi cette consigne de silence, observée envers tous, mécontenta-t-elle plusieurs hauts personnages tels que le prince D., chef de la police politique (IIIe section), qui, par métier, croyait avoir droit à pénétrer tous les secrets. Grâce à lui en partie, ce fut même entre Milutine et la grande-duchesse Hélène l'occasion d'un refroidissement passager. La grande-duchesse, après avoir invité tour à tour Milutine, Tcherkasski et Samarine, après les avoir pour ainsi dire confessés chacun à part et tous ensemble, s'étonnait de n'obtenir d'eux que de brillantes impressions de voyage et de lugubres peintures de la situation du royaume sans aucun éclaircissement sur leurs projets futurs. Elle finit même par s'en montrer piquée et par dire un jour à Milutine qu'autour d'elle on ne voulait pas croire qu'elle fût aussi ignorante que les autres, et qu'après tout ce qu'elle avait fait pour lui, elle pût lui inspirer une telle défiance. Heureusement pour Nicolas Alexèiévitch et ses amis, le retour de l'empereur vint au bout de quelques jours mettre fin à cette fausse situation.

L'événement montra que la prudence de Milutine n'avait pas été une précaution inutile. Il trouva tout avantage à traiter directement l'affaire avec le souverain, qui n'avait pas eu le temps d'être prévenu. L'empereur, après un long entretien, donna son entière approbation aux plans de l'homme qu'il avait envoyé en Pologne de sa propre initiative; mais, selon l'usage russe, Alexandre II décida de remettre l'examen des propositions de ses commissaires à un comité spécial, formé pour la plus grande partie des chefs des divers ministères. Voici comment, dans une lettre confidentielle envoyée comme d'habitude en dehors de la poste, Milutine rendait compte de l'audience impériale au prince Tcherkasski, qui avec Samarine venait de repartir pour Moscou.

N. Milutine au prince V. Tcherkasski.

« Saint-Pétersbourg, 25 décembre 1863 (1).

« Je m'empresse de vous informer, mon cher prince, que jusqu'ici le succès dépasse mon attente. Tous nos travaux sont acceptés. L'entretien a duré plus de deux heures. Je ne dois pas oublier de mentionner que, dès le début, il a été question de vous deux, et cela avec sympathie et bienveillance. L'Empereur a appris avec regret que Samarine était souffrant et avait des projets de voyage. Je suis chargé de vous transmettre à tous deux le désir de vous voir ici bientôt après les fêtes (2).

« Après ce préambule, nous avons abordé la lecture du travail, lecture entrecoupée d'explications verbales. Outre le *doklad* (rapport), j'ai lu les parties essentielles des Commentaires (mémoires explicatifs). Le reste du temps s'est passé en conversation. L'empereur a exprimé le désir de lire le tout à loisir, de sorte que les documens sont restés dans le cabinet impérial, d'où ils ne seront pas transmis au ministère de Pologne (3).

« Sur les points essentiels, il n'y a pas eu ombre de divergence et encore moins de désaccord. Puis nous avons passé à l'ordre à suivre pour la procédure officielle. Il a été décidé de constituer à cet effet un comité spécial sous la présidence du prince Paul Gagarine, comité composé du prince Dolgorouky, de Tcheikine, Zélénoï, Valouief, Reutern, Platonof, Artsémovitch, vous et moi (4); secrétaire Joukovsky.

« Toutes les questions de personnes ont été résolues simplement, franchement, avec une parfaite confiance. L'ordre du jour pour la formation de ce comité a déjà été communiqué au prince Gagarine... Le prince Gortchakof sera invité aux séances spéciales (il y en aura une pour commencer ces jours-ci). On doit y lire le compte-rendu, mais l'examen du projet ne commencera que plus tard.

« Tout cela vous prouve qne vous ne devez pas vous attarder à Moscou. De grâce, revenez au plus vite. Après avoir tant fait, vous ne voudriez pas m'abandonner au moment décisif. L'opposition,

(1) De cette lettre je n'ai en ce moment entre les mains qu'une traduction dont je crois pouvoir garantir l'exactitude pour le fond, si ce n'est peut-être dans tous les détails.

(2) Les fêtes de Noël et de la nouvelle année.

(3) Milutine et ses amis n'avaient aucune confiance dans le chef de ce ministère, M. Platonof, qui avait épousé une Polonaise.

(4) Tous ces personnages, sauf Tcherkasski, Milutine et Artsémovich, étaient alors ministres.

sur beaucoup de points, est évidente d'avance, et j'ai besoin de vous pour l'empêcher d'estropier notre travail. J'ai bien du mal à renoncer au concours de Samarine, d'autant plus qu'il s'offrait enfin pour lui une occasion convenable (1). Sa nomination comme membre du comité a été écartée, vu son prochain départ pour l'étranger, mais si ces plans pouvaient être modifiés, il serait encore possible de demander pour lui une nomination supplémentaire.

« Un mot de réponse pour me dire quand je puis vous attendre. N'allez pas abandonner une œuvre si bien commencée grâce à vous deux. J'attendrai aussi avec impatience des nouvelles de Samarine. Adieu et merci encore de votre concours. »

Le nouveau comité était, comme on le voit, presque uniquement composé des ministres. Or, parmi ces derniers, plusieurs ne cachaient pas leur antipathie pour les propositions « révolutionnaires » de Milutine ; quelques-uns d'entre eux passaient, du reste, pour ses adversaires personnels. Aussi Nicolas Alexèiévitch devait-il bientôt être obligé de rabattre de son optimisme. Dans ce comité des affaires de Pologne allaient recommencer les anciennes luttes des *commissions de rédaction* pour l'affranchissement des serfs. Heureusement pour lui, Milutine finit par y avoir pour auxiliaires ses deux amis et compagnons de voyage. Ce n'était pas sans peine qu'il avait obtenu leur entrée dans le nouveau comité. Il avait eu pour cela un double obstacle à vaincre dans les résistances bureaucratiques d'abord, dans les dispositions de ses amis ensuite. Samarine, fatigué et un instant souffrant, avait annoncé l'intention d'aller rétablir sa santé à l'étranger, et le prince Tcherkasski refusait d'entrer au comité sans Samarine. La lettre suivante de Milutine à ses deux amis montre de quelle manière, grâce à l'appui de l'empereur, il triompha de ces premières difficultés et quelles étaient, au sujet de la Pologne, les dispositions des principaux membres du gouvernement.

Milutine au prince Tcherkasski et à G. Samarine (2).

« 2/14 janvier 1864.

« Je vous écris à la hâte, mes chers amis, sans cependant être sûr d'une occasion. Vous m'avez donné bien de l'inquiétude et de la

(1) Occasion de rentrer au service du gouvernement. Mais Samarine, qui avait quitté le service de bonne heure, ne voulut plus jamais entendre parler de nomination officielle.

(2) Lettre dont je ne possède également qu'une traduction.

joie aussi. Je vois que j'avais fait une bévue (1) et en même temps je suis fort heureux de savoir que le voyage de Iourii Fedorovitch peut être remis et que, par conséquent, vous ne m'abandonnerez ni l'un ni l'autre. Je reviens à l'instant de voir l'Empereur; je lui ai simplement exposé la vérité, et, ainsi que je m'y attendais, il a accepté mes explications avec une parfaite bienveillance. Comme il avait déjà exprimé la dernière fois son désir d'avoir Samarine au comité et son regret de l'empêchement qui s'y opposait, je n'ai pas eu de difficultés à réparer ma faute. J'écris aujourd'hui même à Platonof (2) que l'Empereur nomme Samarine membre du comité; je ne saurais vous dire combien je me sens heureux de remplir cet ordre.

« Je craignais beaucoup que d'inévitables corrections de détails n'altérassent l'économie de l'ensemble; mais la part que vous allez prendre *tous deux* à ce travail diminue considérablement mon inquiétude. En vue des objections que l'on commence déjà à soulever, il faudrait que chacun de nous choisît la partie qu'il aura à défendre. Ainsi ne vous attardez pas. Je commence à avoir bon courage. Samedi, l'Empereur a réuni quelques-uns de nos hommes d'état et leur a fait part de l'approbation qu'il accordait au programme tracé dans nos *considérans :* l'opposition en est atterrée. Le prince Gortchakof seul a dit qu'il aurait des réserves à faire valoir. Il pourra bien, en effet, nous donner du fil à retordre, et nous aurons à lutter avec bien des préventions. Le prince Gagarine nous soutient très énergiquement, Tchefkine aussi. Le comte Panine était présent (au lieu du prince Dolgorouky, qui s'est récusé lui-même pour des raisons évidentes), et tout en conservant une légère teinte d'opposition, il a été on ne peut plus aimable et gracieux. En un mot, tout s'est bien passé. Il n'y a pas jusqu'à V. qui n'ait prodigué ses sourires, — tout en s'enveloppant d'un majestueux et imperturbable silence.

« Tous ces aimables dehors, vous le sentez bien, sont loin de m'aveugler. L'air est gros d'orages. Aussi, vous voyez si j'ai besoin de vous !.. Ne différez pas. Je vous attends avec la plus vive impatience et m'en remets à votre amitié.

« N. MILUTINE. »

Tcherkasski et Samarine se rendirent tous deux à l'appel de leur ami, auquel l'empereur, pour en relever sans doute l'autorité, venait de conférer le titre de secrétaire d'état. A l'inverse de Milutine,

(1) En ne faisant pas nommer Samarine du comité malgré ses projets de voyage.
(2) Ministre des affaires de Pologne.

vrai bureaucrate de profession, Tcherkasski et Samarine, qui l'un et l'autre n'avaient jamais passé que fort peu de temps au service (1), semblaient des intrus dans une assemblée composée de ministres décorés des plus hauts grades civils du *tableau des rangs*. Dans le monde du tchinovnisme et dans les bureaux des ministères, on s'étonnait, on se scandalisait à l'occasion de la présence de ces deux amateurs, « de ces deux *dilettanti* de la politique ou de l'administration » dans un pareil conseil. Leur entrée apparente aux affaires par cette porte dérobée accroissait naturellement les susceptibilités et les jalousies de leurs collègues les ministres, qui dans ces hommes éloquens et entreprenans, demeurés aux degrés inférieurs du *tableau des rangs*, entrevoyaient, non sans dépit, de redoutables concurrens pour l'avenir. Par un phénomène tout à fait nouveau en Russie, on soupçonnait en Milutine et en ses amis des chefs de parti, on sentait qu'il y avait en eux l'étoffe d'un nouveau gouvernement, d'une nouvelle combinaison politique appuyée par une fraction considérable de l'opinion. Cette considération n'était pas faite pour valoir aux trois amis les sympathies du monde officiel.

Les mois de janvier et de février 1864 furent employés à l'examen et à la discussion dans le comité des projets rapportés de Varsovie par le triumvirat. Cela ne se passa pas sans lutte. Si l'empereur se montrait ouvertement favorable aux projets de ses *commissaires*, la majorité des ministres y était plus ou moins hostile ; et par modération naturelle, par antipathie pour les procédés brusques et d'allures violentes, même dans les questions qui exigeaient une solution immédiate, peut-être aussi par désir de ménager les opinions qui se faisaient jour autour de lui, l'empereur laissait au comité le soin d'approuver ou de modifier les réformes à introduire dans le royaume.

Le programme des trois amis, accueilli avec enthousiasme par la presse nationale de Moscou, qui en devinait l'esprit avant d'en connaître le contenu, rencontrait une vive opposition tant au sein du comité que dans la société pétersbourgeoise. On attaquait à la fois et les tendances et les mesures recommandées par les trois amis. Milutine avait contre lui ce qu'il appelait, non sans quelque dédain, le libéralisme de salon, ou le libéralisme de collège, et en outre les penchans aristocratiques naturellement favorables à la noblesse polonaise et naturellement opposés à toute loi agraire. Par un de ces reviremens si fréquens en Russie, la Pologne, qui, quelques mois plus tôt, ne trouvait de défenseurs « que parmi les enragés nihi-

(1) Tcherkasski n'avait même jamais occupé que des fonctions électives.

listes (1), » recommençait à exciter, en janvier et février 1864, la commisération, si ce n'est les sympathies d'une partie de la société. Les rigueurs de Mouravief en Lithuanie avaient soulevé des scrupules, et le nom du gouverneur-général de Vilna, célébré à Moscou comme un héros national, était souvent honni dans les salons de Pétersbourg. L'insurrection une fois étouffée ou sur le point de l'être, beaucoup de Russes s'étaient remis à parler de miséricorde et de douceur envers les vaincus.

Plusieurs engageaient à gagner les Polonais par la générosité, par des concessions qui, venant après la défaite de la rébellion, n'eussent pu être un signe de faiblesse. Toute concession impliquait un retour plus ou moins complet au régime de l'autonomie polonaise. Or, selon Milutine, Tcherkasski et Samarine, comme selon M. Katkof et la *Gazette de Moscou*, toute politique de ce genre n'eût été pour la Russie qu'une duperie; en s'y ralliant, le gouvernement du tsar n'eût fait que préparer pour l'avenir une nouvelle insurrection et rendre inévitables de nouvelles rigueurs.

Aux yeux des trois amis, l'état social même du royaume de Pologne, tout entier aux mains d'une turbulente *szlachta*, n'offrait aucune base pour un gouvernement autonome ou constitutionnel. A en croire ces récens explorateurs des campagnes de Mazovie, les cabinets étrangers et l'opinion européenne se faisaient une Pologne chimérique, toute de convention, qui n'avait rien de commun avec la Pologne véritable, où il n'existait ni bourgeoisie, ni peuple digne de ce nom. « Aux bords de la Vistule, le libéralisme, disaient-ils, ne pouvait de longtemps fomenter que des embarras sans issue ou de sanglantes révolutions. L'expérience était faite; ce qu'il fallait à la Pologne, ce n'était pas des droits politiques, dont elle était incapable d'user, c'était une rénovation économique qui en changeât la face et en régénérât le peuple. Après tant de tâtonnemens et de déboires, le gouvernement du tsar se devait à lui-même et à ses sujets polonais de tenter hardiment une transformation radicale du pays, un changement organique de toutes les institutions, et pour cette transformation, réclamée dans le double intérêt de l'état russe et du peuple de Pologne, il fallait nécessairement renoncer à toute autonomie. »

Ces vues étaient loin d'être unanimement acceptées de tous les conseillers du tsar. A la tête des opposans se rencontrait le chancelier prince Gortchakof, qui durant cette difficile période avait dû à son habileté diplomatique une grande et juste popularité. Cette apparente inconséquence de la part d'un des hommes qui avaient

(1) Lettre du général M... à N. Milutine (9 mai 1863).

contribué à envoyer Milutine en Pologne s'explique sans peine. Le chancelier, en diplomate et en ministre des affaires étrangères, se préoccupait naturellement de l'opinion du dehors et des cours étrangères; il rappelait que l'autonomie de la Pologne avait la sanction d'un pacte international, que la Russie n'était entrée à Varsovie qu'en prenant l'engagement solennel de donner au royaume du congrès des institutions particulières, nationales. A cet argument tiré du droit public de l'Europe, le triumvirat moscovite répondait que, par leur révolte, les Polonais avaient de leurs propres mains déchiré les traités de Vienne, et que la Russie n'était pas tenue à observer plus strictement les engagemens de 1815 que l'Autriche et la Prusse, qui, depuis longtemps, n'en tenaient plus compte. Le chancelier et les adversaires de Milutine, de Tcherkasski et de Samarine répliquaient à leur tour qu'en mettant la Pologne au régime de lois agraires, on s'exposait, au lieu de pacifier le pays et de désarmer l'hostilité de l'Europe, à soulever de nouvelles et dangereuses complications. A cela les trois amis répondaient que la Russie pouvait faire dans le royaume ce qu'elle venait de faire dans l'empire aux applaudissemens de l'Europe, et qu'en agissant avec vigueur et décision, elle déconcerterait tous ses ennemis du dehors. Ils représentaient vivement enfin qu'en se faisant en Pologne le protecteur des paysans, le gouvernement russe isolerait l'aristocratie polonaise dans le royaume même et ramènerait à sa cause la grande majorité du peuple polonais.

Si l'affaire était grave, elle fut, on le voit, examinée sous toutes les faces. Après de longues et amères discussions, les trois amis l'emportèrent, bien qu'au fond la majorité du comité leur demeurât plutôt hostile. Comme dans la *commission de rédaction,* ils durent leur triomphe moins peut-être à leur ténacité et à leur éloquence, moins même à la volonté de l'empereur qu'à l'appui de la presse et de l'opinion publique, qui, en dehors de la haute société pétersbourgeoise, se prononçait bruyamment pour leur système par la bouche de M. Katkof et la *Gazette de Moscou.* Les lois agraires furent approuvées, et dans les rues de Varsovie et les campagnes du royaume, l'oukase concédant des terres aux paysans polonais fut bientôt lu avec solennité par des hérauts spéciaux « au nom du roi de Pologne. » Nous verrons prochainement quels étaient l'esprit et la substance des projets apportés à Pétersbourg par les trois amis, nous verrons en même temps de quelle façon, et au prix de quelles luttes, au milieu de quelles intrigues nouvelles de Pétersbourg et de Varsovie, ont été appliqués les oukases du tsar.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

CINQUANTE ANNÉES

D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

MONSIEUR THIERS

III[1].

COMMENT PÉRIT UN GOUVERNEMENT. — M. THIERS ET L'OPPOSITION SOUS LA MONARCHIE DE 1830.

Depuis que la France est entrée dans la carrière des expériences, c'est-à-dire des révolutions, il y a déjà près d'un siècle, elle a semblé plus d'une fois tourner dans un cercle et recommencer son histoire. Elle a passé ou repassé par les phases les plus diverses, république, empire ou monarchie, et toutes ces phases, à des intervalles presque réguliers, dans des conditions de durée à peu près égales, reproduisent un phénomène invariable. Chaque régime a son mouvement ascendant, ses années de sève et de croissance, où il grandit par tout ce qui fait la fortune des gouvernemens nouveaux : l'habileté, le courage, l'activité intelligente et hardie, la prévoyance devant les périls, l'alliance des dévoûmens et des talens, la faveur des circonstances. Il se fonde

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril et du 15 juin.

dans la lutte et par la lutte. Le jour où il est fondé, où il semble n'avoir plus rien à craindre de ses adversaires, où il est à son point culminant, une autre épreuve commence pour lui, l'épreuve de la victoire, souvent plus difficile que l'épreuve du combat. Le succès fait oublier le danger et endort la vigilance. L'infatuation entre dans les conseils, la vigueur d'impulsion s'amortit ou s'égare, les forces se divisent. Scissions, rivalités, brigues de pouvoir et d'ambition, vaines querelles ou conflits irritans, tout concourt à user les ressorts intérieurs du régime, et sous l'apparence d'un règne incontesté, sous le voile d'une sécurité trompeuse, se renoue sans cesse la crise des révolutions inattendues, — inattendues et inévitables. « On se croit éternel, on sera à peine durable, » disait dans ses derniers jours M. Thiers en passant la revue des gouvernemens avec cette ingénieuse sagesse qui se composait de réflexion et d'expérience, qui se plaisait à se souvenir et à avertir.

Se croire éternel, être à peine durable, c'est le destin de tous les régimes qui se sont succédé en France depuis un siècle. C'est l'histoire de ce régime de 1830, qui, après avoir passé ses premières années en luttes laborieuses et fructueuses, après avoir réussi à triompher de tout, des difficultés intérieures, des méfiances extérieures, touche, lui aussi, à ce point culminant où la victoire définitive, — en apparence définitive, — n'est parfois que le commencement du déclin. Ce n'est pas assurément que, dès 1837 et 1838, la monarchie de juillet en soit déjà à se sentir menacée; elle a, au contraire, devant elle bien des années où elle apparaît avec tous les caractères des gouvernemens fondés, où elle est de plus en plus acceptée en Europe aussi bien que dans le pays comme l'image vivante de la révolution française fixée et libéralement coordonnée. Il y a cependant, au sein même des prospérités qui créent toutes les illusions de la durée, il y a le moment décisif qui marque pour ainsi dire le point de partage dans le règne : c'est ce moment où la politique inaugurée par Casimir Perier, continuée par ses successeurs, subit dans l'éclat du succès une première atteinte par la dissolution du ministère du 11 octobre.

Jusque-là, c'est la jeunesse du régime, le combat pour l'existence soutenu en commun par les talens les plus puissans; c'est le temps où la révolution de 1830 se défend de l'anarchie dans la rue, des entraînemens de la guerre au dehors, où elle aspire à rester régulière et pacifique, sans cesser néanmoins d'être libérale et nationale, sans craindre de se risquer jusqu'à l'expédition d'Ancône et la protection armée de la Belgique naissante. A dater du moment où cette première partie de l'œuvre semble accomplie et où disparaît le ministère du 11 octobre, tout se complique : les combinaisons de parlement et de pouvoir deviennent plus difficiles

dans la confusion des partis, des idées et des influences. Les forces se divisent, les faiblesses et les incohérences s'accusent. La lutte s'ouvre entre les systèmes, entre un certain instinct de libéralisme plus actif et la passion de l'ordre poussée jusqu'à l'immobilité, entre l'esprit d'initiative dans les affaires extérieures et le fanatisme de la paix. La royauté, elle-même, impatiente d'action, s'engage de plus en plus dans la mêlée, au risque de déplacer les rôles, de se compromettre et d'aggraver les difficultés pas ses ostentations de prépondérance personnelle. La monarchie de juillet glisse dans cette voie où elle trouve comme des étapes, comme des épreuves successives, la crise parlementaire de la coalition, la crise extérieure de 1840, la mort du duc d'Orléans, avertissement aussi redoutable qu'imprévu contre la pérennité des espérances dynastiques. Le problème des premières années de la monarchie de 1830 se résume en un mot : Comment un gouvernement se fonde! Les dernières années contiennent un autre problème aussi instructif que saisissant : comment un gouvernement se fatigue, vieillit et périt! comment un régime à l'extérieur puissant arrive par degrés, selon le mot terrible et prophétique de M. Royer-Collard, à cette heure fatale où « il n'est plus besoin du marteau contre l'édifice ébranlé, un coup de vent peut suffire aujourd'hui (1) ! »

I.

Au moment où M. Thiers sortait du pouvoir vers la fin du mois d'août 1836, ce n'était en apparence qu'un changement de ministère motivé par un dissentiment entre le souverain et le président du conseil sur les affaires d'Espagne. En réalité, c'était le signe de l'altération croissante de toute une situation publique. C'était le passage de « l'ère des combats » à « l'ère des difficultés, » comme on l'a dit depuis, — de la période militante, héroïque de la monarchie de 1830, à la période des discordances parlementaires, des complications intestines, des conflits stériles, sous le regard d'un prince habile, trop porté à s'engager lui-même de sa personne, de son influence, de son autorité, dans ces mêlées confuses. La chute du ministère du 11 octobre avait ouvert la crise; la chute du ministère du 22 février l'aggravait en ajoutant au fractionnement des opinions,

(1) On peut consulter sur cette époque de 1830-1848 bien des ouvrages intéressans. Un des plus sérieux est l'*Histoire du règne de Louis-Philippe, roi des Français*, par M. de Nouvion, travail aussi impartial que sensé, mais qui s'arrête malheureusement à 1840. L'œuvre a été interrompue par la mort de l'auteur. Depuis, un jeune écrivain, M. Victor du Bled, a publié sous le titre d'*Histoire de la monarchie de juillet*, un livre en deux volumes où la période entière est racontée et résumée avec une soigneuse intelligence.

en laissant M. Thiers dans la position d'un homme qui avait voulu imprimer un mouvement plus vif à la politique extérieure du régime et ne l'avait pas pu, qui restait désormais le chef d'un groupe dissident et indépendant sous le nom de centre gauche. La question qui s'agitait entre les partis, entre la couronne et le parlement, était de savoir quelles combinaisons nouvelles suppléeraient aux combinaisons qui venaient d'échouer, comment le régime retrouverait son équilibre et sa direction, — si la révolution de juillet reprendrait une marche plus assurée ou si elle tournerait sur elle-même jusqu'à s'épuiser. Les impossibilités se multipliaient, et c'est dans ces conditions que se formait une administration nouvelle qui, après avoir paru hésiter entre tous les systèmes, finissait par se fixer dans une politique de dextérité et d'expédient à laquelle le comte Molé donnait son nom. C'est aussi dans ces conditions, en face de ce ministère nouveau, que se préparait obscurément la plus dangereuse des crises pour la monarchie constitutionnelle, une crise pleine de péripéties, où M. Thiers allait se dégager par degrés dans son rôle de chef d'opposition redoutable.

Précisons cette situation dans ses origines. Le ministère Molé, né du trouble ou de la décomposition des partis à la chute de M. Thiers, était, à vrai dire, moins une solution qu'une expérience de plus dans les affaires de la monarchie de juillet, et il avait deux phases. Il s'était produit d'abord, au 6 septembre 1836, comme une résurrection partielle du 11 octobre, tentée ou acceptée par M. Molé avec le concours de M. Guizot et des doctrinaires; mais l'heure de la politique de résistance et de combat, représentée par le 11 octobre, était passée et n'était pas revenue; on le sentait aux hésitations de la chambre des députés devant ce que M. Dupin appelait spirituellement une « constellation » de lois impopulaires : loi de disjonction à la suite de la tentative napoléonienne de Strasbourg, loi sur la non-révélation à la suite d'un attentat contre le roi, propositions d'apanages pour les princes. De plus, entre le président du conseil et son puissant collègue, M. Guizot, les incompatibilités de caractère, les rivalités de prééminence, les froissemens intimes préparaient d'inévitables scissions, et bientôt, la rupture éclatant à l'occasion de l'échec de la loi de disjonction, tout changeait. Le comte Molé restait seul chargé de reconstituer un cabinet avec quelques hommes de confiance et de bonne volonté. Le ministère du 6 septembre 1836 devenait le ministère du 15 avril 1837, dont le chef, dégagé de l'alliance avec les doctrinaires, se flattait de pouvoir désormais avoir sa politique à lui, une politique de transaction, de médiation entre les partis, de ralliement universel. Il y avait eu le ministère Casimir Périer, le ministère de Broglie, il y avait eu déjà un ministère Thiers, il n'y avait pas eu encore un ministère Gui-

zot; il y avait pour le moment le ministère Molé. Étape nouvelle et caractéristique dans le règne!

Élevé et maintenu à la présidence du conseil par le choix du roi, le comte Molé avait certes plus d'une qualité d'un premier ministre. C'était un personnage éminent par la naissance, par la position sociale, par la considération, comme par l'éclat d'une carrière habilement conduite à travers les révolutions. Ami des Pasquier, des Fontanes, des Chateaubriand, des Joubert à l'aube du consulat, formé à l'école administrative de l'empire et choyé pour son nom, pour son esprit, par Napoléon, ministre sous la restauration avec M. de Richelieu, membre du premier cabinet de la révolution de juillet, M. Molé était d'une autre race que ses puissans émules et il avait même auprès d'eux son originalité. Il portait au pouvoir une dignité aisée, de la justesse, du tact, des vivacités passionnées sous des dehors graves et fins, l'art de séduire les hommes et de saisir les circonstances, le goût des affaires et même de l'ambition ou, si l'on veut, le désir de briller. Les malicieux disaient avec M. Bertin de Vaux : « Personne ne surpasse M. Molé dans la grande intrigue politique; il y est plein d'activité, de prévoyance, de sollicitude habile, de soins discrets pour les personnes, de savoir-faire avec convenance et sans bruit. Il y a plaisir à s'en mêler avec lui, — plus de plaisir que de sûreté... » Ce n'était ni un doctrinaire, ni un révolutionnaire, ni un homme de système ou de parti au pouvoir; c'était avant tout un politique, ce qu'on appellerait aujourd'hui un opportuniste, — un opportuniste grand-seigneur, prenant les affaires de la monarchie de juillet à un moment difficile, croyant beaucoup à l'habileté, — et, de fait, soit habileté, soit chance favorable, le ministère dont le comte Molé devenait le chef au 15 avril 1837 ne laissait pas d'avoir ses bonnes fortunes. Il illustrait ses débuts, il croyait peut-être se populariser par une amnistie qu'il offrait comme le gage d'une politique nouvelle de conciliation. Il allait avoir ses succès militaires, la seconde expédition et la prise de Constantine, après un pénible échec essuyé l'année précédente, — bientôt un brillant fait d'armes dans les mers du Mexique, à Saint-Jean-d'Ulloa. Il avait surtout la chance de naître sous les auspices de deux événemens heureux : le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, que le duc de Broglie avait eu la mission d'aller chercher en Allemagne, et l'inauguration du palais de Versailles transformé en panthéon des gloires nationales.

Certes, s'il y a un moment où la monarchie de juillet a paru fondée, c'est ce jour de mai 1837 où, comme une autre duchesse de Bourgogne, la jeune princesse Hélène était reçue par le roi Louis-Philippe, entouré de sa famille et d'une cour em-

pressée dans cette vieille et brillante résidence de Fontainebleau qui a vu tant de scènes de l'histoire, qui parle de tout un passé depuis saint Louis jusqu'à Napoléon; c'est aussi, à peu d'intervalle, ce jour de juin où, comme pour continuer les fêtes du mariage, le roi, jaloux et orgueilleux de son œuvre, se plaisait à guider lui-même l'élite de la France, pairs et députés, chefs de l'armée et de la magistrature, savans, écrivains, artistes, dans les nouvelles galeries de Versailles. Un peu de cet éclat rejaillissait sur le ministère associé aux bonheurs du règne.

Ce n'était cependant qu'une brillante apparence d'un moment déguisant à peine une situation mal engagée. Le ministère du 6 septembre 1836, devenu le ministère du 15 avril 1837 par l'exclusion de M. Guizot et de ses amis, restait une combinaison plus spécieuse que puissante, qui ne représentait réellement ni un mouvement d'opinion ni un ensemble de forces parlementaires, ni une direction précise dans les affaires intérieures ou extérieures. C'était le ministère de l'apaisement et de l'amnistie, il le disait, il le pensait; mais l'amnistie n'était pas un système. Le chef du cabinet, M. Molé, avec des dons personnels de séduction et de sagacité, avait ses illusions. Il croyait trop clore l'ère des grandes luttes avec un mot et suffire à tout avec de la dextérité, avec l'art d'éluder les questions et de manier les hommes, en substituant la satisfaction des intérêts privés aux préoccupations passionnées des intérêts publics. Il se flattait trop de gouverner par des expédiens, de s'assurer une majorité par des conquêtes individuelles, de se faire une politique en empruntant un peu à toutes les politiques, — au 11 octobre l'esprit de fermeté, au 22 février l'esprit de conciliation, — et de rester seul maître du pouvoir en neutralisant les partis les uns par les autres, en excluant les représentans les plus caractérisés de toutes les opinions, les chefs reconnus du parlement. Il s'était allié, au 6 septembre 1836, avec M. Guizot contre M. Thiers; bientôt, en se séparant de M. Guizot au 15 avril 1837, il semblait revenir à demi vers M. Thiers, à qui il offrait même assez inutilement, pour l'éloigner en essayant de le gagner, une ambassade à Saint-Pétersbourg ou à Rome. Au fond, il n'avait d'autre politique intérieure que de vivre avec décence, sans puissance et sans éclat. C'était le ministère de la paix au dehors, il le croyait. Malheureusement c'était une paix diminuée depuis ces jours de la révolution de juillet où la France allait à Anvers et à Ancône, où elle couvrait du traité de la quadruple alliance l'Espagne constitutionnelle. C'était un peu la paix pour la paix, soit qu'il s'agît de l'intervention en Espagne que M. Thiers avait voulue, dont le ministère Molé désavouait la pensée, soit qu'il s'agît du règlement définitif du différend hollando-belge et du Luxembourg retiré à la Belgique, soit

qu'il s'agit enfin du rappel des troupes françaises campées depuis six ans en Italie. On restait, — c'était le mot de M. Cousin devant la chambre des pairs, — « sous le poids de la terrible coïncidence de l'abandon de la Belgique, de l'abandon d'Ancône, de l'abandon de l'Espagne. » On en était là en 1838.

Ce qu'il y avait de plus grave, ce qui compliquait tout, c'est que, dans sa politique extérieure comme dans sa politique intérieure, le ministère du 15 avril ressemblait à un pouvoir de cour, à une manifestation officielle de ce qui s'appelait dès lors, de ce qui s'est appelé si souvent depuis, le « gouvernement personnel. » Le roi Louis-Philippe était trop habile pour avouer le dessein prémédité d'exclure des hommes qu'il avait eus dans ses conseils, qu'il pouvait être obligé de rappeler. Il n'était pas fâché de se sentir délivré de ministres qui l'effaçaient, qui avaient leur volonté, comme Casimir Perier d'abord, et après lui le duc de Broglie, ou M. Guizot, ou M. Thiers. Il trouvait en M. Molé un président du conseil agréable qui avait assurément sa dignité et sa fierté, mais qui avait été accoutumé par son éducation à recevoir l'inspiration du prince, à laisser se déployer l'autorité souveraine. Le roi ne déguisait pas ses préférences pour des ministres moins brillans peut-être que ceux des premières années, honorables cependant, qui apparaissaient comme les agens directs et obéissans de sa pensée, avec qui il pouvait dire : « C'est mon système, c'est mon acte! » C'était son penchant, son orgueil de se mêler à tout, de parler beaucoup parce qu'il avait beaucoup d'esprit, de se jouer des fictions, de montrer que rien ne se faisait dans le gouvernement, dans la diplomatie qui ne fût son œuvre, et si on le pressait un peu, il ne craignait pas de définir à sa manière le rôle constitutionnel du roi : « Diriger les ministres tant qu'ils veulent bien suivre ses indications, sauf à les congédier quand ils résistent. » Il en résultait une situation où toutes les responsabilités se trouvaient déplacées et confondues, où le ministère se débattait dans le vide et les contradictions. En recevant toute sa force de la royauté, il ne la couvrait plus et il laissait s'introduire un trouble périlleux dans le jeu des institutions. En essayant tour à tour de toutes les politiques, il en affaiblissait le caractère et l'autorité. En laissant hors du pouvoir les hommes les plus considérables du parlement, il ne voyait pas qu'il s'exposait à subir alternativement la protection des uns ou des autres, ou à les pousser bientôt les uns et les autres dans un même camp d'hostilité. La coalition est là déjà tout entière, comme le fruit d'une politique qui, après avoir essayé de dissoudre, de confondre les partis et d'annuler leurs chefs, finissait par réunir dans une opposition redoutable et M. Thiers, le vaincu du 22 février, et M. Guizot, le vaincu du 6 septembre, et

M. Odilon Barrot, le vaincu de toutes les dates depuis 1830, et bien d'autres encore, M. Berryer, M. Garnier-Pagès, toujours prêts à s'associer, au nom de la légitimité et de la république, à une campagne d'agitation.

Était-ce, comme on le disait, une fronde turbulente, une « émeute parlementaire » préparée et organisée par des ambitions impatientes de reconquérir le pouvoir? C'était dans tous les cas la crise prévue, logique et décisive de toute une situation. Déjà la session de 1837-1838 avait été marquée par des incidens singulièrement significatifs, où toutes les positions commençaient à se dessiner et où le ministère, en gardant encore la victoire matérielle du scrutin, épuisait son crédit. Pendant l'interrègne parlementaire de cet été de 1838, les préparatifs de guerre ne se dissimulaient plus, surtout au camp doctrinaire. Un des amis de M. Guizot, le plus vif, le plus décidé à la lutte, M. Duvergier de Hauranne, donnait le signal par un manifeste acéré sur les conditions du régime représentatif. Un autre brillant esprit, M. Charles de Rémusat, avec moins d'impétuosité, avec plus de ménagemens mondains, se prononçait aussi, et par ses relations d'amitié avec les chefs de partis, avec M. Thiers comme avec M. Guizot, il pouvait être un intermédiaire utile. M. Guizot lui-même, sans sortir encore de sa retraite, se tenait prêt à soutenir ses amis. M. Thiers, qui était en voyage, cherchant aux Pyrénées le repos et la santé, en Italie les distractions des arts, suivait de loin un mouvement auquel il ne refusait pas son concours, et par M. Thiers on pouvait obtenir l'appui de ce qu'on appelait l'opposition dynastique, la gauche modérée, représentée par M. Barrot. Tout se disposait. A peine la session de 1838-1839 était-elle ouverte, la guerre faisait pour ainsi dire explosion; elle éclatait dans la chambre des pairs elle-même par l'attitude et les discours de M. de Broglie, M. Cousin, M. Villemain, comme dans les premiers actes de la chambre des députés, où les chefs de la coalition, maîtres de la commission de l'adresse, prenaient hardiment l'initiative des hostilités. La lutte était engagée.

Assurément entre des hommes comme M. Guizot, M. Thiers, M. Odilon Barrot, sans parler de M. Garnier-Pagès, M. Berryer, l'alliance ne pouvait être intime et complète. Ni les uns ni les autres n'entendaient désavouer leur passé, un passé de huit années où ils s'étaient souvent trouvés face à face. Ils oubliaient pour le moment ce qui les divisait; ils ne songeaient qu'à ce qui pouvait les unir. On reprochait ensemble, dans une mesure un peu différente, au ministère une politique extérieure systématiquement effacée qui sacrifiait tout, qui « se retirait de toutes parts, » qui humiliait à la fois l'orgueil national et la révolution de juillet, qui avait découragé l'alliance libérale de l'Angleterre sans désarmer les défiances de

l'absolutisme européen. On accusait le ministère de laisser dévier et dépérir les institutions, de n'avoir rien de parlementaire ni dans son origine, ni dans sa composition, ni dans ses procédés, d'être un ministère de favoritisme « insuffisant » et « transparent, » aussi impuissant à contenir la royauté qu'à la couvrir. Le mot d'ordre pour tous, c'était la guerre au « gouvernement personnel, » la revendication des garanties de vérité et de sincérité qui sont la force du régime constitutionnel. M. Guizot, un des premiers, un des plus âpres au combat, où il portait peut-être, avec l'ardeur d'un parlementaire résolu, le ressentiment du vaincu du 15 avril, M. Guizot n'hésitait pas à préciser l'accusation. « Le cabinet, s'écriait-il, nous a jetés dans l'incertitude, dans la confusion, dans l'obscurité. Nous avons vu apparaître une politique sans système, point de principes, point de camp, point de drapeau, une fluctuation continuelle... Rien de fixe, rien de stable, rien de net, rien de complet. Savez-vous comment cela s'appelle? Cela s'appelle de l'anarchie! » Et tout cela signifiait : Qu'avez-vous fait de la politique de Casimir Perier qui a fondé la monarchie de juillet, cette monarchie compromise aujourd'hui par des complaisances de courtisans? M. Thiers, quant à lui, n'avait pas été le premier à décider la campagne de la coalition, il n'était pas le dernier à la soutenir. Il entrait dans cette guerre avec son esprit alerte et souple, avec la vivacité de sa nature et l'art du tacticien, en homme prompt à saisir l'occasion, et, à dire vrai, si parmi les chefs de la coalition il y en avait un qui eût changé de rôle et de langage, ce n'était pas M. Thiers. Il faut se souvenir que M. Thiers avait perdu le pouvoir pour avoir voulu résister au roi, qu'il avait commencé son opposition au sein même du conseil, qu'il était sorti du ministère en chef d'opposition qui ne reniait nullement sa participation à l'œuvre d'ordre et de paix des premières années, mais qui croyait le moment venu de donner à la révolution de juillet une politique nouvelle. Il restait logique dans ses idées, dans sa conduite comme dans son langage.

Que disait-il un an avant la coalition? « Prenez garde! avec le temps, avec le succès, avec la paix, il vous est arrivé ce qui est arrivé à l'empire, à la restauration. Vous vous êtes peut-être un peu enivrés, vous vous êtes trompés sur l'époque juste où il fallait non pas changer, non pas démentir, mais modifier votre politique pour l'adapter à l'état nouveau des choses. Je vous dirai que, de même que dans la politique intérieure vous n'avez pas saisi le point juste où il fallait s'arrêter, peut-être aussi êtes-vous, sur la politique extérieure, un peu en arrière... Si vous avez eu besoin, pendant les sept premières années, de persuader à tout le monde que vous ne vouliez pas la guerre, prenez garde à une autre situation dans laquelle vous laisseriez croire au monde que vous la craignez. Il ne

faut pas la vouloir, mais il ne faut pas la craindre non plus. Le jour où vous inclineriez plus vers l'un de ces écueils que vers l'autre, vous auriez failli... » Ce que M. Thiers avait dit avant la coalition, il le reprenait avec plus de véhémence en plein combat et, saisissant corps à corps le ministère, accusant le gouvernement d'avoir tout compromis par un système d'équivoque, il ajoutait : « J'étais bien convaincu pour ma part qu'une politique qui, au dehors, consiste à ajourner toutes les difficultés, à reculer quand les difficultés se présentent, à les remettre au lendemain, à fermer les yeux devant les affaires au lieu de les ouvrir pour les résoudre, qu'une politique pareille devait prochainement accumuler autour de nous plus que des fautes, des malheurs. J'étais convaincu qu'au dedans, sans franchise, sans politique arrêtée, sans choix entre les partis qui divisent toujours une chambre, il était impossible d'être longtemps habile avec les hommes... J'étais certain que bientôt cet art qui consiste tantôt à s'appuyer sur le centre droit, tantôt sur le centre gauche, à dénoncer alternativement les uns aux autres, à dire aux doctrinaires : Nous voulons vous défendre du centre gauche, de ses chefs imprudens ! et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritans qui l'ont compromis et le compromettraient encore si on les laissait aux affaires ! j'étais certain, dit-il, que cette politique qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres ne réussirait pas longtemps, qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable de réunir tout le monde contre soi..... »

Il parlait ainsi, parcourant tour à tour les affaires extérieures ou les affaires intérieures qu'il jugeait compromises par le ministère, et à ceux qui accusaient les coalisés d'être des révolutionnaires par ambition ou par rancune, M. Thiers répliquait avec une impétueuse vivacité : « On a dit que ces hommes avaient du dépit, qu'ils étaient des ambitieux déçus. Qu'il me soit permis de répondre une chose : un gouvernement est bien malhabile de venir, après quelques années, convertir en ambitieux déçus, en hommes dépités, en mauvais citoyens, les ministres qui l'ont servi et sur lesquels il s'est longtemps appuyé. S'il était vrai que nous eussions dans le cœur ces passions irritées que certaines gens nous prêtent, je m'en plaindrais encore au gouvernement ; je me plaindrais à lui d'avoir, en si peu d'années, aliéné le cœur de tous les hommes qui lui étaient dévoués et qui l'ont si fidèlement servi... » Chose curieuse et significative en effet ! après huit années passées à fonder la monarchie de juillet et en apparence couronnées de succès, tout semblait brusquement remis en doute ; des questions qu'on croyait résolues se ravivaient plus que jamais. Le problème

des institutions parlementaires reparaissait tout entier, et par une inquiétante anomalie le gouvernement avait devant lui, contre lui, non plus seulement ses ennemis naturels, ceux qui l'avaient toujours combattu, mais encore ses amis, ses alliés, ses conseillers de la veille. D'un côté se trouvait seul, ou presque seul, un homme, le comte Molé, retranché à l'abri de la faveur du prince, assailli de toutes parts, n'ayant d'autre secours, en dehors de lui-même, que la brillante et inconstante alliance de Lamartine, le légitimiste de la veille traversant le camp de la dynastie nouvelle avant de passer à la république; de l'autre côté, se trouvaient presque tous les hommes qui avaient été les premiers serviteurs de la révolution de juillet, les ministres, les orateurs du régime nouveau, et M. de Broglie et M. Guizot, et M. Thiers, et avec ceux-ci M. de Rémusat, M. Duchâtel, M. Duvergier de Hauranne, M. Passy, M. Dufaure, M. Villemain, M. Cousin. Pendant près de quinze jours, devant la chambre, devant le pays, se déroulait au milieu de toutes les péripéties, une lutte acharnée, sans cesse renaissante, où les chefs de l'opposition se succédaient à la brèche, où le comte Molé, loin de faiblir, grandissait sous l'aiguillon, déployant une fermeté et un esprit d'à-propos qui suffisaient, sinon pour lui assurer la victoire, du moins pour le préserver d'une humiliante défaite. Le spectacle était étrange!

Ce qu'il y avait de grave, c'est que, dans cette mêlée de toutes les forces parlementaires, c'était la royauté qui se trouvait perpétuellement en cause. Elle apparaissait partout, à travers le voile déchiré des fictions et pour ainsi dire à chaque détour de ces discussions passionnées. Les efforts tentés pour la défendre la découvraient encore plus; les traits dirigés contre le ministère atteignaient plus haut. L'irresponsabilité semblait disparaître, et ce que ne disaient qu'avec mesure ou avec habileté des hommes comme M. Thiers, M. Guizot, notoirement attachés à la dynastie, d'autres le disaient avec plus de hardiesse, étendant à tous les ministères du régime le procès fait à un seul ministère, dénonçant sous tous les noms, à travers toutes les combinaisons, le « système, » la « pensée du règne. » La force des choses remettait en présence, au milieu de toutes les ardeurs d'un débat public, le droit du roi et le droit du parlement, ces deux grands rivaux qui ne « s'entendent jamais mieux que dans le silence, » ainsi que le disait autrefois de Retz, l'homme des frondes et des coalitions.

II.

C'est la fatalité de ces luttes confusément engagées de dépasser presque toujours le but, de s'aggraver par la durée, par les exci-

tations, et de finir par l'affaiblissement de tous les combattans, par une sorte de neutralisation de toutes les forces dans des situations indécises.

La coalition de 1839, par elle-même, n'avait assurément rien d'illégitime; elle procédait d'une pensée des plus sérieuses, la pensée de redresser la politique du pays, de maintenir l'intégrité des droits parlementaires, l'honneur des partis, et si elle avait pu réussir jusqu'au bout, peut-être tout aurait-il été changé dans les destinées de la monarchie de juillet. Malheureusement dans cette crise, il n'y avait de succès réel pour personne, pas plus pour l'opposition que pour le ministère. Le comte Molé, par la fierté de son attitude, avait, il est vrai, un peu relevé le courage de cette masse qui dans les chambres suit tous les gouvernemens; il avait gardé strictement une majorité. Une majorité de quelques voix ne suffisait pas pour le faire vivre, il le sentait. Vainement, pour essayer de se raffermir, tentait-il la grande partie, la dissolution de la chambre, l'appel au pays par les élections : la dissolution ne servait qu'à passionner l'opinion, et le scrutin public ne faisait que précipiter la défaite de la politique du 15 avril. La coalition, de son côté, avait réussi à ébranler le ministère, elle l'avait surtout vaincu dans les élections; elle n'avait pas un avantage assez décisif pour s'imposer, et de plus, si elle était restée unie dans le combat, elle subissait l'inévitable loi, elle se divisait dans la victoire. Qu'arrivait-il dès lors? La conséquence des élections avait été la chute de M. Molé suivie d'un appel adressé à ses adversaires, et c'est là justement qu'on entrait dans une phase nouvelle, la phase obscure, laborieuse de la crise.

Tantôt on essayait une large combinaison qui aurait réuni M. Thiers, M. Guizot et leurs amis sous l'autorité du maréchal Soult en se complétant par l'élévation de M. Odilon Barrot à la présidence de la chambre. C'était ce qu'on appelait la combinaison de « grande coalition : » elle échouait presque aussitôt devant les répugnances de la gauche, que M. Guizot, malgré une récente alliance, voyait se réveiller contre lui. Tantôt on se repliait vers un ministère de pur centre gauche, qui, à son tour, semblait impossible avec un parlement partagé, en face des conservateurs demeurés puissans dans la chambre et encore irrités des dernières luttes. M. Thiers, qui avait été un des premiers appelés, qui était de toutes les combinaisons, ne se déguisait pas à lui-même les difficultés; il les voyait, il les précisait avec une vive et ingénieuse pénétration. Il se montrait prêt à entrer au pouvoir, non cependant sans faire ses conditions, qui n'étaient pas toujours acceptées. Le roi, qui savait au besoin s'incliner devant une nécessité évidente, mais qui avait aussi assez de sagacité pour saisir l'avantage que lui don-

naient les divisions des vainqueurs, le roi ne se défendait pas d'une satisfaction ironique en voyant la coalition se dévorer elle-même, se consumer dans l'impuissance; en ayant l'air de négocier avec elle, avec ses chefs, il l'aidait à se dissoudre, il reprenait sa supériorité, et avec une apparence de détachement qui ne facilitait rien, il disait à un des prétendans au pouvoir : « Je suis prêt à tout, j'accepterai tout, je subirai tout; mais dans l'intérêt général dont je suis le gardien, je dois vous avertir qu'il est fort différent de traiter le roi en vaincu ou de lui faire de bonnes conditions. Vous pouvez m'imposer un ministère ou m'en donner un auquel je me rallie. Dans le premier cas, je ne trahirai pas mon cabinet, mais je vous préviens que je ne me regarderai pas comme engagé envers lui; dans le second cas, je le servirai franchement. » Pendant deux mois, sous le regard d'un prince sceptique, à travers toutes les incertitudes, les essais se succédaient, les impossibilités se multipliaient, lorsque tout à coup l'émeute éclatant dans Paris, à la faveur de cet interrègne, faisait ce que dix semaines de négociations n'avaient pu faire. Aux Tuileries même, où tout le monde accourait aux premiers bruits de l'insurrection, un ministère naissait presque instantanément par l'intervention du maréchal Soult appelant à lui quelques hommes du centre droit et du centre gauche, M. Duchâtel, M. Villemain, avec M. Passy et M. Dufaure. On se réunissait en toute hâte sous la présidence du maréchal transformé d'une manière un peu imprévue en ministre des affaires étrangères. C'est ce qui s'est appelé dans l'histoire parlementaire du temps le ministère du 12 mai 1839.

C'était, à dire vrai, moins une solution qu'une combinaison de circonstance, un expédient improvisé devant le péril, une trêve conseillée par une nécessité soudaine. Ce n'est point assurément que ce cabinet ne fût un pouvoir sérieux avec le maréchal Soult, qui avait son passé militaire et qui venait de recevoir un accueil presque triomphal en Angleterre au couronnement de la jeune reine Victoria, avec des hommes comme M. Duchâtel, M. Villemain, M. Dufaure, qui commençait alors une carrière marquée depuis par une invariable fidélité au libéralisme et à l'honneur. Le ministère du 12 mai avait le mérite d'entrer aux affaires avec un certain courage, sous une inspiration de patriotisme et d'y porter autant de bonne volonté que de lumière. Il avait de plus l'avantage de n'être pour personne une victoire trop apparente ou une défaite trop sensible. Il avait aussi malgré tout cet inconvénient d'être l'expression vivante d'un fractionnement de plus dans les opinions, d'exister, non plus comme M. Molé, — d'une autre manière si l'on veut, — en dehors des grandes influences parlementaires. Le roi, assez porté à s'accommoder d'un dénoûment où il voyait, sinon son propre suc-

cès, du moins un mécompte pour la coalition, disait non sans un peu de moquerie à M. Guizot qu'on ne pouvait sortir de l'impasse où l'on se trouvait qu'avec « un ministère neutre, un ministère où les *grands amours-propres* n'auraient pas à se débattre. » Un ministère neutre, c'était possible sans doute au 12 mai, peut-être pour quelques mois dans un intérêt d'apaisement intérieur ; c'était d'une efficacité douteuse, d'une durée problématique dans un moment où les affaires sérieuses ne manquaient pas, où la question d'Orient se réveillait tout entière par la bataille de Nezib (juin 1839), qui faisait du vice-roi d'Égypte, Mehemet-Ali, l'arbitre de l'empire ottoman, qui remuait la diplomatie européenne en soumettant à une singulière épreuve les rapports de la France avec les autres puissances, surtout avec l'Angleterre.

Le ministère lui-même, sans manquer de bonnes intentions, de la volonté de vivre, ne s'y méprenait pas ; il sentait ce qu'il y avait pour lui de difficile à se créer une certaine indépendance, une politique, à se frayer un chemin entre les chefs du parlement. Un instant, il croyait s'être délivré à demi en offrant l'ambassade de Londres à M. Guizot, qui l'acceptait, après quelques difficultés opposées par le roi désireux de maintenir à Londres un ambassadeur de son choix, le général Sébastiani. Pour M. Thiers, le même moyen avait été essayé au plus vif des négociations du mois d'avril, avant la naissance du cabinet ; il avait été employé avec trop peu de tact et trop peu de succès pour pouvoir être repris. M. Thiers restait dans la chambre, assez réservé le plus souvent, prenant néanmoins la parole avec éclat sur la politique extérieure, sur la question orientale, — et alors paraissant dominer le gouvernement par ce qu'on appelait un discours ministre. La vérité est que tout pouvait dépendre d'un incident, et à peine la session de 1840 venait-elle de s'ouvrir, l'incident ne manquait pas. Le ministère du 12 mai 1839 disparaissait brusquement comme il était né, non dans un débat public, mais dans une rencontre obscure, devant un vote silencieux par lequel la chambre repoussait une dotation proposée pour M. le duc de Nemours. Les ministres du 12 mai, selon un mot spirituel, avaient été « étranglés entre deux portes par des muets, » et cette fois, dans l'éclipse soudaine d'un cabinet plus honnête que puissant, M. Thiers se trouvait appelé par la force des choses, par une dernière et éphémère victoire de la coalition, à entrer au gouvernement en chef d'opposition, en représentant avoué de la prééminence parlementaire. Il y entrait avec quelques-uns de ses amis, nouveaux encore aux affaires, M. de Rémusat, M. Vivien, M. Cousin, le comte Jaubert, M. Pelet (de la Lozère). Il formait ce qu'il appelait gaîment, lui qui n'avait guère plus de quarante ans, un « cabinet de jeunes gens, » pour jouer

certes une grosse partie, plus grosse même qu'il ne le pensait et que ne le pensaient ses amis.

« M. Thiers a été jusqu'ici et en tout ceci la lumière et la raison mêmes. Il a agi sans détours, avec cette simplicité charmante et savante qui est sa séduction et son danger aussi parce qu'il est mobile. » Ainsi parlait un des plus piquans observateurs du temps, X. Doudan, au cours même de la crise d'où sortait, comme l'expression d'une phase nouvelle du règne de juillet, ce ministère du 1er mars 1840 promis avant peu à une si retentissante et une si orageuse destinée. Un autre témoin d'un génie humoristique et sarcastique, Henri Heine, disait à son tour dans ses correspondances envoyées en Allemagne : « Thiers est maintenant dans tout l'éclat de son jour. Je dis aujourd'hui, je ne garantis rien pour demain... le ministère se maintiendra-t-il longtemps? Voilà la question. Cet homme joue un rôle dont la seule pensée fait frémir. Il dispose à la fois des forces guerrières du plus puissant royaume et de tout le ban et l'arrière-ban de la révolution, de tout le feu et de toute la démence de notre temps. Ne l'excitez pas à sortir de son aimable insouciance... » M. Thiers semblait en effet le maître de la situation. Il n'avait pas pour le moment de rival. Il avait été secondé dans son avènement par le duc de Broglie, à qui il avait offert la présidence du conseil, et qui, refusant tout pour lui-même, avait aidé de bonne grâce à la naissance du nouveau cabinet. M. Thiers était le maître et il n'était pas le maître.

Il avait trop de finesse, il avait trop le secret des choses pour ne pas comprendre tout ce qu'il y avait d'épineux dans ce rôle de premier ministre de l'opposition qui, en plaisant à sa vive et confiante ardeur, ne laissait pas de l'inquiéter parfois. Il se savait peu agréé du roi, qui, au moment de céder, disait qu'il allait « signer son humiliation, » et qui ajoutait un peu indiscrètement, au sujet du choix d'un des nouveaux ministres : « Qu'à cela ne tienne, que M. Thiers me présente, s'il veut, un huissier du ministère, je suis résigné. » En même temps, M. Thiers, ministre du centre gauche, trouvait dans la chambre, à côté des oppositions prêtes à le suivre, l'ancienne majorité conservatrice, un peu diminuée et déconcertée, assez puissante encore néanmoins, ombrageuse et irritée, difficile à rallier. Entre le roi, le ministère et la chambre, il y avait un personnage parlementaire dont l'attitude pouvait avoir une influence des plus sérieuses : c'était M. Guizot, qui arrivait à peine à Londres comme ambassadeur, que quelques-uns de ses amis auraient voulu aussitôt voir revenir à Paris, que les ministres du 1er mars de leur côté tenaient à garder pour allié à distance, dans la grande position de représentant de la France en Angleterre. M. Thiers, se servant habilement de récens et d'anciens souvenirs, n'avait pas perdu un

instant pour écrire à M. Guizot : « Je me hâte de vous dire que le ministère est constitué. Vous y verrez, parmi les membres qui le composent, deux de vos amis, Jaubert et Rémusat, dans tous les autres des hommes auxquels vous vous seriez volontiers associé. Nos fréquentes communications depuis dix-huit mois nous ont prouvé à l'un et à l'autre que nous étions d'accord sur ce qu'il y avait à faire soit au dedans, soit au dehors... Je serais bien heureux si, en réussissant tous les deux dans notre tâche, vous à Londres, moi à Paris, nous ajoutions une page à l'histoire de nos anciennes relations. Aujourd'hui comme au 11 octobre, nous travaillons à tirer le pays d'affreux embarras... » M. Guizot avait répondu en restant à Londres, en acceptant l'alliance qui lui était proposée, non cependant sans faire ses conditions, non sans prendre ses garanties contre ce qu'il appelait le « vice d'origine » du cabinet, contre les affinités avec la gauche. Et avec toutes ces difficultés d'une situation intérieure fort compliquée, il y avait la politique extérieure, cette question d'Orient que le ministère du 1er mars, pour son début, trouvait déjà singulièrement engagée.

Tout ce que pouvaient la dextérité, l'esprit, l'art de pallier ou de tourner les difficultés, la vivacité hardie, M. Thiers était assurément homme à le faire. Il avait le goût et le génie des combinaisons. Il avait besoin de toute sa souplesse pour se créer une armée, c'est-à-dire une majorité avec des groupes ennemis ou confondus dans le parlement, pour rassurer et rallier le centre sans décourager la gauche. A M. Guizot et à ses amis il disait que le ministère du 1er mars ne serait après tout que « le 11 octobre à cheval sur la Manche. » A la gauche qui réclamait des gages, des réformes, surtout la réforme électorale ou parlementaire, il disait que des réformes on en ferait sans doute, que c'était une affaire d'avenir, qu'on ne pouvait dire ni « aujourd'hui » ni « jamais. » A ceux qui lui demandaient un programme, le secret de sa politique, il répondait par ce beau mot de « transaction » qui clôt toutes les révolutions. « Pour moi, disait-il devant la chambre, je n'ai de préjugé contre aucun parti... Savez-vous ce que je crois? Je crois qu'il n'y a pas ici un parti exclusivement voué à l'ordre et un autre parti voué au désordre; je crois qu'il n'y a que des hommes qui veulent l'ordre, mais qui le comprennent différemment. Je crois qu'il n'y a rien d'absolu entre eux, et si vous vouliez mettre quelque chose d'absolu entre eux, savez-vous ce que vous feriez? vous commettriez la faute qui a perdu la restauration... Si vous voulez placer entre eux le triste mot d'exclusion, il portera malheur à qui voudra le prononcer... » Toujours prêt aux affaires d'ailleurs, il charmait par son universalité, par la facile abondance avec laquelle il traitait de l'organisation de la banque, de la conversion des rentes ou des chemins de fer. Il

savait parler à la raison et aux intérêts. A l'imagination publique un peu fatiguée de conflits parlementaires il réservait enfin un de ces coups de théâtre, une de ces diversions retentissantes qui passionnent pour un instant l'opinion : il négociait secrètement avec l'Angleterre la restitution des cendres de Napoléon, qu'un des fils du roi, le prince de Joinville, devait aller chercher à Sainte-Hélène. Il voyait dans cet acte un peu vain, plus généreux que prudent, si l'on veut, une satisfaction d'orgueil national, la marque d'une amitié nouvelle entre la France et l'Angleterre, peut-être aussi un moyen de popularité pour lui-même et pour son ministère. Il ne se doutait pas qu'au moment où tout semblait lui réussir, même la conquête du tombeau de l'empereur, il touchait à une de ces crises qui sont l'épreuve des hommes et des gouvernemens, à la crise aiguë des affaires d'Orient et du traité du 15 juillet 1840 signé en dehors de la France, contre la France, par le fait de l'Angleterre, âme de la coalition nouvelle.

Ces affaires d'Orient destinées à passer par tant de phases diverses sans arriver à un dénoûment, elles avaient cela de caractéristique en 1840 que la France s'y était attachée avec une certaine passion mêlée d'un peu d'imagination. La politique française, on le pensait, on le disait, avait eu des mécomptes depuis quelques années; elle n'avait été heureuse ni dans les affaires de Belgique qui venaient de se clore au détriment du jeune royaume, ni dans les affaires d'Espagne abandonnées à elles-mêmes, ni dans les affaires d'Italie désertées par la récente retraite d'Ancône. La question d'Orient ressemblait à un dédommagement offert par la fortune. C'était un sentiment presque universel, assez naïf, exprimé dès 1839 avec une candeur éloquente par Jouffroy dans un rapport à l'occasion du vote d'un crédit de 10 millions proposé pour les « armemens du Levant. » Ce crédit de 10 millions demandé par le gouvernement, accordé par la chambre, c'était « le solennel engagement de faire remplir à la France, dans les événemens d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. » En quoi consisterait ce rôle ? C'est là que commençaient les illusions.

Il y avait deux choses dans cette question orientale telle qu'elle apparaissait : il y avait l'intérêt général, européen, de l'indépendance ottomane à sauvegarder à Constantinople contre les excès de prépotence de la Russie ; il y avait aussi pour soutenir de toutes parts l'équilibre oriental, à régler les rapports entre le sultan et le vice-roi d'Égypte qui venait d'infliger à l'armée turque la défaite de Nezib, qui, en faisant un pas de plus à travers le Taurus, pouvait tout ébranler et attirer les Russes sur le Bosphore. Dans la défense de l'intérêt commun, de l'indépendance ottomane à Con-

stantinople, la France ne faisait que suivre sa politique traditionnelle et elle se trouvait d'accord avec les autres puissances, sauf la Russie. Par la vivacité avec laquelle elle s'attachait en même temps à la cause de Méhémet-Ali, elle prenait une position particulière qui la séparait des autres puissances, surtout de l'Angleterre. La France, avec plus d'entraînement d'imagination que de réflexion, mettait une sorte d'intérêt ou de point d'honneur national dans la protection du vieux pacha victorieux; elle rêvait pour lui, non-seulement l'hérédité de l'Égypte, qui n'était guère contestée, mais aussi la possession de la Syrie, de Candie. L'Angleterre représentée par lord Palmerston, et toujours jalouse au sujet de l'Égypte, entendait plutôt réduire l'orgueil et limiter les ambitions du vice-roi. C'était la fissure par où la Russie pouvait pénétrer entre l'Angleterre et la France. Impatiente avant tout de dissoudre ou d'affaiblir l'alliance des deux nations de l'Occident, la Russie ne négligeait rien pour flatter lord Palmerston dans ses préventions, pour capter la politique anglaise par ses concessions. A Vienne et à Berlin, on devait plus ou moins accepter ce qui serait décidé entre Pétersbourg et Londres. Il en résultait un double mouvement : d'un côté, la France suivant sa politique égyptienne, faisant sa propre cause de la cause de Méhémet-Ali; d'un autre côté, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse tendant à se rapprocher entre elles par des raisons différentes, toujours prêtes à s'entendre avec la France, mais disposées aussi à en finir au besoin sans la France. C'était le double travail qui se poursuivait dans l'obscurité des négociations depuis la bataille de Nezib, qui n'excluait pas sans doute encore toute conciliation, qui pouvait néanmoins conduire à d'irréparables scissions.

C'est dans ces termes que M. Thiers, arrivant au pouvoir, avait reçu la question : il la trouvait assez avancée, et ce qu'il y avait de clair dans tous les cas, c'est que, si la situation était difficile, même un peu compromise, M. Thiers n'y était pour rien. La politique d'engouement égyptien n'était pas son œuvre exclusive. Cette politique qu'il adoptait sans doute pour son compte, qu'il recevait aussi de ses prédécesseurs, du parlement, de l'opinion, il la suivait sans impatience, comptant un peu sur le temps et sur la force des choses, d'accord avec M. Guizot, pour ne rien brusquer. Bien loin de se séparer de l'Angleterre, de vouloir lui donner des griefs, il était plus que tout autre l'homme de l'alliance anglaise, qu'il glorifiait à la veille de son avènement du 1er mars. Cette restitution de la dépouille de l'empereur qu'il obtenait du cabinet de Londres, il la représentait comme le signe éclatant de la fin des vieilles animosités entre les deux pays, et jusqu'au dernier moment, durant cet été de 1840, il était un médiateur cordial, empressé dans un

différend entre l'Angleterre et le roi de Naples. Rien donc ne semblait annoncer une crise prochaine, — lorsqu'entre un lever et un coucher de soleil tout se trouvait changé en Europe. Le 15 juillet, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse s'étaient liguées « à quatre » pour régler les affaires d'Orient, pour obliger au besoin par la force et à brève échéance Méhémet-Ali à abandonner la Syrie, à rentrer dans son pachalik d'Égypte,— et ce traité on l'avait signé à la dérobée, sans avoir même demandé un dernier avis au cabinet des Tuileries! D'un seul coup, la France se sentait atteinte dans sa politique par l'acte lui-même, dans sa dignité par le procédé, dans sa sécurité par cette apparence de coalition nouvelle.

Heure émouvante dans le règne! Moment terrible où la France, après avoir passé dix ans à réprimer toutes ses impatiences de guerre, à prodiguer les gages de modération, à s'efforcer de réconcilier la révolution de juillet avec l'Europe, se trouvait soudainement isolée et offensée! Ce qu'il y avait de plus dur, c'est que le coup parut venir de l'Angleterre, qui semblait être une alliée naturelle, et ce qu'il y avait de grave, c'est qu'en un instant on venait de faire de la question d'Orient une question d'Occident en mêlant pour la France à un déplaisir de politique une blessure et une menace. Que le traité du 15 juillet, dans l'intention de quelques-unes des puissances, ne fût pas précisément un acte d'hostilité contre la France, c'était possible; malheureusement on ne pouvait ni détruire l'effet moral d'une alliance formée pour porter la guerre en Orient contre un client de la politique française, ni se flatter de gouverner jusqu'au bout les événemens qu'on déchaînait. A l'acte de Londres répondait aussitôt dans tout le pays une immense explosion d'irritation nationale, où pour un instant tous les partis se confondaient. Le roi lui-même n'avait pas été le dernier à ressentir l'injure et à s'associer au mouvement de l'opinion. Un matin de la fin de juillet, il appelait à Saint-Cloud le président du conseil, et en présence de la famille royale réunie, il lui parlait avec une confiance émue, mais résolue; il lui disait qu'on ne devait rien céder du terrain où l'on s'était placé, qu'il fallait persévérer, agir avec fermeté, quoique toujours avec prudence. M. Thiers, pour sa part, sans désespérer encore de pouvoir tirer parti des difficultés que l'exécution du traité susciterait, sans méconnaître non plus la gravité de la situation et sans en décliner les devoirs, M. Thiers n'hésitait pas à se placer en face de toutes les éventualités. Si en négociant on pouvait obtenir quelque atténuation qui adoucît la crise, rien de mieux; dans tous les cas, la première nécessité était de se tenir prêt à tout. M. Thiers agissait en conséquence avec la vivacité de sa nature, avec la résolution d'un homme pénétré de ce sentiment qu'on était à une de ces heures où un grand pays ne

peut reculer sans descendre de son rang, où une monarchie née d'une révolution surtout ne peut résister à une humiliation nationale volontairement subie.

Prompt à se mettre à l'œuvre et à tout embrasser dans son impatiente activité, il se faisait tour à tour avec ses collègues ministre de la guerre, ministre de la marine. Il n'hésitait pas à prendre l'initiative et la responsabilité d'une série de mesures extraordinaires décrétées par ordonnance royale; l'appel des soldats disponibles des dernières classes, l'augmentation de la flotte, l'accroissement du matériel de l'armée, la création de douze nouveaux régimens d'infanterie, de dix bataillons de chasseurs, de six régimens de cavalerie. Il décidait surtout les fortifications de Paris, ces fortifications tant contestées, destinées à survivre à la crise pour servir trente ans plus tard dans des circonstances alors bien imprévues. Et tout cela, le hardi et impétueux ministre le faisait coup sur coup, sous l'aiguillon des nécessités de chaque jour, pressé entre deux ordres de faits. D'un côté, les événemens, échappant à toute négociation, se précipitaient en Orient par l'exécution rapide et sommaire du traité du 15 juillet, par la coercition à main armée, par le bombardement des côtes de Syrie, par la menace d'atteindre Méhémet-Ali jusque dans le dernier asile de sa puissance, l'Égypte. D'un autre côté, plus les événemens semblaient se précipiter, plus en France, à l'intérieur, les instincts nationaux s'enflammaient. Le traité du 15 juillet réveillait les ressentimens mal assoupis de 1815 et, de l'Orient, les passions françaises se tournaient vers le Rhin, au risque de raviver par contre-coup les passions allemandes. L'agitation publique tendait par degrés à reprendre les formes révolutionnaires, et, comme si ce n'était pas assez, un prince héritier de l'empire, croyant pouvoir profiter des émotions guerrières du pays aussi bien que des récens hommages rendus à la mémoire napoléonienne, choisissait ce moment pour tenter un débarquement assez ridicule à Boulogne. M. Thiers faisait face à tout, essayant de temporiser par la diplomatie, multipliant les armemens, excitant ou contenant tour à tour l'opinion, et, dans ces jours terribles, je veux le rappeler, il trouvait le temps d'écrire à deux reprises, dans cette *Revue*, des pages vives, rapides, destinées à l'Europe autant qu'à la France (1). Il s'avançait dans cette voie où tout était péril, non pas légèrement, bien au contraire avec cette anxiété qu'il dépeignait peu après en disant : « Si vous saviez de quels sentimens on est animé quand d'une erreur de votre esprit peut résulter le malheur du pays !.. J'étais plein d'une anxiété cruelle. »

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 août 1840.

A mesure cependant que se déroulait, dans toute sa gravité, cette situation extraordinaire, — c'était l'affaire de moins de deux mois, — de la violence même des choses naissait une certaine réaction accélérée par la rapidité avec laquelle semblait s'évanouir, sous les coups de la coalition, cette puissance égyptienne sur laquelle on avait trop compté. Au courant belliqueux se mêlait, comme en un tourbillon, un courant pacifique. M. L. de Lavergne, qui était le chef du cabinet de M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, écrivait à M. Guizot ce mot spirituellement profond et légèrement sceptique : « Les choses iront à la guerre tant que tout le monde croira la paix inébranlable, et elles reviendront à la paix dès que tout le monde verra la guerre imminente. » On en était bientôt là. Les intérêts alarmés, les affaires suspendues, le crédit ébranlé, tout conspirait pour la paix. On s'effrayait surtout des agitations révolutionnaires qui se déployaient, qui tendaient de plus en plus à altérer ce grand élan de susceptibilité nationale. Ceux qui, dans le premier moment, avaient assiégé le gouvernement de leurs troubles et de leurs excitations, qui l'avaient le plus encouragé à l'énergie, ceux-là mêmes commençaient à réfléchir, à se refroidir et à chercher les raisons de s'arrêter.

La France, après tout, était-elle obligée de faire la guerre à l'Europe pour conserver la Syrie au pacha d'Égypte? Puisque les coalisés semblaient ne pas vouloir aller jusqu'à la dépossession complète de Méhémet-Ali, cela ne devait-il pas suffire? Est-ce que M. Thiers n'avait pas dépassé la mesure par ses armemens et par ses ardeurs? Le roi, qui avait vivement ressenti l'offense du 15 juillet, mais qui mettait son amour-propre à contenir son patriotisme par sa prudence, le roi ne déguisait plus ses sentimens, son aversion pour la guerre. Une fois dégagé de ses premières émotions, il revenait à la paix, qu'il considérait comme son œuvre et son honneur depuis dix ans, comme un bienfait dû à son action personnelle. M. Guizot, à son tour, informé et excité par ses amis, M. Guizot, après avoir parlé avec fierté à Londres, ne tardait pas à prendre une certaine attitude de dissidence vis-à-vis du gouvernement. Il faisait part de ses inquiétudes et de ses idées au duc de Broglie, avec l'intention que les unes et les autres fussent connues du cabinet. « Je suis inquiet, écrivait-il, inquiet du dedans encore plus que du dehors. Nous revenons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire exploitant l'entraînement national et poussant à la guerre sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et le seul espoir des révolutions. » Le roi à Paris, M. Guizot à Londres pensaient de même; ils se détachaient de ce qu'ils considéraient comme une « politique pleine de péril. » Ce qu'il y avait de plus cruel, c'est que ce mouvement de retraite

déjà commencé ne faisait que confirmer les prévisions de lord Palmerston, qui n'avait cessé de dire dans ses lettres intimes, avec une ironique et injurieuse sagacité, que la France, après beaucoup de bruit, ne ferait rien.

Vainement M. Thiers se raidissait contre toutes les difficultés qui grandissaient autour de lui ; vainement il essayait, par un dernier acte de diplomatie, de se retrancher dans des conditions presque modestes, réservant au moins la dignité et les intérêts de la France : il se sentait ébranlé et menacé de toutes parts. Chose curieuse ! la politique qui avait conduit à cette extrémité, M. Thiers ne l'avait pas imaginée, il n'en avait pas été le plus ardent promoteur ; la crise qui était née de cette politique, qui depuis trois mois remuait tous les sentimens nationaux, il ne l'avait pas provoquée. En réalité, il était la victime d'une situation qu'il n'avait pas créée, dont il portait toute la responsabilité, où il se trouvait maintenant pris entre le torrent de réaction pacifique qui tourbillonnait autour de lui et les excitations révolutionnaires qui le compromettaient. Il touchait à ce point du drame où un incident pouvait suffire pour trancher le nœud. Le 15 octobre, le roi sortant des Tuileries avec la reine pour revenir à Saint-Cloud essuyait le feu d'un assassin. Ce n'était pas le premier crime de ce genre tenté par d'obscurs séides de meurtre ; cette fois l'attentat tirait des circonstances une gravité particulière. Plus que tout le reste, en troublant l'opinion, en réveillant les instincts conservateurs, il ruinait la politique belliqueuse ; il précipitait la chute d'un cabinet dont quelques-uns des membres commençaient à douter d'eux-mêmes, et c'est ainsi que, le 29 octobre 1840, le pouvoir passait des mains de M. Thiers aux mains de M. Guizot, appelé de Londres par le roi et par ses amis. Depuis quelques jours, c'était prévu, préparé, accepté comme le seul moyen de sortir d'une crise qui s'aggravait d'heure en heure.

III.

Que restait-il de cette expérience de quelques mois ? Le ministère du 1er mars n'avait pas réussi, c'était évident ; il avait échoué moins par la faute des hommes que par la force des circonstances. Il avait voulu représenter les idées de conciliation à l'intérieur, de dignité et d'action à l'extérieur. Il avait été surpris par un de ces orages qui violentent toutes les résolutions. Il laissait l'opinion troublée, les passions ravivées, la France sur le chemin des conflits. Que représentait, de son côté, le ministère du 29 octobre ? Il s'était formé, M. Guizot ne le cachait pas, « sous l'empire de deux idées : pour rétablir au dehors la bonne intelligence entre la France et l'Europe, pour faire rentrer au dedans, dans le gouvernement,

l'esprit d'ordre et de conservation... » Le mouvement des choses ramenait la révolution de juillet à une de ces alternatives où elle s'était plus d'une fois débattue, et cette nouvelle crise, elle semblait se résumer dans le duel de deux hommes qui n'ont pas été sans doute les seuls ministres, les seuls orateurs des dix-huit années, mais qui ont été après tout par leur talent, par l'éclat de leurs rivalités, les deux personnifications les plus caractéristiques du régime. Alliés dans le gouvernement aux premiers jours de 1830, un instant séparés en 1836, réconciliés dans la coalition de 1839, associés pour quelques mois dans l'œuvre diplomatique de 1840, M. Thiers et M. Guizot se retrouvaient en présence, ennemis ou adversaires, au lendemain du 29 octobre : l'un rejeté sans retour dans l'opposition, l'autre porté au pouvoir par une réaction soudaine. Ce qu'ils ne prévoyaient ni l'un ni l'autre assurément, ce que personne ne pouvait entrevoir alors, c'est qu'au bout de cette phase nouvelle qui s'ouvrait, opposition et ministère, vainqueurs et vaincus du parlement, étaient destinés à disparaître, avec la monarchie elle-même, dans un irréparable désastre.

C'est le drame de ce long règne ministériel qui commence au 29 octobre 1840, de ces huit années où, à travers toutes les péripéties, tous les incidens, toutes les affaires extérieures ou intérieures qui se succèdent, s'agite sans cesse la question de la vraie politique, de la vraie direction du régime de juillet.

« Nous retournons vers 1831, vers l'esprit révolutionnaire, » écrivait M. Guizot à l'automne de 1840, et de ce souvenir ou de ce sentiment il faisait l'inspiration d'un système permanent. C'était l'orgueil, l'ambition de M. Guizot de refaire contre les agitations renaissantes, guerrières et révolutionnaires, la politique de Casimir Perier, de reconstituer une majorité conservatrice et de se placer à la tête de cette majorité pour assurer à la monarchie de 1830, à la France la paix et l'ordre. Il avait pour lui au moins l'apparence du succès, puisqu'il durait, puisque d'année en année il sortait à peu près victorieux des discussions irritantes, des élections plusieurs fois renouvelées, de tous ces défilés des complications orientales, du droit de visite, des conflits du Maroc et de Taïti, des affaires d'Espagne et de Suisse. Il gardait l'ordre et la paix; seulement il ne voyait pas qu'avec ces mots de la « paix partout et toujours, » dont il se faisait presque un dogme, il froissait, il tenait en éveil les sentimens nationaux devenus plus susceptibles depuis 1840. Il ne s'apercevait pas qu'en refusant à l'intérieur toute réforme sous prétexte de ne pas rouvrir une issue aux agitations révolutionnaires, il identifiait la politique conservatrice avec la résistance pour la résistance, avec l'immobilité. Il ne remarquait pas enfin que, pour

avoir une majorité, il était obligé de la flatter sans cesse dans ses intérêts, dans ses passions de parti, et qu'en devenant trop visiblement, dans toute cette politique d'ordre et de paix, le ministre de la faveur du roi, il faisait justement ce qu'il avait reproché à M. Molé dans la coalition. Assurément M. Guizot n'avait ni moins de patriotisme, ni moins d'intelligence libérale, ni moins de fierté parlementaire que bien d'autres, et il avait de plus la puissance de la parole. Son erreur était d'engager ce régime né d'une révolution libérale dans une voie où, par son système intérieur comme par son action extérieure, il semblait de plus en plus s'éloigner de ses origines. Et ce système de la résistance et de la paix à outrance, M. Guizot le soutenait avec une confiance mêlée d'illusions, avec une hauteur croissante, sous le feu d'une opposition à laquelle M. Thiers portait, avec la vivacité familière de son éloquence, le génie des tactiques de parlement, l'expérience, la supériorité d'un talent fait pour tous les rôles.

Un des traits caractéristiques de M. Thiers hors du pouvoir comme au pouvoir, dans l'opposition comme au gouvernement, c'est de n'être jamais que lui-même, de frayer avec les partis, de les conduire souvent sans se confondre avec eux et de garder le droit de dire à tous : « Je n'ai donné mes convictions à qui que ce soit. Je n'ai humilié ma pensée devant personne, devant personne, entendez-vous! A toutes les époques, devant tous les partis, je dirai ce que je pense. » Je voudrais montrer M. Thiers dans cette campagne de huit ans, toujours prêt à se jeter dans la lutte avec sa nature impétueuse et sensée, avec ce sens pratique des grandes affaires, cette science facile et cet art lumineux de la discussion qui faisaient de lui le plus redoutable des adversaires, — habile néanmoins à mesurer ses coups. Quelques griefs qu'il crût avoir, quelles que fussent ses vivacités, il restait un homme d'état faisant la guerre à un système sans rien sacrifier des nécessités supérieures de gouvernement, surtout du principe des institutions de 1830.

Le jour où la mort de M. le duc d'Orléans ouvrait soudainement pour la monarchie de juillet la plus dangereuse des crises et où le ministère se voyait obligé de soumettre en toute hâte aux chambres une loi instituant la régence de M. le duc de Nemours, M. Thiers suspendait noblement toute hostilité. Il n'hésitait pas à se séparer de l'opposition qui combattait la loi, même de M. Odilon Barrot, dont il était l'ami. Il faisait un « acte, » selon son expression, encore plus qu'un discours. « Je suis, disait-il avec émotion, l'adversaire du cabinet; des souvenirs pénibles m'en séparent, et non-seulement des souvenirs, mais des intérêts graves, ceux du pays, peut-être mal compris par moi, mais vivement sentis. Je suis donc l'adversaire du cabinet... et je ne trouve adhésion à quelques-unes de

mes idées que sur les bancs de l'opposition. Malgré cela, je viens aujourd'hui appuyer le gouvernement et combattre l'opposition. Je suis profondément monarchique... Quand je vois l'intérêt de la monarchie clair et distinct, j'y marche droit, quoi qu'il arrive... Mes amis et moi, quoique séparés, isolés les uns des autres, nous avons pensé de même. Nous nous sommes écrit les mêmes choses. Ces choses les voici : c'est que, quelle que fût la loi, pourvu qu'elle fût conforme à la charte, à son esprit, quelle que fût la loi, qu'elle fût d'accord ou non avec nos tendances personnelles et nos intérêts, nous la voterions sans modification, sans amendement, mais à une condition, c'est qu'elle fût conforme à la charte. Pourquoi une telle conduite? Parce que pour les hommes qui font partie de l'opposition conservatrice, le premier soin, le premier devoir était, non pas de renverser les ministres, mais de consolider la monarchie. Nous n'avons pas hésité sur ce point... Pour moi, j'adhère à la charte de toute la puissance de mon esprit. Je crois que la royauté qu'elle a faite est la bonne royauté, la seule que le bon sens moderne pût conseiller, la seule qui satisfasse à tous les intérêts... » Et cette loi de régence, complément de la royauté éprouvée, M. Thiers la défendait avec une ingénieuse abondance de vues et une chaleur qui triomphaient des esprits incertains, qui touchaient le roi. Dans d'autres circonstances moins critiques, à tous les momens, il ne cessait de rappeler que, profondément attaché au gouvernement, il ne l'attaquait que « dans ceux de ses actes qui pourraient compromettre son existence même, dans ceux de ses serviteurs qui, en le servant selon ses goûts, ne le servaient pas suivant ses intérêts. » Ce qu'il poursuivait donc d'une opposition qui savait observer les trêves de deuil comme elle savait se tracer des limites, ce qu'il combattait uniquement, c'était un système ministériel, une politique à l'intérieur et l'extérieur.

Que reprochait-il au ministère du 29 octobre? Il lui reprochait de « revenir en arrière » par ses tendances et ses alliances, de créer un gouvernement de parti et d'exclusion, de résister aux réformes les plus simples et de traiter en ennemies les oppositions les plus modérées, de chercher un appui dans une coalition d'intérêts satisfaits et d'instincts de réaction. Il lui reprochait de tout sacrifier à la nécessité d'avoir une majorité, et, pour maintenir cette majorité devenue un instrument de règne, de tout épuiser, de pousser à bout les ressorts de l'administration, d'ériger en système « l'abus des influences. » Son grief surtout, c'était que, sous l'apparence d'une légalité respectée, avec les dehors de la régularité parlementaire, on glissait par degrés dans ce qui n'était plus qu'une vaine représentation du régime représentatif. M. Thiers ne méconnaissait point assurément le talent, le courage ou l'habileté

d'hommes tels que M. Guizot et M. Duchâtel; il les accusait d'avoir déjà oublié tout ce qu'ils avaient dit ensemble au temps de la coalition, de n'être plus à leur tour, auprès d'une majorité satisfaite, que les interprètes éloquens du « gouvernement personnel » reconstitué, de laisser apparaître à travers tout l'autorité royale et de vouloir plaire au lieu de servir. Un jour même, M. Thiers ne craignait pas de déchirer les voiles à propos d'un incident délicat. M. de Salvandy, alors ambassadeur à Turin en même temps que député, avait donné sa démission après s'être séparé du gouvernement dans un vote de « flétrissure » contre les légitimistes qui étaient allés à Londres voir M. le comte de Chambord. Comment la démission avait-elle été donnée? Personne n'ignorait que c'était à la suite d'une visite que M. de Salvandy avait faite aux Tuileries et où il avait reçu de vifs reproches du roi lui-même. M. Thiers n'hésitait pas à porter cet incident devant la chambre, bien entendu en s'attaquant à la responsabilité d'un ministère sous lequel pouvaient se passer des actes « peu conformes aux règles constitutionnelles, » et, élevant la question, il ajoutait hardiment :

> On se demandera comment, nous qui nous piquons d'appartenir à l'opposition modérée, nous venons nous mêler à la discussion d'un tel incident. J'ai hâte de répondre. Je le dis en mon nom et au nom de mes amis : Notre conduite politique est le résultat de deux résolutions invariables que je vais faire connaître toutes deux. Nous sommes résolus comme des gens honnêtes, conséquens et courageux, à maintenir le gouvernement, à contribuer du moins par nos efforts à le maintenir contre ses adversaires de toute espèce. Nous sommes les partisans sincères et décidés de la monarchie, et par la monarchie nous ne comprenons que la maison d'Orléans. Nous sommes donc décidés, satisfaits ou non de la marche du gouvernement, toutes les fois qu'il s'agira de son existence, nous sommes décidés à lui apporter le tribut de nos efforts... De quelque nature que soient les adversaires du gouvernement, qu'ils se placent dans le passé ou dans l'avenir, en avant ou en arrière, ils nous auront pour adversaires; mais une seconde résolution qui, chez nous, est aussi invariable que la précédente, c'est, en maintenant le gouvernement de tous nos efforts, de le contenir dans la rigueur des règles constitutionnelles. Il n'y a pas un esprit élevé parmi nous qui voulût se prêter à une vaine comédie constitutionnelle qui ne cacherait en réalité que la domination d'un pouvoir sur les autres. La France a eu beaucoup de gouvernemens. Elle a eu sous l'empire le gouvernement du génie; elle a eu sous la restauration le gouvernement des traditions. L'un et l'autre ont fini dans les abîmes; mais l'un et l'autre avaient leur prestige. Nous avons aujourd'hui un gouvernement nouveau. Ce gouverne-

ment ne peut avoir qu'un prestige, c'est de réaliser dans sa vérité le gouvernement représentatif que la France poursuit depuis cinquante ans, et quand je parle de la vérité du gouvernement représentatif, je dois être compris de MM. les ministres, — car c'est le langage que nous avons parlé ensemble dans l'opposition.

Le trait était vif, et les ministres ne le relevaient pas. M. Thiers, en parlant ainsi, sous l'impression d'un incident qui n'était pas le seul, savait bien qu'il pouvait déplaire. Il croyait agir utilement pour l'intégrité des institutions, pour la sûreté de la monarchie elle-même; il pensait servir fidèlement un régime qu'il aimait en lui signalant un péril aussi bien qu'en lui proposant quelques réformes bien modestes comme celles des « incompatibilités » entre la députation et les fonctions rétribuées, et lorsqu'on lui disait qu'il s'exposait à se rendre impossible avec ses vivacités, en demandant des réformes qui ne viendraient que plus tard, il répliquait avec fierté : « Eh bien! soit. Je me rappelle en ce moment le langage d'un écrivain allemand qui, faisant allusion aux opinions destinées à triompher tard, a dit les belles paroles que je vous demande la permission de citer : Je placerai, disait-il, mon vaisseau sur le promontoire le plus élevé du rivage et j'attendrai que la mer soit assez haute pour le faire flotter! — Il est vrai qu'en soutenant ces opinions, je place mon vaisseau bien haut; mais je ne crois pas l'avoir placé dans une position inaccessible... » Il parlait ainsi le 17 mars 1846! Entre M. Guizot et M. Thiers, la différence était profonde, plus profonde peut-être que ne le laisseraient croire d'anciennes alliances au pouvoir ou dans l'opposition; elle tenait à l'éducation, aux idées, à la nature des deux esprits, à la manière d'interpréter la révolution de juillet, je dirai même la révolution française tout entière. M. Thiers, sans être un révolutionnaire au gouvernement, suivait sa nature en soutenant une politique intérieure moins absolue, plus ouverte aux transactions, plus conciliable avec un progrès gradué. Ce que M. Guizot considérait comme un péril, M. Thiers le regardait comme une conséquence légitime de cette révolution de juillet dont il aimait à se dire le fils; mais c'est surtout dans la politique extérieure qu'il poursuivait pied à pied de son opposition le système du 29 octobre, et ici il se portait au combat, un peu sans doute avec l'amertume de l'homme vaincu ou blessé en 1840, mais aussi avec la supériorité d'un esprit familiarisé par l'étude, par l'expérience avec tous les intérêts français et européens.

La politique extérieure que M. Thiers représentait, qu'il soutenait en toute occasion avec la vivacité de nature que Dieu lui avait donnée, comme il l'a dit si souvent, cette politique n'était point la guerre pour la guerre. Assurément, M. Thiers n'était pas

un boute-feu prêt à incendier l'Europe pour un caprice ou même pour une ambition. Aux premiers jours de 1830, avec tous ceux dont il avait été l'allié ou le collègue sous Casimir Perier, puis au 11 octobre, il avait énergiquement contribué à contenir les agitateurs qui se plaisaient à réveiller toutes les passions guerrières et révolutionnaires, qui n'auraient pas craint de précipiter la France dans un conflit universel pour la Pologne, pour l'Italie. Il avait été un partisan décidé de la paix telle que la comprenait Casimir Perier; il y voyait une condition de vie et d'affermissement pour le régime nouveau. Il restait encore l'adversaire des politiques d'aventure et de propagande par les armes; mais en même temps, — c'était là le fond de sa pensée, — il croyait que le moment viendrait où la monarchie de juillet, à peu près isolée en Europe, toujours suspecte auprès des puissances absolutistes du continent, serait forcément conduite à déployer, comme il le disait, « plus de caractère » dans sa politique extérieure. Il pensait que cette monarchie, qu'il ne séparait pas de la grandeur de la France, aurait à prendre sa place, non par la guerre, mais par une certaine fermeté de diplomatie, par une certaine dextérité à saisir les occasions, et au besoin avec l'alliance libérale de l'Angleterre, la seule que le régime de 1830 eût rencontrée. Pour avoir eu ces idées, pour les avoir soutenues, il avait deux fois quitté le pouvoir. Dans cette dernière affaire de 1840 surtout, dans cette fatale affaire d'Orient où l'alliance anglaise avait été perdue, où les cours absolutistes avaient habilement profité d'un dissentiment entre Paris et Londres pour former une coalition contre nous, il restait ardemment convaincu qu'on s'était trop hâté de dévorer l'offense et de désavouer une inspiration de fierté. Il emportait dans son camp d'opposition cette idée que, par une malheureuse impatience de paix, on avait donné la mesure de la résolution de la France, et l'on s'était créé de graves périls pour l'avenir. Il le disait un jour avec feu :

... Savez-vous quelle a été ma pensée? Si dans l'affaire d'Égypte je n'avais vu que le pacha tout seul, bien que je ne méconnusse pas les intérêts que la France avait en Orient, je n'aurais pas, pour ma part, été aussi pressé d'engager, je le dirai franchement, des questions aussi graves que celles que nous avons engagées; mais quand j'ai vu qu'on saisissait l'occasion de se mettre tous contre nous, je me suis dit, ce que je crois encore au fond de mon âme et dans ma conviction sincère, je me suis dit que, si la France ne montrait pas que, même pour une question d'influence dans laquelle on avait le parti-pris de la braver, de l'annuler, elle était prête à braver toutes les conséquences plutôt que de laisser s'accomplir ce projet de l'annuler, son influence était sérieusement compromise... Maintenant, entrez dans toutes les subtilités,

le fond de la question, c'est ce que je dis à mon pays. Si vous ne faites pas passer cette conviction dans l'esprit du monde, si l'on ne croit pas que vous serez prêts à vous lever le jour où l'on vous bravera, vous serez bientôt la dernière des nations. Oui, s'il y a quelque part, sur une grande question, à un jour donné, le projet bien évident de se mettre tous contre un pour vous annuler, ce jour-là, il faut qu'on sache que vous êtes prêts à braver toutes les extrémités pour déjouer ce projet. Si vous ne le faites pas croire au monde, vous n'êtes plus la France, vous n'êtes plus une grande nation. Là est la question, elle est là tout entière!..

Évidemment, la situation était restée singulièrement compliquée pour la France de juillet, placée par la crise de 1840 entre l'Angleterre par qui elle croyait avoir été trompée et les cours absolutistes de l'Europe, pour qui, en dépit de tous les efforts de modération, elle gardait l'effigie révolutionnaire. Cette malheureuse crise, elle était faite pour peser, — même sur la politique la plus pacifique. Elle avait laissé des difficultés, des froissemens, des malaises destinés à se reproduire sans cesse dans une suite d'affaires, depuis le droit de visite jusqu'aux mariages espagnols et aux agitations italiennes en passant par l'expédition du Maroc, l'expulsion d'un consul anglais des îles de l'Océanie, l'incorporation sommaire de Cracovie à l'Autriche. Ce que M. Thiers ne cessait de reprocher à la politique d'ostentation pacifique du 29 octobre, c'était de rendre par ses faiblesses la paix même suspecte et difficile, plus difficile qu'elle ne l'eût été peut-être par une certaine fermeté déployée à propos.

C'était particulièrement de pratiquer avec l'Angleterre un système de rapports qui, après avoir ressemblé à de l'obséquiosité, passait bientôt à de nouvelles et plus dangereuses scissions. On avait commencé par oublier trop vite la blessure de 1840; on avait offert au monde le spectacle des visites royales échangées entre Windsor et Eu, d'une réconciliation décorée du nom « d'entente cordiale, » et lorsque l'alliance pouvait redevenir utile en confondant l'action des deux puissances libérales dans les affaires de Cracovie, de Suisse ou d'Italie, on la compromettait de nouveau, — pourquoi? Pour le mariage d'un prince français avec la sœur de la reine d'Espagne, pour un événement de famille! Ce que M. Thiers reprochait enfin à M. Guizot, c'était de suivre une politique extérieure qui aurait pu être la politique de la restauration, qui ne répondait pas à l'esprit de la révolution de juillet. La France de 1830, malgré des impatiences guerrières et des ressentimens mal éteints, avait donné la plus éclatante marque de modération en reconnaissant dès le premier jour l'autorité des grands règlemens diplomatiques de 1815. Elle n'avait pas juré de les aimer, — M. Thiers prétendait qu'il fallait « les observer et les détester, » — et, en respectant

l'ordre territorial, la France n'avait pas renoncé au droit d'exercer son ascendant, d'avoir des sympathies pour les peuples, de faire à son tour respecter les traités par ceux qui seraient tentés de les violer dans un intérêt de domination ou de compression. « Toutes les fois qu'un gouvernement absolu disparaît en Europe, disait M. Thiers, toutes les fois qu'il s'élève un gouvernement libre, la France est délivrée d'un ennemi et elle gagne un ami... » Favoriser, seconder les émancipations libérales, non par la guerre, non par des propagandes perfides, mais par les conseils, par une influence modératrice, au besoin par un appui sérieux, c'était la vraie politique de la révolution de juillet, la politique qui avait fait la Belgique, celle à laquelle M. Thiers aurait voulu qu'on demeurât fidèle, y eût-il parfois quelque péril à courir. Au bout de tout, la France était toujours la France, et M. Thiers se plaignait qu'on se trompât d'époque, qu'on flattât un peu « cette faiblesse qui résulte de vingt-cinq ans de paix, » qu'on mît de l'affectation à entretenir le pays dans le culte de ses intérêts, au lieu de lui parler de dignité, de dévoûment, de grandeur nationale, même de sacrifices.

Pour moi, s'écriait-il un jour, je crois à mon pays, je ne cesse pas d'y croire. C'est la force que je lui connais, c'est la force de son âme, dont je suis convaincu, dont j'ai été témoin pendant quelques mois, lorsque en présence de l'Europe entière, je n'ai pas vu fléchir ses regards, c'est cette force qui fait la mienne. Aussi c'est ce qui me donne le courage de dire des vérités désagréables peut-être, quoique je cherche à les rendre modérées dans la forme ; c'est ce qui fait ma force, c'est ce qui me soutiendra jusqu'au bout. Quelque impossible que cela puisse me rendre, je persiste à dire à mon pays : Songez à votre grandeur d'autrefois ; ayez le courage de faire plus, ayez le courage de vous préparer aux événements qui peuvent vous menacer !..

M. Thiers, en parlant ainsi, remuait certainement les fibres un peu amollies du patriotisme. Il avait entre tous le don de s'inspirer du sentiment national : il en avait les susceptibilités, même, si l'on veut, les préjugés et les faiblesses ; il en avait aussi la force, et ce sentiment qu'il mettait dans sa politique, dans ses discours, il le traduisait sous une autre forme, sous la forme historique, en racontant les grandeurs de la France aux premières années du siècle. C'était l'occupation constante, l'attrait puissant de cet esprit qui, à côté de ses travaux de parlement, au milieu des mêlées de tribune, trouvait, comme M. Guizot, le temps d'entreprendre, de mûrir des œuvres nouvelles. Aux derniers jours de la coalition de 1839, M. Guizot écrivait sur Washington une étude d'une gravité éloquente. M. Thiers, au même instant, avait déjà commencé son *Histoire du consulat et de l'empire*, avec laquelle il allait vivre

pendant des années. Un jour, dans une discussion, en 1841, il se laissait aller à dire en invoquant l'autorité de Napoléon pour les fortifications de Paris : « Je sais ce qu'on peut reprocher à la constituante, au directoire, à la convention, à l'empire, je le sais aussi bien que personne; mais quiconque a pris part à cette grande révolution, quiconque en a défendu, comme Napoléon, les grands résultats, ceux qui sont contenus dans le code civil et dans la charte, est respectable à mes yeux. Et quant à moi, je l'avoue franchement, cette révolution, je l'aime parce qu'elle est la régénération de mon pays, et que, je l'espère du moins, elle sera, non par la voie des armes, mais par l'exemple, la régénération du monde. A mon avis, si, en 1800, Napoléon n'était pas arrivé pour la sauver, elle était perdue; c'est Napoléon qui lui a donné quinze ans de gloire et de force et qui l'a rendue si respectable en 1815. » C'est le programme de *l'Histoire du consulat et de l'empire*, qui, aux yeux de l'auteur, n'était que la continuation de *l'Histoire de la révolution française*, et cette fois, dans l'œuvre nouvelle, si M. Thiers n'avait plus autant qu'à ses débuts la verdeur de la jeunesse, il avait la force de l'esprit mûri par l'action, par l'expérience du pouvoir et des affaires. Il avait pu pénétrer le secret des événemens, lire des correspondances encore inconnues, étudier dans les documens réservés les négociations de la diplomatie et la guerre. Il avait interrogé toutes les archives, et il ne s'était pas borné à cette étude patiente; il avait voulu parcourir une partie de l'Europe, l'Allemagne, l'Italie, pour pouvoir décrire avec plus d'exactitude les champs de bataille, pour retracer fidèlement ce glorieux et fatal itinéraire de la fortune impériale qui était alors la fortune de la France.

Exposer dans ces premiers volumes, — les seuls qui datent du régime de juillet, — exposer la campagne de Marengo et de Hohenlinden, la paix d'Amiens, la création d'un gouvernement et d'une administration puissante, la réorganisation des finances, le concordat, c'était pour M. Thiers raconter ce qui plaisait le mieux à sa pensée, ce qu'il considérait comme les résultats essentiels, durables de la révolution; c'était aussi montrer pour la première fois l'époque consulaire et impériale dans sa vérité historique, et ce vaste récit se déroulait abondant, facile, laissant pressentir dans l'avènement du génie heureux les fautes du règne, les entraînemens de la guerre et les excès de la toute-puissance. Assurément M. Thiers, en commençant son livre, n'avait aucune arrière-pensée d'opposition. Il avait bien voulu ramener l'empereur mort aux Invalides, il voulait bien écrire son histoire, il ne voulait pas le ressusciter au détriment du régime constitutionnel. Par une fatalité singulière toutefois, cette évocation du passé semblait venir à propos pour accabler le présent qu'on accusait d'humilier la fierté

nationale. L'écrivain racontait de grands souvenirs; le député s'écriait un jour en se tournant vers les ministres : « Vous venez dire que vous avez fait la grandeur du pays! Grandeur, grandeur, quel mot à prononcer dans ce temps-ci, avec cette manière de gouverner! » Historien, chef parlementaire, orateur, c'était toujours le même homme, combattant une politique par ses œuvres et par ses discours.

IV.

Entre l'opposition parlementaire représentée surtout par M. Thiers et ce ministère du 29 octobre qu'on peut bien appeler le ministère à la longue vie, qui avait raison? qui se trompait? où conduisait ce conflit permanent des opinions et des partis? Il est vrai, à n'observer que la surface des choses, le gouvernement gardait tous les avantages. La France semblait être définitivement entrée dans une ère de régularité constitutionnelle. La monarchie de juillet paraissait avoir franchi les plus dangereux défilés; elle n'était plus ni attaquée par les armes comme aux premières années ni sérieusement contestée dans son existence. Le ministère soutenu par la faveur du roi avait une majorité invariable, obstinée dans les chambres, et les élections de 1846 lui donnaient un nouveau bail de pouvoir. La politique de « l'ordre et de la paix » triomphait, on le croyait ainsi et on le disait. C'était la plus malheureuse des illusions. La vérité est que cette situation n'avait que les dehors de la force, qu'elle s'épuisait par degrés, que tout concourait à préparer de nouvelles et inévitables crises. Le succès même, ou ce qui ressemblait au succès, ne servait qu'à déguiser la réalité.

Le mal de la situation, il était dans les pouvoirs eux-mêmes et dans l'état moral du pays. Le roi Louis-Philippe n'était plus jeune. Il avait été assurément la première force du règne par la libéralité de son esprit, par son courage, par sa prudence habile. Il avait les inconvéniens des princes capables; il avait trop voulu gouverner, faire sentir son autorité personnelle. Il finissait par absorber en lui-même ce régime constitutionnel, dont il était la tête couronnée, et il s'exposait à paraître confondre la nation dans la dynastie au lieu de confondre la dynastie dans la nation. Il croyait sincèrement, par la fixité de sa pensée, par l'immutabilité de son système, de sa politique à travers toutes les crises et toutes les mobilités publiques, il croyait seul ou à peu près avoir épargné au pays la guerre et l'anarchie. Il avait le sentiment presque naïf, un peu exubérant de la nécessité de son pouvoir, de son rôle royal, et avec les années ce goût de « gouvernement personnel » prenait le caractère d'une obstination de vieillard. Le roi redoutait tout changement, il ne supportait plus qu'avec impatience la contradiction ou les conseils de ceux qui ne pensaient pas comme lui. Il ne fati-

guait pas le dévoûment de ses serviteurs qui, étaient encore plus des amis, comme M. de Montalivet, qui savaient allier l'indépendance à la fidélité; il alarmait leur prévoyance. Il n'était pas moins obéi dans sa famille, où sa volonté ne rencontrait que le respect; il inquiétait l'affection soumise de ses fils qui, plus jeunes, étaient plus sensibles aux frémissemens extérieurs, et c'est M. le prince de Joinville qui, à bord de son navire à la Spezzia, dans l'intimité, écrivait à son frère M. le duc de Nemours, cette lettre, témoignage d'une clairvoyance attristée et courageuse: « Je commence à m'alarmer sérieusement, disait le prince... le roi est inflexible, il n'écoute plus que son avis,.. il faut que sa volonté l'emporte sur tout... Il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle, tout remonte au roi. Le roi est arrivé à un âge où l'on n'accepte plus les observations. Il est habitué à gouverner, il aime à montrer que c'est lui qui gouverne. Son immense expérience, son courage et toutes ses grandes qualités font qu'il affronte le danger audacieusement; mais le danger n'en existe pas moins... » Bref le régime vieillissait avec le souverain, et le ministère ne le rajeunissait pas.

La politique du ministère, c'était la politique du souverain, que M. Guizot couvrait de son éloquence devant les chambres. Au fond, prince et ministre avaient les mêmes idées, les mêmes illusions. Leur erreur et leur faiblesse commune étaient de ne voir que le succès du moment, de se méprendre sur les caractères d'une situation dont ils se flattaient d'être les créateurs et les gardiens privilégiés. Ils avaient sans doute maintenu, ils maintenaient encore la paix; mais cette paix, certes désirable et bienfaisante en elle-même, elle avait été parfois achetée trop chèrement pour n'être point entourée d'une certaine impopularité, pour ne pas peser au sentiment national, et en définitive, après tant d'efforts et de sacrifices, elle n'était plus même sûre. Par les mariages espagnols la politique française avait profondément irrité l'Angleterre, la reine Victoria aussi bien que son ministre lord Palmerston, les tories comme les whigs, — et elle ne pouvait, d'un autre côté, chercher un contre-poids auprès des puissances du continent qu'en s'aliénant plus ou moins elle-même au profit de l'absolutisme en Italie ou en Suisse. Arrivée à un certain point, la monarchie de 1830 se trouvait placée entre ces connivences absolutistes qui la dénaturaient et cette inimitié anglaise qui pouvait être un péril, qui faisait dire au prince de Joinville : « Ces malheureux mariages espagnols! nous n'avons pas épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent. » A l'intérieur, le régime paraissait certes fondé. La politique conservatrice, telle que la comprenait M. Guizot, avait réussi; elle durait, elle maintenait l'ordre comme elle maintenait la paix; elle avait, selon le mot de M. Thiers « la faveur des grands pouvoirs. » En réalité, c'était une

situation singulièrement faible parce qu'elle reposait sur une fiction du système constitutionnel altéré par la prépotence royale et sur une idée spécieuse ou dangereuse. Le roi avec son esprit expérimenté, M. Guizot, avec son intelligence supérieure, le prince et le ministre étaient dupes d'une méprise. Ils avaient la superstition du « pays légal, » de la majorité. Ils se croyaient invulnérables et invincibles tant qu'ils avaient pour eux le scrutin. Ils avaient le dédain de toute extension de droits, de toute réforme, sans prendre garde qu'avec ces idées ils rétrécissaient la vie publique aux proportions d'un ordre factice, qu'en s'enfermant dans le cercle d'une stricte légalité qu'ils refusaient d'élargir, ils ne tenaient compte ni de la marche du temps, ni des générations nouvelles, ni des nécessités du progrès le plus modéré.

Qu'en résultait-il? C'est qu'en dehors de cette vie légale plus ou moins artificielle, il se formait par degrés une sorte de vie extérieure incohérente où refluaient tous les mécontentemens, toutes les défections, toutes les impatiences d'opinion ou d'ambition. Ce que l'opposition vaincue dans le parlement désespérait d'obtenir par le jeu régulier des institutions, ce qu'elle demandait en vain, on croyait pouvoir le conquérir par l'agitation hors du parlement, par l'alliance de toutes les forces ennemies. Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, qui avait cependant de la clairvoyance et de l'habileté, opposait aux promoteurs de la réforme électorale le calme du pays, qui restait indifférent parce qu'il était « heureux et prospère; » il déployait toute son ironie contre des projets qu'il représentait comme une « spéculation de quelques ambitieux qui veulent des portefeuilles. » A ces sorties dédaigneuses qui ressemblaient à des défis on répondait par la campagne des banquets réformistes agitant la province, par cette campagne à laquelle M. Thiers refusait de s'associer, mais où figuraient quelques-uns de ses amis, quelques-uns des chefs de l'opposition parlementaire. Le trouble avait cessé d'être dans la rue, il n'y avait pas reparu encore, — il était dans les esprits; il se manifestait par la confusion croissante des idées, par une certaine anarchie morale, par les prédications et les romans socialistes, par une recrudescence d'ardeurs et de fantaisies révolutionnaires, — et chose curieuse! un des plus impatiens, un des plus audacieux dans ce mouvement nouveau, c'était le plus privilégié des génies, astre errant de la politique, Lamartine lui-même! C'était Lamartine, qui, après avoir livré des batailles pour la prérogative royale, passait du camp conservateur à l'opposition modérée, de l'opposition modérée à l'opposition radicale et républicaine. Il avait pour lui seul des banquets où il semblait défier l'orage. Il écrivait ce livre des *Girondins*, roman coloré, pathétique et décevant des jours sinistres, manifeste de révolution préludant

à des crises nouvelles par des réhabilitations dangereuses. L'opinion, sans être encore profondément remuée avait des dispositions à se laisser agiter, d'autant plus que, par une fatale coïncidence, pendant ces dernières années, les crimes, les accidens lugubres, les actes de corruption se succédaient. D'anciens ministres, des pairs de France mis en jugement pour des trafics de conscience ou pour des meurtres, des ambassadeurs se coupant la gorge ou atteints de folie, on voyait en peu de temps défiler ces scènes qui pouvaient être représentées comme les signes du déclin d'un régime.

Tout se réunissait, de sorte que sous l'apparence du calme, de l'ordre maintenu, de la prospérité matérielle, les élémens de trouble semblaient s'accumuler. Le ministère avait sa majorité, il pouvait défier ses adversaires dans le champ clos parlementaire; il y avait dans la réalité assez de symptômes inquiétans, assez de griefs pour donner raison à l'opposition. Une vague appréhension régnait. Un des observateurs les plus profonds, les plus pénétrans des grandeurs et des misères de la démocratie, Tocqueville, ne craignait pas de dire aux premiers jours de 1848 : « Pour la première fois peut-être depuis seize ans, le sentiment, l'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, qui souvent les annonce, qui quelquefois les fait naître, existe à un degré très grave dans le pays... Je crois que les mœurs publiques, l'esprit public sont dans un état dangereux; je crois de plus que le gouvernement a contribué et contribue de la manière la plus grave à accroître le péril... » Et M. Thiers, à son tour, non devant les chambres, mais dans une conversation familière, disait au même instant : « Le pays marche à pas de géant à une catastrophe qui éclatera ou avant la mort du roi, si le prince a une vieillesse longue, ou peu après... »

Est-ce à dire qu'il y eût réellement des raisons suffisantes de révolution, et que la « catastrophe » prévue par M. Thiers ne pût être évitée ? Oh ! sûrement, si on avait su, si on avait pu lire dans l'avenir, on aurait réfléchi, on se serait arrêté à tout prix; on se serait dit que rien ne valait de se jeter encore une fois dans l'inconnu. Cette monarchie de 1830, elle avait assez fait, elle avait répandu assez d'idées et d'habitudes libérales dans le pays, elle avait donné à la France une position assez respectée pour pouvoir se défendre par ses œuvres, pour mériter de vivre. Elle offrait, par la flexibilité de ses institutions, tous les moyens de réparation, de redressement et de progrès mesuré. Il suffisait de prendre quelque patience, de redoubler au besoin d'efforts pour rallier l'opinion, — à la dernière extrémité, d'attendre la fin du règne ! mais il y a des momens où les affaires humaines échappent à toute direction, à toute prévoyance, et où les gouvernemens, pour ne pas vouloir des réformes, les oppositions, pour ne pas savoir les attendre, courent à la cata-

strophe. Le jour où de cette confusion accrue depuis quelques années sortait un conflit un peu sérieux à propos d'un dernier banquet organisé à Paris comme une protestation, comme un rendez-vous de sédition possible, ce jour-là, au mois de février 1848, le secret de la situation tout entière éclatait. Le gouvernement se sentait défaillir, non parce qu'il manquait de courage ou parce que le péril était plus grand qu'il ne l'avait été en d'autres temps, en 1832 et en 1834, lorsqu'on livrait bataille à de formidables insurrections, mais parce qu'il n'avait plus, contre un péril infiniment moins grave, la sève et la confiance hardie d'autrefois. Il se sentait défaillir parce qu'avec sa « légalité » et sa « majorité, » il n'était sûr ni de lui-même, ni de l'opinion, ni de la garde nationale.

Au premier choc, le ministère de huit ans avait commencé par s'éclipser dans la bourrasque qui, le premier jour, n'était qu'une échauffourée et, le troisième jour, le 24 février, était la chute du trône. Au dernier moment, M. Thiers avait été appelé aux Tuileries pour faire un ministère et il a lui-même raconté cette scène singulière dans ses conversations avec M. Senior. « Le roi, dit M. Thiers, me reçut froidement : « Ah ! s'écria-t-il, vous ne voulez pas servir dans le règne? » Ceci était une allusion à un ancien discours. Je me fâchai et dis : « Non, sire, je ne veux pas servir dans votre règne. » Ma mauvaise humeur calma la sienne. « Allons, reprit-il, il faut causer raisonnablement. Qui allez-vous prendre comme collègues? — Odilon Barrot, répondis-je. — Bien! repartit le roi,.. il est bon homme. — M. de Rémusat. — Passe pour lui. — Duvergier de Hauranne. — Je ne veux pas en entendre parler. — Lamoricière. — A la bonne heure !.. Maintenant allons aux choses. — Il nous faut la réforme parlementaire. — C'est insensé ! répondit-il, vous aurez une chambre qui nous donnera de mauvaises lois et peut-être la guerre... — ... Puis il faudra dissoudre la chambre actuelle. — Impossible ! s'écria le roi, je ne puis me séparer de ma majorité. — Mais, dis-je, si vous refusez toutes mes propositions, comment puis-je vous servir ?.. » Le fait est que la question n'était plus entre le roi et M. Thiers, et qu'au moment où l'on délibérait, la marée montait, prête à envahir à la fois les Tuileries pour en chasser la royauté, la chambre pour en chasser la représentation légale du pays, Paris et la France pour en chasser tout ordre régulier. Le mouvement déchaîné ne s'arrêtait plus ni au vieux roi ni à la régence de la duchesse d'Orléans. Il allait jusqu'au bout, jusqu'à la « catastrophe » qui emportait tout, opposition et gouvernement, où M. Thiers, vaincu avec tout le monde, disparaissait pour se retrouver bientôt en face de révolutions et d'événemens de toute sorte, gros de périls pour la liberté, pour l'honneur et les intérêts de la France.

CHARLES DE MAZADE.

LA

RÉFORME JUDICIAIRE

I.

LES CRISES ANCIENNES. — LA MAGISTRATURE FRANÇAISE DE 1789 A 1871.

La magistrature française traverse en ce moment une crise des plus graves. Il y a peu d'années, il était encore permis de se faire illusion sur la nature et l'imminence du péril. On pouvait croire que l'orage passerait sans éclater sur sa tête, que les nuages amoncelés se disperseraient au premier effort de sages réformes, et que l'électricité s'écoulerait lentement sans que la foudre mît le feu à l'édifice. Malheureusement les griefs qui sont invoqués contre les magistrats sont ceux qui entrent le plus aisément dans l'esprit du peuple. Toutes les imputations dirigées contre eux ont été répandues, colportées, accueillies avec une rapidité redoutable. On a répété que la magistrature actuelle, léguée par l'empire, était imbue de son esprit, qu'elle haïssait la république, et qu'enfin, crime irrémissible, elle était cléricale. Voilà le langage habile, les insidieux mots d'ordre redits autour de nous et que nos oreilles sont lasses d'entendre. A écouter les accusateurs, à observer leur audace, et l'action lente et sûre de leurs calomnies, on est bien tenté de perdre patience et de dénoncer le mobile secret qui les pousse. Il n'est pas une de nos révolutions qui n'ait vu un flot pressé de solliciteurs s'abattre dans les antichambres ministérielles, poursuivre sans

merci les nouveaux détenteurs du pouvoir, leur arracher les premières places, et quand toutes les fonctions vacantes étaient distribuées, changer de langage, se faire délateurs, employer leur activité à multiplier les dénonciations, exaspérer à ce point les fonctionnaires qu'ils poursuivaient que la consigne était donnée de leur fermer les portes du ministère. C'est en de tels jours que M. Thiers, obsédé de sollicitations, s'écriait du haut de la tribune : « Savez-vous ce qu'est un fonctionnaire carliste? C'est un fonctionnaire dont on veut la place. » Mot éternellement vrai que rajeunissent les accusations intéressées de notre temps, et bien fait pour peindre le mouvement d'ambition individuelle qui menace de mettre en coupe réglée les fonctions publiques.

Telle est la cause première du mouvement. Ce n'est pas la seule. Il ne servirait à rien de le dissimuler : entre la magistrature et le gouvernement populaire il y a plus que des malentendus. La démocratie, dans ses premières expansions, a horreur de tout ce qui ressemble à un frein. Comme l'écolier échappé du lycée au premier jour, si longtemps attendu, des vacances, et fuyant jusqu'à la vue du maître d'étude, le peuple en cours d'émancipation ne peut tolérer ce qui le rappelle à la règle. Le juge lui représente tout un passé de châtimens et d'expiations. Dans sa jouissance de se sentir libre, la foule se croit affranchie de tout joug, elle rêve une liberté sans limites, une existence sans travail, et des ressources obtenues sans peine. Au milieu des chimères d'un âge d'or dont les flatteurs ne cessent à chaque révolution de dérouler le tableau, la vue du gendarme, le souvenir du juge, en ramenant le peuple aux sévères réalités de la vie, chasse tout d'un coup les illusions et produit sur son esprit de violentes et douloureuses secousses. Il voudrait en vain ressaisir ses rêves; mais le tribunal est là, debout : c'est le bras vivant de cette société qu'on pensait réformer. Encore un mouvement, un geste, un cri, et on sera mené comme autrefois devant le juge; la prison, la plus dure des réalités, est toujours prête à ouvrir ses portes. Il n'est aucune émeute en notre pays qui n'ait tenté de se jeter sur les prisons. Le juge est aussi odieux qu'elles, et comme nos révolutions ont appris à la foule qu'en certains temps elle pouvait devenir maîtresse des lois, comme le roman, le théâtre, et je ne sais quelle école historique digne de l'un et de l'autre, lui ont enseigné que l'ancien régime avait disparu par une suite de coups de théâtre, elle appelle de ses vœux quelque changement à vue qui, en abolissant la misère, supprime le crime, réhabilite le condamné et mette de côté le juge devenu inutile en ce nouvel Éden.

Ainsi les magistrats ont contre eux les appétits de ceux qui pensent devenir leurs collègues, et les passions aveugles de ceux

qui veulent détruire l'institution. Entre ces deux groupes d'adversaires, il est facile d'apercevoir la tourbe des malheureux qu'en leur vie de hasard la main de la justice a marqués, puis derrière ces agens empressés à diffamer parce qu'ils pensent effacer, en chassant les juges, le stigmate qui les obsède, on voit encore les rangs pressés des plaideurs qui ont conservé une rancune secrète, et qui, las de maudire en vain leurs juges, ont pris le masque des théories radicales pour se venger d'un seul coup en renversant la justice. Tout ce que la société renferme d'ambitieux, de déclassés et de misérables se trouve de la sorte coalisé contre le juge et prêt à mêler ses passions et ses haines. Le développement des mœurs démocratiques, en excitant l'envie, en donnant à l'homme une très haute idée de lui-même, en exaltant l'individu, favorise en cela les préventions populaires. Les causes les plus diverses se rencontraient donc depuis 1871 pour préparer contre la magistrature les élémens d'un formidable assaut.

Malheureusement les événemens politiques sont venus affaiblir la défense et ont amené aux assaillans des forces inattendues. Depuis neuf ans, il s'est passé sous nos yeux un fait sans précédent. D'ordinaire chacune de nos révolutions est suivie d'une période de calme, pendant laquelle le principe du gouvernement demeure hors de conteste. La restauration, le gouvernement de juillet, l'empire, ont connu ces heures de détente où tout leur souriait et pendant lesquelles la société, qu'elle fût libre ou comprimée dans ses aspirations politiques, reprenait ses forces et se maintenait unie. Dès 1872, nous avons vu une partie du pays, la fraction la plus riche, celle qui se disait la plus influente, s'éloigner du gouvernement nouveau sous l'empire de profondes défiances et refuser de fonder une république libérale et conservatrice. L'année suivante, elle s'empara du pouvoir et réclama l'alliance de la magistrature pour arracher la France à la démocratie. Après avoir échoué une première fois devant la volonté du pays, cet effort fut renouvelé dans des conditions qui rendaient inévitable un second avortement. En quatre ans les libéraux, deux fois chassés des affaires par des coups imprévus, y revinrent portés par la volonté nationale. A chaque revanche, le mouvement était plus général, l'élan plus irrésistible. Quelques magistrats, complices de maladroites tentatives, compromirent à eux seuls l'institution tout entière.

Les luttes électorales sous le régime du suffrage universel, quand le pays est en guerre avec la hiérarchie des fonctionnaires, déposent des germes de discorde qu'une longue période ne suffit pas à éteindre. Les élections de 1876 et de 1877 ont enfanté des préjugés et des colères qui tendent à paralyser, sur toute l'étendue du territoire, l'action normale de l'autorité; à côté des dépositaires

locaux du pouvoir central, il s'est formé une hiérarchie de comités reliés entre eux et aboutissant au député, devenu non seulement le maître de l'arrondissement, mais le tout-puissant protecteur auquel parviennent les sollicitations comme les délations des électeurs. Malheur au tribunal qui, sur la réquisition de quelque imprudent substitut, a condamné un colporteur pendant la période du 16 mai! Depuis trois ans, le colporteur est amnistié, et c'était justice, mais pour les juges, point d'amnistie! Ce n'est pas assez que le parquet ait porté la peine de ses poursuites inconsidérées. Le député est devenu l'adversaire acharné du président et des deux juges : il les suivra dans leur carrière, à quelque extrémité du territoire qu'ils aient été envoyés; s'il échoue dans ses sollicitations haineuses, il ameutera contre eux ses collègues des arrondissemens étrangers. Entre eux et lui, c'est un duel à mort. Aussi est-ce le député qui a imaginé de suspendre l'inamovibilité à la veille des élections pour donner cours à sa vengeance au moment le plus utile.

Aux périls dont la magistrature était assaillie s'est ajoutée depuis six mois une crise nouvelle. Les fameux décrets du 29 mars n'étaient dirigés que contre les religieux; les événemens leur ont donné une double portée, et leurs auteurs ont bien vite compris qu'ils avaient en main un bélier qui pouvait du même coup enfoncer les portes des couvens et celles des prétoires. Les lois dont ils prétendaient user leur offraient deux voies à suivre : ou bien dresser des procès-verbaux de contravention et saisir partout la justice afin de faire juger la question de droit, ce qui, en toute nation civilisée, est la seule issue d'un conflit légal, — ou bien agir de haute lutte comme en pays conquis, en ne recourant qu'à la force, sans se soucier des tribunaux. Ils choisirent ce dernier parti. Dès les premiers jours de juillet, les religieux expulsés par la violence s'adressèrent à la justice de leur pays. L'empire, lui aussi, avait commis des actes de haute police pour lesquels il avait dénié tout recours : c'est d'alors que datait une jurisprudence contre laquelle tous les esprits libéraux avaient protesté. Le barreau se montra non moins ému de notre temps. Quelques noms avaient, il est vrai, changé de camp; mais la masse demeura fidèle au droit violé. Quinze cents avocats, et à leur tête des jurisconsultes étrangers à la politique, tels que M. Demolombe et M. Rousse, soutinrent qu'en notre pays les lois ne consacraient pas plus au profit du gouvernement républicain qu'au profit de l'empire un pouvoir arbitraire, et les magistrats déclarèrent en plus de vingt tribunaux que nul ne pouvait enlever à leur compétence la connaissance des questions de propriété, de liberté individuelle et de sanction du domicile. Le tribunal de la Seine avait-il fait autre chose, au lendemain du coup d'état, quand il refusa d'incliner sa compétence

devant un décret confisquant les biens patrimoniaux des princes d'Orléans?

Ceux qui, tout jeunes, avaient applaudi avec tous les libéraux aux éloquentes protestations de Berryer réclamant pour le droit de propriété un prétoire et le droit, *forum et jus*, ont retrouvé leur émotion d'alors. Les tribunaux sont demeurés fermes dans la jurisprudence inaugurée en 1852, et cette persistance a été invoquée comme leur plus grand crime. De ce jour, ils ont mérité d'être traités sans plus de ménagemens qu'une simple congrégation.

Au milieu de l'excitation des esprits, un dernier ordre de faits a achevé de compromettre la magistrature. Le pouvoir avait projeté d'employer les parquets pour l'assister dans les actes de haute police qu'il méditait d'accomplir ; il aurait voulu recouvrir la violence du manteau du droit; les premiers magistrats mis en réquisition par les préfets leur ont refusé tout appui. En adressant leurs démissions au garde des sceaux, ils protestaient contre la subordination des parquets mis aux ordres de l'administration préfectorale. Partout où leurs services furent réclamés sous une certaine forme, les magistrats se retirèrent. Leurs démissions furent traitées de rébellion. La chancellerie refusa de les mentionner à l'*Officiel* et affecta de révoquer les démissionnaires, afin de frapper de terreur ceux qui seraient tentés de les suivre, en usant vis-à-vis des premiers d'un châtiment jusque-là exemplaire. Sévérité vaine : les démissions redoublèrent. On suivrait à leur trace les actes de violence morale tentés en secret par les agens du pouvoir. Il faut avoir reçu la triste confidence des pressions exercées par les préfets et par les chefs de certains parquets pour comprendre toute l'étendue des motifs qui imposaient aux hommes de cœur une rupture avec une carrière qu'ils aimaient. Enfin, après ces négociations mystérieuses, l'expulsion était opérée. Que de parquets se démirent le jour où les lois se trouvaient violées dans l'arrondissement où ils étaient chargés d'en assurer la sanction! L'exemple fut suivi avec un élan plus généreux que sage, et causa peut-être une joie un peu trop vive aux coureurs de places et aux amateurs d'épuration. Plus d'un procureur-général a dû être délivré d'un grave souci en recevant la démission d'un magistrat dont l'éloquence au service du droit eût retenti quelques jours après dans la province. Quoi qu'il en soit, ces considérations ne doivent pas nous faire oublier l'hommage rendu d'un bout à l'autre du territoire par de vrais magistrats, à l'indépendance de leurs fonctions, à la cause du droit et à la liberté de leur jugement et de leur conscience. Noble exemple de désintéressement, bien fait pour reposer des palinodies et des défaillances, et pour nous empêcher, malgré nos douleurs, de maudire le temps où nous vivons!

Ce refus de concours ne pouvait pas recevoir l'approbation publique des conseillers et des juges sans redoubler les colères des hommes engagés dans la guerre anti-religieuse. Les projets de loi suspendant l'inamovibilité furent invoqués comme la suprême ressource destinée à châtier la magistrature. Les habiles insinuaient qu'il aurait fallu ne frapper les couvens qu'après avoir remanié les corps judiciaires. Les violens voulurent réparer cette faute de tactique, et annoncèrent que du moins ils agiraient vite. Les menaces se succédèrent, et de toutes parts les tribunaux se sentirent enveloppés dans un réseau de délations secrètes, pendant que l'institution elle-même était accablée d'un torrent d'injures proférées publiquement dans tous les discours politiques. C'est ainsi que s'annonçait la discussion de la loi sur la magistrature. A cette déclaration de guerre d'un parti tout entier se préparant à frapper l'organisation judiciaire, les tribunaux répondirent par des jugemens qui trahissaient leur indignation.

Ainsi la guerre est déclarée. Après des années d'escarmouches, de manœuvres menaçantes, de préparatifs alarmans, les radicaux, profitant de la faiblesse des ministères, ont jeté le masque. Ils méditent de suspendre l'inamovibilité dans l'année où la chambre sera renouvelée, afin de former des tribunaux plus propres aux besognes inavouables de la période électorale. Ils méditent de chasser tous ceux qui ne se courbent pas devant eux et de les remplacer par leurs créatures. Ils méditent de mettre au service du peuple une légion de juristes prêts à forger à son usage toutes les théories de la servitude et à se faire les défenseurs de la toute-puissance populaire, le plus corrupteur de tous les despotismes. Nous connaissons leur langage. Nous n'avons pas eu la peine de le lire dans l'histoire. Il nous semble qu'il frappe encore nos oreilles. L'état, ses droits, son autorité suprême, ses mesures de haute police, sa compétence universelle et exclusive, la nécessité de fortifier le pouvoir contre les menées des anciens partis, contre ces mécontens dont la parole incorrigible ne résonne pas à l'unisson dans le concert de satisfaction générale, tel sera le vocabulaire à l'usage des nouveaux magistrats devenus les soldats d'une cause et non les libres serviteurs de leur conscience et du droit. Nous entendons autrement la mission du juge, nous avons un autre idéal, et c'est ce qui nous a mis la plume à la main.

I.

Le problème est complexe : pour connaître les destinées de la magistrature, il faut savoir ce qu'elle a été parmi nous, le rôle

qu'elle a joué depuis la révolution française sur cette scène troublée où elle a été successivement le jouet des démagogues et des despotes, où elle a acquis et perdu tour à tour sa dignité, selon que la statue de la liberté était visible ou voilée, où elle a survécu aux trônes qui s'écroulaient autour d'elle et vu les transformations d'une société qu'anime un esprit nouveau et que poussent des forces jadis inconnues. Cette étude des maux qu'elle a soufferts doit être féconde en leçons. Mais il ne faut pas que nos annales soient seules à nous fournir leurs enseignemens. Si l'étude de l'histoire est une course dans le passé, l'étude des institutions contemporaines chez les peuples étrangers est souvent un voyage vers l'avenir. Le progrès de la démocratie n'est pas un fait particulier à la France : partout où l'activité de l'homme se déploie, son influence sur le gouvernement s'accroît en une égale mesure. Or la science, en multipliant dans des proportions infinies la puissance de l'homme, a contribué à développer partout son action. Il n'est pas un pays du monde qui échappe à ce flot montant des institutions populaires. Il est à propos de voir à la lumière de l'expérience comment les démocraties ont traité la magistrature, quelles luttes, quelles difficultés se sont produites, à l'aide de quelles solutions les peuples les plus avisés en ont triomphé, pourquoi d'autres ont échoué et comment il faut concilier les institutions judiciaires, dont la civilisation ne peut se passer, avec une évolution sociale qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de suspendre. A l'aide de ces données, avec le double enseignement de nos propres expériences et de celles des autres nations, nous pourrons peut-être sembler moins téméraires en reportant les regards sur nous-mêmes, vers un édifice qui a subi l'épreuve du temps, qui a résisté aux orages, dont l'architecture mérite tous nos respects, car il a abrité nos pères et est plein de leurs souvenirs, mais qui doit être accommodé aux besoins nouveaux, mis en harmonie avec les mœurs d'une société qui a tout simplifié, tout accéléré, qui a supprimé la distance, multiplié le temps, changé les conditions de la vie, et qui veut enfin améliorer l'organisation judiciaire. Ainsi, l'exemple d'un passé récent et l'expérience d'autrui nous aideront peut-être à séparer plus aisément ce qui est pratique et souhaitable des utopies dangereuses qui porteraient le désordre dans la justice et qui sont, à n'en pas douter, l'avant-garde de l'esprit révolutionnaire.

De l'organisation judiciaire en France avant 1789 nous ne voulons rien dire. Nous ne pouvons ici même traiter ce grand sujet, ni en faire un tableau en raccourci; nous n'écrivons pas pour ceux qui en ignorent les traits généraux. Parler en une page des parlemens, des justices inférieures royales ou seigneuriales, serait aussi

inutile que de prétendre expliquer en quelques lignes la situation des juges vers la fin de l'ancien régime. Il suffit de rappeler que la vénalité était le principe général appliqué à tous les siéges, que le magistrat, acquéreur de sa charge, avait à se faire pourvoir de lettres de provision royales qui constituaient une pure formalité et qu'il était reçu par sa compagnie sans qu'un examen souvent réclamé, et par momens établi, lui fût imposé; mais s'il était admis sans contrôle sérieux, aussitôt qu'il avait commencé d'exercer ses fonctions, il était entouré des plus solides garanties; la charge ne pouvait devenir vacante, sa vie durant, que par une résignation volontaire ou par forfaiture préalablement jugée. La royauté n'avait aucune action sur le magistrat. On a souvent répété que ce système contraire à toute raison avait produit des résultats surprenans. En tous cas, il est certain qu'il vécut trois siècles, qu'il traversa des temps d'odieuse corruption en formant une magistrature qui fut l'exemple des bonnes mœurs, qui personnifia l'horreur de la domination étrangère, l'indépendance de la couronne, qui sut être modérée entre des partis violens, ferme et sage quand l'état était mené à sa ruine par des intrigans et des fous. Mais l'esprit de corps trop vivement excité devient aisément l'esprit de caste : l'indépendance se transforme en égoïsme. L'institution qui vit sur elle-même s'épuise. Les parlemens, à force de penser à leur intérêt, perdirent peu à peu leur crédit, leur horizon se rétrécit; à mesure que la nation attendait davantage de leur initiative, ils s'attachèrent plus vivement à leurs priviléges; au moment où ils se croyaient le plus populaires, ils disparurent en ne laissant à la royauté que la crainte de voir renaître les empiétemens d'une opposition taquine, au peuple que le désir d'une justice plus simple, plus rapprochée et plus économique.

Les cahiers des états-généraux contenaient les mêmes vœux d'une extrémité à l'autre de la France. Les juridictions trop nombreuses et mal réparties, la confusion et les conflits de compétences, excitaient les doléances qui reparaissaient sous toutes les formes et qui témoignaient d'un impérieux besoin d'unité. D'un si grand accord devait sortir une prompte étude. Un instant, l'assemblée constituante put croire, en entendant Bergasse, le 17 août 1789, qu'elle avait trouvé et allait créer d'un coup de baguette l'organisation judiciaire qui convenait à la France issue de la révolution. Mais la Providence ne dispense pas les hommes de l'effort, et l'enfantement de nos institutions devait coûter d'autres douleurs. Il fallait dix années de troubles pour que le plan large et symétrique proposé par Bergasse prévalût : justice indépendante, n'étant la propriété ni du seigneur ni du juge, tribunaux rapprochés du peuple, défense aux magistrats d'empiéter sur les autres pouvoirs, publicité de l'audience,

création de trois degrés de juridiction, des juges de paix répandus dans les campagnes, un tribunal par district, une cour supérieure par province, des magistrats inamovibles et nommés par le roi sur une liste de trois candidats présentés par les assemblées provinciales, tels étaient les principes, alors nouveaux, proclamés trois mois après la réunion des états-généraux et qui semblent aujourd'hui l'écho presque banal d'une vérité démontrée. Ce projet, qui nous offre la pensée de la nation dans ce qu'elle avait de plus pur, fut battu en brèche par ceux qui voulaient tirer des événemens toutes leurs conséquences. Ce serait écrire une page de l'histoire de la révolution, et ce ne serait ni la moins neuve, ni la moins intéressante, que de tracer le résumé des mémorables débats qui s'engagèrent sur l'ordre judiciaire. Dès le commencement de 1790, Thouret proposait, au nom du comité de constitution, le choix de deux candidats par tous les électeurs du district; bientôt cette dernière concession ne suffisait plus et, après une discussion que personnifient les noms de Cazalès, de Barnave et de Mirabeau, l'élection directe des juges était votée par 503 voix contre 450.

Ces discussions solennelles, dont le temps, après un siècle, n'a pas affaibli l'éclat, aboutirent à une organisation judiciaire dans laquelle figuraient les juges de paix, les tribunaux de district, le jury criminel et le tribunal de cassation, mais d'où étaient exclues les juridictions d'appel, les recours étant jugés par les tribunaux de districts exerçant sur eux-mêmes une révision mutuelle. Ce fut dans l'hiver de 1790 à 1791 que fut mis en mouvement le système électif qui viciait si profondément la nouvelle organisation. Les assemblées primaires composées de tous les citoyens actifs âgés de 25 ans, domiciliés depuis un an dans le canton, et payant une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, élurent leurs juges de paix; elles choisirent en outre, à raison d'un pour cent citoyens actifs, l'électeur du second degré parmi ceux qui payaient une contribution égale à dix journées de travail. C'était la centième partie des citoyens qui nommait les juges. Dans le plus grand nombre des départemens, les élections furent compromises par l'indifférence ou par la passion, d'où sortirent des incapables ou des violens. On se tenait pour heureux quand le juge n'était que médiocre. A Paris, où les ardeurs politiques étaient si intenses, sur 90,000 citoyens actifs il n'en vint que 18,000, mais c'étaient les plus honnêtes bourgeois de la ville. Ils désignèrent 900 électeurs du second degré. Au lendemain de la fédération, les violences populaires n'avaient pas encore aigri les cœurs. La première élection fut faite avec l'entraînement naïf des enthousiasmes de 1789. L'élite des électeurs de Paris, choisissant l'élite des jurisconsultes, envoya au tribunal des membres du

parlement, du conseil d'état et des avocats tels que Tronchet, Target, Treilhard et Duport. Aussi ne tardèrent-ils pas à devenir suspects. Ils ne siégeaient pas depuis un an que les orateurs populaires demandaient le renouvellement du tribunal. C'est le vice de l'élection des juges que la durée la plus brève du mandat paraît toujours trop longue à la foule des justiciables impatiens de changer les hommes et d'exercer ses vengeances. En peu de jours, les conditions de l'électorat furent supprimées, les faillis, les insolvables, les étrangers même devinrent électeurs, et les tribunaux furent dissous. Élus en janvier, installés en avril 1793, les nouveaux magistrats désignés par les sections furent aussi médiocres qu'obscurs. A côté de quelques hommes de loi, on rencontre les professions manuelles les plus diverses. Deux mois après, les plus ardens réclamaient des scrutins épuratoires. Le gouvernement révolutionnaire était installé, et la convention, cessant de recourir aux élections, se chargeait de pourvoir aux vacances. Après la chute de Robespierre, le tribunal renouvelé vit rentrer dans son sein quelques lumières, puis la constitution de l'an III ramena le régime électoral de 1791.

La réaction contre la terreur fut si vive que les élections de 1797 remplirent les tribunaux de royalistes. Le coup d'état de fructidor se hâta de les en éloigner, suspendit l'élection et confia de nouveau le choix des juges au gouvernement, qui peupla dès lors les tribunaux de ses créatures, singulier mélange de révolutionnaires calmés et de royalistes dissimulant leurs espérances. Cependant la justice cherchait à reprendre son cours régulier. Le 18 brumaire seconda cet effort en rétablissant à tous les degrés cet ordre dans les esprits et dans les institutions que la France, lasse de l'anarchie, ne croit jamais acheter trop cher au prix de sa liberté. Avec la constitution de l'an VIII et la loi organique qui la suivit, les corps judiciaires furent constitués. Juges de paix en chaque canton, tribunal de première instance en chaque arrondissement, tribunaux d'appel au nombre de vingt-neuf et au sommet tribunal de cassation, telle était la hiérarchie régulière créée au commencement du siècle. Les mensonges d'une élection judiciaire soumise aux fluctuations politiques furent écartés : ce qui avait pu réussir, au souffle de 89, n'avait cessé depuis de donner des juges animés de l'esprit de faction, tantôt dévoués à la terreur, tantôt aux ennemis de la révolution. Après trois expériences, les partis étaient fatigués de l'élection. Néanmoins le premier consul la conserva pour les juges de paix, afin de ne pas heurter les révolutionnaires. Les résultats en étaient déplorables : « Les juges de paix sont en général mauvais, » assurait Fourcroy, envoyé en mission dans l'Ouest. « Ils abusent de leur nomination par le peuple. » — « Ils sont très mau-

vais, écrivait du Midi un autre conseiller d'état. Des villes telles qu'Aix ou Marseille, où il eût été si facile de faire de bons choix, ont pour juges de paix de simples ouvriers qui sont sans lumières et sans considération. » Aussi, lorsque le général Bonaparte devint consul à vie prescrivit-il que l'assemblée primaire présenterait deux candidats à son agrément.

En réorganisant la magistrature, la Constitution de l'an VIII n'avait pas manqué de proclamer le principe de l'inamovibilité, mais il est de l'essence des pouvoirs absolus de ne pouvoir s'en accommoder longtemps. La sécurité des juges était complète en 1807, lorsque l'empereur ordonna une épuration générale des cours et tribunaux. Une commission de six sénateurs fut chargée d'examiner les dossiers, et la nomination de plus de soixante magistrats fut révoquée. Pour l'avenir, portait le sénatus-consulte, « les provisions qui instituaient les juges à vie ne seraient délivrées qu'après cinq années d'exercice de leurs fonctions, si l'empereur reconnaissait qu'ils méritent d'être maintenus dans leurs places. » Trois ans après, sous le prétexte de rendre aux cours impériales un peu de l'éclat des parlemens, une nouvelle et plus large épuration fut faite. Quinze magistrats furent écartés dans la seule cour de Paris. Ainsi, deux éliminations arbitraires à trois années d'intervalle, l'inamovibilité promise comme récompense individuelle, telle était la situation précaire des magistrats, lors de l'installation de 1810.

II.

Bouleversée par la révolution, façonnée par l'empire, qui l'avait brisée et refaite à sa fantaisie, la magistrature était composée, en 1811, des élémens les plus dissemblables. On comptait dans son sein quelques-uns des rédacteurs du code, qui consacraient leur vie à l'interprétation des lois qu'ils avaient eu l'honneur d'écrire, d'anciens membres de la convention appliquant autant de soin à se faire oublier qu'ils en avaient mis à se faire craindre, des jurisconsultes de l'ancien régime acceptant sincèrement la nouvelle législation, apportant leurs lumières dans les questions encore nombreuses qui devaient être tranchées par les règles du droit coutumier combinées avec les principes du code, enfin des jurisconsultes d'origine étrangère amenés à Paris par droit de conquête, siégeaient auprès des Français, éclairant de leur intelligence le conflit des droits mêlés par la guerre. L'application régulière à un travail commun avait rapproché sans les fondre ces élémens divers. Les maux de la guerre, en s'amoncelant sur la France, achevaient d'unir les sentimens. La conscription avait porté l'exaspération

dans le sein de toutes les familles. La magistrature, naturellement ennemie des armes, aspirait plus qu'aucune autre classe de la nation au rétablissement de la paix. L'arrivée subite des Bourbons sembla une délivrance, elle n'hésita pas à saluer le pouvoir nouveau. La cour de cassation donna l'exemple. Dans la matinée du 3 avril, trente-cinq de ses membres (sur 51) rédigèrent une adresse dans laquelle la cour, ne se bornant pas à adhérer à la déchéance votée par le sénat et annoncée depuis la veille, « exprimait l'espoir que la France trouverait enfin le repos à l'ombre de ce sceptre antique et révéré qui, pendant huit siècles, avait si glorieusement gouverné la France. » *Le Moniteur* du 4 enregistrait ce document, le premier qui contînt dans la feuille officielle une allusion à la maison de Bourbon.

L'impulsion était donnée ; le lendemain, le procureur-général et plusieurs retardataires adhéraient publiquement. La cour de Paris, dans un arrêté portant le nom de Séguier, invoquait les lois fondamentales et appelait au trône le descendant de saint Louis, pendant que le tribunal de la Seine proclamait son adhésion et ses vœux. A l'heure où les magistrats agissaient, Paris ne connaissait pas la défection du Marmont. Les trois compagnies judiciaires qui s'assemblèrent au palais de justice de Paris cédaient donc à la fois à la lassitude générale et à un sentiment qui leur était propre.

Ce qui confond au récit des actes, à la lecture des harangues de ces premiers jours, c'est l'unanimité de compagnies, dans lesquelles des procureurs-généraux, tels que Merlin, des conseillers et des avocats-généraux qui, à la convention, avaient voté la mort du roi, s'empressaient d'acclamer le frère de Louis XVI. Le mouvement fut tel que *le Moniteur* n'eut à enregistrer ni démission ni révocation. Les gens des parquets demeurèrent tous à leur poste.

Les hommes sages qui conservaient l'esprit libre au milieu de ce bouleversement n'étaient pas sans appréhensions en se demandant ce qu'allait devenir l'institution de la justice impériale, si différente des anciens corps judiciaires. Où s'arrêterait-on dans ce retour vers le passé dont les plus ardens donnaient le signal? Les esprits politiques qui conduisaient les événemens avaient senti le péril et tenté dès le premier jour de le conjurer. En précipitant la rédaction en quelques heures d'une constitution parlementaire instituant une monarchie contractuelle, M. de Talleyrand avait pris dans l'ordre politique les seules précautions que permissent nos défaites. Quel que fût le sort éphémère de cette constitution, elle servait de plan, posait des bases et formulait en réalité les conditions auxquelles la société française issue de la révolution et de l'empire acceptait la restauration de l'ancienne monarchie. A côté de l'affirmation alors utile que « nul ne pouvait être distrait de ses juges

naturels, » la constitution stipulait des garanties sérieuses; le jury et la publicité des débats criminels étaient conservés, la confiscation abolie (art. 17), les cours et tribunaux ordinaires étaient déclarés à vie et inamovibles, les commissions et tribunaux extraordinaires étaient supprimés et ne pouvaient être rétablis (art. 18). Enfin, pour consacrer l'indépendance judiciaire et lui donner une sanction, toutes les juridictions étaient investies du droit de proposer au roi trois candidats pour chaque place vacante dans leur sein; le roi devait choisir l'un des trois; il était libre de nommer sans condition le premier président et les membres du ministère public (art. 19).

La charte « octroyée » de 1814 ne fut donnée qu'un mois plus tard. Elle contenait des restrictions qui apparaissent en rapprochant les deux textes. Assurément l'esprit modéré du nouveau roi était fait pour comprendre M. de Talleyrand; mais, autour de lui, ses amis, dès les premiers pas qu'ils avaient faits sur le sol de la France, avaient marché de surprise en surprise. Rien ne les étonnait davantage que cette hiérarchie symétrique de tribunaux régulièrement superposés et portant sur toute l'étendue du royaume des noms semblables qui ne rappelaient ni les parlemens, ni les bailliages, ni les justices diverses dont le mélange pour nous si confus semblait à leurs yeux plus simple que ces innovations, images partout blessantes d'une révolution détestée. Ils ne se laissaient pas fléchir par le spectacle étrange que donnait de toutes parts la soumission des corps judiciaires; comme ils poursuivaient une résurrection complète du passé, ils introduisirent dans le texte tout ce qui pouvait la faciliter sans blesser trop ouvertement la récente fidélité des magistrats.

« Les juges *nommés par le roi*, portait l'article 58, sont inamovibles. » C'était annoncer que la restauration allait être suivie d'une investiture nouvelle qui donnerait seule aux magistrats leur caractère indélébile. On avait jugé inutile de proclamer l'indépendance du pouvoir judiciaire; on y avait substitué l'affirmation que toute justice émane du roi. Les cours et les tribunaux ordinaires étaient maintenus; mais, en déclarant qu'il n'y serait rien changé qu'en vertu d'une loi, on accordait une garantie doublée d'une réserve. L'interdiction de créer des commissions et tribunaux extraordinaires était suivie de l'indication, que sous cette dénomination n'étaient pas comprises les juridictions prévôtales si leur rétablissement était nécessaire. Le jury était conservé, tout en laissant entendre « qu'une plus longue expérience » pourrait le faire modifier. Enfin, la présentation par les compagnies judiciaires de candidats soumis à l'agrément du roi n'était pas accordée par la charte.

En résumé, si le pouvoir nouveau consentait à maintenir l'orga-

nisation judiciaire telle que l'avait créée l'empire, il avouait par une série de réticences habiles la secrète pensée d'en modifier l'esprit et d'en épurer le personnel.

A ces indices fâcheux vinrent se joindre d'autres causes d'alarme. Le bruit se répandit que des enquêtes étaient suivies secrètement sur le passé des magistrats, sur leurs opinions, sur celles de leurs proches; aucun juge, aucun membre du ministère public n'était atteint, mais tous étaient menacés, et la sécurité n'était réservée qu'aux royalistes qui avaient fait montre de leur dévoûment. On ajoutait que les institutions judiciaires allaient être profondément modifiées. La chambre des députés, qui avait pris dès la chute de l'empire le sentiment de ses devoirs, se fit bientôt l'écho de ces inquiétudes. Le 25 août, M. Dumolard proposait de supplier le roi par une adresse d'accorder sans délai aux juges du royaume l'inamovibilité promise par la charte. Il rappelait que le salutaire principe de l'inamovibilité n'était pas une de ces idées vagues que l'on publie, puis que l'on ajourne. « Il nous faut, sans suspension et sans retard, s'écriait-il, des juges inamovibles par le même motif qu'il nous faut un roi inviolable, une chambre des pairs, une chambre des députés. » C'est à la « presque unanimité, » constate *le Moniteur*, que furent votés la prise en considération, l'impression et le renvoi aux bureaux de la proposition d'adresse (30 août 1814).

Le ministère ne pouvait conserver de doute sur l'issue du déba qui s'engagerait après l'examen des bureaux. La plupart des ministres partageaient d'ailleurs les convictions de la chambre. Malheureusement M. Dambray, dont l'autorité comme chancelier était prépondérante, avait des arrière-pensées d'une tout autre nature, et, auprès de l'abbé de Montesquiou comme autour des princes, s'agitaient les émigrés, moins ardens à réclamer des places pour eux-mêmes que résolus à poursuivre de leur haine les institutions nées de la révolution et à torturer le sens de la charte jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti tout ce qu'elle n'avait pas expressément sauvé. Comme il fallait ne pas se laisser gagner de vitesse par la chambre, les partisans de l'ancien régime se hâtèrent d'examiner les divers projets de réforme judiciaire. On pensa d'abord à supprimer la cour de cassation et à rétablir sous le nom de *grand conseil* un corps qui, réunissant le conseil d'état et la cour suprême, eût fait ressusciter l'ancien conseil du roi. Puis on se demanda si, en maintenant l'institution des cours royales, elles ne pourraient pas être rehaussées par des privilèges qui leur rendraient l'éclat des parlemens, sans leur menaçante influence. Il n'est pas jusqu'aux justices de paix dont on ne pensa à modifier le caractère en les soumettant à l'autorité des grands propriétaires, qui auraient retrouvé dans les institutions nouvelles l'ombre des justices seigneuriales.

Mais Louis XVIII prenait au sérieux sa promesse de ne rien changer à l'organisation établie, et d'ailleurs son esprit mesuré goûtait peu ces bouleversemens. Aussi ajournait-il les projets successivement élaborés par le chancelier. Au milieu de ces tiraillemens le temps fuyait, et la date habituelle de la rentrée judiciaire s'était écoulée sans que l'institution attendue eût été donnée. Les tribunaux commençaient à murmurer : on faisait remarquer que partout en France la justice était rendue par des juges amovibles. Ainsi la restauration, en ne sachant se décider en aucune question, montrait cette impuissance qui multipliait les mécontens et préparait de nouvelles catastrophes.

Les députés perdaient patience; ils allaient voter l'adresse proposée par M. Dumolard, lorsque, le 21 novembre, l'abbé de Montesquiou apporta à la chambre un projet qui, au travers de mesures sages, laissait deviner quelques-unes des pensées secrètes du ministère. Réduire de douze membres la cour de cassation, dont la compétence territoriale était restreinte comme la France elle-même, n'avait rien qui dût surprendre, mais, au lieu d'opérer par voie d'extinction, on laissait entendre qu'on choisirait les membres à exclure, faisant ainsi peser sur toute la magistrature, après six mois d'inaction, la menace contenue dans la charte. Enfin le chancelier, par un retour à l'ancien droit, pouvait présider les chambres de la cour de cassation. Ce projet, habilement rédigé, donna lieu à une discussion qui révéla bientôt la pensée qui l'avait inspiré.

Le remarquable rapport de M. Flaugergues, lu à la chambre le 17 décembre, dévoilait dès le début les passions rétrogrades qu'il s'agissait de combattre : « Ce fut, osait-il dire, une grande folie, en 1790, de croire que, pendant les siècles qui venaient de s'écouler, nos aïeux n'avaient rien imaginé de bon et qu'il fallait tout détruire. C'est une folie pareille, en 1814, de croire que, pendant les siècles d'efforts et d'événemens accumulés dans les cinq derniers lustres, nous n'avons plus rien inventé de meilleur, et qu'il faut rétablir tout ce qui existait avant la révolution. » La leçon était sévère et présageait la fermeté du rapport. Sur le principe même de la loi, il n'élevait aucune critique. Avec la diminution de territoire, les travaux de la cour de cassation se restreignaient. Le rapporteur allait jusqu'à concéder que le choix royal devait présider à la réduction, pourvu que l'institution ne fût plus ajournée; la France attendait impatiemment le moment où, par l'inamovibilité, elle jouirait enfin de l'indépendance de ses juges. Il fallait se souvenir que « Bonaparte la promettait sans cesse et que sans cesse Bonaparte la refusait. » M. Flaugergues ne se bornait pas à tirer une leçon de ce souvenir : il rappelait que le conseil des

parties détruit en 1790, avait semblé servir de modèle au ministère. A la cour de cassation, qui se sentait menacée, dans la presse, dans les brochures, on répétait que la cour suprême n'était plus, dans la pensée des ministres, qu'une section du conseil du roi et que le projet tout entier n'était que l'avant-coureur de mesures tendant à détruire nos institutions civiles.

La discussion répondit dignement à l'émotion publique. Les partisans de la loi s'efforcèrent d'amoindrir la portée du projet ministériel, mais leurs violentes attaques contre le rapporteur trahissaient leurs desseins; les souvenirs du conseil du roi, si décrié que nul ne prit sa défense, et par-dessus tout l'immixtion du chancelier dans l'administration de la justice, donnèrent lieu aux plus vives critiques. A l'affirmation qu'il était permis au roi de juger ou de déléguer à qui bon lui semblait la justice, que le chancelier nommé par une ordonnance antérieure à la rentrée de Louis XVIII à Paris possédait un pouvoir supérieur à la charte, autorité qu'il tenait de la tradition monarchique, M. Flaugergues et ses collègues n'avaient pas de peine à répondre que la justice, émanant du roi, ne pouvait être sans despotisme exercée par lui, que le chancelier ne tirait de sa charge d'autre pouvoir que ceux conférés par la charte, au-dessus de laquelle nul ne pouvait se prétendre. Il est aisé de concevoir, sans qu'il soit besoin d'insister, quelle devait être l'indignation, non-seulement d'esprits libéraux, mais d'hommes honnêtes et de bon sens contre un système qui, par la plus étrange confusion des pouvoirs, faisait du chancelier, du chef révocable de la magistrature, personnage chargé temporairement d'une fonction politique, le président d'un tribunal suprême, souverain juge des compétences et du droit (1).

La majorité ne permit pas au chancelier de devenir le premier président amovible de la cour de cassation. Quant à la réduction de la cour de cassation, elle fut accordée sans difficulté. Restreinte à ces termes, la loi aurait dû être portée sur-le-champ à la chambre des pairs, si le cabinet avait eu en réalité pour objet de faire réduire le chiffre exagéré des magistrats. Il préféra trahir ses vues secrètes en laissant tomber un projet qui, dépouillé de certains articles, perdait tout intérêt à ses yeux.

Il n'y avait plus de raison d'ajourner l'investiture. Le 15 février, on se décida enfin à publier la liste de la cour de cassation : M. de Sèze, le seul survivant des défenseurs de Louis XVI, remplaçait le

(1) Il est bon de voir comment, au cours de cette mémorable discussion, on signala à quels monstrueux abus pourrait conduire l'intervention du chancelier, seul juge révocable en des affaires d'intérêt politique où il pourrait vouloir, au profit d'un intérêt ministériel, soit entraîner les juges, soit peser sur eux, soit départager par sa voix un tribunal divisé qui hésiterait. (Séances du 22 au 27 décembre 1814.)

premier président Muraire, mis à la retraite. Huit conseillers, dont quatre régicides, étaient exclus. Merlin était écarté. La cour de cassation achetait au prix de ces épurations la garantie définitive d'une inamovibilité qu'elle n'a plus perdue. Le 4 mars, la cour des comptes recevait l'investiture dans une séance solennelle, et le chancelier déclarait que le roi n'avait eu aucun changement à faire dans la composition d'une cour dont tous les magistrats étaient dignes de « recevoir le sceau de l'inamovibilité. »

A l'heure même où, sous les voûtes du palais de justice, le chancelier Dambray recevait paisiblement le serment des membres de la cour des comptes et écoutait les harangues des magistrats que l'empire avait nommés et qui n'avaient pas assez d'objurgations pour le maudire, Napoléon était depuis trois jours sur le sol de la France. Pour le succès de sa téméraire entreprise, il était attentif à se servir de toutes les causes de mécontentement soulevées par les Bourbons. Dès ses premiers pas, il trouva la magistrature si blessée des hésitations malveillantes du gouvernement, les doléances des cours de Grenoble et de Lyon furent si vives qu'il voulut leur donner satisfaction par le premier décret impérial qu'il signa à Lyon, le 13 mars. « Considérant, dit-il, que par les constitutions de l'empire les membres de l'ordre judiciaire sont inamovibles, il est décrété que tous les changemens arbitraires opérés dans les cours et tribunaux sont non avenus. » Telles avaient été les incroyables maladresses de la restauration qu'avec les intentions les plus droites, la résolution la plus ferme de donner aux justiciables et aux juges des garanties d'impartialité que n'avait jamais connues le despotisme, elle permettait après onze mois de pouvoir à l'auteur des décrets de 1807 et de 1810 de se dire le protecteur de l'inamovibilité. Il est vrai que, dès le lendemain de son arrivée à Paris, il révoquait le premier président Séguier et le président Try, donnant ainsi un démenti au décret de Lyon. Les destitutions ne suffisaient même pas : comme un conseiller à la cour de Paris, alors obscur, M. Decazes, avait refusé de se joindre aux félicitations officielles, il reçut un ordre d'exil.

Les adresses des cours impériales se succédèrent ; mais par une nouveauté qui devait surprendre les oreilles du maître, les magistrats acclamaient non-seulement l'indépendance nationale, mais, fidèles échos des convictions de la bourgeoisie française, ils appelaient de leurs vœux les libertés publiques, et l'établissement des garanties constitutionnelles.

L'acte additionnel aux constitutions de l'empire, en déclarant que les juges étaient inamovibles et à vie dès l'instant de leur nomination, ajournait encore pour les juges en exercice le bénéfice de l'inamovibilité jusqu'à la collation des provisions, qui devait avoir

lieu avant le 1[er] janvier 1816. Ainsi, ni l'empereur, ni la restauration ne se résignaient à abandonner leurs droits en mettant le sceau à l'inamovibilité. Dans la nouvelle chambre des représentans, beaucoup de magistrats furent élus : à part quelques exceptions, les représentans sortis de la magistrature pour siéger à la chambre n'étaient ni des courtisans de l'empereur, ni de chauds partisans des Bourbons : ils n'avaient de passion profonde que pour le rétablisement d'une paix qui garantirait l'indépendance nationale et les institutions civiles de la France nouvelle.

Avec la fin du règne éphémère des cent-jours reparurent les projets de constitution. Celui de M. Lanjuinais reproduisait à l'égard du pouvoir judiciaire les formules de la charte, en n'y introduisant qu'une précaution relative à un délai de trois mois dans lequel devait être conférée aux magistrats cette inamovibilité qu'on avait pris l'habitude de promettre sans jamais la donner. Tel était sur ce point le sentiment public que, le 5 juillet, quand la chambre des représentans, alarmée du retour des Bourbons, voulant à tout prix prévenir les périls d'une restauration sans conditions, fit une sorte de déclaration des droits dans laquelle elle énumérait la suite des garanties qu'un prince, avant de monter sur le trône de France, devait, par un contrat solennel, jurer d'observer, elle inscrivait dans ce pacte constitutionnel le principe de l'inamovibilité des juges.

Ces projets ne laissèrent point de traces : quelques heures plus tard, Louis XVIII rentrait aux Tuileries. Il ne s'agissait plus désormais que de savoir si les Bourbons auraient tiré de l'étonnante aventure des cent-jours une leçon, ou s'ils montreraient la même incapacité de gouverner. Leurs premiers actes furent modérés. Dans le cabinet présidé par M. de Talleyrand, les sceaux étaient confiés à celui qui, de tous les hommes politiques d'alors, joignait en sa personne le plus de qualités diverses, au plus jeune des survivans de l'ancien parlement, au brillant conseiller d'état de l'empire, à M. Pasquier, qui, après s'être rallié à la première restauration, avait refusé de servir pendant les cent-jours et su résister à toutes les séductions de l'empereur. Par la modération de son esprit et le respect en quelque sorte héréditaire qu'il professait pour la justice, M. Pasquier était plus capable qu'aucun autre de conférer rapidement l'investiture qui devait être enfin le point de départ de l'inamovibilité en notre pays. Le 18 septembre, la cour de Paris fut instituée avec un certain éclat. Si la chute du ministère Talleyrand l'empêcha de continuer lui-même cette œuvre de reconstitution, M. Barbé-Marbois, son successeur dans le cabinet présidé par le duc de Richelieu, s'y voua en cherchant à atteindre le même but. Le tribunal de la Seine et la cour de Lyon reçurent

l'institution le 15 et le 25 octobre. Cinq juges à Paris, six conseillers à Lyon étaient écartés ou admis à la retraite. L'exclusion frappait environ un cinquième dans chaque compagnie. C'était trop à nos yeux, mais trop peu au gré des passions de ce temps.

Depuis quelques jours à peine était assemblée la nouvelle chambre que Louis XVIII avait qualifiée dans un mouvement de joie malicieuse et que l'histoire devait nommer après lui « la chambre introuvable. » Élus dans un accès d'enthousiasme royaliste, les députés apportaient dans leurs cœurs les sentimens les moins politiques : la colère et le désir de la vengeance. A leurs yeux, la charte était une concession arrachée à la faiblesse, le retour triomphant de l'île d'Elbe une conspiration que la tolérance du roi avait soufferte, et qui du moins devait éclairer les vrais amis de la monarchie sur la nécessité de renoncer aux demi-mesures et aux pardons. Il avait suffi des élections pour faire tomber du pouvoir les Talleyrand, les Gouvion-Saint-Cyr et les Pasquier; ce n'était, à les entendre, qu'un premier pas : il fallait chasser tous ceux qui avaient servi l'usurpateur. Une épuration sévère, portant sur toutes les administrations, était le premier devoir que l'assemblée eût la mission d'imposer à la clémence un peu débonnaire du roi. On venait de voir des exemples de sa faiblesse. Non-seulement on n'avait pas remanié la cour de cassation, qui avait salué, au lendemain même de l'investiture royale, l'usurpation du 20 mars, mais l'institution venait d'être accordée à la cour de Paris et par le nouveau ministère au tribunal de la Seine et à la cour de Lyon, sans que des membres indignes, couverts par la possession, en eussent été chassés. Ce n'était point seulement une faiblesse, c'était un défi. La chambre devait le relever.

Telles étaient les pensées qui agitaient la majorité des députés et dont M. Hyde de Neuville se fit l'organe; il annonça, dès le 23 octobre, qu'il comptait user de son initiative pour demander la réduction des tribunaux. Sa proposition, développée à la tribune le 3 novembre, avait au fond une tout autre portée. La diminution du nombre des magistrats n'était, alors comme aujourd'hui, qu'un prétexte, l'épuration poursuivie par un parti politique au profit de ses passions était le but. Le cabinet ne pouvait s'y tromper; il était résolu à ne point devenir l'instrument des vengeances et se prépara à résister.

M. Hyde de Neuville avait proposé de réduire les cours royales d'un tiers et les tribunaux de moitié. Il soutenait qu'en 1789, pour remédier à la trop grande étendue du ressort des parlemens qui donnait lieu à des « abus peu importans, » on s'était précipité dans un excès contraire; qu'on avait multiplié les sièges pour donner satisfaction à la « manie des places, » qui est un des maux inséparables de la tyrannie.

La seconde partie de la proposition portait que « Sa Majesté serait suppliée de suspendre pour une année l'institution royale des juges qui doivent composer définitivement les tribunaux. » M. Hyde de Neuville reconnaissait ce qu'avait de délicat une résolution qui était au fond un acte de défiance contre M. Pasquier et M. Barbé-Marbois; « mais le roi ne pouvait ignorer que tous les bons esprits en France étaient effrayés de voir accorder avec précipitation, d'avoir vu donner (il fallait avoir le courage de le dire) l'institution royale à des hommes indignes qui avaient profité d'une méprise. » L'auteur de la proposition ne voulait pas aller chercher ses exemples dans les actes accomplis par Bonaparte, mais nul n'ignorait qu'il avait suspendu l'inamovibilité pendant cinq ans. N'était-ce pas quand les passions étaient en mouvement qu'il fallait demander au temps le soin de les calmer? Si l'on objectait qu'un ajournement de l'institution était une menace, il serait facile de répondre qu'au contraire, « la crainte de perdre son emploi et de n'être pas confirmé engagerait le juge à redoubler de zèle dans l'exercice de ses fonctions. » (*Moniteur* du 5 novembre 1815.)

La mesure ne présentait point d'équivoque. Au moment où le député du Cher développait sa proposition, l'ordre judiciaire ne possédait qu'un titre précaire, moins trois cours et un tribunal institués par le roi auxquels il fallait ajouter certains magistrats individuellement nommés par ordonnance royale. Si le projet était accueilli, les magistrats régulièrement investis seraient dépouillés du caractère dont ils avaient été revêtus et, partageant le sort des autres compagnies judiciaires, ils verraient reculer d'une année une garantie annoncée depuis quinze ans et promise en vain depuis dix-neuf mois.

Les députés de 1815 se saisirent du projet avec joie et lui donnèrent une portée qui, sous la parole hautaine du rapporteur, M. de Bonald, n'allait à rien moins qu'à menacer dans leur ensemble l'organisation judiciaire et les hommes qui la composaient. Ne déguisant pas son dessein de rapprocher les cours royales et les tribunaux de ce qu'étaient jadis les parlemens, les bailliages et les justices locales, M. de Bonald traçait un séduisant tableau de la justice sous l'ancien régime, osait affirmer que le nombre des juges s'était considérablement accru, soutenait que les codes offraient aux ignorans les moyens de multiplier la chicane, tandis que les procès étaient favorisés par un accès trop prompt auprès des tribunaux, qu'il était nécessaire de reconstituer les grands corps judiciaires, de diminuer le nombre des cours pour augmenter les compagnies; qu'il importait peu de faire des mécontens, puisqu'il s'agissait d'exclure des ennemis du roi.

Quelle que fût l'assurance avec laquelle le rapporteur soutînt sa

thèse et donnât cours à ses passions contre le nouveau régime, elle n'approchait pas des théories audacieusement émises sur l'inamovibilité. A l'entendre, ce n'était point une garantie; elle n'ajoutait rien à l'intégrité du juge fidèle, elle assurait aux juges corrompus une longue et scandaleuse impunité ou favorisait une coupable indolence. Trahissant sa pensée secrète, le rapporteur allait jusqu'à dire : « Si telle était la disposition des esprits, l'influence des circonstances, qu'il y eût dans la société autant de juges faibles, corrompus, ignorans que de juges courageux, intègres, éclairés, un ordre judiciaire inamovible serait un malheur. » Quel était donc l'intérêt, quelle était l'origine de l'inamovibilité? Selon M. de Bonald, elle n'était née ni de l'intérêt des justiciables, ni du respect de la justice, mais exclusivement du rôle politique des anciens parlemens, auxquels la royauté avait voulu conférer une garantie propre à assurer le libre exercice du droit de remontrances et la garde des lois fondamentales.

Malgré des argumens historiques si solides, la commission dont M. de Bonald était le rapporteur s'était déclarée favorable à l'inamovibilité, mais, étendant la proposition Hyde de Neuville et s'inspirant du décret de 1807, elle instituait un stage d'un an pendant lequel tout magistrat demeurerait amovible en se bornant à acquérir des titres à l'investiture. La majorité ultra-royaliste transformait un expédient en une mesure définitive. En terminant, le rapporteur faisait un appel à tous ceux qui voulaient sauver la France, traçait le tableau des dangers que courait le royaume, laissant entendre que les juges institués trompaient sa confiance, que les attentats contre l'ordre public n'étaient punis qu'avec faiblesse, et que certains jugemens récens pouvaient avoir pour l'avenir de la royauté des suites plus graves qu'une sédition.

Ce rapport écrit avec art, plein de subtilité et d'adresse, était le manifeste d'une majorité qui ne cachait pas son désir de revenir en tout à l'ancien régime. La discussion devait ajouter fort peu aux argumens du rapporteur. Tout le discours de M. de Bonald ne fut qu'une longue attaque contre les magistrats en fonctions. « Nous savons, dit-il, quelle est la composition actuelle des tribunaux. Un cri général s'élève de tous les points de la France pour réclamer leur réforme. » Il concluait en demandant qu'on ne s'en remît pas du devoir d'opérer l'épuration des cours au ministre qui n'avait pas su les composer, mais qu'une commission de députés fût chargée de ce soin. Ainsi un parti dominant dans la chambre, enflammé des plus ardentes passions, menaçant un ministère plus modéré que lui, voulait décréter une épuration presque totale dans un intérêt exclusivement politique.

L'opinion publique s'était émue du rapport de M. de Bonald: la

presse l'avait discuté avec ardeur; des publicistes l'avaient réfuté. Les libéraux, qui n'avaient pas encore rompu avec la restauration, suppliaient les chambres de ne pas commettre une faute qui « autoriserait à conclure que tous les gouvernemens sont également amoureux du pouvoir arbitraire. »

A la chambre des députés, MM. Pasquier, Beugnot, de Barante, invoquèrent tour à tour la charte; ce dernier montra quelle serait l'intolérable situation des magistrats mis en surveillance pendant une année, entourés et comme étouffés par la délation, ne pouvant conserver ni la liberté de leur esprit, ni l'indépendance de leurs jugemens. En vain avouera-t-on qu'on se livre à une expérience, qu'on essaie des juges. Que diront les justiciables de 1816? et de quel droit seront-ils privés des garanties indispensables en une société réglée? — La discussion de la chambre des députés semblait terminée, lorsque M. Royer-Collard, prenant la parole, porta le débat à une hauteur inconnue avant lui. Jamais, à aucune époque, l'inamovibilité ne fut défendue en de tels termes : il marqua ce grand principe de traits ineffaçables. Après avoir montré l'ordre social tout entier reposant sur le respect des lois et les tribunaux institués pour assurer ce respect, M. Royer-Collard prouvait qu'il n'y avait pas pour la société d'intérêt plus grand que l'impartialité des jugemens, pas de ministère aussi important que celui du juge. « Lorsque le pouvoir, disait-il, chargé d'instituer le juge au nom de la société, appelle un citoyen à cette éminente fonction, il lui dit : « Organe de la loi, soyez impassible comme elle. Toutes les passions frémiront autour de vous; qu'elles ne troublent jamais votre âme. Si mes propres erreurs, si les influences qui m'assiègent, et dont il m'est si malaisé de me garantir entièrement, m'arrachent des commandemens injustes, désobéissez à ces commandemens; résistez à mes séductions, résistez à mes menaces. Quand vous monterez au tribunal, qu'au fond de votre cœur il ne reste ni une crainte, ni une espérance; soyez impassible comme la loi. » Le citoyen répond : « Je ne suis qu'un homme, et ce que vous me demandez est au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop fort et je suis trop faible; je succomberai dans cette lutte inégale. Vous méconnaîtrez les motifs de la résistance que vous me prescrivez aujourd'hui et vous la punirez. Je ne puis m'élever toujours au-dessus de moi-même, si vous ne me protégez à la fois et contre moi et contre vous. Secourez donc ma faiblesse; affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance; promettez que je ne descendrai point du tribunal, à moins que je ne sois convaincu d'avoir trahi les devoirs que vous m'imposez. » — Le pouvoir hésite; c'est la nature du pouvoir de se dessaisir lentement de sa volonté. Éclairé enfin par

l'expérience sur ses véritables intérêts, subjugué par la force toujours croissante des choses, il dit au juge : « Vous serez inamovible. » — « Tels sont, messieurs, l'origine et les motifs, l'histoire et la théorie du principe de l'inamovibilité, principe absolu, qu'on ne modifie point sans le détruire, et qui périt tout entier dans la moindre restriction; — principe qui consacre la charte, bien plus que la charte ne le consacre, parce qu'il est antérieur et supérieur à toutes les formes et à toutes les règles de gouvernemens, qu'il surpasse en importance; principe auquel tend toute société qui ne l'a pas encore obtenu, et qu'aucune société ne perd, après l'avoir possédé, si elle n'est déjà tombée dans l'esclavage; principe enfin qu'on a toujours vu, qu'on verra toujours menacé par la tyrannie naissante, et anéanti par la tyrannie toute-puissante. »

Les sages sentirent quelle était la puissance de l'orateur qui venait de se révéler; les exaltés ne virent en lui qu'un théoricien étranger aux vrais besoins de la France, un philosophe dont la raideur n'entendait rien à la politique; il s'en fallut de peu que les ultras ne traitassent de bonapartiste le fier esprit qui, demeuré fidèle à la monarchie constitutionnelle, avait traversé depuis vingt-cinq ans les révolutions et les despotismes en refusant également de se courber ni de servir.

Le vote de la chambre donna aux violens la satisfaction immédiate qu'ils souhaitaient : par 189 voix contre 158, la proposition Hyde de Neuville fut votée; pendant un an, l'inamovibilité était suspendue à l'égard de tous les magistrats de France. Il est vrai que M. de Bonald échouait dans la proposition qu'il avait faite, mais telle qu'elle était votée, la loi était funeste, car elle constituait une de ces mesures d'exception que les partis triomphans se plaisent à faire lorsque le frein de la raison ne les arrête pas.

Heureusement, la chambre des pairs veillait au salut de la charte. C'est devant elle que le ministère comptait triompher des entraînemens aveugles auxquels avaient cédé les députés. Aux discours du comte Molé, de M. de Lally-Tollendal, du duc de la Rochefoucauld, rappelant combien de malheurs avait déjà causés à la France le mot d'épuration et demandant si on voulait renouveler le système de délation qu'il autorisait au profit de ceux qui convoitaient des places, le garde des sceaux Barbé-Marbois ajouta les plus nobles efforts, discutant avec fermeté et s'écriant enfin : « Un tribunal entier qu'on peut éconduire, qu'est-ce autre chose qu'une commission? Et l'histoire, quand il s'agit de commissions, n'examine pas quels magistrats les composaient : elle ne parle que des victimes. » Le langage des royalistes, soutenant qu'ils voulaient arracher la justice aux mains d'ennemis de la monarchie, ne fit aucune impression sur des esprits fermes qui étaient résolus à ne pas laisser

glisser le pouvoir aux mains des violens, et la résolution de la chambre des députés fut rejetée, le 19 décembre, par 91 voix contre 44.

La magistrature était sauvée de la tempête qui la menaçait : elle avait échappé à la crise la plus grave qu'elle eût eu à subir, mais il lui restait à traverser les caprices de l'investiture royale.

Cette mesure, qui semblait insuffisante aux fougueux royalistes, permettait au pouvoir d'étendre la main sur tous les sièges. Les libéraux, à chaque exclusion de magistrats, poussèrent des clameurs, et nul d'entre eux n'en a perdu la mémoire. L'épuration des corps judiciaires, accomplie par l'investiture, l'inamovibilité suspendue en fait pendant vingt mois et menacée dans son principe, les ultras projetant un bouleversement plus complet encore et succombant dans leur imprudente entreprise, tels furent les griefs que, dans tout le cours de la restauration, l'opposition ne se lassa pas de rappeler. Députés, historiens, publicistes s'accordèrent à flétrir ces épurations. Leur souvenir odieux sauva peut-être la magistrature menacée en d'autres temps par des partis différens animés de passions semblables. Ni le duc de Broglie, ni M. de Vaulabelle, ni M. Jules Favre ne pardonnèrent à la restauration une faute dont, à leurs yeux, elle ne s'était jamais justifiée.

On retrouve ce sentiment des contemporains dans la vivacité avec laquelle l'institution des juges-auditeurs fut attaquée en 1828 et en 1829. Créés sous l'empire, en 1808, ces juges pouvaient être envoyés d'un tribunal à un autre dans le ressort de la cour à laquelle ils étaient attachés ; jusqu'en 1820, le ministre de la justice ne parut pas se douter du parti qu'il pouvait tirer de ces magistrats volans ; mais il ne tarda pas à le comprendre : une ordonnance développa leur rôle, et près de six cents furent nommés de 1821 à 1828. Nul ne pouvait contester que le ministère eût eu un but politique et qu'une atteinte eût été portée au principe d'inamovibilité. Ces réclamations parties de tous côtés parvinrent jusqu'à la chambre qui venait d'être élue en 1828, et un projet de loi supprimant les auditeurs fut promis par le ministère Martignac. MM. de Villèle et de Peyronnet avaient forcé tous les ressorts du pouvoir afin de lutter contre le flot montant des idées libérales. Affectation de choisir les magistrats parmi d'anciennes familles, dédain des barreaux, dont le libéralisme était suspect, envoi des magistrats du ministère public d'une extrémité à l'autre du royaume, emploi habile des auditeurs, tout avait été mis en œuvre pour briser l'indépendance de la magistrature. Spectacle singulier! tant d'efforts furent impuissans : malgré les nominations de royalistes, l'esprit de corps l'emporta sur l'esprit de parti. Les magistrats se formaient aux mœurs constitutionnelles. Aux lamentations des roya-

listes déplorant, sans se l'expliquer, le mauvais esprit des cours, répondaient les hommages de la reconnaissance publique entourant les juges dont l'indépendance avait garanti la loyale application de la charte. Tant il est vrai que, dans notre siècle, les corps judiciaires, quel que soit le mode de leur recrutement, reçoivent et partagent tôt ou tard, si leur indépendance et leur fixité sont garanties, les sentimens, les principes et les convictions qui animent la bourgeoisie et qu'échappant à l'esprit de caste, ils n'entament de luttes prolongées qu'avec les opinions extrêmes et l'intolérance des partis!

III.

La révolution de juillet 1830 trouva les corps judiciaires en majorité favorables aux Bourbons, mais effrayés de l'aveuglement du roi, décidés à se prononcer contre l'agresseur, quel qu'il fût, une magistrature enfin qui se serait rangée tout entière autour de Charles X si les libéraux eussent tenté quelque insurrection, mais que la violation de la charte déterminait à se rallier autour du nouveau pouvoir né du besoin de la défendre et de sauver la société de l'anarchie.

Dès les premières heures qui suivirent la révolution, il fallait décider si une nouvelle investiture serait prescrite. La gauche, qui sentait son triomphe, voulait en profiter pour enlever dans la révision de la charte la promesse d'une épuration générale.

Cette mesure fut repoussée par la question préalable, et on pouvait croire la question vidée, lorsque M. Mauguin, reprenant le même vœu, proposa par un article additionnel que tous les magistrats cessassent leurs fonctions dans le délai de six mois, s'ils n'avaient pas reçu, avant cette date, leur institution. A M. de Brigode qui défendit la mesure, le rapporteur M. Dupin répondit avec fermeté, ne niant pas les mauvais choix des ministres de Charles X, mais ajoutant « qu'à chaque mutation du gouvernement, on avait voulu s'emparer du pouvoir judiciaire pour le faire servir à l'intérêt d'un parti, » que les gouvernemens nouveaux se donnaient une force considérable en sachant maintenir l'organisation judiciaire même malgré ses vices, que le parquet renfermait les élémens les plus contraires au nouveau régime, qu'on saurait y faire pénétrer l'opinion dominante, mais qu'il fallait éviter avant tout de renouveler, en ébranlant les juges, les fautes du passé.

En vain M. Salverte essaya de soulever contre la magistrature les récens griefs d'arrêts de répression ; M. Villemain rappela fort à propos le langage qu'inspiraient en 1815 les passions exaltées contre la magistrature; il soutint que si l'inamovibilité devait être acquise par une espèce d'effort sur les impressions de la chambre,

elle n'en vaudrait que mieux, le principe sortant d'une telle épreuve mieux consacré; qu'il était vain de rappeler les condamnations contre les journalistes, puisqu'on pouvait mettre en regard le récent arrêt par lequel une cour avait déclaré injurieuse pour le pouvoir la supposition qu'il pût violer les lois, frappant d'avance le coup d'état d'anathème.

M. Mauguin se livra alors à une des sorties violentes qui étaient le propre de son talent : il traça le tableau des cours remplies des partisans du droit divin, d'ennemis secrets de la souveraineté nationale; emporté par l'ardeur de sa parole, il osa déclarer que Louis XVIII avait bien fait de changer en 1815 tous les magistrats, qu'il fallait à une réaction savoir opposer une réaction nouvelle, et que le secret de la force pour un pouvoir nouveau était l'art de supprimer toute résistance, d'abaisser tout obstacle.

Après des observations de M. Madier de Montjau reconnaissant les aberrations de quelques magistrats, mais déclarant que l'immense majorité était incapable de se laisser aller à juger en matière civile sous l'influence de sentimens politiques, toutes les propositions furent rejetées à une grande majorité.

Malgré ce succès, les défenseurs de la magistrature n'étaient pas sans inquiétude. Le ministre de la justice, M. Dupont (de l'Eure), qui aurait dû se joindre aux adversaires de la proposition, avait gardé le silence; ses amis protestaient contre la générosité impolitique de la chambre. Ils essayaient de compromettre le nom du roi, qui (nous le tenons de bonne source) s'était dès le début exprimé sur ce point avec la netteté d'un bon sens éclairé par l'expérience de 1815, et qui eut quelque plaisir à placer à la tête du parquet de la cour de cassation celui qui avait contribué à sauver la magistrature. Néanmoins il était évident que, pour dissiper les préventions, il fallait qu'un sang nouveau pénétrât dans le corps judiciaire. Les démissions autant que les révocations des membres du parquet rendaient les nominations nombreuses : les choix furent rapides et heureux; en quelques jours, le barreau donna à la magistrature des noms qui devaient l'honorer, MM. Victor Lanjuinais, Vivien, Barthe, Berville, Bernard (de Rennes), Aylies, Tardif, et tant d'autres, destinés soit à entrer dans les chambres, soit à s'élever à la fois dans la hiérarchie judiciaire et dans l'estime publique. Pendant ce temps, les cours s'assemblaient pour prêter, conformément à la loi, le serment au roi des Français et à la charte. D'honorables scrupules déterminèrent quelques magistrats à s'abstenir. Les démissions ne dépassèrent pas une centaine.

M. Dupont (de l'Eure) ne bornait pas ses soins au remaniement du personnel; il proposait dès le 2 septembre l'abolition des juges auditeurs. Le rapporteur, ancien garde des sceaux du ministère

Martignac, condamna l'institution : « Il semble, disait M. Bourdeau, que tous les efforts du pouvoir ont été concertés, tous les moyens pris pour avoir une classe docile de magistrats, à l'aide de laquelle la majorité d'une chambre pût être arrangée suivant les intérêts ou les inspirations politiques du moment. Les députés n'eurent pas de peine à s'associer à son langage, et la loi fut votée avec cette distinction que les juges auditeurs seraient sur-le-champ supprimés, tandis que l'institution des conseillers auditeurs devait disparaître par voie d'extinction.

Mais l'intérêt n'était pas absorbé dans ces minces détails. Quel était l'esprit des corps judiciaires? Dans quelle mesure étaient-ils dévoués au passé? Comment pourrait-on modifier leurs tendances? Avait-on bien fait de repousser une institution nouvelle? Ne serait-il pas possible de revenir sur le vote du 7 août? Tels étaient les doutes que soulevaient à tout instant, dans la gauche, les députés les plus attachés au nouveau gouvernement.

Pendant que ces débats avaient lieu à Paris, l'agitation, fort vive en province, était loin de s'apaiser. Les mois d'août et de septembre avaient vu les ordonnances de nomination se succéder au *Moniteur* sans que l'impatience publique fût satisfaite. C'est le malheur des gouvernemens nouveaux de demeurer bien au-dessous de l'attente de leurs amis et d'être condamnés à multiplier les déceptions à mesure qu'ils accordent des faveurs. Les ambitions de tous ceux qui avaient concouru aux élections libérales de 1828, qui avaient été persécutés par le ministère du coup d'état et qui avaient lutté pour la réélection triomphante des 221 étaient surexcitées à tel point que le garde des sceaux, les ministres et les députés étaient assiégés de sollicitations qui prenaient parfois le ton de la sommation. Il se trouva de mauvaises têtes qui imaginèrent de provoquer des incidens bruyans pour faire céder la chancellerie. A Metz, lors de l'installation, des magistrats furent insultés, on menaça de les arracher de leur siège, on demanda leur démission avec violence. A Poitiers, des démonstrations de blâme public eurent lieu contre une partie des conseillers. A Nancy, où la prestation de serment s'était faite sans trouble, où la cour était entourée du respect public, les têtes s'étaient montées pendant les vacances judiciaires; on avait vu de nombreuses démissions données dans plusieurs cours royales; on avait compté les succès d'un barreau qui semblait avoir été oublié; on se demanda s'il était juste que Nancy n'eût pas aussi « sa révolution judiciaire. » Quelques jours avant la rentrée, huit magistrats reçurent avis d'avoir à donner leurs démissions sous peine d'être exposés à la mort. L'audience de rentrée, à laquelle le barreau refusa d'assister, fut troublée par des manifestations; des sifflets accompagnèrent les conseillers, des

poursuites entamées n'arrêtèrent pas les menaces; des écrits injurieux furent répandus dans le ressort. Il n'était pas besoin d'un tel scandale pour exciter l'esprit des députés; de tous côtés ils recevaient les doléances de leurs électeurs. Ils saisirent la première occasion de les porter à la tribune. Elle ne se fit pas attendre.

Sur la pétition de dix-neuf avocats de Clermont déclarant que les juges de Charles X n'obtiendraient jamais la confiance du pays, qu'ils se refusaient à comprendre comment la toge du magistrat serait plus inviolable que le manteau de la pairie ou le sceptre royal et qu'il fallait une institution nouvelle pour épurer la magistrature, la commission proposa le renvoi au ministre de la justice, qui serait invité à mettre tous les dépositaires des pouvoirs publics en harmonie avec l'ordre de choses nouveau. M. Dupin, en repoussant le renvoi, ne se borna pas à invoquer les promesses formelles de la charte et le contrat qui était né du serment librement prêté par les magistrats, il montra qu'une investiture ajournée « était une suspension de la justice et plus encore un renversement de toute justice. » — « Si je condamne un tel, dirait le juge, il me fera perdre ma place; si, au contraire, je sers les intérêts d'un tel, il m'appuiera, il me protégera. » Pénétrant jusqu'au fond de la question, M. Dupin demandait à la commission des pétitions si, pour apprécier un intérêt civil, un juge devait être du même parti politique que les justiciables; avec de telles méfiances, il montrait l'impossibilité de composer un tribunal dans un pays où existait une grande diversité de sentimens; il estimait que pour lui il aimerait mieux confier la solution d'un procès à tel de ses adversaires politiques qu'à tel de ses amis et qu'il était heureux, pour la confiance de tous, qu'il y eût dans la magistrature des hommes de toutes les opinions.

Ce discours plein de bon sens ramena le calme dans les esprits; le débat avait trahi trop ouvertement les vues intéressées de tous ceux qui réclamaient à leur profit l'épuration judiciaire, la chambre refusa de prêter attention à de si misérables plaintes; l'ordre du jour fut voté à la presque unanimité.

L'énergie modérée de quelques hommes avait préservé le gouvernement naissant d'une lourde faute. Des récriminations se firent encore entendre; mais ces avidités impatientes que la distribution soudaine de quatre cents places dans les parquets n'avait pas satisfaites furent calmées par le temps. Deux ans après la révolution de juillet, nul ne réclamait plus d'épurations générales. L'opinion publique, un moment agitée, n'avait pas tardé à reprendre son assiette et la magistrature à retrouver le respect auquel elle était accoutumée. Appartenant à cette classe moyenne qui avait fait la révolution, les magistrats vivaient en plein accord avec la société

de province, dont le nouveau régime avait couronné les vœux. Les institutions créées par la nation, ainsi que les lois pénales adoucies par elle, s'unissaient pour rendre leur tâche plus facile. Il est aisé de savoir ce que fut la magistrature sous le gouvernement de juillet. A aucune époque de notre histoire parlementaire, les discussions du budget ne furent plus fécondes en renseignemens sur la marche des services publics. Grâce à l'étendue de ces discussions, nous connaissons les griefs et les vœux exprimés, les projets de réformes judiciaires conçus pendant dix-huit ans.

A l'institution en elle-même aucune critique générale ne fut adressée. Ce n'est pas ici le lieu de suivre les débats qui s'élevèrent sur l'extension de la compétence des juges de paix, sur l'organisation de la suppléance au tribunal de la Seine, sur la meilleure forme à donner à l'organisation du noviciat judiciaire. Il faut lire ces discussions remplissant plusieurs séances des deux chambres, pour se rendre compte de l'éclat que leur donnait la parole du premier président Portalis, celle de M. Laplagne-Barris, de M. Vivien ou de M. Barthe. Ce que nous voulons retenir des débats annuels sur le budget, c'est le tableau des accusations portées alors par l'opposition. Sans y insister, les orateurs faisaient allusion à la sévérité de la magistrature en matière de presse. En leur rendant la connaissance de quelques infractions politiques, les lois de septembre avaient fait aux tribunaux le plus funeste présent, elles avaient mis les juges dans cette situation déplorable qui est commune à toutes les causes politiques, où leurs jugemens ne passent jamais pour l'expression de leur conscience, mais pour un acte de faiblesse intéressée soit envers le gouvernement, soit envers l'opposition dont on les accuse de rechercher les faveurs. Ce qui revenait le plus souvent, c'étaient les critiques contre les cours royales, qu'on accusait de distribuer avec partialité le profit des annonces judiciaires et d'avoir ainsi accordé aux journaux ministériels de scandaleuses subventions. En relisant ces grands débats de 1845 et de 1846, on demeure frappé de l'importance attachée par le ministère à une mission discrétionnaire qu'il était si facile de modifier et de l'attention apportée par la chambre des députés à un abus qui de loin semble peu important. N'est-ce pas pour nous un irrécusable témoignage de la situation de la magistrature en 1847? On n'avait rien à lui reprocher d'essentiel. — Un grief bien autrement grave était le nombre des magistrats faisant partie des chambres. Soixante et onze députés appartenaient à la magistrature, et sur quarante-neuf magistrats de la cour de cassation, quatorze siégeaient au Luxembourg et onze au Palais-Bourbon. Mais était-ce l'organisation judiciaire qu'il fallait accuser, alors qu'il eût suffi de voter une loi d'incompatibilité pour porter remède à cet abus?

Ainsi, dix-sept années de discussions sans entraves n'avaient mis en lumière que des abus étrangers à la nature des juridictions et aux fautes des juges, mais se rattachant aux rapports imprudemment établis entre les cours royales et la presse, à la présence de trop de magistrats sur les bancs des chambres et aux promotions accordées aux sollicitations intéressées des députés.

IV.

Aussi le gouvernement issu de la révolution de février ne prit-il pas au sujet de la magistrature, une de ces résolutions soudaines que provoquent les rancunes accumulées de l'opinion publique. Le 2 mars, le ministre de la justice, en allant successivement présider les audiences solennelles tenues au palais de justice était sincère lorsqu'il avouait qu'il n'avait aucun projet arrêté : « Ce que deviendra l'institution de la magistrature, disait-il, je ne puis vous le dire, nous l'ignorons tous. L'assemblée nationale prononcera seule sur votre sort. » Ou ces paroles n'avaient pas de sens, ou elles constituaient de la part du gouvernement une promesse de ne rien résoudre à coups d'autorité et de ne pas user de son pouvoir dictatorial. Le changement du personnel des parquets absorbait d'ailleurs tous ses soins, et *le Moniteur* était rempli de longues listes d'avocats-généraux et de substituts destitués. Aucun magistrat inamovible n'avait encore été atteint, lorsque parut une circulaire menaçante du ministre de l'intérieur (M. Ledru-Rollin), aux commissaires du gouvernement. « Quels sont vos pouvoirs ? écrivait le ministre. Ils sont illimités. Agens d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi... Quant à la magistrature inamovible, vous la surveillerez, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine... »

Les commissaires n'eurent garde de négliger de telles excitations. Chaque courrier apportait à Paris la preuve de leur intempérance : ils suspendaient, parfois révoquaient des juges, allaient jusqu'à frapper un tribunal tout entier. En certaines villes, la colère populaire avait protesté, ramené de force sur leurs sièges les magistrats et chassé les commissaires. Dans le sein du gouvernement provisoire, ces désordres avaient leur contre-coup, M. Ledru-Rollin défendant ses tout-puissans délégués, et M. Crémieux s'élevant contre leurs empiètemens. Un instant, on crut que les deux ministres s'entendraient pour subordonner les suspensions à une délibération du cabinet; mais le gouvernement n'eut pas le courage de désavouer longtemps ses commissaires. Un décret du 24 mars approuvait en bloc toutes les suspensions des magistrats inamovibles pro-

noncées dans les provinces et déclarait qu'elles se prolongeraient jusqu'à ce que le ministre en ordonnât autrement. Ainsi, le gouvernement central tolérait chez ses délégués l'exercice abusif d'un pouvoir qu'il ne s'était pas reconnu; c'était encore trop peu au gré des violens. Un décret proclama que le principe de l'inamovibilité avait disparu avec la charte de 1830 et qu'il était incompatible avec le gouvernement républicain. Provisoirement et jusqu'au jour où l'assemblée nationale réglerait l'organisation judiciaire, la suspension ou la révocation des magistrats pouvait être prononcée par le ministre de la justice. (Décret du 17 avril 1848.)

Tout aussitôt quatre premiers présidens furent suspendus. Les décrets se multiplièrent pendant quinze jours sans que M. Crémieux osât faire insérer au *Moniteur* ces actes arbitraires, contre lesquels la presse, revenue de son premier effroi, commençait à protester avec violence. D'ailleurs les pouvoirs dictatoriaux expiraient. Le 4 mai, l'assemblée nationale était réunie, et, le 6, elle entendait les rapports des membres du gouvernement provisoire. En rendant compte des travaux qu'il avait accomplis en dix semaines, le successeur improvisé de M. Hébert fut forcé d'adresser aux magistrats des éloges qui, dans sa bouche, sont les plus précieux de tous les témoignages. « En dehors de la politique, dit-il, la justice ne manquait à aucun de ses devoirs. Soigneuse des intérêts privés des citoyens, débattant devant elle leurs prétentions respectives, soigneuse de la liberté des citoyens poursuivis pour des faits qui rentrent dans le droit commun, la justice remplissait avec zèle, avec impartialité, cette partie si importante de ses attributions. Malgré quelques imperfections que nos assemblées nationales s'étudieront à faire disparaître, aucun peuple n'a des lois plus claires, plus simples que nos lois civiles et criminelles. Les juges en font une sage application, et notre magistrature dans l'accomplissement de ce devoir n'a certes aucun reproche à subir. » (*Moniteur* du 7 mai 1848, p. 969.)

« Le ministre de la révolution » ajoutait qu'il s'était contenté de suspendre quelques magistrats, mais qu'il n'avait pas révoqué un seul juge en présence des longues habitudes qui donnaient à la magistrature assise un caractère d'inviolabilité. De l'incompatibilité du principe de l'inamovibilité avec le gouvernement républicain pas un mot ne fut dit. M. Crémieux n'avait garde de renouveler à ce moment la déclaration aussi solennelle que maladroite contenue dans le décret du 17 avril. La commission chargée, dès le 2 mars, de préparer la loi constitutionnelle sur la magistrature avait commencé ses travaux et elle était loin d'admettre que l'inamovibilité eût péri avec la charte de 1830. Elle se bornait à différer de trois mois l'investiture des corps judiciaires, mais elle subordon-

nait pour l'avenir toute révocation de juge à une décision de la cour suprême précédée d'un débat contradictoire, rétablissant ainsi l'inamovibilité. Le comité de constitution, de son côté, n'avait pas hésité à proclamer ce principe.

Ainsi, pour l'avenir, l'inamovibilité était reconnue, mais, comme le parti royaliste en 1815, comme les partisans passionnés de la révolution après 1830, les républicains de 1848 entendaient en ajourner le bénéfice jusqu'au moment où ils auraient pu éliminer tous leurs adversaires politiques.

Dans la discussion de la constitution, l'organisation judiciaire ne donna pas lieu à de longs développemens. La théorie de l'incompatibilité des juges inamovibles et du gouvernement républicain n'eut même pas l'honneur d'une discussion. Le temps pressait, les pensées étaient ailleurs; chacun songeait à l'élection prochaine du président de la république; d'un commun accord, toutes les questions graves étaient renvoyées aux lois organiques. C'était donc vers les projets d'organisation que se tournait l'attention publique. La commission extra-parlementaire formée le 2 mars 1848 avait déposé en juin un projet dont le principal défaut était de soulever à la fois les questions les plus diverses : suppression de la chambre des requêtes, les cours ramenées à dix-neuf, les tribunaux réduits à un seul par département, le jury étendu aux matières correctionnelles, remplaçant les chambres d'accusation et chargé de fixer la peine et les dommages-intérêts, la distinction du fait et du droit imposée aux juges afin de préparer le jury civil, l'âge de la retraite fixé à soixante-dix ans, les compétences et les procédures modifiées, le pouvoir du ministre de la justice habilement limité par les présentations des cours jointes au barreau qui était chargé de tempérer l'esprit de corps, enfin une organisation du noviciat judiciaire, telles étaient les nombreuses réformes accumulées dans une même loi.

De tous côtés, des critiques s'élevèrent contre des changemens auxquels l'opinion des jurisconsultes n'était pas préparée et que la commission n'avait pas pris le temps de mûrir. La cour de cassation combattit le projet avec une impitoyable logique; des écrits se multiplièrent. Les représentans du peuple se montrèrent plus vifs encore que les magistrats; la suppression de huit cours et de deux cents tribunaux, l'atteinte portée à la propriété des offices avaient causé dans les provinces une irritation dont chaque député se fit l'écho. Le gouvernement devait en tenir compte. Le ministre de la justice, M. Marie, retira ce projet afin de lui en substituer un nouveau plus modéré, dans lequel, sauf le projet d'une institution nouvelle, aucune des réformes contestables n'était maintenue. La commission

de l'assemblée nationale en atténua encore la portée, tout en maintenant l'investiture républicaine. C'est sur ce point que s'engagea la véritable discussion. M. de Montalembert vint demander que l'institution promise par la constitution fût donnée à tous les magistrats inamovibles. Il rappelait le décret du gouvernement provisoire affirmant que l'inamovibilité était incompatible avec le principe républicain, et montrait cette déclaration frappée d'un double démenti par le sentiment public et par le texte de la constitution républicaine. Entrant dans les détails de l'exécution, il prouva que cette mesure allait livrer à l'anarchie les corps judiciaires, suspendre la justice, condamner la magistrature, à partir du jour où la loi serait promulguée, à se transformer en solliciteuse ou à recourir à des intermédiaires chargés de circonvenir les ministres pour leur représenter sa position, ses droits, ses devoirs, ses besoins. L'effet de ce discours fut profond. M. Crémieux lui répondit en soutenant que si l'assemblée nationale n'avait pas perdu le sens des événemens de février, si elle avait encore conservé l'esprit de la révolution, il lui était interdit de laisser debout un seul pouvoir qui fût antérieur à son origine. Il défendit les mesures qu'il avait prises contre les magistrats. Irrité des interruptions de la droite, le libéral de 1820 se donna le plaisir d'une attaque facile en s'écriant : « Avons-nous oublié ce que les gouvernemens précédens ont osé sur la magistrature? En 1815, vous l'avez brisée; il est vrai que vous appeliez cela de l'épuration. » L'agitation prolongée qui succéda à ce cri de colère prouva que nul n'avait oublié les fautes de la restauration.

Ce fut M. Jules Favre qui répliqua à l'ancien ministre de la justice, et qui tint l'assemblée sous le charme d'une éloquence qui était alors toute nouvelle. Parti de l'extrémité opposée de l'horizon politique, l'orateur républicain arrivait aux mêmes conclusions que l'ancien pair de France. Comme lui, il voulait conserver l'inamovibilité; mais s'il se levait pour la défendre, c'était dans l'intérêt de la république, afin d'éviter de porter dans le pays une perturbation funeste au gouvernement nouveau. Certes, il n'avait pas prévu que l'assemblée, que la nation elle-même dût être si peu réformatrice. Au lendemain de la chute de la monarchie, il avait cru que l'aurore d'un nouveau 89 allait se lever sur la France, que toutes les institutions allaient être retrempées au feu de la révolution, que le principe électif serait appelé à galvaniser les corps judiciaires; il avait compris alors que l'inamovibilité fût répudiée; mais le pays avait exprimé sa volonté : les réformes avaient été examinées avec défiance; la chambre avait repoussé les innovations, elle avait voulu rassurer les intérêts, conserver et rétablir. Il fallait tenir compte de

ce courant et ne pas chercher à le remonter; il le fallait surtout quand il s'agissait de la magistrature, dont le pays ne désirait pas le renversement, que le pays estimait, qu'il entourait de ses respects, parce qu'en dehors de la politique elle avait fait son devoir, qu'elle l'avait fait loyalement, honorablement; qu'elle jouissait en France d'un bon renom, et qu'à de très rares exceptions près, elle avait donné l'exemple de la vertu. A une loi organique apportant des réformes profondes, qu'avait substitué l'assemblée? Un projet de loi réduisant le personnel et laissant debout l'institution tout entière. L'orateur faisait remarquer qu'ainsi on allait présenter au pays une loi qui, n'ayant que le titre d'organisation judiciaire, sous prétexte d'organiser la justice, « laisserait tout debout et détruirait, en même temps que les abus seraient respectés, ce qui pouvait les rendre moindres, c'est-à-dire la garantie de l'inamovibilité judiciaire. » Répondant aux souvenirs évoqués par M. Crémieux, il soutint que la restauration avait péri parce qu'elle s'était jetée dans cette voie de réaction et de persécution. « Avez-vous pu méconnaître, lui dit-il, à quel point avaient été impopulaires les épurations opérées par la restauration sur la magistrature de l'empire? Est-ce que cela n'a pas été contre la restauration un reproche perpétuel dont jamais elle ne s'est justifiée? Eh bien! que vous conseille-t-on encore une fois? On vous conseille d'imiter ces précédens, de déclarer vacante la totalité des places de la magistrature, de mettre aux mains du ministre de la justice le sort de deux mille fonctionnaires et de leurs familles, de prendre une mesure qui serait révolutionnaire sans être réformatrice, qui ne serait qu'un changement de personnes et qui ferait croire que le gouvernement de la république n'est qu'un gouvernement de créatures. »

La cause était gagnée, et le rapporteur, M. Boudet, fut impuissant à détourner l'assemblée d'adopter l'amendement de M. de Montalembert : 344 voix contre 322 proclamèrent le maintien de l'inamovibilité.

La majorité était-elle formée de voix coalisées contre la république? Nullement. On comptait dans son sein des républicains éprouvés, des libéraux de vieille date, tels que MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Leblond, Pagnerre, Édouard et Oscar de Lafayette, Ferdinand de Lasteyrie, Victor Lefranc, Guichard, Ferrouillat, des hommes comme Edgard Quinet et Victor Hugo. Tels étaient ceux qui, avec Jules Favre, à côté de MM. Dufaure et de Tocqueville, avaient voulu épargner à la république une perturbation qui aurait pu hâter sa perte.

En se déclarant favorable à l'inamovibilité, l'assemblée nationale avait condamné la loi; en refusant de passer à une troisième dé-

libération, elle renvoyait à l'assemblée législative la solution des problèmes soulevés par l'organisation judiciaire.

Dès que le ministère qui suivit les élections eut été constitué, le garde des sceaux, M. Odilon Barrot, chargea une commission extra-parlementaire composée des hommes les plus compétens de préparer un projet et un mois plus tard il était en mesure de le déposer sur le bureau de l'Assemblée. La plupart des dispositions votées par l'assemblée nationale s'y trouvaient reproduites : le personnel des cours et des tribunaux subissait une légère réduction, mais elle devait s'opérer par voie d'extinction ; les pouvoirs de la chambre d'accusation étaient confiés à la chambre correctionnelle; les chefs de compagnie devaient puiser les candidats qu'ils présenteraient à la chancellerie sur une liste permanente composée chaque année mi-partie par la magistrature, mi-partie par le barreau; la liste des candidats aux sièges de juges de paix devait être dressée par les conseils généraux; le soin de prononcer l'admission à la retraite pour infirmités était dévolu à la juridiction immédiatement supérieure à celle du magistrat atteint; les magistrats devaient s'abstenir dans les causes où plaideraient leurs parens en ligne directe; après vingt ans de magistrature dans un même siége, hors Paris, les magistrats avaient droit à l'augmentation du dixième de leur traitement; enfin, pour couronner toutes ces dispositions, le maintien intégral de la magistrature était décidé, et l'institution promise à tous dans les deux mois du vote de la loi.

La commission nommée par l'assemblée avait une telle hâte de voir cesser le provisoire et d'y substituer la garantie d'une inamovibilité réelle protégeant efficacement le magistrat institué qu'elle détacha du projet le titre premier, et le présenta d'urgence.

Le projet fut voté le 8 août 1849 comme un acte de solennelle réparation par 419 voix contre 186.

Le surlendemain, un décret levait la suspension prononcée contre les magistrats inamovibles et leur ordonnait de reprendre leurs siéges, l'institution des cours et tribunaux était fixée à la rentrée de novembre, tous les chefs de cour étaient convoqués à Paris pour y prêter le serment professionnel et recevoir en quelque sorte l'investiture qu'ils reporteraient aux magistrats de leur ressort.

Ainsi, vingt et un mois après la révolution de février, l'instabilité judiciaire, que ses partisans avaient voulu décréter, faisait place au rétablissement dans leurs charges de tous les magistrats suspendus, et le premier président Portalis pouvait dire à la magistrature de France assemblée que ce grand acte de consolidation était destiné à avertir les magistrats qu'ils appartiennent à l'ordre social encore plus qu'à l'ordre politique.

Entre tous les malheurs qu'entraînent à leurs suites les révolutions inutiles il faut compter au premier rang cette lassitude qui s'empare de l'esprit des hommes et qui les dégoûte des plus sages progrès par crainte du changement. Après la fièvre d'innovation qui porte à tout remuer, tout modifier, tout bouleverser, vient l'abattement pendant lequel on se contente de vivre en attendant l'heure où on se fera gloire de servir. Au délire de six mois qui avait suivi la révolution de février succéda un singulier état de prostration. On était las d'agir; les réformes judiciaires si sagement proposées par la commission de juin 1849 furent mises de côté : nul n'en demanda la discussion. Il semblait même que le mot de réforme fût écarté pour le punir du vilain rôle qu'il avait joué en servant de ralliement à l'émeute.

De son côté, la magistrature fit peu parler d'elle : elle était heureuse de la renaissance de l'ordre, se laissait aller à son horreur de l'anarchie et contribuait de tout son pouvoir à punir ceux qui tentaient par leurs actes ou leurs paroles de ramener le trouble dans la rue. Elle demeurait ainsi fidèle à cette mission sociale que M. Portalis avait définie. Il y avait cependant des lois d'ordre politique dont les magistrats avaient reçu la garde. La constitution de 1848, en instituant une haute cour de justice pour châtier les crimes d'état, avait confié à la cour de cassation un pouvoir redoutable, dont elle devait s'armer, en certains cas, de sa propre initiative; si le président de la république mettait obstacle à l'exercice du mandat de l'assemblée, s'il tentait de la dissoudre, les juges de la haute cour devaient se réunir immédiatement à peine de forfaiture (art. 68). En votant à la fin de la discussion sans débat presque sans examen cet article de la constitution, l'assemblée prévoyait-elle qu'elle instituait une des seules forces qui trois ans plus tard oserait lutter contre l'arbitraire au nom du droit?

Le 2 décembre, Paris apprit en s'éveillant que des placards signés du président proclamaient la dissolution de l'assemblée législative. Les places publiques étaient pleines de troupes, le palais de l'assemblée gardé, les généraux et les principaux citoyens jetés en prison; pendant que tous les hommes de cœur qui faisaient partie de l'assemblée se réunissaient à grand'peine à la mairie du xe arrondissement et prolongeaient la résistance jusqu'au moment où la force, impuissante à les dissoudre, allait les emprisonner, le palais de justice, que nul des conjurés n'avait songé à faire occuper, voyait se réunir dans l'une des salles de la cour de cassation les cinq juges de la haute cour et leurs deux suppléans. Le crime de haute trahison prévu par l'article 68 de la constitution était flagrant. Ils venaient accomplir simplement

leur devoir. La haute cour déclara se constituer et, devant nommer en dehors de son sein un procureur-général, elle désigna le conseiller Renouard. L'arrêt multiplié par des presses à lithographier fut sur-le-champ répandu et affiché dans Paris. M. de Maupas, averti trop tard, se hâta de réparer son erreur. Trois commissaires de police, des officiers de paix et un détachement de gardes républicains, commandés par un lieutenant, envahirent la chambre du conseil où siégeait la haute cour et la sommèrent de se séparer, sous peine d'être dissoute par la force et ses membres emprisonnés. La cour protesta et déclara qu'elle ne céderait qu'à la violence. La troupe fit alors évacuer l'enceinte de la justice en chassant de la cour de cassation les sept magistrats fidèles à la loi. Ils se retirèrent chez leur président M. Hardouin et rédigèrent le procès-verbal des faits que nous venons de rapporter. Le lendemain 3 décembre à midi, la haute cour se réunit de nouveau au palais de justice. M. Renouard, auquel avait été notifié l'arrêt de la veille, fut introduit et déclara qu'il acceptait les fonctions de procureur-général. La cour lui donna acte de sa déclaration, puis on délibéra sur les moyens d'agir. Tous semblaient manquer à la fois : la force était armée contre les lois ; les masses étaient indifférentes ou hostiles. Les meilleurs citoyens qui auraient pu se mettre à leur tête étaient à Vincennes, au mont Valérien ou dans les cellules de Mazas. Il fallut s'ajourner : l'acte de courage des membres de la haute cour demeura isolé ; ce fut la protestation impuissante, mais non stérile, du droit vaincu. Il est bon de l'opposer aux défaillances qui ont suivi la victoire.

V.

L'attachement aux garanties parlementaires, comme l'amour sincère de la liberté réglée, a été longtemps en France le privilège d'une élite. Il faut de longues années pour que les mœurs se forment. Tour à tour, dans notre siècle troublé, chaque parti, chaque intérêt est forcé de recourir à la liberté, comme à l'unique protectrice de ses droits, et ainsi s'accroît, par la faute même des gouvernemens, la base sur laquelle seront assises un jour les institutions libres. En 1848, de sanglantes insurrections; en 1851, la terreur de l'anarchie avaient porté les coups les plus funestes au gouvernement du pays par lui-même. Le besoin de silence, de repos, d'ordre à tout prix, telles étaient les passions au nom desquelles agissait le président de la république. A la magistrature qui avait été menacée dans son existence pendant près de deux années, qui était chaque jour insultée par les écrivains ou les orateurs de la

montagne, il promit la défaite des perturbateurs ennemis de l'ordre et de la société. Dans chaque compagnie, il y eut des magistrats qui répondirent à son appel et qui se déclarèrent prêts à obéir à tous les ordres. L'histoire ne parle pas de ceux qui refusèrent ces consignes de la dictature.

Dans chaque département, alors que depuis plusieurs semaines le calme était rétabli, au commencement de février, un général, un préfet, un magistrat furent convoqués pour désigner ceux que la déportation devait atteindre. Pendant tout l'hiver de 1851 à 1852, on vit se poursuivre cette œuvre d'arbitraire qui devait déshonorer le nom des *commissions mixtes.* On a eu tort de croire que l'ambition avait seule poussé les magistrats; ils cédaient autant à la terreur de l'anarchie qu'à leur désir de plaire; mais ils oubliaient, dans cette œuvre extra-légale qu'aucun code ne prescrivait et qu'aucun plébiscite ne pouvait justifier, le caractère indélébile que revêt tout serviteur du droit; ils abdiquaient leur mission de juges, supérieure à tous les pouvoirs qui passent, pour se faire les dociles instrumens de la politique. C'est ce que les vrais magistrats ne leur ont jamais pardonné.

La constitution de 1852, en ne parlant ni des juridictions, ni des magistrats, laissait subsister le principe de l'inamovibilité; mais en même temps, au fond des provinces, les commissions mixtes proscrivaient des juges et condamnaient à la transportation des magistrats en déclarant « que l'inamovibilité ne saurait être un refuge. » — Plusieurs furent ainsi chassés de leurs sièges sans que le pouvoir nouveau osât les déférer à la cour de cassation, où un débat contradictoire aurait leur conduite mis au grand jour.

Quel fut le nombre des individus jugés par cette juridiction improvisée? Dix-neuf ans plus tard, le hasard d'une révolution révéla que 26,000 individus avaient été traduits devant les commissions mixtes, et que sur ce nombre, 14,000 condamnations avaient été prononcées sur des notes informes, sur des rapports de police, sans que les condamnés vissent leurs juges, sans qu'il leur fût permis de présenter une défense, sans qu'une seule des formalités prescrites par nos codes fût observée; sans que ces commissions politiques eussent l'air de se douter qu'il existait des lois.

Le pouvoir issu du coup d'état n'échappait pas aux conditions inséparables des gouvernemens nouveaux : il lui fallait satisfaire ses amis, et ceux-ci le pressaient de profiter de la période dictatoriale pour prendre à l'égard des corps judiciaires des mesures qui, sous l'apparence de l'intérêt public, pussent donner ample satisfaction aux ambitions individuelles. La mise à la retraite des magistrats était de tous les moyens le plus habile : depuis plusieurs

années la question était débattue; on se souvenait des projets qui la fixaient à soixante-dix ans; on semblait réaliser une pensée déjà ancienne, et d'un trait de plume on rendait vacantes les plus hautes fonctions, au grand profit de ceux dont on voulait récompenser les services. Le 1er mars 1852, un décret fixait la mise à la retraite des membres de la cour de cassation à l'âge de soixante-quinze ans et celle des magistrats des autres juridictions à soixante-dix ans. Le rapport du garde des sceaux démontrait à grand renfort d'argumens que le principe de l'inamovibilité n'était pas atteint par une telle mesure : il lui aurait été difficile d'établir que le membre d'une cour d'appel, approchant de la limite d'âge, n'était pas menacé dans son indépendance et atteint dans sa réputation d'impartialité par la perspective d'une retraite fatale que le bon plaisir du ministre et une nomination à la cour suprême pouvaient changer en un sursis de cinq années. Il n'y eut qu'une voix dans la magistrature pour protester contre les retraites forcées aussi aveugles dans leurs effets qu'injustes dans leur application, différentes suivant qu'elles atteignaient la cour suprême ou les autres juridictions. Mais le but était atteint : la stabilité de la magistrature était diminuée, les nominations et les faveurs plus nombreuses, le renouvellement du personnel issu du gouvernement de Louis-Philippe plus rapide. La magistrature comprit bien vite les conséquences du décret auquel elle était soumise. Quelques années plus tard, une pétition en signalait les dangers au sénat, et le rapporteur, le comte de Casabianca, tout en soutenant que l'inamovibilité n'avait pas été directement violée, était forcé de reconnaître que les mœurs judiciaires avaient été altérées, que la mobilité du magistrat avait diminué son autorité et menacé la jurisprudence, qu'on ne voyait plus le magistrat se fixer et vieillir dans des sièges qu'il ne songeait à abandonner qu'avec la vie. Tant de griefs révélaient, après dix ans d'expérience, la gravité de la situation : la pétition fut renvoyée au ministre, qui nomma une commission dont nul ne put jamais connaître le travail ni les conclusions. Mais le mal subsistait : la magistrature gémissait en silence et elle était heureuse de s'associer à toutes les protestations. Elle lisait avec entraînement l'éloquent écrit d'un ancien garde des sceaux, dénonçant « cette œuvre funeste, aveugle comme une date, inflexible comme un châtiment, épargnant les infirmités qui n'ont pas l'âge, frappant l'âge qui n'a pas d'infirmités. » — « Il allait, disait M. Sauzet, une loi contre les infirmités, on a fait une loi contre la vieillesse, » et il montrait les démentis donnés de toutes parts à la loi par des magistrats honoraires dont on allait consulter les lumières et par le procureur-général à la cour de cassation dont on conservait les services. Les vieillards n'étaient pas

seuls à critiquer la loi, et un jeune magistrat faisait honneur à son indépendance et à son nom en signalant le mal dans un discours de rentrée. Tout ce que M. Bérenger disait à la cour de Lyon était vrai : la surexcitation ambitieuse des magistrats avait altéré le respect pour les cheveux blancs.

Pendant qu'en 1852 les intérêts politiques absorbaient l'attention du gouvernement né du coup d'état, et que certains magistrats croyaient devoir faire au nom de la justice une œuvre qui n'en avait que le nom, la masse de la magistrature continuait obscurément sa tâche sans se laisser détourner par les bruits du dehors. Parfois ils arrivaient jusqu'à elle, et cet écho des mouvemens extérieurs, en expirant au seuil de son prétoire, servait à montrer qu'en dépit des sermens et de la dictature, elle n'était point servile. Le 22 janvier 1852, un décret rendu par le prince président avait « *restitué* au domaine de l'état les biens meubles et immeubles donnés par le roi Louis-Philippe à ses enfants le 7 août 1830. » Sous l'apparence d'une restitution au domaine, ce décret faisait rentrer la confiscation dans nos lois. L'émotion fut vive : M. Dupin lui-même crut devoir descendre du siége qu'il occupait à la cour de cassation. Trois ministres donnèrent leur démission avec éclat, sauf à rentrer le lendemain aux affaires par une voie détournée ; plus d'un admirateur du coup d'état se demanda, ce jour-là, comment pourrait finir un règne qui débutait de la sorte. Peu de jours après, malgré les résistances matérielles des représentans des propriétaires, les grilles de Neuilly furent forcées par les agens du domaine. Le droit de propriété était violé : les regards se tournèrent vers la justice. Le gouvernement se hâta de décliner la compétence, en refusant aux tribunaux, au nom de la séparation des pouvoirs, le droit de connaître d'un acte émanant du pouvoir exécutif. Dans un magnifique langage qu'aucun des auditeurs n'a oublié, M. Paillet et M. Berryer répondaient que l'incompétence des tribunaux, si elle était déclarée, serait un déni de justice, et qu'elle ouvrirait la porte à tous les caprices d'un pouvoir sans frein, qu'elle serait le renversement des institutions et des droits les plus fondamentaux du pays, qu'elle placerait en un mot l'autorité d'un seul au-dessus des lois. Le tribunal n'hésita pas et retint la cause : « attendu que les tribunaux étaient exclusivement compétens pour statuer sur les questions de propriété (1) ». — Ce jugement produisit

(1) Dès le lendemain, un arrêté de conflit dessaisissait la justice et transportait la décision au conseil d'état, où des destitutions vinrent plus tard frapper le vaillant maître des requêtes Reverchon et décimer la minorité courageuse qui avait osé soutenir la doctrine du tribunal.

dans toute la France une sensation considérable : le droit se dressait et regardait en face l'arbitraire.

Malgré l'impuissance de la résistance judiciaire, bientôt brisée par le conseil d'état, il est permis de penser que le souvenir du jugement du tribunal de la Seine arrêta dans leur germe plus d'un acte illégal; il enleva en tous cas au gouvernement le désir de se commettre avec la justice. Les occasions, il faut le dire, étaient assez rares. Juge et partie dans la plupart des cas, le pouvoir maintenait l'ordre, grâce aux moyens que la dictature lui avait fournis. La presse périodique, soumise au régime discrétionnaire des avertissemens, n'avait plus affaire aux tribunaux. Seul, le livre avait conservé l'honneur d'avoir encore des juges; mais les imprimeurs, tenus en respect par le monopole du brevet, refusaient leur ministère. Ce refus d'imprimer formait la plus redoutable censure; il était rare qu'un écrit de quelque importance vînt rompre le silence morne où se complaisait la nation.

De longues années s'écoulèrent ainsi; il faut aller jusqu'à l'automne de 1858 pour rencontrer les indices d'un réveil que nous ne pouvons passer sous silence, car il eut une influence directe sur la magistrature. Le gouvernement, irrité d'un article de M. de Montalembert sur le parlement anglais, avait jugé de son intérêt de citer l'auteur devant le tribunal de la Seine. La poursuite avait fait grand bruit. Ceux qui, pressés dans la petite salle d'audience, ont pu entendre ce jour-là M. Berryer et M. Dufaure n'en perdront jamais la mémoire; mais la condamnation fut sévère; le tribunal infligea à celui qui avait osé prononcer les mots interdits de régime parlementaire, de contrôle et de liberté un emprisonnement de six mois. La répression satisfit le gouvernement, qui ne cherchait plus qu'à ajouter à la condamnation l'humiliation d'une grâce, lorsqu'un appel vint renouveler le débat et, contre toutes les prévisions du ministère, restreindre la peine à deux mois. Telle était la susceptibilité du gouvernement impérial que cet arrêt produisit l'effet d'une proclamation d'innocence. Les magistrats qui y avaient pris part étaient de mauvais esprits, presque des factieux : la cour était remplie d'hommes appartenant aux anciens partis; avec elle, le gouvernement était livré à tous les hasards; l'hostilité des anciens parlemens allait renaître, il fallait au plus vite porter remède à un tel mal. On ne pouvait hélas! épurer la magistrature, — du moins nul n'osait le proposer, sept ans après la fondation de l'empire, — on se décida du moins à épurer une section de chaque compagnie pour former dans toutes les cours, comme dans tous les tribunaux, une chambre quasi-politique, où le gouvernement serait assuré de faire rendre une bonne et prompte justice. Depuis la chute de l'ancien

régime, nul gouvernement n'avait osé constituer de commissions extraordinaires : un bon procédé de roulement allait en tenir lieu.

Le décret de 1859 est à ce point de vue l'exemple de ce que l'habileté du pouvoir absolu peut enfanter de plus efficace pour anéantir toute résistance ; à un roulement fait par les chefs et les anciens de chaque compagnie fut substitué le régime autoritaire. Le premier président et le procureur-général dans les cours, le président et le procureur impérial dans les tribunaux préparaient chaque année le roulement, le présentaient à leurs compagnies pour la forme et le soumettaient à l'approbation du garde des sceaux. Grâce à ce procédé, dans les dix dernières années de l'empire, la justice politique fut soumise au régime des commissions (1); il suffisait que, dans un grand tribunal, le gouvernement eût quatre juges, trois, deux même à sa dévotion pour y posséder en matière politique une majorité certaine; trois ou quatre conseillers lui procuraient dans les cours la même certitude. La chambre correctionnelle, qui risquait de recevoir quelques procès politiques, fut composée avec une vigilance dont les justiciables sentirent vite le poids. Si quelques magistrats peu enclins à la sévérité s'y égaraient, ils y rencontraient des fanatiques, et dans l'une de ces chambres, à une certaine époque, tel était l'emportement que le magistrat chargé de requérir s'y fit un renom de modération en s'efforçant de tempérer l'ardeur immodérée du président.

Un jour, le corps législatif venait de rendre à la police correctionnelle les procès de presse, M. Berryer fit une sortie éloquente contre cette monstrueuse iniquité du procureur-général, choisissant, au commencement de l'année, les juges devant lesquels il lui convenait le mieux d'amener ceux qu'il poursuivait. En dénonçant la sixième chambre du tribunal de la Seine, en expliquant comment elle était composée, M. Berryer rendait à la magistrature le plus éminent service. Tous ceux qui étaient mêlés à la politique avaient pris l'habitude de juger la magistrature à travers les excès d'une seule juridiction. Il semblait qu'en France il n'y eût plus d'autre justice. Dieu merci ! il y avait, en dehors d'une section de la police correctionnelle de Paris, des âmes libres qui n'aspiraient pas à rendre des services, et qui, loin des faveurs du pouvoir, dans la sphère modeste et parmi les travaux obscurs du jurisconsulte, con-

(1) Entre une juridiction composée par le procureur-général et le garde des sceaux réduisant à l'impuissance par leur accord le premier président et les anciennes commissions, la différence est imperceptible. Les commissions, qui ont acquis dans l'histoire une si cruelle célébrité, n'étaient pas composées de gens étrangers à l'ordre judiciaire; mais il suffisait que les juges fussent triés par le pouvoir pour constituer une juridiction d'exception.

tribuaient à maintenir le renom de la justice civile. Il était temps que, du haut de la tribune parlementaire rétablie, le mal fût signalé et la méprise dissipée. Rarement l'orateur avait été mieux inspiré : on sentait qu'il était heureux de mettre au service de la magistrature et des lois les derniers échos de sa parole puissante. Le corps législatif était ébranlé. Le garde des sceaux, M. Baroche, dut faire de grands efforts pour ressaisir la majorité, qui inclinait à rendre aux compagnies leurs roulemens. Il y aurait échoué si, à bout d'argumens, il n'avait déplacé la question, forcé M. Berryer à parler dans sa réplique des services des magistrats récompensés par la chancellerie, et enlevé la chambre en soutenant que l'orateur de l'opposition venait d'injurier la magistrature. La parole fut refusée à M. Thiers, comme à M. Segris, et 48 voix se prononcèrent pour rendre à la magistrature les garanties nécessaires. Il est vrai que M. Émile Ollivier et ses futurs collègues avaient voté contre le gouvernement.

Aussi, deux ans plus tard, une des premières mesures du ministère libéral fut-elle de remettre en vigueur le sage décret de 1820, qui règle aujourd'hui la distribution des magistrats entre les chambres. Toutefois il est juste de reconnaître que le nouveau cabinet fut poussé dans cette voie par l'initiative d'un député qui, dès la fin de janvier, avait présenté au corps législatif un projet de loi sur la magistrature. M. Martel joignait à des convictions libérales fort vives les souvenirs d'une carrière judiciaire qui lui assurait, en ces matières, une autorité reconnue. Les dispositions du projet étaient sages et ne prétendaient à rien bouleverser : assurer la situation des juges de paix, en subordonnant leur choix comme leur révocation à la présentation ou à l'initiative des cours devenues les protectrices de leur indépendance, instituer des conditions d'aptitude à l'entrée de la magistrature, organiser des concours, investir les compagnies du droit de nommer leurs présidens, doter la cour de cassation d'un système de recrutement par cooptation, qui en ferait une académie du droit et de la jurisprudence, élever à soixante-quinze ans l'âge de la retraite, reconstituer la chambre du conseil, détruite en 1856 ; ne confier l'instruction qu'aux juges titulaires et rétablir enfin le roulement de 1820, telles étaient les réformes sur lesquelles M. Martel appelait l'attention des pouvoirs publics.

Ainsi, à l'heure où sonnait la chute du gouvernement de 1852, les amis éclairés comme les adversaires de l'empire étaient d'accord pour se préoccuper de l'insuffisance des garanties qui entouraient les magistrats et de la situation mesquine qui leur était faite par la hiérarchie sociale.

Le gouvernement de la défense nationale eut le bon sens de ne

point user à l'égard de la magistrature de son pouvoir dictatorial. Comme en 1848, ce fut en province que la délégation, en contact avec les résistances, et voulant sans doute, comme les commissaires de M. Ledru-Rollin, exercer une pression sur les électeurs, imagina, à la veille du scrutin, de prononcer la déchéance de quinze magistrats inamovibles qui avaient siégé dans les commissions mixtes.

Un plus grand nombre survivaient alors; mais quinze furent choisis par M. Crémieux. A quel titre? de quel droit? Quelle qu'eût été leur faute, elle n'autorisait aucun pouvoir à violer lui-même la loi pour les punir de l'avoir transgressée. Les compagnies se refusèrent à recevoir le serment de ceux qui leur avaient été donnés pour successeurs, et, dès le 3 mars, M. Dufaure présentait au nom du gouvernement un projet de loi qui annulait les décrets de Bordeaux « comme contraires au principe constitutionnel de l'inamovibilité de la magistrature. » Peut-être, disait l'exposé des motifs, le chef du pouvoir exécutif « aurait-il eu le droit de les rapporter lui-même; mais un grand principe de notre droit public est engagé dans la question; il n'est pas inutile que vous le proclamiez de nouveau, comme l'a fait l'assemblée constituante de 1848. » Le garde des sceaux n'avait certes pas de tendresse pour les magistrats qui avaient fait partie des commissions mixtes; il les jugeait avec une rare énergie (1); mais à ses yeux il s'agissait, dans cette heure de crise où rien ne semblait solide, de profiter d'une occasion pour écrire d'avance une ligne de cette constitution qui ne pouvait manquer de consacrer plus tard l'inamovibilité.

La commission et l'assemblée furent d'accord avec le gouvernement. L'hommage fut publiquement rendu au principe. Aux réserves et aux doutes de M. Limperani M. le duc d'Audiffret-Pasquier répondit avec une éloquence qui éclatait pour la première fois dans l'assemblée nationale et qui, ce jour-là, servit à la fois à flétrir les complices du coup d'état et à placer l'inamovibilité judiciaire dans une sphère supérieure comme le droit lui-même aux caprices de la politique. (25 mars 1871.)

(1) « Ce n'est pas que le projet que nous vous présentons doive être, dans une mesure quelconque, une justification personnelle des magistrats nommés dans le décret, ils ont oublié les plus saines traditions de la magistrature, lorsqu'ils ont compromis dans des commissions de bon plaisir le caractère honoré dont ils étaient revêtus; ils ont, contre toutes les règles de la justice, jugé sans connaître, condamné sans entendre, appliqué à des délits sans noms des peines inconnues dans nos lois criminelles. » (Exp. des motifs. *Journal officiel* du 30 mars 1871, p. 337.)

VI.

Nous nous arrêtons à cette première discussion de l'assemblée nationale. Nous aurons occasion de rendre plus loin hommage aux efforts tentés depuis dix ans pour résoudre ce grand problème de l'organisation judiciaire. Dans cette période si rapprochée de nous, où tant d'études ont été commencées sans qu'aucune ait abouti, il serait fastidieux de chercher à renouer la suite chronologique de projets avortés. En examinant les réformes mûres que comporte la justice, nous passerons en revue les idées conçues et présentées par ceux des hommes publics qui avaient eu la sagesse d'aborder une tâche qu'il fallait accomplir sans tarder au risque de la voir tomber en des mains indignes.

Ce qu'il importe de ne pas perdre de vue en étudiant le sort et l'organisation du pouvoir judiciaire, c'est le rôle qu'il a joué parmi nous depuis la révolution. Il n'est pas une des formes qu'il a revêtues avant le commencement de ce siècle qui n'offre à la postérité une leçon. Tour à tour électifs ou soumis à la nomination d'un maître, sortis des délibérations d'électeurs choisis ou imposés par la fantaisie irrésistible d'un suffrage d'autant plus violent qu'il était moins libre, les tribunaux qui succédèrent à ceux de l'ancien régime n'eurent le temps de se faire ni une clientèle ni une place dans l'histoire. Étouffés par les désordres de la terreur qu'on pressentait, écrasés bientôt par le fracas sinistre du tribunal révolutionnaire, décimés par lui, chassés par le caprice des sections, ramenés en thermidor, affermis par la nouvelle constitution, puis bannis avec la réaction jacobine de fructidor, nommés par le pouvoir contrairement à toute loi, les juges qui siégèrent pendant ces neuf années nous montrent le spectacle de l'impuissance des institutions fondées sur le sable mouvant des fantaisies révolutionnaires. A cette instabilité qui avait lassé la nation succède un édifice solide dont les lignes étaient harmonieuses et la symétrie parfaite. L'organisation judiciaire est, à vrai dire, sortie des cahiers de 89; oubliée par les flatteurs du peuple, elle fut reprise et fécondée par le génie. Elle s'adapta merveilleusement à notre caractère et à nos besoins. Dotée des garanties de l'inamovibilité, la magistrature acquit une autorité et une influence considérables, recueillit dans son sein les esprits les plus distingués de cette vieille bourgeoisie française qui avait fait l'honneur de nos parlemens, se montra indépendante sous la restauration, ennemie résolue de l'anarchie à toutes les époques, peu disposée d'ailleurs à se mêler aux passions du dehors, rendant la justice civile avec une impar-

tialité à laquelle tous les partis ont tour à tour rendu hommage, perdant de sa force dans les procès politiques, répugnant à les juger et montrant à ceux qui doutent d'elle, pour un brouillon qu'elle désavoue, dix magistrats menant une vie modeste dans la pratique obscure des vertus de famille et méritant, au milieu du tourbillon de nos villes modernes, d'être oubliés du passant et admirés du philosophe.

Ainsi se perpétuaient les saines traditions d'une magistrature dévouée à tous ses devoirs. On a vu ce que, depuis un siècle, tous ses adversaires ont dit d'elle. Nous n'avons rien caché. L'inventaire de ses fautes est facile à dresser : sortie de la meilleure partie de la bourgeoisie française, elle a partagé à toutes les époques ses croyances comme ses erreurs. Elle a eu comme elle ses jours de puissance; comme elle, elle a tenu de près au gouvernement du pays; aussi bien qu'elle, elle connaît aujourd'hui la mauvaise fortune et doit combattre pour conserver intacte la chaîne de la tradition. Elle a lutté sans faiblir contre les violences de l'anarchie, ce que la bourgeoisie, dans nos jours de discordes civiles, a toujours su faire, car, en France, nul ne manque de courage. Elle doit continuer à lutter contre l'esprit de désordre qui veut la détruire, sans que cette lutte pour l'existence la jette hors des sentiers du droit et de la justice, dans les ardeurs d'une réaction aveugle où elle trouverait sa perte. Les juges traversent aujourd'hui l'épreuve la plus redoutable pour les hommes et pour les institutions, l'obligation de se vaincre eux-mêmes et de demeurer en des heures où, en dedans de soi, on sent bouillonner la colère, de fidèles serviteurs de la mesure et de la modération. Ils tiennent leur sort entre leurs mains : qu'ils demeurent des juges et qu'ils ne s'enrôlent pas parmi les combattans.

Le vote qui, malgré d'éloquens efforts, vient de suspendre l'inamovibilité pour un an à l'imitation de la chambre introuvable ne doit pas ajouter à leurs alarmes. Nul doute que le sénat ne repousse une loi que ceux mêmes qui l'ont votée pour plaire à leurs électeurs déclarent tout bas n'être pas viable; mais il est deux manières pour une chambre haute de répondre en les rejetant aux lois de colère d'une majorité qui écoute ses passions : — Elle peut ne considérer que le texte, le repousser avec dédain et passer à des discussions sérieuses. — Elle peut faire mieux, en substituant à des mesures imbues de l'esprit révolutionnaire une réforme hardie et prudente, digne de l'expérience d'esprits sages et qui constitue de la part du sénat la réplique la plus décisive à l'acte d'impolitique étourderie d'une chambre en quête de succès électoraux.

GEORGES PICOT.

QUESTIONS SCOLAIRES

DE L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE DANS L'UNIVERSITÉ.

L'opinion s'intéresse si vivement de nos jours aux questions d'instruction publique, elle en est si justement respectueuse, que nous ne devons pas craindre de la prendre pour témoin et pour juge de nos préoccupations et de nos pratiques professionnelles au sujet des principaux problèmes que présente l'enseignement universitaire. A la confiance du pays nous avons le devoir de répondre en témoignant de notre sollicitude incessante à surveiller et à perfectionner nos méthodes, sur lesquelles nous appelons l'examen. L'histoire, en particulier, avec la géographie son annexe, réclame dans nos lycées une place toujours plus importante, et de récentes mesures prises par l'administration supérieure tendent à la lui assurer. C'est l'enseignement peut-être le plus populaire dans nos classes, et en même temps le plus redouté, car il peut, selon qu'il est présenté bien ou mal, ouvrir et fortifier les esprits ou bien les charger et les accabler. L'étude de l'histoire peut et doit être pour les jeunes gens un apprentissage de droite raison, une sorte d'expérience avant l'âge, et dans quel temps en ont-ils jamais eu plus besoin? L'étude de la géographie doit les armer d'une instruction positive et pratique. Chacune des deux sciences peut beaucoup pour le développement de quelques-unes des plus précieuses facultés; mais ces heureux résultats ne peuvent être obtenus qu'au prix de méthodes habiles aux mains de professeurs infiniment attentifs, ayant la conscience du but suprême et l'intelligente disposition des moyens. A ces maîtres en expérience et en bon sens, il faut un bon sens exquis, un rare esprit de mesure et de discrétion, une science sûre d'elle-même, capable de se modérer et de

se contenir. L'accablement que peut causer aux esprits l'étude de la science historique n'est à redouter que si ceux qui enseignent, manquant de méthode et de droiture patiente, ne savent pas allier l'usage nécessaire des vues générales avec le travail personnel, exact et précis, sur des programmes ménagés et allégés le mieux possible. Le meilleur professeur d'histoire n'est pas celui qui a su emmagasiner dans son souvenir le plus de faits et de dates, car la mémoire n'est rien sans le bon esprit et le jugement; qu'il soit difficile de lui tracer ses justes limites dans un enseignement et dans un temps qui sollicitent à tant de connaissances diverses, on peut en convenir : il y faut cependant réussir à tout prix, sous peine de manquer l'œuvre de l'éducation publique.

Un concours annuel, dit d'*agrégation*, sert au recrutement général des professeurs de l'université. Il attire particulièrement pour l'histoire, outre les candidats engagés soit à l'école normale supérieure, soit dans les lycées comme suppléans, des jeunes gens de l'enseignement libre, des licenciés ou même des docteurs en droit, qui y cherchent, non pas seulement l'accès d'une honorable carrière, mais encore un engagement vers une certaine discipline d'esprit. On peut, en examinant comment ce concours est constitué, en interrogeant les épreuves diverses dont il se compose, se rendre compte de la direction que reçoivent les futurs professeurs et des maximes dont leurs juges s'inspirent. Pures questions scolaires, il est vrai, mais que ne dédaignera ni en France ni même à l'étranger le public d'élite soucieux de ces sortes de problèmes. Par ce temps fertile en congrès, comment un congrès ne s'est-il pas réuni pour un tel sujet? C'est ici que les comparaisons seraient intéressantes et utiles. Comment enseigne-t-on l'histoire dans les diverses universités, en Allemagne, en Angleterre, en Italie? Quels sont les divers programmes? Quelle place chacun d'eux donne-t-il à l'histoire nationale en comparaison avec l'histoire étrangère? Il y aurait certainement là matière à de curieuses enquêtes, fort instructives, de nature à détruire plus d'un préjugé, à faire s'abaisser plus d'une barrière. — Une simple étude comme celle qu'on voudrait esquisser ici, écrite avec la meilleure compétence sur quelque université du dehors, nous serait infiniment précieuse. Nous n'aurons, pour notre part, qu'à ajouter aux souvenirs de toute une carrière d'enseignement ceux d'un jury présidé pendant cinq années (1); nous n'aurons qu'à nous faire l'interprète exact de collègues choisis parmi les plus expérimentés et les plus dévoués. De tels jurys, à vrai dire, ont entre leurs mains la direction intellectuelle et morale de l'enseignement; car, dans ces sortes de

(1) Voyez, au *Journal officiel* du 9 octobre dernier, un rapport étendu sur le concours de 1880.

concours d'où sortent les jeunes maîtres, chaque impulsion donnée soit par la rédaction des programmes, soit par la manière de juger les épreuves, est comparable à celle d'un gouvernail dont l'action se continue plus ou moins directe et durable.

I.

L'*agrégation,* à laquelle nous devons, dans l'état actuel, à peu près tous nos professeurs de médecine, de sciences mathématiques et physiques, de droit et de lettres, est le principal ressort et la meilleure sauvegarde de l'université. M. Jules Simon, qui a écrit sur *la Réforme de l'enseignement secondaire* un livre de philosophe et de moraliste en même temps que d'homme d'état, en a très bien expliqué par quelques mots l'origine. C'est en vertu d'une ordonnance royale du 3 mai 1766, quatre ans après l'expulsion des jésuites, et afin de pourvoir aux lacunes résultant du départ subit de tant de maîtres, que fut établi un concours annuel, jugé par l'université elle-même, en faveur de ceux qui, déjà munis des grades traditionnels, souhaitaient en outre d'être « *agrégés* au corps des professeurs, » et d'obtenir de la sorte une situation régulière dans l'enseignement. Soixante places de docteurs agrégés étaient créées dans l'ancienne Université de Paris, pour la philosophie, les humanités et la grammaire. Jacques Delille, le traducteur des *Géorgiques,* fut reçu au premier concours, qui eut lieu en octobre 1766. — C'était une profonde innovation, puisqu'à la licence conférée par le chancelier de Notre-Dame on substituait une épreuve tout intérieure et indépendante. Le décret du 17 mars 1808, en organisant l'université impériale, étendit l'institution à toute la France; le titre ne fut toutefois donné d'abord que par collation, chaque lycée devant avoir trois agrégés seulement, pour les sciences, les lettres et la grammaire.

Les premiers concours d'une agrégation commune ne furent établis qu'en 1821, mais uniquement encore pour les trois mêmes facultés. Ce n'était pas qu'on négligeât entièrement le projet de créer un enseignement historique. On peut suivre dans le recueil des *Circulaires et Instructions officielles relatives à l'instruction publique* les timides velléités qui se traduisirent bientôt en un commencement imparfait d'exécution. Le point de départ est marqué par une circulaire du 26 avril 1817, où M. Royer-Collard, président de la commission de l'instruction publique, se plaint de ce que « les notions d'histoire et de géographie, qui servent de commentaires aux textes anciens et qui doivent entrer nécessairement dans le plan d'une éducation classique, » font toujours défaut. « Cette partie de l'enseignement, ajoute-t-il, n'a donné que des

résultats peu satisfaisans jusqu'à ce jour : l'obstination routinière de quelques professeurs en est la cause; elle a excité de justes plaintes qu'il importe de faire cesser. » M. Royer-Collard se rassure promptement, il est vrai, mais par un motif qui ne paraît pas corriger suffisamment cet aveu d'impuissance : « La sagesse du roi, qui nous observe, dit-il, nous commande la sécurité. » — Cela n'empêchait pas que, dès l'année suivante, un arrêté de la commission, développant les programmes des collèges en ce qui concerne l'histoire et la géographie, confiait cet enseignement à un personnel spécial. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1820 que toutes les classes, de la quatrième à la rhétorique, obtiennent des professeurs d'histoire, mais auxquels on ne demande pas encore de s'être présentés à un concours d'agrégation spécial : après la révolution de 1830 seulement on voit ce progrès s'accomplir.

Nulle pensée ne devait être plus conforme au mouvement des esprits. L'enseignement historique avait mission pour servir à la diffusion et à la défense de ces idées libérales qui venaient de triompher : il pouvait en montrer le progrès non interrompu même au sein de l'ancienne France, et y ajouter l'appui d'une longue tradition. L'essor des esprits prenait aussi un tour historique dans l'ordre des idées littéraires. Le théâtre, les arts, le droit, invoquaient l'histoire, et lui demandaient des ressources et des vues nouvelles. Il ne faut donc pas s'étonner si, en moins de quatre mois après juillet 1830, l'édifice du nouvel enseignement dans les établissemens de l'université apparaît construit de toutes pièces, sur ses bases définitives. Le remarquable arrêté qui, dès le mois d'octobre, règle le système des études à l'école normale, rentrée en possession de son vrai nom, témoigne à la fois, sur ce point particulier, de la fermeté de vue des premiers fondateurs et de leur prompt succès.

Ce plan d'études réserve une place très importante à l'histoire. En première année, révision des études du lycée, avec un cours d'histoire ancienne, « où le professeur, en rappelant les principaux événemens dans un ordre chronologique, insistera particulièrement sur les institutions, les mœurs et les usages, la religion, les arts et, en général, les antiquités des peuples. » Dans la seconde année, libre de tout examen ou concours, apte par là même à représenter ce que doit offrir d'original l'enseignement de l'École, toutes les études sont tournées du côté de la culture historique ; au cours d'histoire moderne et du moyen âge s'ajoutent un cours d'histoire de la littérature grecque, un d'histoire de la littérature latine, un d'histoire de la littérature française, un d'histoire de la philosophie, conception qui est évidemment un fidèle reflet des préoccupations générales. Du même mois d'octobre 1830 date l'institution de deux professeurs d'histoire dans chacun des collèges royaux, suivie trois

mois après de celle d'un troisième professeur. Enfin, comme un concours pour l'agrégation de philosophie avait été institué par arrêté du 21 août de la même année, un concours pour l'histoire est aussi décidé par arrêté du 21 novembre; il eut lieu en septembre 1831. M. Toussenel, maître excellent de tant de générations, fut reçu à cette date. Il y avait trois sortes d'épreuves: une composition écrite; un examen oral, chaque candidat devant être interrogé pendant une heure par deux autres concurrens « sur plusieurs questions d'histoire, d'antiquités, de géographie ancienne ou moderne, dont le texte, arrêté par une commission spéciale, aurait été publié quelques mois avant l'ouverture du concours. » La troisième épreuve consistait en une leçon sur un sujet désigné vingt-quatre heures à l'avance. Sauf le nombre des compositions, sauf la différence très considérable, il est vrai, entre cette singulière épreuve orale, mal définie, et que devait remplacer le système actuel d'expositions établi dès l'année suivante, c'était toute la théorie du concours telle qu'elle se retrouve encore à peu près aujourd'hui.

Ainsi est née du mouvement politique et intellectuel de 1830 cette institution universitaire qui, en fixant notre enseignement historique, a procuré à la jeunesse française, de concert avec les agrégations de philosophie, de lettres et de grammaire, une instruction solide et une éducation vraiment libérale. On a pu modifier, on peut désirer de modifier encore quelques dispositions de l'édifice; on a pu et l'on pourra y ajouter ou en supprimer quelques parties secondaires, mais nul n'a jamais souhaité d'en voir changer les bases.

De 1831 à 1852, pendant vingt et un ans, l'agrégation d'histoire n'eut d'autres vicissitudes que le progrès naturel d'un dessein bien conçu et la succession des professeurs éminens qui y étaient appelés comme juges, sous la présidence de Letronne en 1831 et 1832, de M. Naudet depuis 1833 jusqu'en 1839, puis de M. Saint-Marc Girardin jusqu'en 1851. — Elle disparut cependant en 1852. Si l'on demande par quels motifs le législateur de cette époque la détruisit, la réponse n'est, croyons-nous, écrite dans aucun document officiel; nous avons vainement recherché les procès-verbaux détaillés du conseil supérieur de l'instruction publique à cette date; il paraît bien qu'il n'y eut pas de discussion. Les mêmes motifs politiques qui firent disparaître également l'agrégation de philosophie furent mal dissimulés sous le voile d'une imprudente réforme pédagogique. Put-on croire de bonne foi qu'on fortifierait ou qu'on réglerait les esprits en les privant des deux sortes de culture qui sont le plus propres à développer la rectitude du sens et la force ou l'élévation de la pensée?

Cette cruelle mutilation de l'université dura huit années, après lesquelles le rétablissement du concours spécial fut en grande partie l'œuvre d'un savant à qui ses belles études sur l'histoire du droit avaient donné depuis longtemps une grande autorité, et qui, après avoir été ministre de l'instruction publique, s'était retiré sans être oublié. M. Ch. Giraud, de concert avec un ministre de bon sens, M. Rouland, soutint dans le conseil supérieur et fit triompher en 1860, malgré beaucoup de préventions subsistantes, la cause de l'agrégation d'histoire, en attendant que, bientôt après, M. Duruy revendiquât celle de philosophie. M. Giraud fit plus : il introduisit dans ce concours une épreuve excellente, l'explication des textes, dont nous parlerons tout à l'heure ; il y fit rentrer l'ancienne épreuve des thèses; il consentit enfin à le présider pendant quinze ans, jusqu'en 1874. Nous lui devons ainsi une grande part de l'organisation actuelle d'un des ressorts les plus utiles de notre enseignement universitaire. Le concours s'est développé depuis lors avec une remarquable énergie; de récentes dispositions tendent à l'agrandir et à le fortifier encore. Voyons comment il est constitué, à quelles nécessités il doit répondre, de quels développemens il est capable, et de quelle nature est l'influence qu'il exerce sur notre enseignement historique.

II.

Il est absolument nécessaire, si l'on veut apprécier ou seulement comprendre l'économie et le mécanisme de ce concours, de savoir avant tout quel en est l'objet et ce qu'il veut être. Doit-il recruter exclusivement l'enseignement secondaire, ou bien en même temps l'enseignement supérieur? — Cette question en suppose une autre, d'une réelle importance : l'un et l'autre domaines doivent-ils être soigneusement séparés par une préparation différente et un recrutement à part? L'enseignement supérieur doit-il se confondre avec la culture de la science, et l'enseignement secondaire doit-il y renoncer? Il n'a pas manqué de réponses excessives à chacune de ces questions, qu'il importerait de résoudre avec modération et justesse, sous peine d'imprimer des directions très regrettables.

Qu'un galant homme, d'esprit et de goût, à la parole nette et vive, au travail d'assimilation prompt et facile, voué par profession et par goût à l'enseignement de l'histoire, ami de la jeunesse, se tienne au courant, par une lecture constante, des principales publications historiques en France et à l'étranger ; qu'il fasse passer avec aisance dans son enseignement, sans cesse renouvelé, tous les résultats acquis : il exercera un attrait, une séduction irrésis-

tible; il réalisera, cela n'est pas douteux, une sorte d'idéal du professeur d'histoire pour la jeunesse de nos lycées. Plusieurs de nos meilleurs maîtres ne font pas autrement : au lieu de briller par des écrits, au lieu de chercher à se faire un nom, comme ils pourraient faire, dans les facultés et les académies, ils enferment leur dévoûment dans leur chaire, ils n'ont d'autre but ni d'autre joie que l'avancement de leurs élèves, et regardent comme un devoir de probité professionnelle de ne point porter ailleurs leur travail et leurs soins. Qui songerait à médire de tels hommes? C'est d'eux que Joubert a dit qu'ils font comme les Muses, qui inspirent et ne produisent pas; ils méritent, cela n'est pas douteux, reconnaissance et respect. Supposez à leur place de jeunes ambitieux, trop préoccupés de franchir au plus vite ce qu'ils osent considérer comme un pénible stage pour prendre intérêt à leurs présens devoirs ou pour consentir à les faire passer avant toute chose, ou bien des esprits particuliers, absorbés par des études spéciales et négligeant tout le reste, il est clair que la cause de l'enseignement secondaire sera compromise. Cet enseignement s'adresse aux fils de notre intelligente et active bourgeoisie, qui serviront leur pays dans les carrières les plus diverses, au barreau, dans la magistrature, l'armée, l'industrie, le commerce. Il importe surtout de donner à cette jeunesse nombreuse, outre les grands et nobles sentimens, des idées saines et justes, des connaissances à la fois générales et précises. Ce qu'elle attend de son éducation classique, c'est, à ne parler que des qualités nécessaires pour la pratique des diverses professions, la vivacité d'intelligence, la promptitude et la droiture du jugement, la ferme logique, et, s'il se peut, l'habileté honnête de la parole, qui résume et met en œuvre avec puissance ces dons rares et précieux. Il n'y a pas précisément besoin pour cet enseignement-là de professeurs érudits et destinés à briller comme tels, mais bien plutôt de bons et fermes esprits, préparés par une instruction solide, soutenus par un patriotique dévoûment.

Les administrateurs prudens de l'université ne disent pas autre chose, et notre enseignement secondaire n'a pas d'autre principal but. Nous pouvons bien le modifier par certains côtés extérieurs; nous pouvons chercher à le rendre en même temps plus rapide et plus fécond — ce sera tout profit; nous pouvons essayer de faciliter sa tâche, soit par une meilleure disposition des programmes, soit en créant de nouveaux cadres qui ne laissent aux études classiques que ceux qui veulent en profiter directement; mais les vrais principes de l'enseignement secondaire sont, chez nous, bien compris et bien observés : nous croyons n'avoir rien à envier à cet égard, ni à l'Allemagne, ni à aucun autre pays étranger.

Cela dit, ne retenons pas l'enseignement secondaire trop à

distance de l'enseignement supérieur; l'un et l'autre auraient certainement à en souffrir. Ne paraissons pas conseiller aux professeurs de nos lycées de se désintéresser des hautes études. Sans doute on peut comprendre qu'il y ait d'excellens maîtres achevant leur carrière sans avoir jamais rien publié et sans laisser après eux rien d'écrit; ce ne doit pas être cependant le plus grand nombre, car comment comprendre que des hommes voués à un travail incessant dans l'intérêt de leurs élèves ne s'arrêtent jamais sur une recherche à faire, un doute à éclaircir, un problème à creuser? Combien sont-ils, ceux qui résisteraient pendant toute leur vie à une telle tentation sans se déshabituer de cette activité d'esprit qui permet seule de se renouveler, et par là de dominer et d'exciter les jeunes intelligences? Au reste, nous devons au personnel de l'enseignement secondaire, dans l'Université, un très grand nombre de publications, non pas autant d'écrits philologiques qu'en publient les gymnases allemands, — il y a là peut-être une différence de génie, — mais beaucoup de mémoires et de livres.

Ces livres sont souvent des thèses pour le doctorat, passeport nécessaire vers l'enseignement supérieur, et que doivent accompagner ou suivre de près les travaux originaux et les recherches d'une réelle valeur. Jadis on avait institué une seconde agrégation donnant accès aux facultés des lettres; mais, le niveau de la première ayant continué de s'élever, n'était-il pas probable que celle-ci deviendrait une épreuve un peu vaine? Il ne faut pas abuser de ces concours toujours un peu factices, où la fortune et les circonstances ont trop souvent, quoi qu'on fasse, une injuste part. Les facultés de médecine et de droit exigent nécessairement de l'âge viril ces sortes d'épreuves; si les études de sciences et de lettres, plus générales, les imposent à l'âge moins avancé, faut-il doubler l'expérience? ne suffit-il pas, après les premiers témoignages, du concours de la vie, de celui qu'instituent à chaque jour entre les hommes de cœur le sentiment de la dignité personnelle, l'émulation et le respect commun de la science (1)? Nous avons vu de ces tournois universitaires : on les a célébrés deux ou trois fois avant de les abandonner probablement pour toujours. Les hommes de grand talent qui devaient y vaincre n'avaient-ils pas vaincu à l'avance devant l'opinion, et fallait-il essayer de les classer?

Quoi qu'il en soit, l'enseignement supérieur emprunte nécessairement le plus grand nombre de ses candidats à l'enseignement

(1) Il faut noter que cette agrégation supérieure, comme l'agrégation ordinaire qui subsiste aujourd'hui, ont affecté presque toujours le caractère d'examens en même temps que de concours : concours par les rangs assignés, examens par la certitude du titre pour tout candidat qui en est reconnu digne.

secondaire, et par là il trouve la garantie si nécessaire d'une forte préparation classique. On a dit qu'à suivre trop longtemps de trop générales études, un temps précieux serait perdu, et de mauvaises habitudes scientifiques contractées. Il y a là une question d'âge et de mesure. Il est possible que, pour des études d'érudition toute spéciale exigeant une réelle pratique, indépendante de la maturité d'esprit, il faille de bonne heure creuser, à certaine distance du grand chemin, son étroit sillon ; mais il n'en saurait être ainsi des études qui ont un caractère général : celles-là ne connaissent que les différences de degrés sur l'échelle commune. Tous les membres de nos écoles françaises d'Athènes et de Rome qui sortent de l'Ecole normale sont agrégés; il n'est pas démontré qu'il leur eût été absolument besoin d'une autre préparation pour devenir de bons épigraphistes, des hellénistes ou des archéologues distingués. On ne veut pas nier qu'un peu plus de préparation spéciale ne dût leur être fort utile; mais ne pourrait-on pas en introduire la meilleure partie dans l'agrégation même, dans celle des lettres et dans celle de grammaire? Cet appoint d'un peu d'érudition serait-il entièrement superflu pour leurs concurrens? Serait-il si fâcheux qu'un futur professeur de rhétorique ou de seconde eût étudié l'épigraphie latine ou grecque et l'archéologie? Ceux des membres de l'école française de Rome qui viennent de l'école des chartes ou de l'école des hautes études sont le plus souvent non agrégés; on ne voit pas que leur préparation, quelque intense qu'elle ait pu être, eût été absolument empêchée par quelques études générales de plus. Il faut, en résumé, que l'idéal et la pratique des hautes études, élémens essentiels de l'enseignement supérieur, ne manquent pas non plus à l'enseignement secondaire. On ne doit pas séparer deux carrières dont l'une resterait sans perspective et l'autre sans tradition.

Si ces calculs sont justes, les concours d'agrégation, en philosophie, en lettres, en histoire, doivent servir également à recruter l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. En réalité il en est ainsi, et il ne peut en être autrement, car il est impossible d'interdire le passage du premier au second degré, ni de les disjoindre. Il s'ensuit que ces concours doivent avoir des épreuves un peu différentes entre elles, et se prêtant à la manifestation des qualités diverses que réclament l'une et l'autre vocations. C'est ce qui arrive naturellement pour le concours d'histoire, si les règles constitutives en sont appliquées avec précision et justesse.

Il débute par quatre compositions écrites : il faut, en sept heures, traiter sans le secours d'aucune communication, d'aucune note, d'aucun livre, un sujet imprévu d'histoire ancienne, le lendemain un sujet d'histoire du moyen âge, puis un d'histoire moderne et

un de géographie. — L'objection est toute prête : « Quoi! dit-on, vous demandez aux candidats d'être prêts à certain jour sur toute l'histoire, et, comme si ce n'était pas déjà trop, sur toute la géographie, et vous n'excluez ni l'histoire des institutions, ni celle des lettres et des arts! Vous voulez qu'ils puissent traiter raisonnablement, à l'improviste, de tous les sujets compris dans cet immense domaine! Pourquoi ne pas leur laisser un manuel, un dictionnaire historique, un aide-mémoire? Vous les transformerez en dictionnaires eux-mêmes au lieu d'en faire des lettrés et des historiens. Tout au moins vous favoriserez, au détriment du vrai mérite, le savoir personnel, superficiel et médiocre. »

Le reproche tomberait juste si deux conditions importantes n'étaient observées : il faut que les questions soient bien données; il faut que les compositions soient bien jugées. Sans doute, en présence de questions trop particulières, un esprit distingué peut bien n'avoir pas de souvenirs assez précis; mais appelez son attention sur les aspects généraux de l'histoire, et aussitôt le souvenir, aidé du jugement et de la comparaison, ne le trahira plus. Demandez-lui, sur un sujet d'importance, non pas la série exacte et complète des faits, mais l'intelligence des différentes phases et la signification générale. Il peut bien n'avoir pas présent à l'esprit le récit chronologique d'une des croisades; mais il ne sera pas embarrassé, pourvu qu'il ait une instruction générale, d'exposer, dans un résumé suffisamment logique et substantiel, les principaux résultats des croisades, les changemens politiques et territoriaux qu'elles ont entraînés, le progrès scientifique, littéraire, artistique et moral qui les a suivies. Il pourra bien renoncer à la puérile épreuve de raconter sans erreur l'histoire confuse de la Fronde, mais il acceptera d'en caractériser les diverses périodes, d'énumérer les principaux d'entre les mémoires contemporains qui nous en instruisent, et d'apprécier les diverses opinions sur le degré de gravité qu'a offert cet épisode au point de vue de notre histoire générale. Pour peu qu'il ait seulement fait de bonnes études littéraires, il ne se pourra pas qu'il ne sache quelque chose de Retz et de Mme de Motteville; pour peu qu'il ait réfléchi aux vicissitudes de la France, à ses trop nombreuses révolutions, il ne se pourra pas qu'il n'ait médité sur ces graves paroles qu'adressait le spirituel coadjuteur au prince de Condé : « Il n'y a que Dieu qui puisse exister par lui seul. Autrefois il existait en France un milieu entre les peuples et les rois; le renversement de ce milieu a jeté l'état dans les convulsions où l'ont vu nos pères... Déclarez-vous hautement protecteur des compagnies souveraines, et, avec leur concours, vous réformerez l'état peut-être pour des siècles... » Paroles divinatrices du passé et de l'avenir, programme éloquent de la double destinée si différem-

ment échue à l'Angleterre et à la France; Retz a eu plus d'une fois de ces regards perçans, qui traversent toute l'histoire et qu'on n'oublie pas après en avoir aperçu la lumière.

L'épreuve des compositions écrites n'effraiera donc pas l'homme suffisamment instruit de l'histoire générale, puisqu'il sait qu'on ne lui demandera pas autre chose. Cette instruction suffisante, il faut bien qu'il la possède s'il veut enseigner. Il convient évidemment que le professeur ait la possession familière et sûre d'un certain fonds de connaissances historiques. Cela seul lui peut fournir les termes de comparaison, matière de son jugement et de ses vues d'ensemble. Des lacunes trop nombreuses ou trop graves, un savoir trop incertain, lui créeraient dans sa chaire de réels embarras et nuiraient à son autorité morale. Il ne faut pas qu'en présence de ses élèves, en les interrogeant, en les exerçant, il puisse être pris au dépourvu, rester court ou laisser échapper de graves erreurs qu'ils apercevraient. Il y a là des nécessités professionnelles dont aucun système raisonnable ne saurait affranchir nos candidats. Mais, encore une fois, ce n'est pas sur toute l'histoire qu'ils peuvent être appelés à répondre, c'est seulement sur les grands épisodes et sur l'enchaînement, que nécessairement ils connaissent en une certaine mesure. Ce que leur mémoire peut leur opposer de lacunes regrettables est aisément compensé par les sérieuses qualités qui conviennent à de pareilles épreuves : la bonne exposition, l'appréciation saine et droite des suprêmes résultats. Quatre fois répétée, l'épreuve ainsi comprise offre aux concurrens les moyens et la nécessité même de se montrer tels qu'ils sont, avec leur degré de science acquise, avec toutes leurs qualités personnelles. — Ceux qui ont paru trop peu munis des connaissances nécessaires ou trop faibles pour les mettre en œuvre sont éliminés, et ne peuvent prendre part aux autres épreuves du concours : règle salutaire, mais qui s'applique avec une extrême réserve.

Toutes les épreuves suivantes sont orales et publiques. La première est d'un grand intérêt; elle est de nature à plaire à tous les esprits, à mettre en lumière des qualités diverses, celles de l'enseignement secondaire et en même temps celles de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la science variée, l'érudition et la critique. Huit mois à l'avance, des textes choisis parmi les historiens grecs, latins, français, ont été désignés : par exemple un livre de Strabon ou de Pausanias, de Tacite ou de Tite Live, de Villehardouin ou de Joinville, de Froissart ou de Comines, ou quelque ouvrage comme la *Satire Ménippée*, ou les chapitres du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire qui traitent des lettres, des arts et des sciences, ou bien du Montesquieu, etc. Quelques pages de chacun de ces textes sont assignées, lors de la triple épreuve, à chacun des candidats, qui

doit présenter, pendant une demi-heure chaque fois, tous les commentaires historiques, archéologiques, littéraires auxquels ces passages peuvent donner lieu.

Cette excellente épreuve, introduite dans le concours d'agrégation d'histoire depuis 1860, donne au futur historien le conseil de travailler d'après les documens originaux, soigneusement étudiés et comparés, et au futur professeur cet autre conseil, de ne pas séparer l'enseignement historique de l'enseignement littéraire, le plus apte certainement à ouvrir et à diriger les jeunes esprits.

Mais l'épreuve la plus importante, celle qui, bien dirigée, doit satisfaire les candidats désireux de s'élever à l'enseignement supérieur et à la science, et intéresser avec grand profit ceux qui ne sortiront pas de l'enseignement secondaire, est assurément celle des thèses. Huit mois à l'avance, en même temps que les textes, des thèses ont été proposées. Lors du concours, chaque candidat admissible doit faire une leçon publique d'une heure environ sur un sujet tiré au sort depuis vingt-quatre heures et découpé dans ces thèses. Il s'agit de constater, mieux encore que par l'explication des textes, si les candidats sont capables de recherches spéciales et d'études personnelles. C'est pour eux l'occasion de donner, après une longue préparation à l'abri de toute surprise, la vraie mesure de leur intelligence et de leur aptitude. On leur demande d'étudier ces thèses avec le secours des documens originaux et non pas d'après les livres de seconde main, de faire preuve de quelque indépendance de travail et de jugement. C'est cependant ici que l'application du programme devient très délicate; nous le montrerons par des exemples. Voici quelques-unes des thèses jadis désignées. Les six premières composaient le programme du concours de 1831, le plus ancien de tous; il était signé : Villemain, Cousin, Montalivet.

Comment se renouvelait et quelles attributions avait le sénat romain aux diverses époques de la république et dans le premier siècle de l'empire? — Quelles étaient les limites, les villes principales, les mœurs et la civilisation de la province romaine d'Afrique au IVe siècle de notre ère? — Quelles lumières peut-on tirer, pour l'histoire, du Panégyrique de Théodoric par Ennodius? — Quelles étaient les grandes divisions territoriales, les villes principales et la constitution politique de l'Allemagne au XIe siècle? — Quelle est l'origine et quels ont été à différentes époques les divers sens des mots *guelfe* et *gibelin?* — Quels ont été les établissemens des Portugais dans les Indes au XVe siècle? Faire connaître particulièrement le génie et les actions d'Alphonse d'Albuquerque.

Le programme de 1832 donnait huit thèses, parmi lesquelles d'aussi importans sujets que ceux-ci :

Quels furent l'état du sacerdoce et l'influence du culte dans la Grèce depuis les temps homériques jusqu'à la mort d'Alexandre? — Exposer l'organisation politique de l'empire romain sous Auguste et sous Dioclétien. — Exposer l'origine, les principales époques et les vicissitudes de l'institution des parlemens en France.

La valeur d'une institution, d'une disposition, d'un règlement, réside en grande partie dans l'application pratique qui en est faite. Nous disions tout à l'heure que l'épreuve des thèses était intéressante parce qu'on y demandait quelque étude attentive et vraiment personnelle; le programme de 1831, celui que nous venons de citer, ajoute un avis dans le même sens : « Ces questions, dit-il, devront être traitées surtout d'après les textes originaux contemporains. » On est bien étonné cependant quand on remarque que les candidats n'avaient eu, cette année-là, que quatre mois et demi, du 7 juin au 27 septembre, pour étudier « d'après les textes originaux » de pareils problèmes. Admettons que cette première année du concours ait été exceptionnelle, et que les choses aient été un peu précipitées; mais les années suivantes comportent, avec la même recommandation, un pareil nombre de thèses à peu près semblables à préparer en six mois, ce qui donnait moins d'un mois pour chacun de ces difficiles sujets. Il est clair qu'une autre méthode et d'autres habitudes d'esprit que celles que nous croyons aujourd'hui préférables présidaient alors à la direction de ces concours. Les hommes de talent, les célèbres maîtres qui gouvernaient alors l'Université partaient évidemment de ce principe que les professeurs de l'enseignement secondaire n'ont pas besoin d'être érudits, qu'il serait même fâcheux qu'ils le fussent; ils voulaient nous exercer bien plutôt à disposer des cadres, à l'aide des vues générales et d'un habile arrangement des matières; ils nous demandaient de savoir, sans plier sous le lourd fardeau, nous engager dans le travail historique et ne pas nous y perdre, juger des choses à distance, vite et bien, et reporter à nos élèves quelque chose de cette aisance intelligente et mesurée. Beau programme, que nous retenons aujourd'hui pour certaines épreuves du concours, mais non pour celle de la thèse. L'excès en convenait peut-être à cette première période de l'enseignement historique : on allait en pionniers, on reconnaissait le terrain; il faut maintenant l'occuper en maîtres.

Les habitudes de travail se sont modifiées, ne serait-ce que par la multiplication des instrumens de travail. Nous n'avions pas jadis sous la main tant de publications utiles qui rendent possible, et par conséquent nécessaire, une étude plus ample et plus pénétrante que celle que nous pouvions faire autrefois. Le *Recueil des*

Lettres de Richelieu par M. Avenel n'existait pas, ni le *Recueil des Lettres de Colbert* par M. Pierre Clément; comme il eût été impossible de suppléer à de tels livres sans un énorme travail, ce travail ne nous était pas demandé. Persévérer aujourd'hui dans une méthode qui pouvait avoir autrefois sa raison et peut-être son utilité, ce serait, — n'hésitons pas à le dire, — encourager la témérité superficielle et peu scrupuleuse, et décourager le travail consciencieux. Les efforts qui se font chaque année en vue de nos concours sont très considérables ; nous ne devons ni ne voulons les arrêter; il faut de toute nécessité qu'ils soient encouragés au contraire, dirigés et récompensés.

Qu'on veuille bien juger par un exemple particulier de l'importance morale et pratique de cette observation, et de l'impossibilité qu'il y a désormais, en présence du progrès général des études, à continuer de proposer des thèses trop nombreuses, destinées à être partagées en des sujets de leçons trop étendus.

Parmi les thèses de l'an dernier figurait celle-ci : « Institutions judiciaires sous Philippe le Bel. Industrie et commerce sous le même règne. » Nous avons dit que, pour l'épreuve du concours, il faut diviser les thèses en un certain nombre de sujets de leçons, que le sort distribue comme il l'entend aux divers candidats vingt-quatre heures à l'avance. Supposez que l'on assigne à un seul ce double sujet : « Industrie et commerce sous Philippe le Bel, » au lieu de le partager en deux leçons, voici ce qui peut arriver. Un candidat peu scrupuleux s'est contenté de lire un ouvrage de seconde main, peut-être le volume que M. Boutaric a publié précisément sur ces matières. Il a peut-être ajouté quelques textes, grâce aux renvois qui les lui indiquaient; mais, s'il y a dans ce très intéressant ouvrage de graves omissions, il n'a pas pris la peine de les réparer; s'il y a de fausses interprétations, il ne les a pas contrôlées et critiquées. Cela n'empêche pas que, l'esprit tranquille, et profitant des vingt-quatre heures de préparation immédiate qui lui sont accordées, il ne construise une leçon de bonne apparence, qu'une exposition facile et dégagée rendra peut-être assez agréable à suivre. Un autre candidat a procédé autrement : il a voulu étudier d'une part l'état de l'industrie sous Philippe le Bel, d'autre part l'action de l'autorité royale sur l'industrie. Il a commencé par étudier les documens originaux : il y a vu des faits, comme la suppression des confréries, la restriction de la juridiction des grands officiers, la transformation de métiers libres en métiers royaux, la loi somptuaire, qui ne peuvent être compris que très imparfaitement si l'on ne connaît pas l'état de l'industrie au commencement du règne. Il a donc étudié les deux époques, les premières et les dernières années. Si vous lui donnez à traiter seulement de l'industrie, il pourra, en se pres-

sant beaucoup, rendre compte à peu près de tout ce qu'il aura préparé, et se tirer d'affaire. Mais supposons qu'il ait aussi à parler du commerce. Il a, pour le commerce, fait le même travail que pour l'industrie. Il voudrait, pour chacune des subdivisions de ce sujet considérable, donner l'état au commencement du règne de Philippe le Bel et montrer ce qui s'est passé sous ce prince, s'étendre un peu, au chapitre du commerce intérieur, sur les règlemens des foires de Champagne, qui sont d'une réelle importance; il voudrait, au chapitre du commerce extérieur, étudier le privilège aux Lombards, et surtout les ordonnances sur l'entrée et la sortie des marchandises. Il lui resterait encore à parler du commerce maritime, des douanes, du régime de l'argent, des banques, des mesures, des monnaies;.. que fera-t-il s'il lui faut traiter en trois quarts d'heure de l'industrie et du commerce? Effaré au milieu de ses textes, qui l'encombrent, il se trouvera réduit à les sacrifier presque tous; ou bien il fera une leçon trop pleine, difficile à suivre, sans assez de clarté ni de précision. — Et, brisé par ce pénible effort, il accusera ses juges d'avoir trahi eux-mêmes son zèle, de lui avoir eux-mêmes tendu un piège, et il conseillera aux candidats des générations à venir de s'en tenir au travail superficiel et aux ouvrages de seconde main.

Il n'y a pas ici la moindre exagération; nos exemples sont pris sur le vif, d'après une expérience de trente années (1). Ces doutes, ces anxiétés, ces découragemens, nous les avons vus se produire, nous les avons connus, nous les avons entendus. Ce n'est pas que les candidats nous doivent ou nous présentent des découvertes inédites, des mémoires d'Institut; il s'agit d'un concours, c'est-à-dire que les résultats sont ceux que comportent les conditions communes d'âge, d'expérience, de temps accordé à la préparation. Mais il est certain que de grands efforts sont accomplis et que nous avons le devoir impérieux de ne pas les tromper. Voilà ce qui rend absolument nécessaire le partage des thèses, d'autant moins nombreuses, en sujets *étroits* de leçons définitives. Une thèse sur la politique intérieure de Richelieu ou sur celle de Henri IV formera aisément sept à huit leçons au lieu de deux ou trois, chacune traitant d'une ou de plusieurs négociations importantes. Une thèse sur les institutions d'Athènes à l'époque de la guerre du Péloponèse se partagera en sept ou huit sujets au moins, puisqu'on pourra étudier à part l'assemblée populaire, le système des impôts et les revenus de l'état, le théâtre considéré comme institution politique

(1) J'invoque, outre mes souvenirs personnels, et je mets à profit dans ces pages diverses lettres de mes collègues et amis, M. Fustel de Coulanges, M. Lavisse, etc., justement préoccupés de ces délicates questions.

et religieuse, l'empire athénien à la mort de Périclès, les fêtes publiques, l'armée et la marine, le sénat. On n'ira pas donner en thèse, pour une seule fois, l'état intérieur de la France en 1789, immense sujet qu'il importe cependant de faire étudier avec soin; mais on proposera chaque année une partie de cette abondante matière, en la divisant le plus possible : divisions administratives, justice, finances, agriculture, etc.

Adopté depuis plusieurs années, ce système des sujets étroits a pleinement réussi. La nécessité subsistant de mesurer la matière générale de manière à obtenir pour les opérations du concours vingt sujets de leçons, puisque le nombre des admissibles est ordinairement de vingt, trois thèses seulement, de la même étendue que les six ou sept thèses qu'on donnait jadis, sont maintenant assignées. Il a paru qu'il serait plus court et, en tout cas, plus intéressant et plus instructif d'étudier en même temps les diverses parties d'un même sujet, qui se correspondent et se complètent, que de se répandre superficiellement sur de plus nombreuses thèses devant se partager en vastes questions. A traiter un des sujets étroits que nous venons de désigner, nul candidat très bien préparé ne pourra se plaindre raisonnablement de n'avoir pu développer et montrer ce qu'il avait appris; et quant aux candidats insuffisamment préparés, leur exposition, même limitée au commentaire de quelques textes importans sur le sujet, se trouvera encore meilleure et plus utile, et répondra mieux à ce que demande l'épreuve de la thèse qu'une leçon impersonnelle résumée d'après quelques livres de seconde main. Il vaut mieux présenter en bon ordre quelques considérations probantes, appuyées sur des textes bien compris et bien expliqués, que de s'approprier sans examen des conclusions qu'on emprunte à d'autres.

Ce qui revient à dire : un des dangers de l'enseignement historique est l'abus des généralisations, l'habitude des conclusions hâtives, déclamatoires et vides de sens, qu'on répète d'âge en âge, avec une réelle indifférence pour la recherche sérieuse, patiente et sincère du vrai. Craignons ces formules, craignons ces opinions sommaires partout répandues; elles plaisent aux esprits superficiels parce qu'elles les dispensent du travail; elles plaisent quelquefois à une nation parce qu'elles flattent sa vanité, au risque de lui créer des illusions redoutables, impatientes de tout examen. Le principal fruit de l'enseignement historique doit être de donner aux esprits le sens du vrai sur les choses humaines. Pour obtenir ce précieux résultat, il faut que le futur professeur ne se contente pas trop aisément des faits vus en gros, de ce que quelques-uns appellent « l'histoire vue de haut » ou « la philosophie de l'histoire; » il est nécessaire d'étudier les faits d'un peu près; il

convient de faire prévaloir la méthode d'analyse, l'étude des sources, l'esprit critique, le sens du détail. Telle est la tâche du professeur, tout au moins dans son cabinet d'étude. A ce prix, il deviendra homme de science et d'enseignement à la fois. Nous savons bien qu'il ne saurait enseigner sans l'emploi des vues d'ensemble, qui seules peuvent aider à résumer les faits ou à faire comprendre le lien des événemens. Nous ne nous élevons pas contre ces idées générales, logiques et puissantes expressions des plus hautes vérités, et dont s'est inspiré, après le génie classique, le génie français en particulier : ce serait récuser notre propre grandeur, ce serait étouffer l'enseignement. Nous voulons dire que ces idées veulent être entretenues et ravivées sans cesse par l'étude, sous peine de se réduire à l'état de formules inertes ou dangereuses. Il en est ainsi dans l'enseignement. Le professeur doit édifier sur une étude attentive les conclusions générales qu'il met en œuvre, et il doit habituer les jeunes esprits à rechercher les causes avec patience et méthode : ainsi seulement il peut espérer de les forger et de les dresser.

La leçon de thèse est suivie d'une argumentation faite par un des concurrens, qu'a désigné le sort. Les juges peuvent intervenir, et poser à l'un ou l'autre candidat des questions ou des objections. C'est une épreuve intéressante, qui peut mettre en lumière des qualités d'esprit imprévues et même inconscientes; elle a le mérite particulier d'être une sanction de plus au travail des thèses.

Thèse et argumentation sont suivies d'une leçon d'histoire sur un sujet tiré au sort depuis vingt-quatre heures, exercice tout pratique, où il convient d'apporter avant tout les qualités propres à l'enseignement secondaire. C'est là, comme dans les compositions écrites, qu'il faut se montrer habile à dresser un cadre, à bien disposer les matières, à presser la conclusion, à tirer d'un usage discret des vues générales une sage distribution de la lumière.

Le concours se termine par une leçon de géographie. Ce n'est pas l'épreuve la moins utile de toutes ni la moins embarrassante. Nul ne conteste l'utilité d'une science qui comporte avec elle tout un cortège de connaissances à peu près indispensables à l'homme moderne. Les programmes universitaires groupent, avec raison, autour de la géographie physique ce qu'on appelle la géographie administrative, politique, économique, bien d'autres choses encore. Nous sommes loin de nous en plaindre : l'activité d'esprit de notre société réclame tant d'informations diverses; mais il faut avouer que le maître intelligent, soucieux de bien répartir les matières d'enseignement en raison de la capacité des esprits, est mis à une difficile épreuve. De quel considérable bagage l'enseignement historique, dont celui-ci n'est qu'une annexe, ne se trouverait-il pas chargé si l'on n'y prenait garde! Quelle mesure et quel tact ne faut-il

pas pour empêcher que ce surcroît n'accable! Il y a danger pour les maîtres eux-mêmes de dépasser, en poursuivant leurs études personnelles sur ces matières, les vraies limites de leur domaine, car la géographie physique, première base de tout cet enseignement, est une science qui leur appartient à peine; ils n'ont pas non plus à se transformer ni à transformer leurs élèves en économistes, en statisticiens, en géologues, en météorologistes, en hydrographes, en agronomes. — Et d'autre part quelle riche matière pour attirer et charmer les esprits! Descriptions de beautés naturelles, peintures de mœurs, récits d'expéditions lointaines et de voyages de découverte, notions élémentaires d'économie politique, d'administration, voire même de finance et d'agriculture, combien d'attraits pour cette utile faculté, la curiosité d'esprit, que l'enseignement purement littéraire pourrait, en certains cas, ne point assez exciter! Tout cela est soumis à la difficile condition que le maître se soit assimilé tant de connaissances de manière à les traduire clairement et sobrement. S'il sait en faire une quintessence, il sera étonné de la capacité des jeunes intelligences. Le succès en une telle entreprise aura un très grand prix; mais l'insuccès sera très nuisible, étant de nature à doubler la somme d'accablement et d'ennui que peut déjà causer dans nos classes l'enseignement de l'histoire mal compris et mal pratiqué.

Si l'on doit attendre des futurs professeurs qu'ils témoignent de tant de qualités à la fois, qui les y préparera? Comment aura lieu le bon recrutement de nos concours, qui intéresse si fort l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur à la fois? C'est ici qu'il convient de signaler les salutaires efforts de l'administration supérieure de l'instruction publique pour assurer la préparation plus sérieuse que jamais de nos épreuves. Il y a d'une part l'école normale; la sévérité de ses méthodes, le dévoûment de son directeur et de ses maîtres de conférences, l'ardeur de ses élèves, nous assurent l'appoint de fortes études qui maintiendra et fera monter le niveau des concours universitaires. Mais en dehors de cette grande école, il y a, dispersé par toute la France dans l'enseignement libre ou dans les lycées et collèges, tout un personnel de candidats d'autant plus intéressant qu'il a le plus souvent acquis, à ses risques et périls et sans beaucoup de secours, une utile expérience et une instruction considérable. De ce personnel si digne d'estime sont sortis plus d'une fois nos premiers agrégés. Rien ne serait plus mérité ni plus utile que de lui offrir les moyens d'une préparation vraiment efficace.

C'est le résultat que produiront et qu'ont déjà commencé de produire les récentes mesures. Des bourses dites de licence, puis d'agrégation, permettent à des jeunes gens de suivre pendant plu-

sieurs années consécutives des conférences spéciales, instituées près les facultés. Quant à ceux qui sont éloignés des grandes villes, une correspondance régulière est établie entre eux et les maîtres de ces conférences, et des bibliothèques circulantes leur procurent à tour de rôle les livres spéciaux dont ils ont besoin. Des facilités leur sont accordées pour aller prendre eux-mêmes la plus grande part possible de ces travaux. Groupés autour de nos professeurs des facultés, avec des bibliothèques spéciales, multipliées dans ces derniers temps, ces jeunes gens apprennent à connaître les grands recueils d'érudition, dom Bouquet et les *Ordonnances*, Pertz et Rymer, Orelli et le *Corpus* de Berlin. On peut avoir une idée du travail qui s'accomplit déjà pour cette préparation par ce qui s'est passé à la faculté de Lyon cette année même. Parmi les textes proposés aux candidats d'histoire se trouvait ce curieux écrit *de la République d'Athènes*, qui a été attribué tantôt à Critias, tantôt à Thucydide ou à un ami de Thucydide, tantôt à Xénophon ou à un ami de Xénophon; livre singulier, où se trouvent à la fois une si fière exaltation et une critique si amère de la démocratie athénienne. Est-ce une ironie? est-ce un pamphlet politique? avait-il la forme d'un dialogue? quelles en sont les lacunes et quelle en est la vraie ordonnance? comment peut-on essayer de le reconstituer? quel en est l'auteur? Questions difficiles, dans l'étude desquelles il était bon que les candidats rencontrassent un guide. M. Belot, professeur à la faculté de Lyon, déjà bien connu par un livre excellent sur *les Chevaliers romains*, s'est chargé de cette assistance; et, chemin faisant, il s'est tellement intéressé qu'il a commencé de publier sur ce sujet un volume in-4°.

L'école normale ne va donc plus être l'unique centre de préparation savante : c'est là un très important résultat. La meilleure décentralisation, la plus libérale, est celle qui suscite de partout les hommes distingués, et leur offre partout les moyens de travailler avec fruit pour eux-mêmes et pour les autres. Quant aux facultés, elles n'abandonneront certes pas les leçons publiques, qui sont leur premier devoir, qui font leur honneur, et qui profitaient déjà en plus d'un cas à des préparations même spéciales; mais leur dévoûment trouvera dans les conférences familières une occasion de plus de s'exercer en faveur de véritables élèves.

III.

Le candidat devenu professeur, quelles directions durables résultent pour lui de la nature même des épreuves qu'il a eu à subir? Nous n'avons rien à dire de l'enseignement supérieur, qui doit se faire ses lois à lui-même. Remarquons seulement que c'est

dans les facultés plutôt que dans les lycées que figure l'histoire ancienne avec une importance analogue à celle qui lui est attribuée dans le concours d'agrégation, nouvelle preuve que ce concours est fait aussi en vue de ce but élevé. Ce n'est pas uniquement au futur professeur des lycées que s'adresse l'épreuve de l'explication de textes comme le traité de Xénophon sur Athènes. Il ne sera jamais à propos d'enseigner en quelque détail aux enfans de quatrième les institutions de Rome républicaine et impériale; la partie héroïque et narrative convient seule pour leur âge. De même dans les classes inférieures, il n'y aura lieu, sur l'histoire de l'ancienne Grèce et de l'ancien Orient, qu'à des récits empruntés d'Hérodote, de Xénophon, de Plutarque. Certes les découvertes de Botta et de Layard, de Mariette et de Schliemann seront mises utilement à profit, mais sous quelles conditions de modération et de réserve!

L'expérience paraît avoir consacré, pour l'enseignement de l'histoire dans les lycées, la méthode suivante (1); toute simple qu'elle est, elle demande beaucoup de prudence, de calcul et de mesure; elle exige un éclectisme réglé à tout instant par une appréciation intelligente et sévère. Dicter aux élèves un sommaire aussi court, aussi précis, aussi logique que possible, contenant les principales indications historiques, chronologiques, littéraires, morales même, que comporte le sujet à traiter. Développer de vive voix ce sommaire en trois quarts d'heure au plus (c'est la mesure de l'attention presque pour tout auditoire) et en suivant exactement l'ordre une fois indiqué. Le professeur rendra un grand service aux élèves, il leur épargnera bien des efforts inutiles s'il exige qu'ils apprennent exactement chaque fois ces résumés, s'il les leur fait répéter sans cesse, en les abrégeant quand ils seront devenus trop nombreux, de telle manière qu'après quelques mois, après une ou plusieurs années, le souvenir général leur en soit prompt et facile. Son exposition devra être intéressante avant tout, c'est-à-dire tout au moins claire en même temps que substantielle et proportionnée à l'âge et aux facultés de ses auditeurs; de la sorte elle ne sera pas seulement une leçon d'histoire, comportant un grand nombre de notions diverses et s'adressant à la curiosité d'esprit; elle sera encore un persuasif exemple de bonne diction, c'est-à-dire d'ordre intellectuel et de simplicité logique, qui s'insinuera et laissera une durable empreinte. Si le professeur n'est pas intéressant, — et encore une fois on peut le devenir, à défaut d'une certaine facilité naturelle, par le bon arrangement des choses et la passion d'être

(1) Voir au XIVe volume du *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*,.. page 307, le très intéressant *Rapport général sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie*, par MM. Levasseur et Himly.

utile, — s'il ne se fait pas écouter, s'il faut aux élèves un effort d'attention pénible, il y a bien à craindre que tout ne soit perdu.

La tâche des élèves, après qu'on les a fait écouter avec intelligence, est de préparer une exposition écrite reproduisant à peu près, avec un effort d'accent personnel, la leçon du professeur, et ne dépassant donc pas un petit nombre de pages. On a, dans l'université, comme le souvenir d'un fléau quand on pense aux longues rédactions de jadis; nous espérons que ce grand mal a disparu. Cette exposition doit être fort soignée de l'élève, pour le style et pour l'exécution matérielle comme pour l'exactitude historique; il y peut reproduire en marge les diverses indications du sommaire. Le professeur ne néglige pas de lire et de corriger à la plume, puis de rendre annotés le plus de ces devoirs qu'il lui est possible. Il peut donner à ces annotations un réel prestige en en faisant un moyen de communication fréquente et vraiment personnelle avec les élèves, qu'il verra les attendre avec impatience comme des encouragemens ou les craindre à titre de reproches. Cela l'aidera à s'abstenir des punitions, sinistre héritage que certains professeurs ne connaissent presque plus, et que la diminution du nombre des élèves dans chaque classe fera presque disparaître.

La même méthode d'enseignement paraît bonne aussi, avec des différences à observer, pour les classes supérieures, pour la seconde et la rhétorique. Il s'agit ici d'histoire moderne. Le professeur se trouve en présence d'un programme si complexe qu'il craint d'abord de ne pouvoir y suffire. Ce premier accablement n'est que pour lui; il sait l'éviter aux élèves en sacrifiant dans ses leçons beaucoup d'épisodes de troisième ordre, en n'accordant qu'une place très mesurée à ceux de second ordre, en commentant par d'intéressantes lectures les matières principales. Il suffira que les élèves possèdent par la mémoire la série de leurs sommaires, sobrement et clairement expliqués, pour que nul important anneau de la chaîne logique ne leur échappe, et que toute information nouvelle fournie par une lecture fortuite, par une conversation imprévue, par une visite à un musée, vienne se placer dans leurs esprits à sa place chronologique et rationnelle. Si l'on objecte que le concours général institué entre les lycées ne s'accommode pas de cette sobriété de l'enseignement historique, peut-être commet-on une erreur, car le bon esprit des juges écartera sans doute certains dangers; ce serait le concours, en tout cas, dont il faudrait essayer de changer les conditions, plutôt que celles d'une méthode paraissant conforme aux intérêts de l'enseignement en général.

On a quelquefois proposé contre l'accablement qui pourrait résulter des programmes, surtout en histoire du moyen âge ou en histoire moderne, un certain expédient : c'est de renvoyer les

élèves, pour certaines périodes, à des manuels, et de ne traiter en classe que les questions importantes. Le danger de ce système nous paraît être celui-ci : volontiers les élèves se persuadent qu'ils peuvent dédaigner absolument ce que l'on passe tout à fait sous silence; si l'on procède par vastes lacunes, c'est dans leur esprit l'origine d'une idée fausse et d'une confusion irrémédiable. Il leur paraît que la Providence a négligé ces périodes qui n'offrent pas à l'historien de saillies éclatantes, tandis qu'au contraire c'est le plus souvent la trame de ces temps obscurs, taxés par nous de décadence et de corruption, qui offre les traits les plus précieux. A l'unité rompue par cette méthode de travail, ils imaginent involontairement que correspond une rupture supérieure; ils n'aperçoivent plus aucune suite; ils ne voient qu'une série d'épisodes, sujets de narrations. Jadis, pour que ces fausses idées entrassent mieux dans nos jeunes esprits, nous avons vu certains *Précis* où les *développemens* étaient imprimés en gros caractères, et les *résumés* en petits. On abandonnait à notre étude personnelle les méprisables *résumés*, que nous aurions lus fort inutilement, tant ils étaient condensés et obscurs. En petits caractères la décadence de l'empire romain, en petits caractères l'invasion des barbares, — en gros caractères Clovis et Charlemagne. L'étude biographique effaçait l'étude historique; l'action d'un homme sur son temps se substituait à l'action du génie d'un peuple, au progrès intérieur d'une civilisation, à l'enchaînement de la logique éternelle, à la majesté, à la moralité de l'histoire.

Puisque nous en sommes au détail pédagogique, pourquoi ne dirions-nous pas un mot d'un sujet délicat, sur lequel il n'est pas facile d'arriver à une solution satisfaisante avec un grand nombre d'élèves, et devant la complexité des programmes dans les hautes classes? Je veux parler de l'usage qui permet ou quelquefois ordonne de prendre des notes pendant que le professeur fait son exposition orale. Il convient au psychologue de dire quel subtil travail d'analyse c'est pour l'intelligence que de savoir noter, quand parle un orateur, les points culminans de son discours. Si le but principal est d'avoir bien écouté, cette analyse difficile doit plus d'une fois s'interrompre; nous ne parlons pas seulement des passages qui peuvent comporter un véritable intérêt ou bien quelque émotion, mais aussi de certains raisonnemens, de certaines déductions qu'il faut suivre avec une attention sans partage. Ce travail si ardu pour des esprits déjà formés, des enfans de treize à dix-sept ans sauraient-ils l'entreprendre impunément sans le secours incessant et l'extrême prudence de ceux qui les dirigent? Qui de nous n'a eu ce spectacle lamentable de trente à qua-

rante enfans de sixième, de cinquième, de quatrième, auxquels le zèle mal entendu et la paresse d'esprit conseillaient ce pénible effort d'essayer de noter par écrit toutes les paroles du professeur? Les laissera-t-il, avec leur écriture encore mal assurée, couvrir des pages entières de lignes sales et informes, se désespérer s'ils omettent un mot, interroger leurs voisins, perdre le fil et le faire perdre aux autres, se dépiter et ne plus rien reconnaître? Ne devra-t-il pas, au plus vite, leur faire écarter plume et encre, les placer en présence de leur court sommaire, et leur offrir de faciles développemens, qu'ils comprendront sans le travail pénible et peu intelligent des notes? La tâche n'est pas beaucoup plus facile pour les élèves des autres classes. Si l'on croyait pouvoir la supprimer absolument, ce serait à la condition de la rendre inutile par une exposition d'autant plus méthodique, d'autant plus intéressante, dont le sommaire dicté aurait fixé déjà les principales indications. Tout au moins est-il nécessaire de veiller à ce que ce travail, toujours difficile, n'absorbe pas une attention qui doit appartenir à la leçon du maître et non pas à la transcription de ses paroles. Il convient, en un mot, de tenir l'intelligence des élèves en éveil, et de susciter, en l'attirant à soi, leur active liberté.

J'avais à traiter un jour, en quatrième, à Louis-le-Grand, il y a quelque trente années, de la guerre du Samnium. Dans ce sujet complexe, le beau récit du xe livre de Tite Live sur la bataille de Sentinum nous offrait un bel épisode. « Voyant que les Romains pliaient et n'écoutaient plus leurs chefs, Décius appelle le grand pontife et lui ordonne de dicter la formule du dévoûment. Après les prières solennelles, il ajoute qu'à présent marchent devant lui la terreur, la fuite, le carnage et la mort, la colère des dieux du ciel, la colère des dieux des enfers; il proclame qu'il frappe des plus horribles anathèmes les drapeaux, les traits, les armures de l'ennemi, et que ce même lieu qui sera le théâtre de sa mort le sera aussi de la destruction des Gaulois et des Samnites. Après avoir prononcé ces terribles imprécations, et contre lui-même et contre les Gaulois, il lance son cheval à toutes brides au plus épais de leurs bataillons. A partir de ce moment, continue le grand historien, il n'est plus guère possible de reconnaître l'œuvre des hommes dans les événemens de cette journée : les Romains tout à coup se sont arrêtés dans leur fuite, et les voilà qui se portent en avant; les Gaulois, comme frappés de vertige, *velut alienata mente*, restent à la même place, et leurs bras engourdis lancent au hasard des traits impuissans... » J'en étais là de ma lecture quand j'avise un de mes jeunes auditeurs qui, sans paraître beaucoup écouter, se livrait évidemment à quelque fantaisie sur son papier. Je me fais

apporter la page suspecte : elle offrait un fort intéressant croquis de la scène si bien exposée par Tite-Live : au milieu, le grand pontife, la tête voilée ; à côté de lui, Décius qui s'élance ; à droite, les Romains tous penchés dans le sens de l'attaque ; à gauche, les ennemis décontenancés et regardant en arrière... Fallait-il gronder beaucoup cet enfant-là ? Il avait fort bien écouté, il avait pris des notes selon sa manière, qui était spirituelle. Ce n'était pas un futur historien. Il s'appelait Ludovic Halévy.

Nous n'aurons omis aucun des élémens de la judicieuse méthode le plus ordinairement suivie dans notre enseignement secondaire si nous ajoutons que chaque leçon devient, à la classe suivante, le sujet d'interrogations et de nouveaux développemens. C'est là que peuvent se placer des lectures choisies ; des scènes de Shakespeare, comme celle du discours d'Antoine, des récits de Joinville, des chapitres de Montesquieu, bien lus, bien commentés, en apprendront beaucoup à tous les élèves sans exception, et leur inspireront peut-être le goût de la lecture, qui peut devenir à lui seul, pour certains esprits, le levain et la sève. On ne néglige pas impunément ce puissant moyen de culture intellecteulle et de vie intérieure ; il est délaissé dans notre éducation universitaire ; il est délaissé dans nos familles ; il est délaissé dans la nation. L'Angleterre et l'Allemagne lisent plus que nous : on n'a qu'à observer à Londres l'étonnant succès de la *Circulating Library* du libraire Muddie. Il y a là chez nous un mal réel qu'un peu plus de liberté dans l'enseignement pourrait servir à corriger. Nous avions jadis à Charlemagne un professeur de troisième, M. Loudierre, qui consacrait à des lectures près d'un quart d'heure par classe : pour combien fallait-il compter ces intéressantes et fécondes leçons, ce vrai cours de littérature, dans les succès devenus légendaires de notre lycée ?

La lecture amènerait les commentaires et les utiles entretiens, sous la direction du maître. La conversation, de nos jours, est aussi désertée que la lecture. On ne converse pas dans nos écoles primaires, malgré d'intelligens conseils ; on ne converse pas dans nos lycées, sous prétexte de je ne sais quelle discipline ; on ne converse pas dans nos familles : on y discute, hélas ! et on y dispute. Il semble que ce serait l'attribut naturel, — non le privilège exclusif, — du professeur d'histoire de se servir de la conversation. Sobrement pratiquée, elle répandrait dans nos classes la variété, elle sèmerait la confiance, elle donnerait place à une multitude de ces notions pratiques qu'on cherche à répandre dans l'enseignement primaire sous le nom de *leçons de choses ;* elle compenserait en quelque mesure, pour certains enfans, le manque déplorable des entretiens de la famille.

En résumé, dans un temps où l'enseignement universitaire veut se développer et se diversifier en tous sens, pour répondre aux légitimes exigences d'un état social avide d'expansion et de progrès, on reconnaît toujours davantage dans l'agrégation, avec ses différentes branches, le tronc vigoureux qui rassemble et dirige la sève commune. Le concours d'agrégation d'histoire recrute à la fois, et nécessairement, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Pour l'une et l'autre vocations, proposées à des jeunes gens qui le plus souvent s'ignorent, il a des épreuves communes, mais diverses. Ceux qui plus tard s'élèveront à l'enseignement supérieur et à la science trouvent une occasion particulière de se révéler dans celles des épreuves qui comportent une préparation de huit mois : il est utile qu'ils témoignent aussi d'un savoir général et de quelque habileté pédagogique. Ceux qui consacreront leurs efforts et leur vie à l'enseignement secondaire, peut-être sans jamais rien publier, seront heureux d'avoir témoigné au moins une fois qu'ils étaient capables de travaux personnels et de recherches spéciales. Aux uns comme aux autres, il faut le respect et la pratique des hautes études. La tâche des derniers est la plus délicate, puisqu'on leur demande, avec la charge d'un savoir considérable, la pratique constante d'un choix habile et discret. L'extension nécessaire de l'enseignement de la géographie est venue ajouter à leur fardeau ; mais l'histoire des lettres et des arts va devenir, nous l'espérons, le domaine des professeurs de lettres : ils commencent à faire sur ce double sujet des leçons rédigées par les élèves, excellente innovation, qui comblera une regrettable lacune à laquelle les professeurs d'histoire ne pouvaient pourvoir qu'incomplètement. Les autres mesures récentes que nous avons énumérées vont d'ailleurs rendre plus générale et plus intense la préparation des jeunes maîtres, et l'enseignement en recueillera bientôt le profit. Rien de plus souhaitable que de voir se fortifier sans cesse d'énergiques et sévères concours, qui donnent à la jeunesse française tant de guides expérimentés, au pays et à l'université tant d'utiles serviteurs, et qui révèlent à eux-mêmes et mettent en lumière sur tous les points de notre territoire tant d'hommes de mérite ou de talent. Rien de plus à propos, rien de plus pressant, dans un pays de suffrage universel, que de veiller à la bonne discipline d'un enseignement très capable de contribuer à la rectitude du sens et de hâter la maturité des esprits.

A. GEFFROY.

LA FRANCE AU SOUDAN

I.

LE CHEMIN DE FER DU SÉNÉGAL AU NIGER.

Les expressions de Soudan, de Nigritie et de Takrour ont la même signification, elles désignent le pays des noirs. Elles devraient par conséquent s'étendre à toute l'Afrique nègre, mais l'usage en a restreint l'application à la région comprise entre le Sahara au nord, le bassin du Nil à l'est, la Sénégambie à l'ouest, la Guinée et les régions inexplorées de l'Afrique équatoriale au sud. Ce vaste territoire a une longueur de 4,600 kilomètres, une largeur moyenne de 6 à 700 kilomètres et une superficie de 2,750,000 kilomètres carrés. C'est près de cinq fois et demie celle de la France. Les voyages de Mungo-Park, de Clapperton et de Denham, des frères Lander, de Caillé, de Barth, de Mage, de Gerardt Rohlfs et de Nachtigal nous l'ont fait connaître suffisamment pour que nous en ayons une idée dont les explorations ultérieures ne pourront plus modifier les traits généraux. La moitié occidentale en est arrosée par un beau fleuve de 4,800 kilomètres de cours, le Niger. La moitié orientale est comprise, partie dans le bassin de la Benoué, affluent du Niger, partie dans une série de bassins intérieurs dont les principaux sont ceux des lacs Tchad et Fittri. Le relief du terrain ne présente, sauf dans l'est, aucun massif montagneux d'une grande importance, et d'une façon générale on peut dire que le Soudan est une immense plaine qui continue le plateau méridional du Sahara.

La triple condition d'une grande fertilité s'y rencontre : un sol profond, des eaux abondantes et la chaleur tropicale. Le coton, l'indigo, le riz, et dans quelques parties le café, le poivre, le gingembre et la noix de gourou y poussent naturellement; on récolte du blé, de l'orge et des dattes dans la zone qui avoisine le désert, et partout du mil, dont les variétés sont très nombreuses, du maïs, du sorgho, du doura, du doukhn, des patates douces, des ignames, des pastèques, des oignons, des fèves et des haricots. Également, sur la lisière du désert, existent de grandes forêts de gommiers; le caoutchouc et l'ébénier ne sont point rares dans les forêts de l'intérieur. Le tabac est l'objet d'une culture générale : l'usage en est aussi répandu qu'en Europe, sauf dans les pays tels que le Massina, où le fanatisme religieux le proscrit comme un péché. Les graines et les fruits oléagineux sont multipliés plus qu'en aucune autre partie du monde. En première ligne se place l'arbre à beurre (*bassia Parkii*), qui est l'essence dominante des forêts du Haut-Niger; viennent ensuite l'arachide et le sésame. Avec les grands troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres des Peuls, les abeilles, qui sont très répandues, les dépouilles d'autruches et l'ivoire, le règne animal offre d'autres ressources au commerce, et les entrailles de la terre, encore inexplorées, semblent devoir fournir un appoint considérable à cette liste déjà longue de richesses. On signale de tous côtés des minerais de fer de bonne qualité, et les montagnes qui bordent le plateau au sud et au sud-ouest contiennent des mines d'or depuis longtemps exploitées; celles du Bouré, si primitifs que soient les procédés d'extraction des nègres, envoient tant à Tombouctou qu'à Sierra-Leone pour 2 millions de métal par an. Celles du Kong, sur lesquelles on possède beaucoup moins de renseignemens, paraissent être aussi productives et occuper un territoire beaucoup plus étendu. Cet or, l'ivoire, les plumes d'autruche, la cire et les peaux donnent lieu dès maintenant à un mouvement d'exportation.

Cependant l'importance économique d'un pays ne se mesure pas seulement aux richesses naturelles qu'il renferme, mais surtout à la quantité qu'il en peut mettre en œuvre et offrir en échange. Si fertile que soit ce pays, il faut encore qu'il soit cultivé; si abondans que soient ses produits, il faut encore qu'on les recueille. Grâce à des circonstances politiques plus favorables sans doute, la population est plus dense entre le Niger et le lac Tchad; on trouve là plusieurs villes qui ont de vingt à soixante mille habitans, comme Kouka, N'gornou, Kano, Sakatou. Dans la partie occidentale, des guerres incessantes, envenimées à la fois par des haines de races et par des haines de religion, ont ruiné de vastes territoires. Bœhm, dans sa statistique, évalue la population totale du Soudan à un peu plus de quarante millions d'habitans. Ce chiffre

ne repose naturellement sur aucunes données précises : cependant, à s'inspirer des suggestions des voyageurs, il semble qu'on peut l'accepter comme une approximation satisfaisante. Il ne faut donc point, comme on l'a fait quelquefois, comparer le Soudan à l'Inde, car la population de celle-ci est de beaucoup plus nombreuse, plus laborieuse et plus civilisée. Il est mauvais d'exagérer, fût-ce en vue de forcer l'attention, mais tel quel le Soudan n'en est pas moins un marché de premier ordre, bien fait pour exciter l'ambition d'une grande nation.

A quoi tient qu'un pays d'une telle importance soit encore fermé aux Européens? C'est que la nature, qui lui a accordé tant de dons, lui en a refusé un dont l'absence rend tous les autres inutiles : le Soudan n'a point de débouchés naturels. Le Niger est la grande artère par laquelle la vie circule dans la partie occidentale et dans le centre; avec quelques canonnières et un certain nombre de postes de ravitaillement de distance en distance, on dicterait des lois à toute la région; le tout est d'y atteindre, ce qui est impossible jusqu'à présent. Au nord, un désert terrible de 1,800 à 2,000 kilomètres de traversée ; à l'estet à l'ouest, de trop grandes étendues; au sud, une côte très difficile à aborder et excessivement insalubre, des populations inhospitalières opposent au grand commerce des obstacles infranchissables. Un moment, les Anglais avaient espéré pénétrer par l'embouchure du Niger, mais leurs bâtimens ont dû s'arrêter aux cataractes de Boussa, et même entre Boussa et la mer ; le climat meurtrier du Delta rendra toujours précaire une entreprise conduite par des blancs. Il y a quelques années, les Européens employés dans la rivière de Brass périrent jusqu'au dernier pendant l'hivernage. Ainsi, de tous côtés, la nature avait fermé ce vaste et riche pays. Il a fallu les grandes inventions du XIXe siècle pour qu'on puisse songer à supprimer ces barrières; aujourd'hui l'homme peut se passer de la nature; là où elle n'a point ouvert de grandes voies de communication, il en crée d'artificielles; les chemins de fer suppléent aux fleuves qui manquent; ils annulent les horreurs de la traversée des déserts et abrègent les espaces.

Trois têtes de lignes sont indiquées pour une voie ferrée dirigée sur le Soudan : Tripoli, l'Algérie et le Sénégal. Ces deux dernières sont en notre possession. Ce précieux avantage constitue pour nous une obligation; tenant ces deux portes du Soudan, c'est à nous qu'il appartient de l'ouvrir à la civilisation; il y va de notre honneur aussi bien que de notre intérêt. Depuis une vingtaine d'années, cette nécessité apparaissait à nombre d'esprits sans qu'on parvînt à appeler sur le problème l'attention du gouvernement ni celle du public, lorsqu'en 1877, un ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Duponchel, obtint de l'administration l'autorisation de se

rendre en Algérie pour l'étudier. Le lecteur connaît le rapport dans lequel il résuma ses travaux (1). Ce document, à défaut de données nouvelles sur les régions à parcourir et à atteindre, eut le très grand mérite d'être fort remarqué. Il présentait la question avec une netteté scientifique qui la faisait sortir du domaine des rêveries, où elle était restée jusqu'alors. « Saisi par le rapport de M. Duponchel, dit dans un rapport au président de la république M. de Freycinet, alors ministre des travaux publics, je n'ai pas cru devoir rester inactif. » Une commission provisoire, nommée pour étudier la valeur des idées qu'il renfermait, conclut de la façon la plus favorable, et un décret du 14 juillet 1879 institua définitivement une grande commission « pour l'étude des questions relatives à la mise en communication par voie ferrée de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan. »

M. Duponchel ne s'était occupé que des moyens de pénétrer au Soudan par l'Algérie. C'est un membre de la commission provisoire, M. Legros, inspecteur-général des travaux maritimes au ministère de la marine, qui avait appelé l'attention sur le Sénégal. Il y a vingt ans déjà que le plus illustre des gouverneurs de cette colonie, le général Faidherbe, avait songé à la relier au Niger par une route que protégerait une série de postes fortifiés. Reprenant ce projet avec la hardiesse qu'inspire la puissance de l'industrie moderne, M. Legros, au lieu d'une route, proposait un chemin de fer. A l'origine, cette ligne du Sénégal n'était qu'accessoire : un concours de circonstances heureuses lui a fait prendre le pas sur celle du Transsaharien. Elle est plus courte de moitié ; en effet, Alger est à 2,600 kilomètres du Niger en ligne droite, tandis que Dakar n'en est qu'à un peu plus de 1,300 kilomètres en suivant les sinuosités du tracé projeté; le pays qu'elle traverse est plus accessible, il est mieux connu, il est beaucoup plus peuplé, il est infiniment plus fertile, les dépenses peuvent être calculées avec précision; l'amiral Jauréguiberry, en ayant apprécié sur place l'importance, alors qu'il était gouverneur du Sénégal, s'y est vivement intéressé; il a été secondé avec ardeur par le directeur des colonies, M. Michaux, et par M. Legros; enfin il s'est trouvé que le gouverneur du Sénégal est un homme remarquable, énergique, d'une activité qui demande à être contenue plutôt qu'excitée, d'un esprit entreprenant et fécond en ressources, organisateur habile au choix des hommes et au mouvement des affaires. Il est résulté de tout cela que l'intérêt s'est déplacé. Tandis que la ligne du Transsaharien en est toujours à la période des premières études, celle du Sénégal au Niger est à la veille d'entrer, elle est entrée même dans la période d'exécution.

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai 1879.

Voilà qui surprendra peut-être un peu le public, que, pour des raisons qu'il est inutile d'exposer ici, on n'avait pas cru devoir renseigner jusqu'à présent sur ce qui s'est fait dans notre colonie sénégalaise depuis quinze mois.

I.

Le gouverneur du Sénégal, M. Brière de l'Isle, accueillit avec empressement le projet de relier le Sénégal au Niger par une voie ferrée; dans un vaste programme, il proposa l'ouverture immédiate des chantiers et la construction de la ligne en six années. On ne disposait pour la première campagne que d'un crédit de 500,000 francs, force fut de commencer plus modestement. Et la chambre ne se pressa point de le voter, ce qui faillit compromettre même ce commencement. Les transports, en effet, ne se font actuellement entre le bas et le haut Sénégal que par le fleuve, lequel n'est navigable que trois ou quatre mois dans l'année, au moment des pluies; si l'on ne profitait pas de la saison propice pour accumuler dans le haut pays le matériel nécessaire aux premiers travaux, l'année était perdue. Or le ministre de la marine ne put envoyer l'autorisation de se mettre à l'œuvre que le 21 septembre 1879, c'est-à-dire lorsqu'on ne pouvait plus compter que sur quelques semaines de navigation.

Le chemin de fer projeté se divise naturellement en trois sections; la première, de 260 kilomètres, va de Dakar à Saint-Louis; la seconde, de 580 kilomètres, s'embranche à M'pal sur la première et aboutit à Médine; la troisième, de 520 kilomètres environ, va de Médine au Niger. Pour la clarté de notre travail, nous exposerons successivement ce qui a été fait pour chacune d'elles.

La première section est de nécessité locale; M. Brière de l'Isle en avait fait étudier l'avant-projet dès 1878, c'est-à-dire à une époque où il n'était pas question encore d'en faire une voie d'intérêt général en la prolongeant vers le Niger. La ville de Saint-Louis, bâtie sur une des nombreuses îles du Sénégal maritime, est la capitale commerciale du bassin du fleuve en même temps que le chef-lieu de la colonie. Elle compte quinze mille habitans, et son trafic annuel s'élève à plus de 60,000 tonnes métriques. Un obstacle naturel a fort contrarié jusqu'à présent le développement de son commerce. Depuis la baie d'Arguin jusqu'à Sierra-Leone, la côte d'Afrique est absolument inhospitalière. Elle est basse, une triple ligne de bancs de sable la borde, des ras de marée la ravagent fréquemment. Les marées sont d'une très faible amplitude, $0^m,90$ à 1 mètre au maximum; les matières dont sont chargées les eaux des fleuves, poussées par le courant et repoussées par le flot, se dépo-

sent au point où ces deux impulsions contraires se neutralisent et les immobilisent. Ces dépôts forment des barres qui entravent la navigation. Celle du Sénégal est une des plus mauvaises, et parfois l'interruption des communications entre Saint-Louis et la mer dure jusqu'à trois mois. On conçoit quelle gêne résulte pour les relations commerciales d'un débouché aussi incertain. Cette côte terrible ne présente de réelles facilités d'accès qu'en un seul endroit, au-dessous du Cap-Vert, à l'abri duquel elle s'arrondit en une vaste et belle rade foraine. C'est là que s'élève la ville récente de Dakar, dont le port, très sûr, peut recevoir les navires du plus fort tonnage. Les bâtimens marchands accostent bord à quai, les jetées ont un développement utile de 600 mètres, avec un tirant d'eau qui varie de 4 à 10 mètres à la basse mer. Comme elles peuvent desservir en moyenne un mouvement de 300 tonnes de jauge par mètre, elles suffiront largement pendant longtemps au trafic de la colonie. Déjà les paquebots français de Bordeaux au Brésil et à la Plata, et les paquebots anglais de Liverpool à Fernando-Po touchent régulièrement à Dakar.

Le plus bref examen suffit à faire comprendre l'immense avantage qu'il y aurait à relier Saint-Louis avec ce port par un chemin de fer qui assurerait l'écoulement régulier des produits du Sénégal. L'avant-projet dressé par M. Walter, chef du service des travaux publics de la colonie, montre que l'exécution est des plus faciles au point de vue technique. La ligne partant de Dakar s'infléchit considérablement vers l'est pour traverser de part en part la partie la plus fertile et la plus populeuse du royaume de Cayor. Dans presque tout le parcours, la plate-forme pourra être établie sans remblai ni déblai sur un terrain sablonneux, mais solidement fixé par de grandes forêts d'arbres à haute tige, où l'on trouvera tout transporté le bois pour les traverses. Par un traité qu'on trouvera plus bas, le roi du Cayor nous a autorisés à faire gratuitement tous les abatages nécessaires. Les rayons minima des courbes ont été fixés à 300 mètres. Les déclivités de la voie seront partout inférieures à $0^{m},009$ par mètre, sauf au passage du col de Thiés, où on a admis exceptionnellement une rampe de $0^{m},015$ par mètre sur 2,300 mètres de longueur. Il n'y aura qu'un ouvrage d'art à construire, un viaduc indispensable pour traverser le marigot de Leybar près de Saint-Louis. Il aura 120 mètres de long et 8 mètres de haut, la dépense en est évaluée à 264,000 francs. Le prix de revient par kilomètre est estimé à 62,440 francs, soit, pour les 260 kilomètres, une somme totale de 16,234,400 francs.

Il est aisé d'évaluer quel sera le trafic en marchandises de la nouvelle ligne tant qu'il sera borné au commerce actuel de Saint-Louis. Le tarif du transport à Dakar équivaudra aux frais qu'en-

traîne le passage de la barre du Sénégal, de façon qu'il n'en coûtera pas plus pour expédier une tonne de marchandises de Dakar que de Saint-Louis, ce qui permet de calculer que les facilités d'embarquement décideront les négocians de Saint-Louis à faire toutes leurs expéditions par Dakar. C'est un trafic de 63,000 tonnes qui, à 11 fr. 50 par tonne, rapportera 724,500 francs. Des avantages du même genre attireront le trafic de Rufisque, soit 19,000 tonnes qui, à 4 fr. 50 la tonne, produiront 85,500 francs, soit en tout 810,000 francs. L'auteur de l'avant-projet n'a point voulu faire entrer en ligne de compte le trafic présumé des stations intermédiaires. Cependant il est probable qu'il ne sera point sans importance. Le Cayor est un pays éminemment propre à la culture de l'arachide, ses habitans ont de nombreux troupeaux et ses forêts contiennent de magnifiques bois de construction. L'immense forêt du Saniokhor notamment est presque tout entière composée de palmiers roniers, un arbre superbe qui s'élève à de grandes hauteurs, droit comme une colonne, et dont le bois est incorruptible. La population est assez nombreuse; le chemin de fer passe dans le voisinage de plusieurs centaines de petits villages. Pour les voyageurs, les chiffres sont beaucoup plus aléatoires. M. Walter suppose qu'il y en aura annuellement de 16 à 17,000 donnant une recette totale de 524,000 fr. Il y a lieu de croire là à quelque exagération, tandis que les frais d'entretien et d'exploitation paraissent avoir été trop abaissés. M. Walter ne les évalue qu'à 550,400 fr., ce qui, si l'on adoptait son chiffre de recettes brutes, donnerait un revenu net annuel de 783,600 francs. Quelles que soient les réserves que l'on doive faire relativement à ces calculs, il paraît bien évident que, si la garantie d'intérêt par l'état doit fonctionner pour cette ligne, ce ne sera que dans une mesure insignifiante. Et le jour où elle sera devenue tronçon de la grande voie du Sénégal au Niger et où, en surplus du trafic de Saint-Louis, elle recevra celui du Soudan, non-seulement elle n'aura plus besoin de cette garantie, mais elle donnera des bénéfices.

Au moment où l'on s'occupa d'étudier les moyens de mettre en communication le Sénégal et le Niger, la première section de la ligne se trouva ainsi préparée d'avance. Cependant il restait à obtenir l'assentiment du souverain du Cayor, Lat-Dior, dont il faut traverser le territoire. Nos ingénieurs avaient été bien accueillis par ses sujets, et lui-même avait toujours manifesté pour les Français le respect d'un homme qui avait été exposé à leurs coups. Mais le gouverneur était informé que nos projets l'inquiétaient vivement. Le général Faidherbe lui avait fait une rude guerre il y a vingt ans, l'avait chassé de ses états et y avait établi notre domination par une chaîne de postes fortifiés. Il craignait que la construction d'une

route ne cachât quelque autre entreprise contre son pouvoir et qu'on essayât de nouveau de le déposséder. M. Brière de l'Isle lui dépêcha le cadi de Saint-Louis, le vieux noir Ouoloff Bou-el-Moghdad, qui sert depuis tant d'années la France avec un dévoûment et une intelligence qui font honneur à sa race. Bou-el-Moghdad partit en pleine saison des pluies et remplit sa mission diplomatique aussi rapidement qu'heureusement. Il apaisa les craintes du *damel*, ainsi qu'on appelle le souverain du Cayor; il lui démontra les avantages que son pays retirerait de la construction de la voie et il triompha des derniers scrupules que la religion ou plutôt la superstition inspirait à Lat-Dior, en lui affirmant que, dans ses voyages, il avait vu des chemins de fer en pays musulman et que les pèlerins de la Mecque ne se faisaient point scrupule de s'en servir.

Le 10 septembre 1879, notre envoyé signa avec le Cayor à Keur-Amadou Yalla, un traité dont voici les principaux articles :

Article premier. — Le Cayor tel qu'il existe en ce jour, d'après le traité du 12 janvier 1871, étant la propriété du damel, est garanti par les Français à la famille régnante des Guedj.

C'est-à-dire : si des étrangers venaient à attaquer ce pays, le gouverneur du Sénégal enverrait son armée, comme en 1875, prêter main-forte à l'armée du damel pour chasser ces étrangers du Cayor et les punir. Aucune indemnité quelconque ne serait demandée au Cayor pour le service ainsi rendu.

Art. 2. — En échange des avantages stipulés dans l'article premier ci-dessus, le damel s'engage de son côté à accorder aux Français la jouissance d'une route commerciale qui, venant du poste français de Thiès, passera par Terraouane, Kelle, Louga et Sakal, appartenant au Cayor, pour arriver au canton français de M'Pal.

Art. 3. — Il ne sera jamais placé de poste de soldats français ni de soldats du Cayor sur cette route.

Si des troubles nécessitaient la présence de quelques détachemens provisoires sur la route ou à côté, la question se réglera d'un commun accord entre les deux parties contractantes.

Art. 4. — Tous les frais de construction de la route seront supportés par les Français. Le damel donne gratuitement le terrain nécessaire pour la route et pour tous les établissemens qui en dépendent.

Art. 5. — Cette concession n'est faite qu'à la condition que les Français arrangeront le chemin pour faciliter le commerce, le transport rapide des marchandises, des produits du sol et des voyageurs au moyen des grandes voitures traînées par des machines à vapeur (locomotives). Le travail devra être terminé la troisième année après qu'il aura été commencé.

Art. 6. — Le damel, avec une suite de vingt personnes au plus, aura

le droit de circuler gratuitement sur cette route. Les sujets du Cayor seront traités, pour le prix des places dans les voitures et pour les prix du transport de leurs marchandises, produits du sol, bestiaux, etc., comme les sujets français. Les puits qui seront creusés sur le parcours pourront être fréquentés par les habitans.

Art. 11. — La police des gares et des points d'arrêt sera faite exclusivement par des Français...

Tous les employés et fonctionnaires qui résideront sur cette route seront exclusivement de l'ordre civil, et il leur sera absolument interdit de s'immiscer dans les affaires du Cayor.

Art. 12. — Conformément aux traités antérieurs qui assurent aux sujets de toutes les nations la libre circulation des voyageurs et commerçans dans l'intérieur du Cayor sans qu'ils aient à payer aucun droit ni redevance, aucun paiement ne sera demandé par le damel ni par les chefs du Cayor sur cette route, soit pour les marchandises et produits du sol, soit pour les animaux, ainsi que pour les personnes qui viendront pour y être transportés ou pour commercer dans les gares.

Bou-el-Moghdad avait encore mission de chercher à obtenir du damel des ouvriers et des bois de construction. Ce fut l'objet de la convention additionnelle que voici et qui fut signée le surlendemain :

Article premier. — Lorsque des études nouvelles auront permis aux ingénieurs d'arrêter définitivement le tracé de la route, le damel enverra sur le parcours de la voie, aux points qui seront indiqués, le nombre d'hommes qui sera demandé par le gouverneur afin qu'ils coupent les arbres et les herbes et travaillent la terre pour la confection de cette voie. Tous les outils seront fournis par les Français.

Art. 2. — Il sera payé pour chaque homme et pour chaque journée de travail 1 fr. 25 comme à Saint-Louis, et si la ration de riz est fournie, 0 fr. 75 seulement. Les enfans de moins de douze ans ne pourront être employés aux travaux.

Art. 3. — Les travailleurs ne pourront être demandés chaque année avant le 1er décembre et seront renvoyés le 15 mai au plus tard. Dans le cas où ils seraient nourris, ils recevraient trois rations de riz le jour de leur renvoi.

Art. 4. — Les Français s'engagent à fournir de l'eau douce en abondance sur tous les chantiers, soit en creusant des puits, soit en faisant porter de l'eau.

Partout où les puits seront creusés, ils seront disposés pour pouvoir desservir les populations voisines ou celles qui voudraient venir s'établir aux alentours avec l'autorisation du damel.

Art. 5. — Les bois de roniers et autres, ainsi que tous autres matériaux qui seraient nécessaires à la construction de la voie et à tous les travaux se rapportant au chemin de fer, seront donnés gratuitement aux Français, qui paieront seulement la main-d'œuvre pour l'exploitation de ces bois et matériaux. Les roniers femelles ne pourront pas être coupés.

Art. 6. — A la fin de chaque campagne, après que les travailleurs auront été renvoyés, le gouverneur donnera au damel deux beaux chevaux arabes en témoignage de sa satisfaction pour la manière dont ses sujets auront travaillé.

Il sera fait facultativement des cadeaux aux chefs directs des provinces françaises, ainsi qu'à tous ceux qui auront envoyé sur les travaux, pendant toute la durée de la campagne, une moyenne de plus de soixante hommes parmi leurs administrés.

A la suite d'un concours ouvert au ministère de la marine, la concession à titre définitif du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis a été accordée à la compagnie des Batignolles. La convention est en ce moment soumise à l'approbation des chambres; comme elles n'ont aucune raison pour la refuser, la construction de la première section de la ligne du Sénégal au Niger sera donc commencée dès la saison prochaine.

La seconde section, qui va de M'pal à Médine, traversera des territoires que nos colonnes ont plusieurs fois parcourus, mais qui n'avaient jamais été étudiés au point de vue de l'établissement d'une voie de communication. La faiblesse des ressources n'ayant pas permis l'envoi de brigades topographiques, que M. Brière de l'Isle demandait pour procéder à la confection immédiate d'un avant-projet, le gouverneur fit du moins reconnaître rapidement le terrain par quelques-uns de ses officiers. Il y avait plusieurs avis sur le tracé. La voie partant de M'pal se dirige d'abord sur Mérinaghen, où un viaduc sera nécessaire pour lui faire franchir le marigot de Bounoun. De là les uns conseillaient de lui faire décrire une courbe vers le nord et longer le lac Guier, pour aller rejoindre à Dagana la rive du Sénégal, qu'elle ne quitterait plus jusqu'à Médine; les autres pensaient qu'il était préférable de couper en ligne droite sur Guédé, vis-à-vis duquel seulement la voie prendrait la vallée du fleuve. Enfin M. Gasconi, député de la colonie, avait recommandé une ligne qui, sans faire de détour pour suivre le Sénégal, s'en irait directement de Mérinaghen à Bakel, à travers le désert alors inexploré du Ferlo. Trois missions furent lancées dans ces diverses directions.

La première, sous les ordres de M. Pietri, lieutenant d'artillerie, était chargée de parcourir le pays de M'pal à Guédé, par la ligne

directe, et de revenir par le détour proposé sur Dagana, explorant ainsi deux des variantes du tracé; la seconde, commandée par M. Jacquemart, lieutenant d'infanterie de marine, était chargée de suivre, de Guédé à Bakel, un itinéraire côtoyant la limite extrême des inondations du Sénégal, qu'il était fort important de déterminer; la troisième, dirigée par MM. Monteil et Sorin, lieutenant et sous-lieutenant d'infanterie de marine, devait reconnaître le Ferlo. Chacune devait faire le levé du terrain, recueillir des renseignemens sur la nature du pays, leurs ressources, leurs populations et leurs lieux habités, annoncer aux noirs que nous nous disposions à construire sur leur territoire un télégraphe et un chemin de fer, et les convaincre que le but que nous nous proposions était essentiellement commercial et pacifique.

M. Pietri quitta M'pal le 15 décembre 1879, et ayant été appelé à faire partie de la mission du Segou, remit, au milieu du voyage, la direction de l'entreprise à M. Marly, qui rentra à M'pal le 21 janvier. M. Pietri souffrit de la soif. Les chameaux qui portaient les outres, effrayés par l'apparition de quelques girafes, s'enfuirent et perdirent une partie de leur charge. M. Marly, officier d'avenir et fort estimé de ses chefs, mourut quelques jours après son retour. C'est la seule victime que le climat ait faite jusqu'à présent parmi les blancs, déjà nombreux, qui ont été employés aux études du chemin de fer du Niger. De M'pal à Mérinaghen, le pays est plat et abondant en arbres de gros diamètre; au-delà, dans l'une comme dans l'autre direction, il n'y aura que de simples travaux de déblais et de remblais à faire. L'avantage du tracé direct sur Guédé, c'est qu'on y trouvera des arbres pour les traverses, mais la population y est fort clair-semée pendant l'hivernage et nulle le reste de l'année. C'est le contraire pour le tracé par Dagana : il desservirait plusieurs gros villages, mais il n'y a point de bois de construction. Partout nos officiers ont trouvé la population, qui est composée de Ouolofs et de Peuls, très hospitalière. Sans attendre l'expression de leurs désirs, on leur apportait de l'eau et du lait pour eux et pour leur personnel. Les habitans sont très favorables à l'établissement d'un chemin de fer et sont convaincus qu'il leur sera d'un grand profit pour l'écoulement de leurs produits.

Dans la partie visitée par MM. Pietri et Marly comme dans celle qu'a parcourue M. Jacquemart, la rive gauche du Sénégal a trois sortes de villages. Quelques-uns sont bâtis sur le bord du fleuve, ce qui les rend inhabitables au moment des inondations : on ne s'y tient qu'en saison sèche; d'autres sur la pente des collines ou sur leurs crêtes : on les habite toute l'année; d'autres enfin sur le plateau situé en arrière de la vallée : les pasteurs seuls y résident

pendant l'hivernage; quand les mares qui leur fournissent de l'eau se dessèchent, ils se rapprochent du fleuve.

Plus on s'éloigne de Saint-Louis, plus la population devient dense. M. Jacquemart a trouvé la vallée du Sénégal relativement fort peuplée. Il a compté 47 villages et 32,700 habitans dans le Toro; 40 villages et 20,170 habitans dans le Lao, 22 villages et 10,550 habitans dans l'Irlabé de l'ouest; 132 villages et 81,450 habitans dans le Fouta indépendant; 75 villages et 32,050 habitans dans le Damga; 15 villages et 7,500 habitans dans le Guoye; soit en tout : 184,420 habitans pour le pays qu'il a visité. Cette population occupe une des vallées les plus fertiles du monde. C'est comme une réduction de la vallée du Nil : elle s'étend le long du fleuve entre la rive gauche et une chaîne de collines de 15 à 20 mètres de haut, qui tantôt touche le bord et tantôt s'en éloigne jusqu'à 12 kilomètres, laissant entre elle et lui une immense plaine que l'inondation féconde par le limon qu'elle y dépose régulièrement chaque année. La limite des eaux est bien facile à reconnaître. L'herbe des terrains inondés est très vigoureuse; elle atteint trois mètres de haut, ses arêtes sont tranchantes, elle reste toujours verte. Celle des terrains où le fleuve ne parvient pas a, au contraire, la tige ronde, elle est beaucoup moins forte, et elle sèche une fois que l'hivernage est passé. Les noirs se contentent de faire un trou dans la terre pour y déposer les semences et ils les confient ensuite aux soins de la nature jusqu'au moment où il est temps de faire la récolte. Ils cultivent le mil, dont les variétés sont très nombreuses, le riz, le maïs, les haricots, les arachides, principal élément du commerce d'exportation, l'indigo et le coton. On trouve de la cire dans le Damga et le Guoye, de la gomme dans le Bosséa, des plumes d'autruche dans le Bosséa, le Damga et le Guoye. Le Toro possède de grands troupeaux de moutons et de chèvres, et il y a beaucoup de bœufs dans l'Irlabé. Comme le reste de la Sénégambie, toute cette région est en grande partie couverte de forêts. M. Jacquemart a rencontré vingt essences différentes dans le pays non inondé, et seize dans le pays inondé. Il a rapporté des échantillons du bois de chacune d'elles. Quelques-unes fourniront des bois de construction. La plus utile eu même temps que l'une des plus répandues est le gonakier, qui atteint de grandes dimensions. Les indigènes en font des pirogues et on pourra s'en servir pour les poteaux télégraphiques et pour les traverses de chemin de fer. En un mot, le pays serait fort riche si le climat, qui fait sa fécondité, n'amollissait en même temps ses habitans. Les Toucouleurs mettent leur point d'honneur dans la paresse et ne sèment que juste ce qui leur est nécessaire. Cependant il y a lieu d'espérer qu'ils change-

ront. Dans les provinces où l'influence française s'est déjà fait sentir comme dans le Toro, l'appât du bien-être qui se présente à eux sous l'aspect des divers objets que leur offre notre commerce les pousse à se procurer des moyens d'échange en augmentant leurs cultures et leurs récoltes.

Parti de Guédé le 9 décembre 1879, M. Jacquemart arriva à Bakel le 1er janvier 1880. A son avis, le chemin de fer aurait avantage à suivre de près la limite des inondations sur le flanc des collines. C'est là que les mouvemens de terrain sont le moins accusés et que sont bâtis les villages habités toute l'année. Il y aurait à traverser une douzaine de ravins venant de l'intérieur du pays. Les bois ne manqueront en aucun endroit de la route, mais, sauf quelques cailloutis sans valeur, on ne trouvera de la pierre qu'en appprochant de Bakel. L'obstacle le plus sérieux viendra des mauvaises dispositions d'une partie de la population. Les gens du Toro nous aideront volontiers. Le jeune chef de ce pays intrigua vivement les Parisiens en 1878 en apparaissant en boubou bleu et en bonnet rouge à la suite des représentans des familles impériales et royales d'Europe venus à la distribution des récompenses de l'Exposition universelle. Sa face noire, les couleurs voyantes et la coupe de son costume formaient un contraste inattendu dans une pareille société. Il a rapporté de ce voyage une vive et sympathique admiration pour notre pays, sous le protectorat duquel le sien est du reste placé depuis 1863 et il a promis d'envoyer sur les chantiers tous ses sujets, hommes libres et esclaves. Dans le Lao et l'Irlabé, que le traité du 24 octobre 1877 a également placés sous notre protectorat, on se prêtera à la construction du télégraphe et du chemin de fer sans enthousiasme, parce qu'on sait qu'on ne peut faire autrement. Dans le Damga, que nous avons protégé pendant quelques années et qui se souvient de la sécurité que nous lui avions donnée d'autant plus vivement qu'il est aujourd'hui en proie aux exactions et aux razzias des gens du Fouta, on souhaite ardemment notre présence. Il en est de même dans le Guoye. Mais dans le Fouta indépendant nous sommes franchement détestés.

Les Toucouleurs qui l'habitent sont une race métisse, issue du mélange des Peulset des Ouolofs. Ils ne travaillent guère, comme nous le disions plus haut, et leur principale industrie est le pillage de leurs voisins, ce qui entretient chez eux une humeur turbulente et belliqueuse. Les mêmes raisons qui nous font désirer des autres peuples les éloignent de nous, ils sentent bien en effet que, pour donner la paix aux autres, nous leur interdirons la guerre et les condamnerons à changer de vie. A cela s'ajoute une vieille rancune. El Hadj-Omar était un Toucouleur, et ce sont eux qui ont composé les armées qu'il a promenées de victoire en victoire depuis les

sources du Niger jusqu'à Tombouctou. Ils sont très fiers de cette page de leur histoire et se souviennent avec non moins d'orgueil que de Bakel au lac Guier ils formaient autrefois une confédération puissante qui dominait tout le bassin du Sénégal, Or c'est nous qui avons imposé une barrière infranchissable sur ce fleuve à leur prophète, c'est nous qui avons rompu leur confédération et en avons détaché successivement le Toro, le Damga, le Lao et l'Irlabé occidental. De là, dans une partie du peuple toucouleur, une haine d'autant plus vive que l'amour-propre national est plus grand; toute innovation venant de nous est considérée comme une menace et est assurée d'avance de leur mauvais vouloir. Les chefs ont conscience de notre force et, amollis par la fortune, sont moins fanatiques que leurs sujets; mais pour conserver leur pouvoir il leur faut flatter cette haine, tout en évitant habilement les occasions d'entrer en lutte ouverte avec la France.

Quand M. Jacquemart arriva sur les frontières du Bosséa, le chef Abdoul-Boubakar, sous prétexte de ne point l'exposer à des dangers certains, lui fit défendre d'y entrer. On *palabra* trois jours; devant l'énergique attitude de cet officier on se décida enfin à le laisser passer. Abdoul déclara à notre envoyé que, si le gouverneur persistait à vouloir construire un télégraphe dans son pays, toute la population émigrerait soit sur la rive droite du Sénégal, soit vers les colonies anglaises de la Gambie. M. Jacquemart lui répondit fort bien qu'un peuple ne quittait que par la force un territoire depuis si longtemps possédé par sa race et que nous n'avions que des intentions de paix. Cependant cette menace n'était pas tout à fait vaine. Les gens du Bosséa ne nous connaissent pas; dans beaucoup de villages, M. Jacquemart était le premier Français qu'on eût jamais vu; ils sont donc faciles à tromper. Le télégraphe leur est apparu comme je ne sais quelle effrayante machine d'oppression, ils se sont imaginé que nous voulions nous emparer de leur pays et les accabler de corvées et d'impôts. Quelques mois après, un naturaliste envoyé à Segou par le ministre de l'instruction publique, M. Lecard, parcourant le Diafounou, y rencontra des émigrans du Fouta que ces folles terreurs avaient fait fuir et qui répandaient partout leur crainte et leur haine des Français. C'est là un ennui plutôt qu'un obstacle, car les Toucouleurs sont trop affaiblis pour tenter une résistance à main armée. M. Jacquemart est d'avis, et le gouverneur espère, que des relations plus fréquentes et des cadeaux habilement placés auront raison de cette difficulté.

Le voyage de M. Monteil est un véritable voyage d'exploration. Le territoire compris entre le Sénégal, la Falemé, le lac Guier et la Gambie forme le vaste plateau du Ferlo, que n'arrose aucune rivière.

Ce n'est plus cependant le désert saharien, les pluies tropicales y entretiennent assez d'humidité pour le couvrir d'une forêt continue. En 1818, Mollien en avait coupé l'angle nord-ouest de Khorkhol aux environs de Saldé, mais jamais avant M. Monteil un voyageur européen ne l'avait traversé de part en part. Parti de Saint-Louis le 21 novembre, ce jeune officier arriva à Bakel le 26 décembre suivant. Par suite de l'impraticabilité des gués du marigot de Bounoun, il dut descendre assez bas vers le sud pour aller de Merinaghen à Khorkhol. Il parcourut ainsi par terre ce curieux pays que M. Braouezec avait déjà visité en bateau en 1861. Le lac Guier est un déversoir du Sénégal ; quand le fleuve croît, il croît, et le courant du marigot de Bounoun se dirige vers l'intérieur des terres; quand le fleuve décroît, le lac décroît à son tour et le courant du marigot se dirige alors vers lui. Pendant la saison sèche, comme, sur un très grand rayon à la ronde, on ne trouve d'eau que là, tous les animaux sauvages du désert de Ferlo y affluent. Lions, éléphans, girafes, antilopes, gazelles, y abondent alors. M. Lecard assure avoir trouvé sur les bords du lac un cimetière d'éléphans, c'est-à-dire un endroit que ces animaux ont choisi pour mourir. Le fait, signalé par plusieurs voyageurs, est bien connu des indigènes, qui surveillent attentivement le cimetière pour y recueillir l'ivoire à mesure que les éléphans y viennent rendre le dernier soupir.

Le Djolof, dont le Bounoun fait partie, compte de 20 à 30,000 habitans. Les Ouolofs, race vigoureuse et vaillante, en constituent la grande majorité. Des Peuls pasteurs errent dans les solitudes. Le sol est plat sur la rive gauche du marigot, et légèrement ondulé entre la rive droite et Khorkhol. Il est entièrement recouvert par la forêt au milieu de laquelle les cultures font clairière. Cette forêt exploitée intelligemment donnerait de beaux revenus tant en bois qu'en gommes. Mais les gommes s'y perdent, et les pasteurs peuls en rabougrissent les arbres en les faisant brouter par leurs troupeaux et en incendiant fréquemment les herbes. M. Monteil dénonce un autre ennemi du développement de la forêt, ce sont les termites. Ces prodigieux petits travailleurs recouvrent tous les arbres d'une couche de terre, et ce doit être un bien surprenant spectacle que celui d'un bois dont les moindres rameaux sont enveloppés d'argile. Quand on frappe délicatement une branche, la croûte supérieure s'écroule, et on aperçoit des lacis de canaux qui sont les galeries des insectes. Les termites piquent l'écorce apparemment pour pomper la sève, et cela détermine une maladie qui se reconnaît aux taches noires qui se développent dans le bois.

De Khorkhol, M. Monteil se dirigea en droite ligne sur Bakel.

Le pays, dit-il, est le type du terrain plat et couvert. Les pluies de l'hivernage y laissent des mares qui durent de six semaines à deux mois, suivant leur profondeur. Passé ce délai, les voyages deviennent impossibles. Bien qu'il eût emmené une vingtaine de chameaux pour le transport de ses provisions, M. Monteil faillit périr de soif, car il resta onze jours sans trouver de l'eau. Déjà sa caravane se croyait perdue, lorsqu'un spahis aperçut la surface d'une mare bleuissant à travers le feuillage. Au-delà de ce désert, on entre dans le Ferlo proprement dit, dont les habitans percent l'épaisse couche argileuse pour creuser des puits de 45 à 50 mètres de profondeur. Peu à peu la poussière et les éboulemens en oblitèrent le goulot inférieur, et le curage est si périlleux que les gens préfèrent aller creuser un nouveau puits plus loin, de sorte que les villages se déplacent sans cesse. Le désert lui-même était autrefois peuplé et a été ainsi abandonné. La population est de trois mille cinq cents à quatre mille âmes pendant la saison sèche; mais pendant la saison des pluies, ce chiffre s'élève à six mille, parce que les pasteurs remontent des bords du Sénégal avec leurs troupeaux. Ces troupeaux sont nombreux et le sol est fertile en mil et en maïs, mais avec une si faible population ce qu'il peut produire est peu de chose. En somme, l'avantage d'être plus court que le tracé de la vallée du Sénégal ne compense point suffisamment pour le tracé du Ferlo la pauvreté du pays traversé et l'absence complète de matériaux de construction. Il est définitivement écarté.

Le cours du Sénégal entre Bakel et Médine a dû être relevé au mois d'avril dernier par le lieutenant Pol. Nous sommes assurés des dispositions pacifiques des populations du Guoye et du Kaméra, qui ne s'enrichissent dans le commerce que grâce à la sécurité que nous maintenons sur le fleuve. Là commence la série des plateaux successifs par lesquels le terrain s'élève jusqu'au faîte de partage des eaux entre le Sénégal et le Niger. Le pays devient montagneux.

III.

Au-delà de Médine, on sort des limites du territoire sur lequel s'était jusqu'à l'année dernière exercée notre influence. Dans nos rapports avec les indigènes, nous avions constamment affirmé nos prétentions sur la rive gauche du Sénégal jusqu'à Bafoulabé; mais nous ne les avions jamais appuyées d'aucune démonstration effective. Dès qu'il fut question de nous diriger vers le Soudan, tous les efforts de M. Brière de l'Isle tendirent à exercer ces droits si soigneusement réservés. Le crédit de 500,000 francs fut à peu près tout entier employé dans le haut fleuve; les nécessités de l'entreprise obligèrent même à anticiper de 300,000 francs sur celui

que l'on espérait faire porter au budget extraordinaire de 1880. L'occupation de Bafoulabé fut décidée comme la première étape vers le Niger et la construction d'un poste fortifié en cet endroit comme le premier de la chaîne qui reliera ce fleuve au Sénégal. Le lit de ce dernier est fort encombré au-dessus de Médine et ne peut fournir une voie de communication régulière même au moment des hautes eaux. Pour suppléer à cette ressource, le gouvernement résolut de relier Bafoulabé à Médine par une route construite de façon à devenir plus tard la plate-forme du chemin de fer; une ligne télégraphique devait, en outre, le mettre en relation avec le chef-lieu de la colonie. L'autorisation d'agir fut expédiée tardivement, comme nous l'avons dit. Les envois de matériel et de personnel furent faits plus tardivement encore; les moyens de transports étaient insuffisans, les travailleurs manquaient; n'importe, fort, route, télégraphe, tout fut entrepris et mené de front; on fit des prodiges avec les faibles ressources de la colonie et on parvint, sinon à réaliser tout le programme, du moins à en exécuter deux points sur trois.

La première chose à faire était de reconnaître le pays dans lequel on allait agir. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler en quelques mots l'histoire d'El-Hadj-Omar. Cet homme extraordinaire naquit à la fin du siècle dernier dans le Fouta sénégalais. Un voyage à la Mecque, qui dura plusieurs années, lui acquit une grande réputation de sainteté parmi les musulmans, et nous le trouvons vers 1850 établi sur la frontière du Fouta-Djallon, où son renom lui avait attiré une troupe de disciples assez nombreuse pour qu'il ait pu songer à s'en faire une armée. C'est à cette époque, c'est-à-dire lorsqu'il touchait déjà à la vieillesse, qu'il commença ses conquêtes. Il appela les musulmans à combattre les infidèles qui avaient encore la prépondérance dans la vallée du haut Niger et dès lors ne s'arrêta plus. Son système de guerre l'obligeait, du reste, à une offensive continue. Quand il avait occupé un pays, il y séjournait généralement tant qu'il y trouvait des vivres : comme il détruisait impitoyablement toutes les populations qui lui résistaient, les ressources, une fois épuisées, ne se renouvelaient plus, et il lui fallait aller plus loin. Pendant quinze ans, il dévasta ainsi, un district après l'autre, tout le pays compris entre le Sénégal et le Niger, les montagnes de Kong et Tombouctou. Les vieilles monarchies païennes du Kaarta et du Segou et l'empire musulman plus récent du Macina tombèrent successivement sous ses coups. Quand il avait pris un village, il faisait couper le cou à tous les hommes; les femmes et les enfans étaient réduits en esclavage; ce qui ne pouvait être emporté était incendié avec les cases. Les malheureux mêmes qui se

rendaient n'étaient pas assurés de la vie. Un jour qu'il était assiégé dans Nioro, les habitans furent massacrés sur simple soupçon. Une autre fois, les vivres manquant, il obligea ses soldats à abandonner leurs femmes. Les neuf dixièmes de la population ont disparu dans la plupart des contrées où ce terrible conquérant a passé. Plût à Dieu qu'il eût l'esprit pratique de ce roi de l'Unyoro qui répondait au voyageur Benner : « Tuer un homme! mais un homme mort ne paie plus d'impôts. » Son armée, qui compta jusqu'à quarante mille combattans, se recrutait principalement chez les Toucouleurs sénégalais, ses compatriotes. Il périt dans le Macina vers 1865. M. Soleillet, qui a fait un voyage à Segou, en 1879, y trouva une légende déjà formée sur sa fin. On raconte que, cerné par l'ennemi, il se retira sur une haute montagne et qu'il y fut enlevé au paradis.

Il ne retenait les vaincus que par la terreur; ce lien devait forcément s'affaiblir à sa mort. En effet, son empire se disloqua. Son neveu Tidiani semble s'être maintenu dans le Macina, on ne sait dans quelles conditions. Son fils Ahmadou, qu'il avait de son vivant installé à Segou, eut la charge des autres conquêtes; mais son pouvoir ne resta établi avec quelque solidité que dans le Segou même, dans le Kaarta et aux environs de Duinguiray, point de départ des conquêtes d'Omar, parce que les Toucouleurs s'étaient fixés dans ces provinces en plus grand nombre que dans les autres. Les Bambarras du Niger et les Malinkés du Haut-Sénégal se soulevèrent et la guerre s'éternisa dans ces malheureux pays, ensauvagée par une double haine de races et de religions entre conquérans et autochtones, croyans et païens. Aucun des deux partis ne s'est trouvé assez fort jusqu'à présent pour établir la paix par l'écrasement de l'autre; la dévastation se poursuit, et la solitude s'étend tous les jours davantage.

Quand il voulait s'assurer d'une province conquise, El Hadji-Omar y bâtissait une place forte, ce qu'on appelle un *tata* dans cette partie du Soudan. Il était habile à lui choisir une bonne position stratégique et il y laissait une garnison chargée de faire rentrer les impôts et de réprimer les tentatives de rébellion. C'est ainsi qu'il avait renfermé le Haut-Sénégal entre les places de Guemou, de Kouniakary, de Koundian et de Somsom-Tata, qui ne surveillaient pas seulement les provinces riveraines, mais encore nos propres possessions. Le général Faidherbe s'appliqua à détruire ce quadrilatère qui nous étreignait. Somsom-Tata fut pris et rasé par nos troupes en 1857 et Guemou en 1859. Koundian resta en l'air, perdu au milieu de populations hostiles. Ahmadou, inquiet de cet isolement, fit alliance avec les gens du Logo et du Natiaga, pays situés près de notre fort de Médine. L'audace du Logo devint telle

à la suite de cette alliance qu'une expédition fut jugée nécessaire. Le 22 septembre 1878, une colonne détruisit Sabouciré, le tata du chef, qui périt dans la lutte. Elle était commandée en premier par le colonel Reymond et en second par le colonel Bourdiaux, officier d'artillerie de grand mérite, qui dirige aujourd'hui au ministère de la marine le bureau spécial qu'il a fallu créer pour les affaires du Haut-Sénégal. Ahmadou, professant le respect du fait accompli, renia son allié quand nous l'eûmes abattu et resta notre ami.

Le jour où nous serions obligés de nous prononcer en faveur de l'un des deux partis qui se disputent le Soudan occidental, notre intérêt serait de nous tourner vers les païens. Ils sont beaucoup moins rebelles à nos idées que les musulmans. Les Bambarras peuplent les rangs de nos tirailleurs sénégalais, leurs villages sont remarquables par la beauté des cultures. Les Malinkés sont également cultivateurs et, de plus, grands commerçans; ils sont économes jusqu'à l'avarice, âpres au gain, entassant les richesses. L'islamisme semble au contraire éloigner les nègres du travail, la vie d'un musulman noir s'écoule entre la lecture du Coran et la surveillance de ses captifs. Enfin, argument décisif, cette religion les rend absolument réfractaires à notre influence. Mais aussi longtemps que nous pourrons les avoir tous pour amis, ce serait folie que de nous brouiller avec les uns ou les autres. Assez d'obstacles entravent une entreprise aussi neuve que celle de la construction d'un chemin de fer dans l'Afrique tropicale sans y ajouter de gaîté de cœur des difficultés avec les populations. Il fallait donc un homme habile pour la reconnaissance du territoire dans lequel on allait s'engager. Le gouverneur choisit le capitaine d'infanterie de marine, Gallieni. C'est vraiment un plaisir de voir la quantité de collaborateurs distingués que M. Brière de l'Isle a pu trouver dans le petit nombre d'officiers qui l'entourent. Et rien n'est plus facile à concevoir que le sentiment qui lui inspirait ce passage d'une lettre qu'il adressait à un de ses amis : « Certes, oui, M. G... a eu raison de vous dire que nous sommes tous ici dans les meilleures dispositions. Je me sens rajeunir et j'oublie les fatigues d'une trop lourde besogne, lorsque je vois autour de moi, de la part des officiers de toutes armes, cette intelligence des explorations et cet esprit d'abnégation et de patriotisme qui ne s'acquièrent assurément que par une éducation particulière et une pratique spéciale de la vie. »

Les instructions de M. Gallieni lui ordonnaient de pacifier le Logo et le Natiaga, dont les habitans s'étaient réfugiés sur la rive droite du fleuve et de nouer des relations avec les divers chefs malinkés établis entre le Bafing et le Bakhoy, sur lesquels nous n'avions encore que des données très vagues, de manière à nous

préparer, au point de vue politique, l'accès vers les régions du Haut-Niger. Par une convention, passée le 28 septembre avec le Logo, et une autre passée le 1er octobre 1879 avec le Natiaga, les habitans de ces deux pays exprimèrent le repentir de leur conduite passée et leur reconnaissance pour le gouverneur qui leur rendait leur territoire, se replacèrent sous la protection de la France et renouvelèrent les engagemens qu'ils avaient contractés précédemment par le traité du 30 septembre 1855. Ils promirent en même temps de fournir des travailleurs pour la route qu'on se proposait de construire.

L'actif officier arriva à Bafoulabé le 12 octobre, et trouva le pays dans un état singulièrement favorable à sa mission. Tous les chefs malinkés du Haut-Sénégal, révoltés contre Ahmadou, étaient réunis à une journée à peine au-dessous de Bafoulabé. Ils assiégeaient le tata d'Oualiha, possession du chef indigène Tiecoro, qui s'était fait musulman au moment du passage d'El-Hadji-Omar et qui depuis n'avait pas cessé de tenir pour son maître et pour son successeur. M. Gallieni ne crut pas pouvoir aller à Oualiha; il désirait garder les apparences d'un simple explorateur et ne point se compromettre auprès d'Ahmadou; il craignait en effet, si la place tombait au moment de sa présence dans le camp, de paraître coopérer à un acte d'hostilité contre les Toucouleurs. Mais il fit prier les chefs de venir à un rendez-vous. Ceux-ci, après avoir obligé ses envoyés à boire de l'eau-de-vie pour se convaincre qu'ils n'avaient pas affaire à des adeptes de l'Islam, se rendirent à son invitation. Tous accueillirent avec un grand empressement le projet d'installer les Français au milieu d'eux, et notamment à Bafoulabé. L'horrible état de guerre et d'incertitude dans lequel ils vivent depuis trente ans est un sûr garant de leur sincérité à ce sujet; ils savent bien que nous leur donnerons la paix : nous avons contre nous les pillards et les gens de désordre, pour nous tous les gens laborieux. Les Malinkés du Bambouk, du Bakhoy, du Bafing et de Kita, les Peuls du Fouladougou assurèrent à notre officier que notre arrivée serait accueillie avec joie dans le pays. Le fils du chef de Kita insista même pour que la résidence de son père fût immédiatement choisie pour l'emplacement de l'un des nouveaux postes que nous nous proposions de construire. Il s'offrit en outre à guider une expédition jusqu'à Bamako (1) quand on le voudrait. M. Gallieni demanda aux chefs d'envoyer des délégués auprès du gouverneur pour conférer avec lui; ils refusèrent d'abord en disant que tout le monde se devait au siège commencé, mais ses instances

(1) Mungo-Park écrit Bamakou, Caillé Bamako. Bamakou a prévalu jusqu'à présent. D'après M. Bayol, on prononce Bamako dans le pays. Nous revenons donc définitivement à cette orthographe.

finirent par en décider quelques-uns et, tant de Bafoulabé que des autres pays qu'il avait traversés, il ramena à Saint-Louis le fils du chef du Kita, le fils de l'un des chefs de Bamako, un proche parent du chef de Bakhoy, un représentant de Gara, l'instigateur de la révolte qui assiégeait Oualiha, le fils du chef du Natiaga, un délégué de Tiecoro, qui tenait à témoigner de son désir, — probablement peu sincère, — de nous voir nous établir à Bafoulabé, qui dépend de son territoire, enfin le fils du chef Bambarra Dama, qui s'est établi avec une assez forte colonie de ses compatriotes aux environs de Bakel. Tous ces gens furent comblés de caresses et de cadeaux par le gouverneur et repartirent enchantés de Saint-Louis, au mois de décembre, sauf les fils des chefs de Kita et de Bamako, réservés comme guides pour une nouvelle mission.

M. Gallieni était accompagné pendant son voyage par M. Vallières, lieutenant d'infanterie de marine, qui était chargé de faire la carte du fleuve et le croquis des terrains, genre de travaux auxquels il excelle. Ce jeune officier a recueilli les élémens d'une belle carte du haut fleuve, que dans un second voyage dont nous allons parler, il a pu prolonger beaucoup plus loin. Les difficultés inhérentes aux pays montueux que le chemin de fer aura commencé à rencontrer de Bakel à Médine s'accentueront au-delà de ce dernier point. Le Logo forme une belle plaine éminemment propre à la culture des arachides, mais aux environs de Médine même, autour de Mansonnah, capitale du Natiaga et près du mont Moumania, il y aura des obstacles difficiles à franchir. En revanche, le bois de construction et les pierres abonderont sur toute la ligne. Le Logo peut contenir actuellement cinq mille habitans environ et le Natiaga trois mille. Au-delà, le pays est désert, mais des ruines, de nombreux vestiges de forges où l'on fondait les minerais de fer du mont Moumania attestent qu'il n'en a pas toujours été de même. La terre est fertile, c'est la guerre qui en a éloigné les hommes. Près de Bafoulabé même, existe un petit village appelé Makhina de deux cents habitans environ. Bafoulabé est un mot malinké qu indique un confluent; dans le cas qui nous occupe, il désigne le point où les deux rivières le Bakhoy et le Bafing se réunissent pour former le Sénégal. Il ne s'y trouve point de village indigène.

Notre arrivée étant ainsi bien préparée, le gouverneur poussa activement l'occupation de ce dernier point. Dès le mois de septembre, il avait envoyé à Médine les cinquante hommes destinés à en former la garnison. Il y avait expédié en outre une centaine de fusils doubles pour armer les travailleurs. Les tirailleurs sénégalais venaient d'échanger cette arme contre le fusil Gras, et il s'en trouvait ainsi heureusement une certaine quantité dans les magasins. Les mois d'octobre et de novembre furent employés à monter à

Médine les approvisionnemens nécessaires à la construction du fort et à la nourriture des ouvriers et des soldats, de la poudre, de la chaux et tout ce que l'on put trouver d'outils disponibles dans la colonie. Le commandant Mousnier, directeur du génie, quoique fort souffrant, alla présider en personne à l'installation. Le 10 décembre, il quitta Médine avec le lieutenant Marchi, qui devait commander le nouveau poste, l'adjudant du génie Andrei (1), qui devait diriger les travaux après son départ, les cinquante tirailleurs, cent dix ouvriers de Saint-Louis, hommes sûrs auxquels les fusils doubles étaient destinés et une quarantaine de travailleurs malinkés. Il emmenait deux pièces d'artillerie, que les soldats traînèrent gaîment et qu'en certains passages il leur fallut porter sur leurs épaules. On arriva le 21 à Bafoulabé. M. Gallieni, estimant que la pointe même du confluent était le lieu le plus élevé du pays, l'avait désignée pour l'emplacement du fort. Après deux jours d'études, M. Mousnier acquit la conviction que la rive gauche du Bafing était plus haute et partant plus saine, et c'est là qu'on se fixa. Les habitans du Bakhoy se plaignirent amèrement d'une disposition qui nous éloignait d'eux, et pour leur faire plaisir on construisit également sur la pointe un petit fortin, où l'on mit une garnison de quinze hommes. Le commandant Mousnier repartit le 24 pour Médine. Mais, sous l'énergique impulsion de MM. Marchi et Andrei, les travaux marchèrent promptement. Le 30 janvier, une redoute provisoire, entourée d'un fossé et d'une palissade était construite, ainsi que de bons gourbis en torchis couverts d'un chaume épais pour les logemens. Les environs étaient débroussaillés jusqu'à 300 mètres ; les deux canons étaient en batterie et la place était imprenable pour une armée nègre. Une route était construite pour la relier au village de Makhina, deux puits étaient creusés. On abattait des arbres et on extrayait des pierres pour le fort définitif ; trente barques, quinze au-dessous des chutes de Gouïna et quinze au-dessus, achevaient le transport des approvisionnemens dans les endroits navigables du fleuve. Des animaux, en trop petit nombre malheureusement, y pourvoyaient dans le reste du trajet.

Les choses marchèrent moins bien pour la route projetée entre Médine et Bafoulabé, ou plutôt elles ne marchèrent pas du tout. L'insuccès fut complet. Le gouverneur envoya là le seul ingénieur qu'on lui eût expédié de France ; mais cet homme ne répondit point aux espérances qu'on avait mises en lui. Il monta à Médine par le même bateau qui emportait le commandant Mousnier ; après avoir très rapidement fait le plan de la route jusqu'à Bafoulabé, il en

(1) On a déjà remarqué sans doute l'abondance des désinences italiennes parmi les noms que nous avons à citer. C'est qu'autant que possible on emploie des hommes du Midi, et notamment de la Corse, comme plus faciles à acclimater.

délaissa l'exécution pour courir le Bambouck et quitta la colonie dès le mois de mars. Le commandant de Bakel se montra mou et celui de Médine inhabile à réunir les travailleurs indigènes sur les chantiers et à les tenir à la besogne. On avait compté en avoir un millier, à aucun moment on n'en eut la moitié. Seul le Logo, dont les habitans, rentrés sur leurs terres trop tard pour ensemencer, étaient menacés de la famine, en fournit régulièrement de cent dix à cent trente. Bref, au mois de mai, c'est-à-dire après une campagne de six mois, on avait obtenu seize mille journées de travail en tout, et ces seize mille journées avaient produit, quoi? 4,800 mètres de route. Il avait fallu onze journées d'indigènes pour équivaloir à une journée de terrassier européen. Ce résultat donne à réfléchir : on aura beau faire une large part à l'insuffisance de la direction, en faire une autre non moins grande à l'inexpérience des noirs convoqués, il n'en semble pas moins, après cet exemple, bien difficile de compter uniquement sur la main-d'œuvre indigène pour les grands travaux que nous méditons entre le Sénégal et le Niger. On devra faire appel soit aux terrassiers marocains et algériens, soit aux Chinois, à qui paraît devoir échoir maintenant l'exécution des grands travaux de l'industrie moderne. Ce n'est point là une difficulté.

Les indigènes se montrèrent plus aptes aux travaux du télégraphe. En arrivant dans la colonie, M. Brière de l'Isle avait trouvé une ligne établie de Dakar à Saint-Louis et de Saint-Louis à Podor. En 1877, il la fit pousser jusqu'à Dagana; en 1878, la fièvre jaune empêcha tous les travaux; en 1879, les perspectives nouvelles qui s'étaient ouvertes pour la colonie le déterminèrent à entreprendre de la continuer d'un seul coup jusqu'à Bafoulabé. Les nègres coupèrent dans la forêt et apportèrent sur leur tête, seul véhicule dont on disposât dans le pays, trois mille poteaux jusqu'aux endroits indiqués; la flottille du Sénégal en monta deux mille huit cents, qui avaient été envoyés de France et, à l'heure actuelle, il ne reste plus que les sections de Saldé à Matam et de Matam à Bakel à faire pour compléter la ligne. C'est l'affaire de trois mois. Le télégraphe s'enfoncera dans le Soudan à mesure que nous nous y enfoncerons nous-mêmes. Mais, tandis que, de ce côté, il s'avancera comme un messager de la civilisation, il conviendrait de le mettre, de l'autre, en communication avec le foyer de cette civilisation. Le cable sous-marin de Lisbonne au Brésil a une station aux îles du Cap-Vert, en face du Sénégal; il en coûterait 1,300,000 fr. environ pour le relier à Dakar par un autre câble. Les communications entre la métropole et la colonie, qui demandent aujourd'hui, aller et retour de vingt à vingt-cinq jours, s'opéreraient en quelques heures. Avec l'importance exceptionnelle que le Sénégal va prendre, ce complément est indispensable à l'œuvre que nous y entreprenons.

Les Toucouleurs surveillent avec un soin jaloux nos agissemens au Sénégal. Nous n'y faisons rien qu'Ahmadou n'en soit aussitôt averti. M. Soleillet, qui était auprès de lui au moment où il apprit l'occupation de Bafoulabé, en avait rapporté la nouvelle qu'il n'avait ressenti aucune fâcheuse impression de cette mesure. Cependant nous ne pouvions nous flatter d'atteindre le Niger sans un arrangement préalable avec lui. Les territoires à traverser ne reconnaissent plus son autorité depuis longtemps, mais il n'a jamais cessé de les considérer comme siens. Du reste, notre ligne de postes séparera Duinguiray de Segou, et il était sage de s'assurer l'assentiment de ce prince avant de couper ainsi son empire en deux. Il entrait dans les vues de M. Brière de l'Isle de lui envoyer une mission après la saison pluvieuse de 1880; mais l'accueil que les chefs réunis à Oualiha firent à M. Gallieni le détermina à la mettre immédiatement en route et à l'employer à deux fins, à profiter d'abord des bonnes dispositions de ces chefs pour nous les attacher par des traités qu'elle contracterait sur sa route et à négocier ensuite avec Ahmadou une fois qu'elle serait à Segou.

Le gouverneur ne crut pouvoir trouver un officier plus digne de cette nouvelle mission que M. Gallieni, et il lui attacha de nouveau M. Vallières; il lui adjoignit en outre M. Bayol, médecin de la marine de première classe, « homme de beaucoup d'extérieur et de fond et d'un excellent esprit, » et M. Tautain, aide-médecin de la marine. Les instructions portaient entre autres points : recueillir tous les renseignemens possibles sur le pays entre Bafoulabé et Bamako, point désigné pour aboutir sur le Niger; passer des traités pour la construction de postes à Fangalla et à Kita; examiner si le Bakhoy n° 2 existe comme l'indique la carte de Mage; reconnaître si une rivière coule de l'est des montagnes de Kita jusqu'au Niger, en passant à 40 ou 50 kilomètres au nord-est de Mourgoula et voir si la vallée en conviendrait au chemin de fer; revenir de Segou à Médine par la route la plus directe; affirmer partout nos intentions pacifiques et le caractère purement commercial de notre entreprise. M. Bayol devait rester à Bamako comme résident français, battant pavillon sur le Niger; le chef de la mission devait lui acheter une maison et lui faire construire un yacht.

La mission quitta Saint-Louis le 30 janvier et vint organiser sa caravane à Bakel. Elle emmenait vingt et un tirailleurs, sept spahis, douze muletiers, une soixantaine d'âniers, des interprètes, des guides, parmi lesquels les fils des chefs de Kita et de Bamako, vingt chevaux, douze mulets et trois cents ânes. Elle était pourvue de présens considérables pour Ahmadou, notamment de deux beaux chevaux blancs, couleur aussi rare au Soudan chez les animaux que chez les hommes. Le 30 mars, elle était à Bafoulabé. Au-delà

commençait l'exploration. On longea la rive gauche du Bakhoy jusqu'à quelque distance au-dessus de Fangalla, on le passa au gué de Sidibé et on longea la rive droite jusqu'à Kita. M. Piétri fit un crochet pour explorer l'affluent signalé par Mage sous le nom de Bakhoy n° 2. La vallée en est magnifique, mais c'est un grand ruisseau où il y a plus de pierres que d'eau, dit le voyageur. Il s'appelle Baoulé ou Babilé, il vient du Kaarta et reçoit à gauche une autre rivière du nom de Badingo. Le pays est très varié d'aspect, généralement montagneux et coupé de nombreux marigots, dont quelques-uns exigeront des travaux d'art pour être franchis. Il est fertile, mais très peu peuplé. La cause de cette solitude est toujours la même : les guerres. Il est bon de remarquer ici que le lecteur aurait tort de juger des autres parties du Soudan par celle-ci. Le long du Haut-Niger, et bien que les guerres y aient également sévi, existent des populations beaucoup plus denses; ce sont elles qu'il s'agit d'atteindre par le chemin de fer. Le petit district de Kita, qui a été moins maltraité que les autres, contient seize villages et sept ou huit mille habitans. Partout les chefs se montrèrent prêts à ratifier les promesses qu'ils avaient précédemment faites, et tous signèrent des traités par lesquels ils se plaçaient sous le protectorat de la France. Pour donner une idée de ces traités, nous reproduisons celui de Kita. Comme les autres, il est rédigé à la fois en français et en arabe :

Au nom de la République française,

Entre G. Brière de l'Isle, colonel d'infanterie de marine, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur du Sénégal et dépendances, représenté par le capitaine Gallieni, chef de la mission du Haut-Niger d'une part,

Et Makhadougou, chef du pays de Kita, Tokhouta, chef de Maka'ndianbougou (1), assisté des fils de Tokhouta et des principaux chefs et notables d'autre part,

A été conclu le traité suivant :

Article premier. — Les chefs notables et habitans du pays de Kita déclarent qu'ils vivent indépendans de toute puissance étrangère et qu'ils usent de cette indépendance pour placer de leur plein gré eux, leur pays et les populations qu'ils administrent sous le protectorat exclusif de la France.

Art. 2. — Le gouvernement français s'engage à ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures du pays, à laisser chaque chef gouverner et administrer son peuple suivant leurs us et coutumes ou religion, à ne rien changer dans la constitution du pays qu'il prend sous sa

(1) Le principal village du Kita.

protection; il se réserve le seul droit de faire sur le territoire du pays de Kita les établissemens qu'il jugera nécessaires aux intérêts des parties contractantes, sauf à indemniser, s'il y a lieu, les particuliers dont les terrains seraient choisis pour servir d'emplacement à ces établissemens.

Art. 3. — Les habitans de la région, reconnaissans envers le gouvernement français, qui les prend sous sa protection, s'engagent à mettre à la disposition du gouverneur tous les moyens en leur pouvoir pour l'aider à élever les constructions et établissemens prévus par l'article 2 ci-dessus. Tout travail exécuté par un habitant du pays pour le gouvernement français sera rétribué suivant le taux en usage.

Art. 4. — Le commerce se fera librement et sur le pied de la plus parfaite égalité entre les nationaux français ou autres, placés sous la protection de la France, et les indigènes. Les chefs s'engagent à ne gêner en rien les transactions entre vendeurs et acheteurs, et à n'user de leur autorité que pour protéger le commerce, favoriser l'arrivage des produits et développer les cultures.

Art. 5. — En cas de contestation entre un individu de nationalité française et un chef du pays ou l'un de ses sujets, l'affaire sera jugée par le représentant du gouverneur, sauf appel devant le chef de la colonie. En aucune circonstance et sous quel prétexte que ce soit, les opérations commerciales d'un traitant ne pourront être suspendues par ordre des chefs indigènes.

Art. 6. — Ceux-ci, comme leurs successeurs, s'engagent à préserver de tout pillage les étrangers qui viendront faire le commerce chez eux, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Art. 7. — Les chefs de la contrée n'exigeront aucun droit, aucune coutume ou cadeau de la part des commerçans pour autoriser le commerce.

Art. 8. — Chaque année, les chefs qui voudront se rendre à Saint-Louis ou y envoyer un de leurs parens avec leurs pouvoirs pour traiter directement les affaires avec le gouverneur y seront conduits gratuitement par les soins des Français et ramenés de même à leur point de départ.

Fait et signé en triple expédition au village de Maka'ndianbougou, le 25 avril 1880, en présence de MM. Bayol, médecin de première classe de la marine; Vallière, lieutenant d'infanterie de la marine; Tautain, médecin auxiliaire de la marine; Alpha Séga, interprète.

Quelques chefs ont signé en arabe, les autres ont apposé leur marque. Tokhouta a ajouté ce vœu à sa signature : « Au nom de Dieu, venez, ô gouverneur; mon pays à moi, Tokhouta, est à vous. » Au traité de Kita, par une nouvelle convention passée le surlendemain, a été ajouté l'acte additionnel suivant :

Les chefs notables et habitans du pays de Kita, voulant montrer leur vif désir de conserver et cimenter leur alliance avec les Français, alliance consacrée par le traité du 25 avril 1880, signé à Maka'ndianbougou par eux et par le représentant du gouverneur, cèdent à la France en toute propriété l'emplacement choisi pour y construire les établissemens jugés nécessaires pour que la France puisse remplir les engagemens qu'elle a contractés vis-à-vis du pays de Kita par le traité du 25 avril 1880.

Ils consentent à ce que les Français viennent, dès la plus prochaine saison sèche ou quand ils le voudront, construire sur cet emplacement un poste capable de maintenir pour toujours la paix dans tout le pays et sous la protection duquel se fera le commerce.

Ils s'engagent à fournir les travailleurs nécessaires pour la construction de ce poste et pour la route qui devra l'unir aux autres établissemens français les plus voisins. Ces travailleurs seront nourris par les Français et recevront pour chaque journée de travail une valeur de deux coudées de guinées en nature (1).

Déjà, dans la relation de son voyage à Segou, M. Mage disait de Maka'ndianbougou : « C'est un point important par sa situation même et par l'avenir qui l'attendrait, si jamais la civilisation envahit ce coin du globe; sa position sur un plateau élevé, sain, riche en terres végétales, en bois de construction, adossé à une montagne qui forme une défense naturelle; la facilité des cultures dans les plaines du nord, le riz de bambou qu'on récolte en grande quantité, le beurre de karité (beurre végétal), les bois de caïlcedras, sont des richesses naturelles qui ne feraient que croître par suite du double passage des caravanes de sel et de bestiaux qui se rendent de Nioro à Bouré et dont Kita est le lieu de passage obligé; étant le point de départ de toutes les routes du Sénégal au Niger, il acquerrait une importance considérable comme place de commerce. » C'est surtout par sa salubrité que Kita pourrait rendre un jour de grands services. « Certes, dit de son côté, M. Brière de l'Isle, ce n'est pas pour rechercher un sanitarium qu'on a songé à marcher de Médine sur le Niger; mais si, un jour, on pouvait envoyer en moins de quarante-huit heures des convalescens changer d'air à Kita, à une altitude de 5 à 600, peut-être de 800 mètres, et loin de la mer, ce qui a son importance pour la fièvre jaune, combien notre possession du Sénégal demanderait-elle de sacrifices d'hommes en moins à la France et quelle reconnaissance les familles ne devraient-elles pas aux promoteurs de l'œuvre! » On voit de quelle importance sont les avantages que

(1) Deux coudées de guinées en France valent à peu près 62 centimes.

nuos nous sommes assurés par le traité du 25 avril 1880. Kita étant à mi-chemin à peu près entre Bafoulabé et le Niger, l'intention du gouvernement est d'en faire comme le nœud de tout notre système de défense dans cette région. On y établira une sorte de camp retranché avec des approvisionnemens considérables et une garnison assez forte pour pouvoir former des colonnes qui rayonneront sur les pays environnans.

Jusqu'au Bélédougou, notre expédition continua d'être bien reçue quoiqu'avec un peu plus de froideur. M. Vallières se détacha au sud pour aller visiter Mourgoula, une des places d'Ahmadou, et M. Piétri s'en alla par le nord, reconnaître si la vallée tributaire du Niger, que signalaient les instructions du gouverneur, existe réellement. M. Gallieni continua sa route droit sur Bamako. Il ressort des renseignemens rapportés par M. Bayol, que ce n'est point par là qu'il faudra tenter de faire franchir au chemin de fer la ligne de faîte qui partage les eaux entre le Sénégal et le Niger. Le passage du Badingo et du Baoulé est difficile; le pays, très montagneux, présente une succession de vallées à pentes énormes et rocheuses. Les marigots sont nombreux, à rives escarpées, et souvent fort larges.

Le Bélédougou, qui a toujours résisté plus ou moins victorieusement aux attaques du Segou, doit à ce bonheur d'avoir gardé d'assez nombreux villages et de compter de 12 à 15,000 habitans. Il est habité par des Bambarras avec lesquels M. Gallieni n'avait pu se mettre en relation. Ils firent sans doute ce raisonnement, que des hommes qui portaient des présens à leur ennemi Ahmadou étaient des ennemis. Leur armée tout entière, au nombre de près de 2,700 hommes, vint leur tendre une embuscade près du village de Dio, à 45 kilomètres environ de Bamako, et l'attaqua le 13 mai. La mission eut seize blessés, trente-huit hommes tués ou disparus et perdit tous ses bagages et tous ses ânes. Il lui fallut marcher pendant vingt-sept heures sans manger avant d'atteindre Bamako. Cette affaire est un véritable malheur, en ce sens qu'elle nous obligera à sortir pour un temps de l'attitude résolûment pacifique que nous entendions garder, et cela pour combattre les mêmes gens que les Toucouleurs, que nous avons si peu d'intérêt à favoriser. Il importe en effet à notre prestige de tirer une vengeance éclatante et prompte de l'attaque de Dio, car les nègres n'ont de respect que pour la force.

Les habitans de Bamako étant de complicité avec les Bambarras, M. Bayol ne pouvait songer à résider parmi eux. Il fut convenu qu'il rentrerait en France. Il passa dans le Manding, admirable contrée, belle comme un parc anglais, où l'or, si abondant dans le pays voisin du Bouré, commence à se montrer, et revint par Mour-

goula à Bafoulabé. Les autres membres de l'expédition, réunis de nouveau à Bamako, franchirent le Niger et en redescendirent la rive droite vers Segou. On n'a plus eu de leurs nouvelles directes, mais d'après les rapports de quelques marchands noirs, Ahmadou les aurait fort bien reçus et les aurait installés à proximité de sa capitale.

Tel est le résumé de ce qui s'est fait pendant la première campagne de l'entreprise du chemin de fer du Sénégal au Niger. Celle de 1880-1881, qui vient de commencer, promet d'être plus fructueuse encore. Le 5 février dernier, l'amiral Jauréguiberry déposait à la chambre un projet de loi tendant à la construction immédiate de la ligne. Outre la section de Dakar à Saint-Louis, des compagnies particulières devaient construire celle de M'pal à Médine. L'état se chargeait de la section de Médine au Niger. La dépense qui lui incombait était évaluée à 54,183,800 francs. Le ministre de la marine proposait de répartir cette somme entre six exercices et demandait l'ouverture d'un premier crédit de 9 millions au budget des dépenses extraordinaires pour 1880. La commission du budget, mal préparée à un projet aussi grandiose, l'ajourna, tout en manifestant ses sympathies. Elle vota seulement 1,300,000 francs pour la continuation des études. Voici l'emploi qui a été assigné à cette somme: 24,000 fr. pour l'achèvement de la ligne télégraphique; 300,000 fr. pour la création de nouveaux postes; 350,000 fr. pour l'organisation et la solde de quatre nouvelles compagnies de tirailleurs indigènes; 109,000 francs pour les approvisionnemens; 100,000 francs pour le personnel des brigades topographiques; 300,000 francs pour liquidation du compte de 1879 et 117,000 fr. pour frais divers.

Aujourd'hui, les quatre compagnies nouvelles de tirailleurs sont organisées, on a formé en outre une compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie blancs, qui fournira des surveillans pour les chantiers et des ouvriers pour les métiers inconnus des indigènes. Le colonel Borgnis-Desbordes, appelé au commandement des troupes et à la direction des travaux dans le Haut-Sénégal, châtiera, s'ils nous refusent satisfaction, les Bambarras du Bélédou, et assurera ainsi parmi les populations du Soudan le respect du nom français. Une brigade topographique, commandée par le commandant Derrieu et composée de huit officiers, s'est embarquée à Bordeaux, le 5 octobre, et est aujourd'hui dans le haut fleuve. Elle étudiera le pays entre Bafoulabé et le Niger, en fera la carte et reconnaîtra particulièrement les trois vallées du Bakhoy, du Baoulé et du Badingo, pour déterminer quelle est la plus praticable pour un chemin de fer. Le personnel et le matériel nécessaires pour la construction de trois nouveaux postes fortifiés sont en route. Ces postes seront établis à

Fangalla, à Goniakorry et à Kita, ce qui transportera notre frontière à 250 kilomètres à peine du Niger. Jamais encore on n'aura vu autant de blancs dans le Soudan, mais l'expérience de l'année dernière est rassurante, elle a permis de constater que le climat est beaucoup moins malsain dans l'intérieur qu'on ne le supposait.

Enfin l'amiral Cloué, reprenant les projets de l'amiral Jauréguiberry, son prédécesseur, avec une ardeur qui peut rassurer les partisans du chemin de fer du Sénégal au Niger, a déposé dans la séance de la chambre du 13 novembre dernier une demande de crédit de 8,552,751 francs pour entreprendre dès la saison 1881-1882 la section de la voie ferrée comprise entre Médine et Bafoulabé. L'exposé des motifs fait ressortir avec beaucoup de vigueur les raisons qui doivent déterminer le parlement. En votant 1,800,000 fr. pour les études et pour les premiers travaux, il s'est moralement engagé à voter ensuite les fonds nécessaires à la construction du chemin de fer. Les nouveaux postes doivent être reliés au plus vite à la colonie du Sénégal, car il serait actuellement impossible d'en secourir les garnisons en cas d'attaque pendant l'hivernage. Ou nous devons occuper Bafoulabé définitivement, et alors il faut construire le chemin de fer; ou notre influence au Sénégal ne doit pas dépasser Médine, et alors nous devons reculer au plus vite dans nos anciennes limites, si nous ne voulons pas que les noirs, las d'attendre la protection effective que la France leur a promise par des traités, en concluent que nous sommes impuissans à tenir nos engagemens et ne se tournent contre nous. Dès maintenant, cette retraite sur Médine serait un grand coup porté à notre prestige; plus tard elle amènerait infailliblement un désastre. Il faudra donc prendre une décision définitive cette année. Le rapport de la commission du budget pour 1881, qui a été déposé le 15 novembre dernier, en faisant prévoir que dans la nouvelle émission de 3 pour 100 amortissable qui va être faite, 9 millions seront réservés pour le Sénégal, permet d'annoncer dès maintenant ce qu'elle sera. Il s'agit d'affermir nos possessions d'Afrique, de décupler notre domaine colonial, de donner à la France, condamnée en Europe à une réserve systématique, un champ presque illimité pour ses forces d'expansion, d'assurer à notre influence l'espace auquel le rôle historique de notre race lui donne droit dans le partage du globe entre les diverses races européennes; cette décision ne saurait être un moment douteuse. Ajoutons que les Anglais, eux aussi, s'occupent de pénétrer au Soudan par le cap Juby, par la Gambie et par Sierra-Leone. Nous avons pris l'avance, sachons la garder.

PAUL BOURDE.

LES SOUVENIRS

D'UN

RÉVOLUTIONNAIRE

Il y a deux espèces d'hommes, ceux qui ne changent pas et ceux qui changent. Ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux et les plus sages. Nous ne parlons pas de ceux qui ont du décousu dans la pensée ou dans la conduite, et dont les variations s'expliquent par la versatilité de leur humeur, par l'inconstance de leurs goûts. Nous n'entendons louer que les variations raisonnables et raisonnées, auxquelles se résignent de bonne grâce les esprits réfléchis, qui acceptent les leçons de la vie et se laissent mûrir par le temps. Il faut se défier des hommes qui ne se sont jamais trompés, jamais ravisés. Le changement, disait un grand orateur, est « la loi du pays que nous habitons. » Sa férule à la main, l'expérience, cette souveraine et rigoureuse maîtresse, nous prêche impérieusement le repentir. Mais il y a des cerveaux durs, des cerveaux de granit, réfractaires à tous les avertissemens de la destinée; il y a des volontés superbes, qui font gloire de ne jamais fléchir; il y a des orgueils intraitables, qui n'acceptent de leçons de personne, pas même des événemens. Il y a aussi des imaginations incurablement romanesques, éternellement éprises de leurs songes, dont rien ne peut les dégoûter. Elles se sont promis de faire à leur façon le bonheur de l'humanité, et en vain l'humanité repousse le bonheur qu'elles lui offrent, en vain leur roman est condamné par l'histoire et par le monde, leur sublime entêtement résiste aux plus

énergiques remontrances, aux plus fâcheux accidens, aux plus cruelles déconvenues. L'homme qui, en matière de politique, a des principes absolus dont il ne démord point, l'homme qui ne prend pas conseil des circonstances et qui refuse de compter avec les faits, est destiné à voir avorter tristement ses desseins et à finir ses jours en solitaire. Il est vrai que son orgueil s'en trouve bien, car la solitude a sa grandeur, et c'est faire figure que d'appartenir à la confrérie des immuables. Quelqu'un prétendait qu'il n'y a que Dieu et les sots qui ne changent pas, il faut y ajouter les intransigeans et les révolutionnaires.

Personne ne mérite mieux de figurer dans la confrérie des immuables que le Magyar Louis Kossuth; ses mémoires ou plutôt ses fragmens de mémoires, dont il vient de publier le premier volume, en font foi (1). C'est un homme fort remarquable que Louis Kossuth. Il a prouvé dans de tragiques circonstances qu'au don d'enflammer les multitudes par son éloquente parole il joignait la volonté, la résolution, l'audace, le génie de l'organisation, qui met de l'ordre dans le désordre, l'art d'inspirer la confiance aux hommes et même aux capitaux, lesquels sont plus circonspects que les hommes, enfin toutes les qualités qui font les grands tribuns et les habiles entrepreneurs politiques. Son nom demeurera à jamais attaché à une grande aventure, à cette mémorable insurrection de la Hongrie, où tant de sang fut répandu, où tant d'héroïsme fut dépensé, et que l'Autriche se sentit impuissante à réduire. Pour en venir à bout, elle dut réclamer l'assistance de l'empereur Nicolas, qui s'empressa de lui prêter son épée.

La fortune avait prononcé, la capitulation de Vilagos fut signée, et le gouverneur révolutionnaire de la Hongrie dut s'enfuir. Avant de franchir la frontière de son pays qu'il quittait pour toujours, il se prosterna en pleurant, il baisa ce sol qui se dérobait sous ses pas, il ramassa dans le creux de sa main un peu de cette poussière, pour qu'elle l'accompagnât dans son exil. Un officier turc le salua respectueusement, en prononçant le nom d'Allah, et le conduisit à un grabat qu'on lui avait préparé. — « Je me tenais là, nous dit-il, plongé dans une sombre tristesse, au bord de ce Danube devenu étranger pour moi, et aux ondes duquel se mêlait, venant d'amont, un brouillard qui tombait en pluie, un brouillard fait des larmes du peuple hongrois. Le Danube coulait, se frayant son chemin à travers les barricades rocheuses des Portes de fer, murmurant, rugissant comme s'il eût lancé des imprécations contre une destinée imméritée. J'écoutais ce rugissement, qui se confondait avec la tempête de mon âme. Mes joues s'inondèrent de larmes à mon insu. Dans cette douleur, il y avait tout ce qui torture le cœur du patriote, tout, une seule chose exceptée, la désespérance. »

(1) *Souvenirs et Écrits de mon exil*, période de la guerre d'Italie, par Kossuth, Paris, 1880; Plon.

Il était navré, torturé, il pleurait des larmes de sang, mais il croyait encore à la Hongrie ou, pour mieux dire, à son idée, et aujourd'hui même, presque octogénaire, il y croit toujours. Du fond de l'exil, il a guetté sans relâche les occasions, et quand les occasions se sont offertes, il a étendu, pour les saisir, une main avide et frémissante, mais elles se sont dérobées à son impatience. Il a été jusqu'à la fin l'éternel recommenceur. Cependant les événemens marchaient et condamnaient ses rêves. En 1867, le peuple hongrois, plus sage, plus avisé que son ex-dictateur, abjurant ses illusions et ses rancunes, a conclu avec l'Autriche un mariage de raison; il a renoncé à l'indépendance, la liberté lui suffisant, et, tout bien pesé, il ne peut que s'applaudir du pacte qu'il a signé. C'est là surtout ce qui désole et exaspère le grand apôtre. Dans la préface de ses mémoires, il remontre à ses compatriotes leur coupable erreur, il leur explique qu'ils ont tort de se croire heureux, que tout ou rien est la devise du sage : — « Il fallait, leur dit-il, avoir le courage de prolonger encore les souffrances, afin de réserver entièrement l'avenir. » — Il maudit l'Autriche, il l'accable de ses anathèmes; peut-être nourrit-il dans son cœur des ressentimens plus amers encore à l'égard des patriotes hongrois qui se sont prêtés à un compromis. Les intransigeans ont moins de peine à pardonner à leurs adversaires qu'à ceux de leurs amis qui transigent. Surtout ils n'admettent pas que quiconque a biffé ou raturé un article de leur programme, ait le front de se déclarer content de la vie. Leur consolation est d'aboyer après ce faux bonheur qui ne craint pas de s'étaler au soleil; quand ils ont l'âme généreuse, il leur suffit de le plaindre et de lui préférer l'exil. C'est ce que fait Kossuth. N'avions-nous pas raison de dire que l'homme qui refuse de changer dans un monde où tout change finit trop souvent par être seul?

Quand on range Kossuth parmi les intransigeans, il faut s'entendre. En 1849, la Hongrie avait proclamé par sa bouche la déchéance de la maison d'Autriche. Il n'a jamais consenti à révoquer cette sentence, il s'est refusé sur ce point à toute transaction. Il a toujours dénoncé les successeurs des Habsbourg comme les pires ennemis de son pays, de la liberté de tous les peuples; il a toujours affirmé qu'il y allait du salut de l'humanité que ces tyrans disparussent de la surface de la terre. C'était son *Delenda Carthago*. Mais, quant au reste, il se pliait à des accommodemens; si républicain qu'il fût, il se résignait à ajourner la république, pourvu que la Hongrie fût indépendante.

Pendant bien des années, Kossuth, Ledru-Rollin et Mazzini furent les triumvirs de la révolution vaincue et proscrite. Le plus dogmatique des trois était l'Italien. Il jugeait que, hors du dogme, il n'y a pas de salut. Il ne cessait de répéter : « Point de pacte avec la maison de Savoie ! Mon Dieu est le seul vrai, le poignard et les bombes fulminantes

sont ses prophètes. » Kossuth était beaucoup plus coulant sur l'article du dogme, et il n'a jamais cru que le bonheur du genre humain pût sortir d'une bombe. Esprit plus politique, il était prêt à s'entendre avec les rois et les empereurs, à en faire les complices ou les instrumens de ses desseins. Ce hardi navigateur passait des marchés avec tous les vents qui pouvaient gonfler sa voile; tous lui étaient bons, pourvu qu'à leur aide il pût entrer au port. Le 5 mai 1859, comme, en sortant des Tuileries, il se promenait le long du quai avec le prince Napoléon, qui venait de le présenter à l'empereur : — « A propos, monsieur le républicain, lui dit le prince, que penseront de cela vos amis Ledru-Rollin et Mazzini? — La chose leur plaira peu, répondit-il; mais je serais un triste patriote si, obéissant à mes doctrines politiques, je refusais d'accepter la main, quelle qu'elle soit, qui offre d'assister mon pays dans sa lutte pour l'existence. L'Amérique républicaine n'a-t-elle pas dû la conquête de son indépendance à la France absolutiste?... J'ai souvent dit à Ledru-Rollin et à Mazzini, continua-t-il, que, pour atteindre mon but, je contracterais alliance avec des empereurs, avec des rois, avec des sultans, avec des despotes, même avec le diable en personne. Seulement je prendrais garde qu'il ne m'emportât pas! »

Kossuth paraît avoir écrit ses mémoires pour démontrer aux Hongrois que leur bonheur, tel qu'il l'entend, a été sa seule pensée et son unique souci, qu'ouvertement ou dans l'ombre il a sans cesse travaillé pour eux, qu'il n'a pas tenu à lui que les grands événemens qui ont bouleversé l'Europe n'eussent pour effet de les affranchir à jamais d'un joug odieux. A cette fin, il a traité successivement avec l'empereur Napoléon, avec le comte de Cavour, avec M. de Bismarck. Ces diverses campagnes diplomatiques lui promettaient le plus heureux succès, qu'il croyait déjà tenir dans sa main; elles ont trompé ses espérances, elles ont toutes les trois avorté contre toute prévision. Il s'en prend aux étoiles, c'est-à-dire à la mort prématurée d'un grand ministre et au dénoûment hâtif de deux grandes guerres qui ont tourné court avant d'avoir produit tous leurs résultats. Le volume qu'il vient de publier est consacré à l'histoire de son premier pacte avec le diable, aux négociations qu'il engagea avec l'empereur avant et pendant la guerre d'Italie. Cette histoire est curieuse et mérite d'être lue avec attention, mais aussi avec un peu de défiance, car s'il est permis d'admirer les révolutionnaires, il faut toujours s'en défier.

Des trois diables avec lesquels Kossuth a négocié tour à tour, l'empereur Napoléon, quoiqu'il ne le dise pas, était celui avec qui on s'entendait le plus facilement et dont lui-même a dû garder le plus aimable souvenir. Les deux autres étaient de profonds combinateurs, incapables d'agir par sentiment et subordonnant toujours l'intérêt d'autrui au savant calcul de leurs propres intérêts, ce qui est le premier devoir d'un

homme d'état. L'empereur était un diable sympathique et sympathisant, don fatal, car un souverain qui fait de la politique de sympathie devient tôt ou tard la proie ou la dupe des exploiteurs. Quand il vint au-devant de Kossuth jusqu'à la porte de son cabinet de travail, en lui disant : « Enchanté de faire votre connaissance! » — c'était plus qu'une phrase de politesse banale: longtemps proscrit, il avait du goût pour les proscrits. Quelqu'un qui le connaissait bien avait dit de lui : « Grattez le souverain, et vous trouverez le réfugié politique. »

Ayant promené de pays en pays les mélancolies et les rêves de son exil, ce réfugié était devenu cosmopolite, et quand il fut le maître, il jugea qu'il y allait de son impériale grandeur de régler les affaires de l'Europe, de redresser tous les griefs et tous les torts, d'intervenir en faveur des souffrans, de s'ériger en patron des opprimés, d'accroître sans cesse à son dam sa nombreuse et embarrassante clientèle. Il prenait les devans, il demandait à Cavour : « Que peut-on faire pour l'Italie? » Plus tard sa bienveillance pour la Pologne lui a coûté fort cher, sans que les Polonais en aient tiré aucun profit. C'est lui qui a déclaré qu'il est glorieux « de faire la guerre pour une idée. » Dans un de ses discours du trône, il exprimait son vif regret que la reconstitution des Provinces Danubiennes ne répondît pas aux légitimes désirs des Moldo-Valaques; il ajoutait : « Si l'on me demandait quel intérêt la France peut avoir dans ces contrées lointaines qu'arrose le Danube, je répondrais que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir. » C'était parler à peu près comme cette Russe qui affirmait que « la civilisation est la vraie patrie. » Une femme d'esprit qui n'est pas reine a le droit de tout dire, mais un souverain français est tenu de ne prendre conseil, en toute rencontre, que des intérêts de son pays et de ressentir pour eux toutes les sollicitudes jalouses d'un égoïsme exclusif et âpre. Il est aussi de son devoir de s'inspirer sans cesse des vraies traditions nationales, et Napoléon III en prenait volontiers le contre-pied, comme s'il eût voulu inaugurer des traditions nouvelles. Il nous souvient qu'un homme d'état fort avisé nous disait à ce propos : « Il semble que l'empereur se pique de renouveler la politique étrangère de son pays; il oublie que, si un peuple peut varier dans sa politique intérieure, il ne peut jamais avoir qu'une politique étrangère. On n'innove pas plus en diplomatie qu'en amour, et il n'y a qu'une manière de faire les enfans; il faut s'y tenir, non-seulement parce qu'elle est bonne, mais parce que c'est la seule. »

En dehors des traditions, il n'y a place que pour les aventures, et malheureusement Napoléon III avait l'humeur aventureuse. C'était un grand essayeur, un joueur téméraire et fataliste, qui ne proportionnait pas les chances du gain à l'importance de l'enjeu. Il comptait sur son étoile pour parer aux difficultés qu'il prévoyait. Comme le remar-

quait M. Thiers, il allait devant lui jusqu'à ce qu'il rencontrât le mur, et si le mur résistait, il rebroussait chemin. La politique de sympathies et de vaine gloire, sans autre correctif que la résistance du mur, est un fâcheux système de conduite pour un souverain; elle le condamne à de perpétuelles alternatives d'audaces et de reculs, qui tour à tour exposent sa sûreté ou compromettent son prestige. C'est réduire l'art de gouverner au jeu de l'amour et du hasard, et ce n'est pas ainsi que l'ont entendu les Richelieu, les Cavour, les Bismarck, dont la prudente hardiesse s'est toujours appliquée à justifier et à sauver les coups les plus osés par de profondes combinaisons. Mais quiconque est né avec une imagination hasardeuse ne guérit jamais de cette maladie, et Napoléon III a fini comme il avait commencé, par une aventure.

On conçoit sans peine que Kossuth se flattât d'employer à ses desseins un souverain tel que Napoléon III. Ce qui l'encourageait dans ses espérances et lui facilita ses tentatives, ce fut l'habitude qu'avait l'empereur de négocier avec qui bon lui semblait sans en avertir ses ministres et derrière leur dos. Quand Kossuth se présenta aux Tuileries cinq jours avant que l'empereur se mît en route pour aller prendre en Italie le commandement de son armée, de fidèles rapports l'avaient instruit depuis longtemps du véritable état des choses. Il savait que le comte Walewski avait travaillé sincèrement pour le maintien de la paix, que réclamaient le corps législatif, l'administration tout entière, comme l'opinion publique; mais il savait aussi que le maître avait sa politique personnelle et occulte, qui, inaugurée dans l'entrevue de Plombières, avait trouvé sa consécration dans le mariage du prince Napoléon et dans le traité d'alliance défensive et offensive, secrètement conclu avec le roi Victor-Emmanuel en décembre 1858. « C'est un fait important, nous dit-il, et que l'historien de notre temps doit toujours garder dans sa mémoire, que la politique de l'empereur Napoléon différa souvent, même du tout au tout, de celle de ses ministres. Souvent ceux-ci n'étaient même pas initiés à la pensée du maître ni chargés de la mettre en œuvre. Ainsi les réfugiés hongrois étaient en communication seulement avec l'empereur, avec le prince Napoléon, qui, en d'importantes occasions, fut utilisé comme médiateur et agent d'exécution, et avec certains personnages sans situation officielle, qui étaient toutefois des instrumens de confiance. Mais nous n'avions jamais affaire aux ministres; pour ma part, je n'eus aucun rapport avec eux. Ils n'étaient pas initiés à nos relations, du moins en 1859. Plus tard, quand Thouvenel fut ministre des affaires étrangères, il y eut en ceci quelque changement, non que le système fût modifié, mais simplement parce que mon ami, le colonel Nicolas de Kiss, était intimement lié avec Thouvenel et que leurs familles étaient apparentées. L'empereur, qui connaissait cette grande intimité, ne la désapprouva

pas. » On peut établir que, durant son long règne, Louis XIV n'a pris aucune résolution importante sans l'avoir au préalable discutée et concertée avec ses ministres; en revanche, il est hors de doute que Napoléon III n'a pris pendant le sien aucune décision de conséquence qu'il n'eût conçue et préparée à l'insu de ses conseillers officiels. Quand on a passé sa jeunesse à conspirer, on conspire sur le trône, et quelquefois on conspire contre soi-même. On révèle à Kossuth ses pensées secrètes, qu'on dérobe soigneusement à la connaissance du comte Walewski. Et cependant, quelques raisons que nous puissions avoir de nous plaindre de nos amis ou de mettre en doute leur clairvoyance, mieux vaut nous ouvrir à eux que de nous livrer à l'étranger. Le pire pour un chef d'état est de s'attirer les bénédictions de ses ennemis.

La conférence de Kossuth et de Napoléon III s'ouvrit sous les auspices les plus favorables. Le tribun sentit tout d'abord que ses propositions avaient chance d'être écoutées; il commença par peloter en attendant partie, la raquette rendait. Il s'était fait une juste opinion du proscrit devenu empereur, et il s'était promis d'exploiter les générosités de son esprit aussi bien que ses penchans, ses passions et ses faiblesses. Il procédait avec la sûreté d'un général qui possède une excellente carte du terrain où il opère et qu'il a eu soin de faire reconnaître par ses éclaireurs. « Je profitai de cette conversation pour plaider chaleureusement la cause de mon pays. Entre autres points, je fis observer à l'empereur que l'Europe ne peut arriver à un état normal que lorsque les questions qui s'imposent de par la logique de l'histoire seront résolues. Je lui parlai de la gloire réservée à la puissance qui, prenant en main la solution de ces questions, inaugurerait une ère nouvelle dans les annales de l'Europe... C'étaient là des phrases, ajoute-t-il crûment, aussi je ne les consigne pas. » — Eh! oui, c'étaient des phrases, mais il connaissait à fond le diable avec qui il traitait; il le savait non-seulement cosmopolite et sympathisant, mais logicien et idéologue, et il n'ignorait pas que les idéologues sont sujets à se payer de mots, que rien ne ressemble plus à une grande idée qu'une grande phrase, qu'on prend souvent l'une pour l'autre. Toutefois il s'avança un peu trop, et quand il en vint à parler de l'unité allemande, qu'il tenta de la recommander aux sympathies de l'empereur, celui-ci l'interrompit en souriant et lui dit, sa cigarette à la main : « Quant à cela, c'est autre chose. Passe pour deux Allemagnes, mais l'Allemagne une, cela ne me va nullement. »

En ce qui le concernait, le tribun n'était pas disposé à se payer de mots, il goûtait peu les paroles vagues et les promesses incertaines. Le père Nicodème disait à Jeannot : « Fais des phrases, Jeannot; ma douleur t'en conjure. » Et Jeannot apprit à faire des phrases, mais il se défiait de celles des autres. Kossuth était résolu à ne point tirer les mar-

rons du feu; il voulait être Bertrand. Il avait décidé qu'il ne se laisserait pas emporter par le diable, qu'il emporterait le diable sur ses robustes épaules. Aussi réclamait-il des gages et de solides garanties. Avant d'appeler ses compatriotes aux armes, il tenait à s'assurer que leur soulèvement ne serait pas une simple diversion au profit d'autrui. Il entendait que leur affranchissement figurât dans le programme des souverains alliés au même titre que la délivrance de l'Italie. Il exigeait que l'empereur adressât lui-même une proclamation aux Hongrois et que, de plus, il leur envoyât un corps expéditionnaire français de vingt ou trente mille hommes. C'était beaucoup demander, et pourtant ses conditions furent agréées.

De son côté, l'empereur lui fit part des inquiétudes qui le travaillaient. Ce qui le préoccupait d'abord, c'était l'attitude ambiguë de l'Angleterre. Les tories, qui étaient au pouvoir, voulaient beaucoup de bien à l'Autriche, à leur chère Autriche, *to their darling Austria*, et ils se souciaient peu de l'affranchissement de l'Italie; ils estimaient que des réformes modérées suffisaient à son bonheur. Napoléon III craignait que, si la guerre venait à se prolonger ou à s'étendre, le gouvernement anglais ne se décidât à intervenir, et il souhaitait ardemment que le ministère de lord Derby fût remplacé à bref délai par un cabinet whig. Kossuth lui promit de s'y employer activement, et il fut de parole. L'école de Manchester tenait alors la balance dans la chambre des communes; elle assurait la majorité aux whigs quand il lui plaisait de voter avec eux. L'ex-dictateur avait des liaisons fort étroites avec les coryphées de ce parti opposé à toute intervention de la Grande-Bretagne sur le continent. Lorsqu'il fut de retour en Angleterre, il y ouvrit une campagne de *meetings* en faveur de la Hongrie, dont le résultat fut que lord Palmerston, entraîné par le torrent de l'opinion, se décida à conclure un pacte avec l'école de Manchester. Elle lui procura le pouvoir et en retour il lui promit d'abandonner l'Autriche à son sort. Il consentit même à s'engager par écrit, et sa lettre ainsi que celles de ses collègues furent déposées dans les mains de Kossuth, pour qu'il en fît un usage discret, c'est-à-dire qu'il les montrât à l'empereur Napoléon III.

Mais l'empereur avait d'autres inquiétudes plus cuisantes; il commençait à s'émouvoir de ce qui se passait sur la rive droite du Rhin. A cette époque, les Allemands goûtaient peu la cour de Vienne; ils avaient contre elle beaucoup de griefs et de vives rancunes. Cependant, à peine la guerre parut-elle inévitable, d'un bout de l'Allemagne à l'autre la haine de la France prévalut sur la haine de l'Autriche. Princes, libéraux, démocrates, tout le monde s'accorda à déclarer que c'était sur les rives du Pô qu'il fallait défendre la frontière du Rhin. La presse tout entière s'ameuta, se déchaîna contre le cabinet des Tuileries, contre l'héritier du grand césar, contre l'homme suspect et taci-

turne, contre l'ennemi héréditaire qui s'apprêtait à déchirer les traités. A ces attaques amères, aigres, virulentes, on répondit d'abord avec une fierté dédaigneuse, puis sur un ton plus bénin. Ces réponses ne servirent qu'à attiser le feu, et les perplexités de l'empereur n'étaient que trop justifiées.

Ce qui le rassurait un peu, c'étaient les nouvelles presque satisfaisantes qu'il recevait de Berlin. Fidèle à ses ressentimens, la Prusse, qui se souvenait d'Olmütz, paraissait blâmer la surexcitation fiévreuse des petites cours et des journalistes. Quoiqu'elle eût, par mesure de précaution, mobilisé son armée, on pouvait espérer qu'elle assisterait aux événemens l'arme au bras et qu'elle laisserait l'Autriche se tirer toute seule d'affaire. Le jour où il conféra avec Kossuth, l'empereur avait ou tâchait d'avoir quelque confiance dans les amicales dispositions du cabinet de Berlin, et l'ex-dictateur n'eut garde de le détromper. Il insinue même dans ses mémoires que cette confiance était fondée, que Napoléon III aurait pu pousser à fond de train la guerre contre l'Autriche, sans que la Prusse renonçât à sa neutralité. Nous nous permettons de ne pas l'en croire. Le jeu de la Prusse était fort simple, fort naturel, très conforme à ses traditions nationales, dont elle ne s'écarte jamais. Elle voulait se faire acheter son concours, elle le mettait à prix, et certes il en valait la peine. Elle avait alors un ministère libéral, qui devait compter avec les sentimens des chambres, et les députés prussiens étaient médiocrement disposés à donner des hommes et de l'argent pour conserver à l'Autriche ses possessions italiennes. La cour de Vienne ne pouvait venir à bout de leur mauvais vouloir qu'en se résignant à quelque sacrifice. C'est à quoi elle n'entendait pas, elle ne voulait renoncer à aucun de ses avantages ni en Allemagne ni en Italie, elle prétendait tout recevoir sans rien offrir, et les Prussiens n'ont pas l'habitude de donner sans recevoir.

Nous tenons de bonne source que, quand l'archiduc Albert se présenta à Berlin pour y annoncer qu'un ultimatum venait d'être signifié au Piémont et pour proposer un accord, le prince-régent le renvoya à son ministre des affaires étrangères le baron de Schleiniz, qui lui dit en substance : « A titre de confédérés, nous ne vous devons rien et nous ne ferons rien; mais, si vous voulez conclure avec nous un traité conventionnel, nous pourrons nous arranger. » C'était dire en d'autres termes : « Donnant donnant; si vous désirez que nous vous prêtions main-forte, résignez-vous à partager avec nous la présidence de la confédération germanique ou à nous accorder l'union étroite avec les petits états du Nord. » L'Autriche refusa, elle ne comprenait pas encore toute la gravité du péril qui la menaçait; mais, comme l'a dit un diplomate, « si on comprenait toujours, il n'y aurait point d'histoire. » Après la bataille de Magenta, elle revint à la charge, la même réponse lui fut faite. Heureu-

sement pour elle, M. de Bismarck n'était pas encore ministre; il avait accepté l'office de représenter son pays en Russie, et on assure qu'avant de partir pour Saint-Pétersbourg, il disait à l'ambassadeur de France à Berlin : « Ne me prenez pas pour un de ces imbéciles qui n'aiment pas la France, je voudrais une entente avec elle. » On assure qu'il disait aussi au baron de Schleiniz : « La politique expectante est une sottise. Commencez par offrir votre alliance à l'Autriche en lui donnant un quart d'heure pour accepter vos conditions, car il faut toujours garder quelque honnêteté dans la coquinerie. Si elle refuse, allez-vous-en bien vite au quartier-général français, et dites à l'empereur : « A nous deux! » M. de Schleiniz eût été fort empêché à suivre ces conseils, son tempérament résistait; il n'était pas l'homme de la politique impérieuse, de la politique des à-coups et des sommations. Il n'en est pas moins vrai que l'Autriche, poussée à bout et menacée dans son existence, n'eût pas tardé à devenir plus traitable, que faisant de nécessité vertu, elle se fût prêtée à quelque accommodement, qu'on aurait fini par s'entendre et que, de manière ou d'autre, la Prusse fût entrée en scène. Celui qui était alors prince-régent et qui est aujourd'hui l'empereur Guillaume a suffisamment prouvé qu'il n'était pas enclin à se croiser les bras quand il avait quelque chose à craindre ou quelque chose à gagner.

Pendant ces allées et venues, Kossuth s'était rendu en Italie, où il organisait sa légion, et déjà l'éloquente proclamation qui devait insurger la Hongrie était entièrement rédigée, lorsque, peu de jours après la bataille de Solferino, il alla trouver l'empereur dans son quartier-général de Valeggio. Napoléon III lui fit l'accueil le plus cordial, le questionna, l'encouragea, l'approuva, le félicita. Toutefois il prononça, dans le cours de l'entretien, quelques mots significatifs, qui n'étaient pas des phrases et qui ressemblaient à un avertissement. Il lui échappa de dire qu'il enverrait une armée en Hongrie, « si cela n'était pas absolument impossible, » que, si l'Autriche offrait à l'Italie une paix telle qu'il la pouvait désirer, l'expédition n'aurait pas lieu. Il conclut en disant : « Appliquez-vous à préparer une armée; je vous donnerai l'argent et toutes les facilités nécessaires. » On croit facilement ce qu'on désire, et Kossuth se sentit comme précipité de ses glorieuses espérances, quand cinq jours plus tard retentit la terrible nouvelle qu'une suspension d'armes venait d'être signée à Villafranca. L'empereur avait fini par se défier de la Prusse, il craignait de se heurter contre une coalition, il s'était convaincu, comme il le dit au corps législatif, que les chances à courir n'étaient plus en proportion avec l'intérêt français engagé dans cette guerre sanglante. Bref, il avait rencontré le mur et il s'arrêtait. M. Piétri se présenta auprès de Kossuth, tenant à la main une lettre autographe qu'il venait de recevoir et qui était ainsi conçue : « La guerre

est finie. Dites à M. Kossuth que je regrette infiniment que cette fois la délivrance de son pays doive en rester là; mais je le prie de ne pas perdre courage, d'avoir confiance en moi et dans l'avenir. Qu'en attendant il soit convaincu de mes sentimens amicaux, et quant à sa personne et à ses enfans, je le prie de disposer de moi. » — Arrivé à ces derniers mots, la colère de mon âme éclata en un rire amer : Oui, oui, dis-je, voilà bien les têtes couronnées! On offre quelque chose à ronger à l'homme, et l'on pense qu'il se consolera. Monsieur le sénateur, dites à votre maître que l'empereur des Français n'est pas assez riche pour faire l'aumône à Kossuth, et que Kossuth n'est pas assez vil pour l'accepter de lui. »

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges; s'il en faut davantage, qu'on les prenne, mais après y avoir réfléchi, Kossuth aurait dû convenir que la paix de Villafranca était l'acte le plus sage, le plus raisonnable, le plus patriotique qu'eût accompli Napoléon III dans tout son règne. C'est une réflexion qu'il n'a eu garde de faire. Quand jadis un char immense promenait autour du temple de Djaggernauth l'idole monstrueuse de Vichnou, des milliers de fanatiques se précipitaient à l'envi sous les roues, heureux et fiers de mourir écrasés par un dieu. Ce ne sont pas eux-mêmes, ce sont les autres que les révolutionnaires immolent de grand cœur à l'utopie qui leur tient lieu de Vichnou. Si l'empereur, nous assure Kossuth, avait été un véritable homme d'état, il eût compris que l'unité allemande était la conséquence nécessaire de l'unité italienne, et il eût trouvé bon que la France s'épuisât d'or et de sang pour détruire, pour anéantir l'empire des Habsbourg, à la seule fin de procurer la liberté à la Hongrie et d'offrir à titre de don gratuit les provinces allemandes de l'Autriche... à qui donc? Au roi de Prusse, dont le jardin paraît évidemment insuffisant au tribun hongrois. — « Ah! si l'empereur avait compris tout cela! quel rôle sublime il aurait joué! quelle trace il aurait laissée dans l'histoire! quel souvenir dans le cœur des nations qui par lui auraient recouvré leur indépendance! Et d'ailleurs ne sait-on pas que la France est un flambeau qui éclaire, tout en restant dans l'obscurité? *Non mihi, sed luceo.* N'est-il pas certain que sa mission historique consiste à être le champion de la liberté des autres? » — Dans l'intérêt de l'édition française de ses mémoires, Kossuth aurait mieux fait d'y supprimer ces imprudentes déclarations, qui trouveront peu d'écho. La France, peut-il l'ignorer? a juré par ses malheurs, par ses désastres, par les champs de bataille de Gravelotte et de Sedan, qu'elle n'était pas assez riche pour payer sa gloire, qu'elle n'en croirait plus les faiseurs de phrases, qu'elle ne ferait plus de la politique impériale, qu'elle s'abstiendrait soigneusement de guerroyer pour une idée ou pour la cause d'un peuple étranger, si sympathique qu'il lui soit, que désormais elle mettrait son honneur à être sagement

égoïste et égoïstement sage. Plût au ciel que Napoléon III, non content de faire la paix à Villafranca, eût médité à tête reposée sur l'avertissement qu'il venait de recevoir! Il avait eu l'occasion de s'instruire des vrais sentimens de l'Allemagne; il avait éprouvé l'amertume de ses haines, la violence de ses rancunes, l'âpreté de ses convoitises. Cette expérience aurait dû lui inspirer de durables inquiétudes et lui dicter sa conduite. « Les grandes destinées, a dit un écrivain allemand que cite Kossuth, projettent leur ombre devant elles, et dans le jour d'aujourd'hui, demain est déjà présent : *In dem Heute wandelt schon das Morgen.* »

Si les conclusions de ses mémoires ne sont pas de nature à être agréées des Français, seront-elles beaucoup plus goûtées de ses compatriotes? penseront-ils qu'ils auraient dû prolonger indéfiniment leurs souffrances dans le chimérique espoir de posséder un jour la terre promise? se laisseront-ils persuader qu'ils ont eu tort de ne pas écouter leurs voyans et leurs prophètes, qu'en s'arrangeant avec l'Autriche, en 1867, ils ont commis une erreur fatale, une faute à jamais regrettable? C'est fort douteux; si Kossuth croit encore à la Hongrie de ses rêves, la Hongrie ne croit plus guère aux rêves de Kossuth. Lui-même le sait bien. — « La Hongrie, s'écrie-t-il tristement, est devenue la Transleithanie, et moi, d'un exilé je suis devenu un répudié... Il se peut qu'au fond des cœurs il y ait encore une question hongroise. Je le crois même; mais pour le monde, il n'y en a plus. Avec mes fils et quelques fidèles amis qui partagent ma foi, nous sommes seuls, les errans, les solitaires, les abandonnés. La conviction de mon âme me dit à moi, voyageur, qui, arrivé au seuil de la tombe, n'ai plus d'avenir, et dont le passé est sans joie, que, de même que jadis j'avais raison contre les ennemis de ma nation, aujourd'hui j'ai raison contre ma nation même. Le juge éternel jugera. » — En pareille matière, le juge éternel est le bon sens, et le bon sens nous enseigne que la transaction est la loi de la vie, que les programmes des révolutionnaires ne sont le plus souvent qu'un mirage, que dans tout l'univers, mais plus particulièrement dans l'empire austro-hongrois, il est bon de savoir rabattre de ses prétentions, se départir de ses exigences, se contenter des joies discrètes et des bonheurs modérés, qui sont les seuls durables.

G. VALBERT.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Les Premiers Hommes et les Temps préhistoriques, par M. le marquis de Nadaillac; 2 vol. in-8°, planches, et figures dans le texte; Paris, 1880, Masson.

Le livre de M. de Nadaillac est de ceux dont on peut dire à la lettre qu'il vient remplir heureusement une place demeurée trop longtemps vide et combler une véritable lacune. Ce sont là manières de parler dont on abuse quelquefois, pour ne rien dire, sous une forme obligeante et flatteuse. On va voir qu'elles sont ici l'expression de la vérité vraie.

Non pas certes qu'en France comme ailleurs, depuis une trentaine d'années, on ne se soit occupé passionnément d'archéologie préhistorique. Il nous est même permis de dire que les travaux français ont contribué presque pour la plus large part à l'avancement de cette jeune science. Mais enfin nous n'avions pas d'ouvrage où les travaux épars fussent racontés, résumés, généralisés, mis en ordre, et les derniers résultats de ces fouilles si curieuses dans le passé de l'humanité, présentés, sous une forme à la fois élégante et sévère, à la lecture du grand public. Les Suédois, les Allemands, les Anglais surtout avaient de ces ouvrages. Rappelons le livre de sir Charles Lyell sur *l'Ancienneté de l'homme*, celui de M. Ferguson sur *les Monumens mégalithiques*, celui de sir John Evans sur *les Ages de la pierre*, celui de sir John Lubbock sur *l'Homme préhistorique* et sur *les Origines de la civilisation*, enfin celui de M. E. Tylor sur *la Civilisation primitive*. Les sujets que traite ce dernier, le titre même de l'ouvrage de M. de Nadaillac indique assez

qu'il n'a fait que les effleurer. A vrai dire, la science des origines de la civilisation est elle-même déjà comme un prolongement de l'archéologie préhistorique proprement dite. Les deux sciences confinent l'une à l'autre, et par bien des endroits se pénètrent : elles ne sont pourtant pas tout à fait la même science. Mais, pour tous les autres travaux que nous venons d'énumérer, le livre de M. de Nadaillac, écrit à l'usage du public français, nous pourra désormais tenir lieu de toute une encyclopédie sur la matière, qu'il résume, ou plus exactement qu'il condense et qu'il fixe, qu'il étend, qu'il complète sur certains points.

On saura gré tout d'abord à l'auteur d'avoir limité rigoureusement son sujet et de n'avoir trop longuement parlé ni de l'origine de la planète, ni de l'origine de la vie sur la terre, ni de l'origine enfin des espèces. Le peu qu'il voulait dire sur ces sujets, il l'a réparti, selon l'occasion, dans le cours de l'ouvrage, et même, c'est à la fin de son second volume qu'il en a rejeté l'essentiel, conformément aux lois d'une bonne méthode scientifique. En effet, quelque opinion que l'on adopte, — car ce sont encore là toutes matières d'opinion, quoi qu'en disent les éclaireurs de l'avenir, et non pas précisément de science, — une opinion sur l'origine des espèces ou sur l'origine de la vie, ce sont, à bien y regarder, des conclusions où l'on arrive et non pas des prémisses d'où l'on parte. Peut-être même l'auteur aurait-il pu suivre jusqu'au bout la logique de ce plan, et, procédant par inversion de l'usage, remonter, de proche en proche, du certain au probable et du probable à l'hypothétique, de l'âge de pierre à l'âge quaternaire, de l'âge quaternaire à l'âge tertiaire et de l'âge tertiaire enfin à ces âges plus lointains, où les évolutionnistes intransigeans ont placé les singes, — singes à queue, singes sans queue, pithécoïdes, anthropoïdes et catarrhiniens, — d'où ils se plaisent à nous faire descendre. C'est d'Alembert, je crois, qui demandait qu'on écrivît ainsi l'histoire comme à rebours, en remontant le courant de la chronologie. On se figure malaisément l'histoire écrite et racontée de la sorte; une biographie de César, par exemple, qui commencerait à la mort de César. Il se pourrait que ce fût la bonne manière d'exposer la *préhistoire*. Nous demandons droit de cité pour le barbarisme. Il est presque nécessaire et déjà quasi consacré.

Aussi bien c'est un peu ce qu'a fait dans son livre M. de Nadaillac, sauf qu'en racontant les recherches et discutant les travaux relatifs aux âges de la pierre, il a suivi pour cette partie l'ordre communément reçu. L'histoire des âges de la pierre remplit une bonne part du premier volume et deux ou trois chapitres du second. Je ne crois pas que, dans aucun livre encore, on nous en eût tracé le tableau plus clair en même temps que plus complet, et, — rare mérite assurément, — sans jamais dépasser les bornes de l'induction permise, sans jamais affirmer là où il convient de suspendre et de retenir le jugement, sans jamais tomber dans

l'esprit de système ou plutôt de parti. Car, chose curieuse et même extraordinaire! on se compte sur le crâne de Néanderthal, et c'est une façon de se classer que d'avoir une opinion ou l'autre sur l'antiquité de la fameuse mâchoire de Moulin-Quignon. Il n'est pas aussi que vous ne connaissiez de fort honnêtes gens, qui d'ailleurs pleins d'un superbe mépris pour les superstitions populaires, comme ils appellent tout ce qu'ils ne comprennent pas, se sont fait un article de foi d'honorer le premier ancêtre de l'homme sous la forme d'un pseudo-mollusque. Supposez un membre du conseil municipal de Paris qui ne fût pas transformiste : il ne serait pas réélu!

Ce serait faire injure à l'esprit de modération et d'impartialité scientifique dont témoigne le livre de M. de Nadaillac, que d'insister davantage. Contentons-nous donc de dire qu'il a justifié largement la phrase qu'il a mise en tête de sa préface : « Ceci est un livre de bonne foi. » En pareil sujet, le mérite est plus difficile, et de beaucoup, que l'on ne pense.

Nous ne suivrons pas l'auteur de chapitre en chapitre, n'ayant à notre disposition ni l'espace qu'il y faudrait, ni surtout la spécialité de compétence. Mais nous voulons signaler du moins, comme plus particulièrement intéressans et très pleins, les chapitres où M. de Nadaillac a discuté la question si controversée de l'âge, de l'origine, de la signification des monumens mégalithiques, et la question non moins débattue de l'origine de l'homme américain.

Pour les dolmens, cromlechs, menhirs et tous autres monumens du même genre, un simple rapprochement suffit à montrer l'amplitude du champ où se meuvent, s'entre-croisent et se contredisent les hypothèses. Certains savans, d'une part, les ont fait remonter jusqu'à la plus fabuleuse antiquité, c'est-à-dire jusqu'au temps où des races aborigènes aujourd'hui disparues auraient couvert le sol peuplé depuis par les invasions de nos ancêtres aryens, et, d'autre part, il est acquis que quelques tribus de l'Inde, — on cite les Khassias, — continuent jusque de nos jours à planter de ces informes et cependant grandioses monumens. Une distinction, qui, de jour en jour, semble confirmée par des faits nouveaux, peut bien ici servir à guider les investigations. C'est que les expressions trop usitées d'âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer désignent moins des époques déterminées dans le temps, et chronologiquement successives pour l'humanité tout entière, que des phases de développement dont la longueur aurait varié selon les races, les milieux et les circonstances. On sait que les Anglais ont été beaucoup plus loin. Ils ont posé comme axiome que les peuplades encore aujourd'hui sauvages qui tombent sous notre observation seraient de si fidèles images de nos propres ancêtres que nous pourrions conclure d'elles à eux, et nous représenter l'état social des Gaulois, par exemple, il y a

quelque deux ou trois mille ans, sous les traits que nous offrent en l'an 1880 telles populations océaniennes ou telles tribus de l'Inde que nous venons de citer. Les Khassias élèvent de nos jours des dolmens et des menhirs : pour savoir à quelles intentions répondit jadis sur notre propre sol l'érection de ces monumens, il suffira de savoir à quelle intention les Khassias d'aujourd'hui les élèvent. Ce sont des monumens funéraires ou des monumens votifs. Tenons donc pour autant de monumens votifs ou funéraires les dolmens ou menhirs que nous rencontrons sur notre propre sol. Bien plus : et de l'identité de ces architectures primitives on croit pouvoir induire par analogie légitime l'identité des mœurs, de l'état social et du degré de civilisation matérielle. Ajoutez enfin que quelques ethnographes pencheraient volontiers à croire que, sur le sol de notre Europe, comme dans la péninsule de l'Hindoustan, les Aryens jadis auraient refoulé devant eux des populations inférieures formant, pour ainsi dire, à la surface de la planète, une couche première de civilisation.

Toutes ces hypothèses peuvent se soutenir, et bien d'autres encore ; il ne s'agit que de savoir s'y prendre : tant est grand le nombre des faits qui se contrarient en pareil sujet jusqu'à se contredire. Que si l'on descend au détail précis et rigoureusement scientifique de chacun de ces faits, M. de Nadaillac nous montre clairement, en ce qui regarde les monumens mégalithiques, l'éternelle difficulté de concilier les généralisations prématurées avec les faits certains. « Nous sommes forcés, dit-il précisément à la fin de ce chapitre, de reconnaître combien les voiles qui couvrent le passé de notre race sont épais et combien la science humaine est encore impuissante à résoudre les questions si multiples qui la concernent. » La conclusion paraîtra sans doute un peu sceptique. C'est la meilleure cependant, ou plutôt, dans l'état actuel des choses, c'est la seule que l'on puisse donner.

On ne lira pas avec moins d'intérêt les chapitres que M. de Nadaillac a consacrés à la discussion du peuplement de l'Amérique. C'est encore un de ces problèmes si curieux, mais si difficiles à résoudre. Entre autres opinions qu'il paraît impossible d'admettre, mais dont la singularité prouve au moins combien est grande, ici comme ailleurs, la disette de ces faits authentiques qui brident, dans les sciences plus sûres d'elles-mêmes et de leur méthode, la liberté des hypothèses, citons celle qui veut attribuer aux Romains la primitive colonisation du Mexique et du Pérou. C'est assez de la citer : il n'est guère besoin de la discuter. Parce que l'on aura trouvé des espèces de collèges de vestales au Pérou, ce n'est vraiment pas une raison pour conclure que le culte de la déesse ait été jadis importé de Rome au Pérou.

L'opinion vers laquelle penche M. de Nadaillac est celle qui voit dans le peuplement de l'Amérique l'œuvre des immigrations asiatiques. Et,

de fait, aucune autre jusqu'ici ne pourrait invoquer de plus nombreuses, ni de plus fortes présomptions. Je n'en mentionnerai qu'une, pour ceux qui savent la part de l'accident aux plus grandes découvertes, mais surtout aux découvertes maritimes. C'est que les courans des mers du Japon jettent fréquemment, à travers le Pacifique, jusque sur la côte américaine, les jonques japonaises : « De 1872 à 1876, 49 jonques ont été entraînées ainsi,.. 19 ont fait côte aux îles Aléoutiennes, 10 sur les rivages de la presqu'île d'Alaska, — ancienne Amérique russe, — 3 sur celles des États-Unis et deux aux îles Sandwich. » La démonstration n'est pas encore faite. En ce qui touche le fait que nous citons, on peut se demander si les courans ne se seraient pas déplacés depuis l'époque lointaine où l'on est obligé de remonter. Mais aussi ce n'est là qu'un fait entre beaucoup d'autres. Nous accorderions, par exemple, une grande importance aux traces de bouddhisme que semblent révéler les sculptures des anciens monumens des grandes cités d'Amérique. Et l'on parle encore de certaines analogies, au moins très curieuses, entre le peu que l'on sait des civilisations mexicaine ou péruvienne d'une part, et de l'autre le formalisme bien connu des civilisations asiatiques. Il est donc permis de conjecturer que, si la démonstration doit se faire, c'est dans ce sens qu'elle a présentement le plus de chances de se faire.

Il nous reste à dire deux mots des conclusions de M. de Nadaillac sur l'homme tertiaire et sur les origines de la vie. Elles sont aussi nettes que brèves : pour ce qui regarde l'existence de l'homme tertiaire, ou, comme on dit aujourd'hui, du « précurseur de l'homme, » M. de Nadaillac estime « que la preuve reste encore entièrement à faire. » Nous n'avons point à prendre parti, mais il nous semble que quiconque lira le chapitre où M. de Nadaillac discute la question se rangera sans peine à son avis. Nous l'avons dit et nous le répétons, il a du moins cet avantage sur les défenseurs de la thèse contraire qu'il ne met aucun intérêt de doctrine ou de système à vouloir ou ne vouloir pas qu'il y ait eu ou qu'il n'y ait pas eu d'homme tertiaire. Il paraît à de certains savans, anthropologues ou ethnographes, qu'ils auront fait une grande chose quand ils auront prouvé l'existence de l'homme tertiaire; ils auront prouvé que l'homme tertiaire existe : voilà tout. Ajoutons après cela que, dans ce moment même, la balance semblerait pencher de leur côté. C'est du moins ce que disait, il y a quelques jours, M. de Quatrefages en présentant à l'Académie des sciences le livre même de M. de Nadaillac.

On sait comment la question de l'homme tertiaire à son tour mène à la question de l'origine des espèces, et par conséquent de l'origine de la vie. S'il a existé un homme tertiaire, on veut qu'il ait été parent presque plus proche du singe que de l'homme : à force de longueur de

temps, deux espèces aujourd'hui profondément distinctes auraient donc pu diverger d'une souche commune : ce qui serait vrai de tous les vertébrés pris ensemble devrait l'être du vertébré le plus rudimentaire, comparé à l'un quelconque des représentans d'une autre classe du règne : et ainsi de suite, jusqu'à ce que le problème de l'apparition du premier vivant se pose et s'impose. M. de Nadaillac s'est contenté de l'effleurer et de répondre aux théories en vogue parmi certains savans que leurs théories sont ingénieuses, qu'ils les soutiennent avec habileté, qu'ils les défendent avec ardeur, — quelquefois avec mauvais goût, mais c'est l'effet chez M. Hæckel, par exemple, d'une conviction forte, — et qu'ils n'ont enfin qu'un tort, c'est de vouloir à tout prix que nous soyons si naïfs que de prendre leurs hypothèses, construites souvent sur une pointe d'aiguille, pour l'expression de ce que l'on appelle à pleine bouche aujourd'hui « la vérité scientifique. » Mais le plus grand dérèglement de l'esprit, « c'est de voir les choses comme on veut qu'elles soient, et non comme on a vu qu'elles étaient. » Transformisme, unisme et monisme : au fond, tout cela, c'est de la métaphysique, et pourquoi n'ajouterions-nous pas : de la mauvaise métaphysique?

Nous avons essayé de mettre en lumière quelques-uns des plus intéressans chapitres du livre de M. de Nadaillac. Si les conclusions en sont sur beaucoup de points négatives, c'est qu'au fond il est bien peu des questions qu'il traite sur lesquelles la science ait prononcé son jugement sans appel. Mais il a réuni dans ces deux volumes tant de documens, il a si franchement fait valoir le fort et le faible des hypothèses en lutte, il a si clairement exposé le dernier état des recherches, qu'à ceux qui ne connaissent pas la question il tiendra lieu de toute une bibliothèque, qu'à ceux qui n'en connaissaient que les traits généraux, il aura donné le moyen de se faire une opinion raisonnée solidement, qu'à ceux enfin qui la connaissent plus profondément, nous ne doutons pas qu'il ne remette en mémoire bien des choses un peu oubliées et même n'apprenne beaucoup de choses neuves.

***

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre 1880.

Les commencemens de session sont d'habitude une occasion de régler tous les comptes entre le gouvernement et les assemblées, d'évaluer, pour ainsi dire, la situation nouvelle où l'on se retrouve. C'était d'autant plus naturel, d'autant plus opportun à la rentrée récente du parlement de la France, que, dans l'intervalle des deux sessions, des événemens d'une évidente gravité s'étaient accomplis.

Le cabinet nouveau avait cru pouvoir dire en paraissant pour la première fois devant les chambres : « Le changement de ministère qui s'est effectué pendant votre absence n'est pas de ceux qui modifient la direction générale des affaires publiques... » C'était une assez grande hardiesse ou une singulière légèreté. S'il n'y avait eu aucun changement dans la « direction des affaires publiques, » comment l'ancien président du conseil avait-il été conduit à se retirer au lendemain d'un discours retentissant qui avait la valeur d'un manifeste? S'il y avait une modification assez sérieuse pour qu'un premier ministre responsable ne pût, sans renier ses opinions, accepter de rester au pouvoir, comment cette modification était-elle devenue nécessaire? par suite de quelles circonstances insaisissables avait-elle dû s'accomplir? Par quelle anomalie surprenante ceux qui, la veille encore, paraissaient s'approprier le discours de leur chef en le faisant afficher dans toutes les communes de France se trouvaient-ils chargés de le désavouer dans leurs actes? La question naissait d'elle-même ; elle s'est élevée naturellement devant le sénat comme devant la chambre des députés. Dans l'une et l'autre assemblée, le dénoûment du débat a été à peu près le même en ce sens que le nouveau cabinet a eu une majorité, que dans les deux cas la pensée d'éviter une crise ministérielle a visiblement inspiré le vote. Seulement la discussion du sénat a eu l'avantage d'aller plus droit au but, de porter plus directement sur le point décisif, et elle a eu pour résultat, sinon de tout éclaircir, du moins de produire par la contradiction, par le choc des opinions, par les interventions qu'elle a provo-

quées, un peu de cette lumière qu'on avait vainement demandée dans la chambre des députés. Ce qu'il y a de clair maintenant, c'est que la retraite de M. de Freycinet n'a pas été aussi insignifiante que le nouveau président du conseil a bien voulu le dire. Ce qu'il y a de parfaitement évident, c'est que le changement de ministère a été en même temps une modification dans la « direction des affaires publiques, » et que cette crise du mois de septembre marque justement l'heure d'une accélération nouvelle dans un mouvement qui se déroule depuis deux ans, qui a déjà dévoré plus d'un chef de cabinet, qui va on ne sait où parce qu'il n'a ni règle ni mesure. C'est là ce que prouve cette instructive discussion du sénat, engagée d'une parole serrée et ferme par M. Buffet, soutenue avec plus de suffisance que de tact par M. Jules Ferry, éclairée par les explications de M. de Freycinet aussi bien que par l'intervention de M. Laboulaye et de M. Jules Simon.

Tous les secrets n'ont peut-être pas été dits. Il reste du moins un fait avéré, incontesté, qui est comme le point de départ de la phase nouvelle où sont entrées les affaires intérieures de la France. Il y a eu un moment où deux politiques se sont trouvées en présence et où c'est la politique la plus prévoyante, la moins hasardeuse, si l'on veut, qui a été vaincue dans le conflit. Assurément M. de Freycinet avait l'idée la plus juste et la plus raisonnable lorsqu'après avoir cédé à des obsessions, à des pressions dont il sentait lui-même le danger, il se proposait de s'arrêter, de modérer l'emportement des passions. Il était dans la vérité lorsqu'il se disait que, sous un régime qui est la paix de l'état et de l'église réglée par un concordat, ce qu'il y avait de plus simple était de chercher à s'entendre par des négociations ou par des « communications, » peu importe le mot, avec le chef du gouvernement religieux qui est au Vatican. Avoir un ambassadeur de France auprès du pape et un nonce apostolique à Paris pour ne pas traiter des affaires religieuses, c'est, en effet, un défaut de logique, un non-sens que l'ancien président du conseil a raison de ne pas comprendre. M. de Freycinet montrait certainement la prudence d'un homme d'état en se préoccupant de dégager du conflit la dignité, la sûreté des consciences religieuses, en se défendant des guerres à outrance, des actes qui ressembleraient à une persécution, et en se disant que, s'il y avait un moyen d'éviter le danger soit par des négociations avec Rome, soit par une loi nouvelle sur les associations, il fallait prendre ce moyen. C'était toute une politique sensée, réfléchie, trop peu apparente peut-être, suffisamment résumée néanmoins dans le discours de Montauban, et de plus, en agissant ainsi, en négociant ou en communiquant avec Rome, M. de Freycinet ne faisait rien d'irrégulier, comme on l'a laissé supposer quelquefois. La marche qu'il se proposait de suivre, qu'il suivait déjà, n'était inconnue ni de M. le président de la république ni de ses collègues, qui ne l'avaient pas désapprouvé dans ses tentatives. Pourquoi donc tout

cela a-t-il été emporté dans une bourrasque soudaine? Comment se fait-il que, dans une question de politique générale, la défaite ait été pour celui qui avait, comme président du conseil, la responsabilité légale de cette politique, et la victoire soit restée à ceux qui, au dernier instant, ont cru devoir se séparer de leur chef? On ne prétendra pas sérieusement sans doute qu'une déclaration jugée incomplète ou vague des ordres religieux aurait suffi pour ruiner d'un seul coup un système de conduite qui avait été adopté dans l'intérêt de la république, du gouvernement, non dans l'intérêt des communautés!

Le malheur ou la faiblesse de M. de Freycinet est d'avoir mis peu de précision dans ses idées et de s'être fait quelques illusions, d'avoir montré plus de bonnes intentions que de résolution. Son devoir le plus simple, le plus rigoureusement parlementaire, au moment de la crise, eût été de ne pas passer si vite condamnation, de représenter à M. le président de la république, à ses collègues, que ce qu'il proposait avait été accepté dans le conseil, que son discours de Montauban avait été affiché dans toutes les communes de France comme l'expression de la pensée du gouvernement, que c'était pour tous une obligation d'aller devant les chambres, à qui appartiendrait le dernier mot. Et qu'on ne dise pas qu'il aurait échoué, qu'il aurait été mal compris, peu soutenu, parce qu'on ne prévoyait pas alors les difficultés de toute sorte que l'exécution des décrets allait rencontrer : c'est là l'éternelle raison de ceux qui ne veulent rien tenter! En cédant avant le combat, presque à la première sommation, M. de Freycinet, sans le vouloir, a paru livrer une politique à laquelle il est réduit aujourd'hui à rendre le témoignage de regrets tardifs et d'une sagesse inutile. En résistant, en demeurant à son poste autant que possible, il aurait rendu un singulier service au gouvernement, il l'aurait empêché de s'engager, comme il l'a dit lui-même, « sur une pente funeste, où peut-être on aura de la peine à se retenir! » Que s'est-il passé en effet? La retraite même de l'ancien président du conseil a imprimé son caractère et créé une sorte de fatalité au cabinet recomposé. Il est bien clair que le nouveau ministère restant au pouvoir dans ces conditions était obligé d'aller jusqu'au bout, et il est bien certain sous ce rapport, on a été fondé à le dire, que ce qui est arrivé devait arriver. On ne pouvait faire autrement sous peine de n'avoir plus de raison d'être. On s'est étourdiment jeté dans cette aventure sans s'apercevoir que, pour des questions de légalité douteuse, on allait commencer par se heurter contre tous les droits, par recourir à toutes les formes de l'arbitraire administratif, au risque d'offrir ce spectacle étrange de républicains désavouant toutes les traditions libérales, absolvant ou imitant ce qu'ils ont mille fois réprouvé. On s'est exposé à s'entendre dire, l'autre jour, par M. Laboulaye : « Que nous demandez-vous? Vous nous demandez d'abandonner toutes les convictions de notre vie... Votre programme, je le connais, ce n'est pas une

nouveauté, c'est même une réaction étrange; c'est l'état ayant la main partout... c'est l'empire! » En d'autres termes, c'est la république reconstituant, par un dangereux calcul, le régime discrétionnaire à son profit, épuisant tout pour la domination, — pour une domination de parti.

Ah! le goût de l'omnipotence, des représailles et de l'arbitraire, quand on est un parti victorieux, on ne s'en défend pas aisément sans doute. Rien n'est plus commode que de s'approprier sans façon les armes, les procédés dont on a si souvent reproché aux autres de se servir, — et comme la plaisanterie se mêle souvent aux choses sérieuses, il y a même des républicains qui s'étonnent plus ou moins naïvement de n'être pas toujours soutenus dans leur rôle nouveau de conservateurs de ce qu'ils appellent les droits de l'état! Au fond, si on y regarde de près, le signe le plus caractéristique du moment, c'est cette sorte d'abandon avec lequel on épuise toutes les combinaisons de l'arbitraire et on prétend tout refaire, tout reconstituer ou tout juger dans un intérêt de parti. On commence par l'exécution sommaire et administrative des congrégations sans s'inquiéter si la loi est aussi claire qu'on le dit, si on ne va pas se heurter contre des libertés individuelles, contre des droits de propriété et de domicile qui, après tout, échappent à la haute police. On continue par l'exécution de la magistrature sans se demander si l'on ne va pas irréparablement affaiblir la plus puissante garantie de la vie sociale. L'arbitraire se mêle à tout, à un acte de parlement comme à une mesure d'administration, et le gouvernement, qui semblerait devoir rester le gardien de tous les droits, de toutes les garanties respectées, s'est désarmé d'avance contre l'envahissement universel. La rançon des décrets pour lui, c'est qu'il ne peut ni défendre la magistrature, ni combattre les tentatives d'usurpation parlementaire qui peuvent se produire. Autrefois il y avait des idées ou, si l'on veut, des utopies, des propositions de réformes plus généreuses que réalisables; aujourd'hui il y a des expédiens discrétionnaires au service des passions, des préjugés de parti, et même parfois des intérêts personnels.

Qu'est-ce donc que cette réforme ou cette prétendue réforme de l'ordre judiciaire, qui, après les décrets de mars, est devenue l'affaire la plus urgente, l'objet d'une sorte de passion fixe et qui a été expédiée en quelques séances, en toute hâte, comme une mesure de salut public? Sans doute, si on l'avait voulu, si l'on ne s'était préoccupé en toute impartialité que du bien du pays, cette question d'une réforme de l'administration de la justice en France méritait d'être abordée. Depuis longtemps elle attire l'attention des esprits réfléchis, et dans cette discussion même qui vient d'occuper quelques journées de la chambre, il s'est trouvé des députés qui ont su prouver qu'ils en comprenaient l'importance. Un jeune représentant des opinions modérées, M. Ribot, a défendu avec autant d'indépendance que de talent les idées les plus vraies et les plus saines, les idées que le gouvernement lui-même

aurait dû soutenir. Un autre orateur d'une nuance d'opinion plus avancée, M. René Goblet, a su allier à l'esprit réformateur le respect des conditions essentielles de toute justice. Un député de la droite, M. Fauré, a parlé simplement et habilement, en homme instruit. Pour les uns et les autres, la question garde son caractère sérieux et son ampleur. Il y aurait à examiner ce qu'on pourrait faire pour relever l'institution des juges de paix en l'affranchissant des influences de parti, pour adapter la répartition des tribunaux à la situation créée par les transformations économiques, pour rendre la justice moins coûteuse en simplifiant les procédures, pour régulariser l'accessibilité et l'avancement dans la magistrature. C'est une œuvre considérable, utile, qui ne peut être conduite qu'avec une impartialité supérieure, avec le sentiment le plus équitable des intérêts multiples qui sont en cause; mais ce n'est vraiment pas de cela qu'il s'agit. M. Bardoux, qui, lui aussi, est intervenu avec talent sur le point décisif, qui a tenté un effort malheureusement inutile pour sauver le principe de l'institution judiciaire, M. Bardoux l'a dit avec raison, avec une franchise qui aurait dû réveiller quelques scrupules : « Toute la loi, c'est l'article 8! L'article 8, c'est la suspension de l'inamovibilité pendant une année, et la suspension de l'inamovibilité, c'est l'épuration discrétionnaire légalisée, érigée en système, suspendue sur la magistrature tout entière. Voilà la question qui pour le moment éclipse et domine toutes les autres! »

Vainement on fait observer à ces réformateurs, en vérité assez vulgaires, que la république existe depuis dix ans, que la constitution date déjà de cinq années, qu'un régime ne procède pas après un si long espace de temps comme au lendemain d'une révolution, que d'ailleurs, dans cet intervalle, un renouvellement incessant s'est accompli dans la magistrature; vainement on fait observer tout cela, les réformateurs de la chambre ont décidé l'épuration! Est-ce à dire que la magistrature française puisse être soupçonnée, dans son intégrité, dans la manière dont elle rend la justice ordinaire? Nullement; un des plus vifs défenseurs de la réforme, M. Allain-Targé, dont l'esprit semble osciller entre la passion de parti et un respect de souvenir pour l'ordre judiciaire, M. Allain-Targé lui-même déclarait, l'autre jour, que la magistrature était honorée, qu'aucun soupçon ne pouvait atteindre son intégrité, qu'elle n'était pas riche, mais qu'elle méprisait l'argent, — que de plus elle était généralement indépendante. Pourquoi donc tant d'hostilités violentes et de déclamations furieuses auxquelles le gouvernement a même cessé d'opposer la plus légère protestation, comme s'il était le premier à livrer ce grand corps de la justice française? C'est tout simple, le crime est évident! La magistrature est suspecte de tiédeur pour la république; elle est accusée de sédition, de rébellion ou de complicité dans la rébellion. On hésitait jusqu'ici à la frapper, on n'hésite plus depuis qu'elle a manqué de zèle dans la campagne des décrets. Une

question s'est élevée, tellement incertaine que près de deux mille jurisconsultes se sont prononcés contre l'interprétation du gouvernement, que près de quatre cents magistrats du ministère public ont honorablement donné leur démission pour ne pas s'associer à l'exécution des décrets; parce que, sur cette question contestée, certains tribunaux ont partagé l'opinion de juristes comme M. Demolombe et M. Rousse; parce que ces tribunaux n'ont pas voulu accepter comme parole d'évangile ce que M. le ministre de l'intérieur a dit dans un mémoire, ce qui ne s'était pas dit depuis longtemps, que l'administration est seule juge « de la mesure des sacrifices qu'elle peut imposer aux droits privés, » parce que ces faits se sont produits, la magistrature est traitée en ennemie de la république, — de l'ordre et de la société!

Que devait donc faire la magistrature pour échapper à ces accusations, pour mériter, comme l'a dit naïvement M. le garde des sceaux, « la confiance du gouvernement? » C'est encore assez clair, elle aurait été la meilleure des magistratures si elle s'était montrée soumise et muette, si elle avait accepté sans mot dire ces déclinatoires d'incompétence par lesquels, selon une expression spirituelle, on a remplacé avantageusement l'article 75 de la constitution de l'an VIII. Elle est traitée en ennemie parce que quelques tribunaux, quelques magistrats ont jugé en toute indépendance, sous leur responsabilité, au risque de déplaire. C'est pour cela que la suspension de l'inamovibilité doit être prononcée pour un an, — et qu'on remarque bien ce qu'il y a d'étrange dans cet expédient de représaille contre une institution. Évidemment, cette suspension temporaire est plus équivoque, plus dangereuse que la suppression même de l'inamovibilité. La suppression complète de l'inamovibilité est un système dont l'application comporte des garanties d'un autre ordre; l'élection des juges est encore un système. La suspension temporaire n'est pas un système. C'est tout simplement l'arbitraire introduit dans la loi, consacré par la loi. Ainsi, pendant un an, et pendant cette année des élections vont se préparer, un garde des sceaux, celui qui est aujourd'hui à la chancellerie ou tout autre, disposerait souverainement du corps judiciaire tout entier, exclurait ou déplacerait des magistrats à son bon plaisir! M. Bardoux, M. Ribot, ont eu certes raison de le dire : « C'est la justice suspendue pendant un an;.. pendant un an c'est un rendez-vous donné à toutes les dénonciations, à toutes les rancunes, à toutes les convoitises... » C'est ainsi qu'on prétend donner satisfaction à l'opinion publique, sans compter qu'on n'a pas apparemment l'illusion que ce qu'on ferait aujourd'hui serait respecté par d'autres, de sorte que si le sénat n'arrêtait pas au passage de telles fantaisies, on arriverait tout simplement à créer un régime d'arbitraire tempéré par l'anarchie.

Oui, vraiment, un des plus dangereux ennemis, c'est ce goût d'arbitraire, qui n'exclut pas l'anarchie, que les théories officielles consacrent

souvent, que les pratiques ou les faiblesses du gouvernement encouragent et qui est la contradiction de ce qu'on avait l'habitude de considérer comme la tradition libérale du pays. Dès qu'un intérêt de parti est en jeu, il est entendu que tout est permis, les abus de domination aussi bien que les plus violentes iniquités de polémique contre les hommes. Il suffit de se couvrir d'un grand mot, la démocratie, l'état ou même le patriotisme, pour se donner tous les droits ou plutôt toutes les licences. Rien, certes, ne peut être plus pénible et plus tristement significatif que ce qui se passe depuis quelque temps soit dans le parlement, soit dans la presse, au sujet d'un des plus anciens chefs de l'armée, qui depuis 1870, a été ministre de la guerre successivement sous M. Thiers et sous M. le maréchal de Mac-Mahon.

Un jour, il y a quelques semaines, un procès né de cette fureur de soupçon et de dénigrement qui règne aujourd'hui divulgue deux lettres que M. le général de Cissey aurait pu sans doute se dispenser d'écrire, qui ne sont après tout pourtant que des actes d'un ordre privé sans gravité et sans conséquence pour l'intérêt public. Que ces lettres aient pu être une imprudence, le gouvernement en a jugé ainsi, puisqu'il a cru devoir relever de son commandement celui qui les avait écrites à l'époque où il était ministre, — et l'expiation était assez dure pour un vieux soldat près d'arriver au terme de l'activité. Cela n'a cependant pas suffi. Depuis quelques semaines, c'est un véritable déchaînement d'outrages, de diffamations, d'iniquités, d'inventions injurieuses contre un homme qui a passé sa vie à servir le pays, qui l'a servi souvent avec éclat. Rien n'est respecté, ni la carrière du soldat, ni la dignité de l'homme, ni l'intégrité de l'administrateur. Concussions, malversations, fraudes, abus d'autorité, rien n'a été négligé, — et bientôt il a été clair que ce qu'on poursuivait surtout en M. de Cissey, c'était le chef militaire ramenant au mois de mai 1871 un des corps de l'armée de Versailles dans Paris ravagé et incendié par la commune! Dans cette campagne d'outrages organisée par d'étranges vengeurs de la morale et du patriotisme, il y avait une partie qui ne relevait vraiment que de la justice. M. le général de Cissey a fait ce qu'il y avait de plus simple; il a livré aux tribunaux les diffamateurs en les sommant de justifier leurs allégations, et devant la justice naturellement pas une ombre de preuve n'a été produite. La régularité de l'administration de M. le général de Cissey a été démontrée, mise en lumière par un ensemble de témoignages, de dépositions qui ont fait crouler l'édifice de mensonge et de calomnie. Tout a disparu notamment sous la parole ferme, lucide et décisive d'un des plus jeunes et des plus brillans chefs de notre armée d'aujourd'hui, M. le général Berge, qui a été, comme directeur de l'artillerie, un des plus actifs coopérateurs de la réorganisation militaire de la France. Le tribunal a prononcé; mais il y a une autre partie. A cette campagne se sont trouvés plus ou moins mêlés des législateurs, des députés qui ont

voulu voir dans ce fouillis d'allégations une affaire de parlement, un objet d'enquête, et c'est justement ici que reparaît cette ardeur d'arbitraire qui se manifeste sous toutes les formes, à tout propos.

Évidemment ce n'est pas le droit d'ordonner et de faire une enquête qui peut être contesté à la chambre des députés. Le droit existe, il s'est exercé de tous les temps. Encore cependant faut-il que cette enquête ait des raisons précises, qu'elle s'applique à des faits déterminés; sans cela elle s'engage dans le vague, dans une voie d'arbitraire indéfini. C'est précisément ce qui arrive aujourd'hui. Sur quoi va-t-elle porter cette enquête, qui a été acceptée en effet, qui n'a cependant été votée que dans la confusion, par une chambre partagée et incertaine? La commission qui a proposé l'enquête assure qu'elle ne prend d'autre point de départ que « les faits révélés au cours du procès jugé le 12 octobre, » elle décline l'intention de s'occuper « des polémiques qui ont suivi. » — Non, dit-on d'un autre côté, ce n'est pas assez; l'enquête doit s'étendre à tous les actes de l'administration de M. le général de Cissey. A qui faut-il croire? Où est la limite? S'il ne s'agit que des « faits du procès du 12 octobre, » c'est-à-dire des lettres de M. le général de Cissey lues dans une audience, ces lettres sont connues, elles ne sont pas niées et, de plus, elles ont été expiées; il ne reste plus rien à voir ni à dire sur ce point. Si les recherches doivent s'étendre aux actes sans nombre de l'administration de la guerre pendant une certaine période, sait-on bien où l'on va? Les opérations auxquelles M. le général de Cissey a présidé comme ministre, embrassent près de cinq années. Elles ont été soumises aux commissions du budget, à la commission de liquidation, à la cour des comptes. La commission nouvelle aura donc le droit de reprendre cette instruction, de revoir ce qui a été fait, de surprendre en défaut les commissions qui l'ont précédée! Et pour entrer dans ce fourré quel fil conducteur a-t-on? Des bruits, des allégations, ces « polémiques » qu'on ne veut pas connaître, des commérages, pas un fait précis, pas une présomption à demi spécieuse. M. le ministre de la guerre a bien essayé, si l'on veut, de détourner l'enquête en déclarant qu'il n'avait rien trouvé dans son département qui fût de nature à justifier les imputations dirigées contre M. le général de Cissey, en montrant les inconvéniens de l'œuvre qu'on allait entreprendre. Il est évident que s'il avait plus fermement insisté, si M. le président du conseil l'avait appuyé, si le gouvernement, en un mot, n'avait pas craint de s'exposer à un échec, il eût épargné à la chambre de tomber dans un piège où elle se sent embarrassée aujourd'hui, de s'engager dans une voie où une enquête, qui n'a rien de précis ni de plausible, est réduite par cela même à être un acte d'omnipotence arbitraire. Et qu'on prenne bien garde que l'arbitraire, parce qu'il revêt la forme parlementaire, ne cesse pas d'être l'arbitraire.

C'est là le danger, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec tout cela

on crée d'étranges précédens. Depuis trois ans, avec la grande campagne des invalidations parlementaires, avec l'exécution des congrégations par la haute police, avec les mesures d'épuration qu'on prépare contre la magistrature, avec l'enquête qu'on vient de voter sur toute une période de l'administration de la guerre, on s'est exposé à forger des armes pour ceux qui voudront ou sauront s'en servir. On a justifié d'avance les représailles qui pourraient être exercées par d'autres. S'attaquer tantôt aux croyances religieuses, tantôt à la magistrature, tantôt à l'armée, accusée ou livrée dans ses chefs, c'est peut-être une étrange façon de servir la république. De tous ces faits on pourrait certes dire ce que M. de Freycinet disait l'autre jour en parlant des mesures d'exécution des décrets : « Nous ont-elles fait un seul ami? Pouvaient-elles nous en faire un? Non, elles ne pouvaient nous créer que des adversaires, et elles nous ont créé des adversaires parmi des gens dont peut-être un certain nombre seraient venus à nous. » C'est après tout la moralité la plus évidente de la politique du jour.

Bien d'autres nations que la France ont assurément aujourd'hui leurs problèmes et leurs embarras. Il y a en Europe, dans la plupart des pays, grands ou petits, des questions de toute sorte. Il y a avant tout, pour les puissances qui représentent la civilisation de l'Occident, il y a la question d'ordre international, d'équilibre général qui intéresse la paix, la sécurité universelle et dont la diplomatie est chargée. Celle-là, sans cesser d'être la première, la plus sérieuse par son caractère, n'a plus rien d'immédiatement menaçant depuis quelques jours, depuis que Dulcigno occupé par les Turcs a pu être transmis au Montenegro; mais à part cette affaire commune à tous les états intéressés à l'équilibre des forces dans le monde, il y a dans tous les pays bien d'autres questions de toute nature, questions religieuses, politiques, sociales, économiques, toutes plus ou moins graves, plus ou moins pressantes selon les circonstances, souvent selon la passion du jour. Quel est le pays qui n'ait pas aujourd'hui sa question? L'Angleterre a l'Irlande, dont les agitations passionnées deviennent un embarras croissant et ont failli, ces jours derniers, provoquer une scission dans le ministère de M. Gladstone. La Russie a le nihilisme, qu'elle s'efforce de combattre ou de neutraliser, tantôt par des répressions, tantôt par des apparences de concessions à des désirs, à des besoins de réformes intérieures qui ne font que s'accroître. L'Autriche a ses luttes de races, occupées à se disputer l'influence, la suprématie dans l'empire. La petite Belgique elle-même a ses conflits plus vifs que jamais entre libéraux et cléricaux. Qui aurait dit cependant qu'à l'heure présente du siècle, au milieu des progrès du temps, dans cette Allemagne qui se croit modestement la nation la plus civilisée du monde, qui aurait dit que, dans cette Allemagne, orgueilleuse de ses idées autant que de ses victoires, il se produirait tout à coup une question sémite?

Qu'est-ce que la question sémite en Allemagne? C'est vraiment un phénomène assez curieux. Le fait est que, depuis quelque temps, il y a dans une partie du pays, dans certaines classes de la société allemande, toute une agitation organisée, dirigée contre les juifs. On accuse sans déguisement les juifs de tout envahir, de former une nation dans la nation, d'être une menace pour la prépondérance de l'élément chrétien et germanique, de profiter des crises économiques pour accaparer la richesse, d'opprimer le commerce de leur influence, d'offenser la simplicité de la vieille société allemande aussi bien que la misère des classes populaires par leur faste. On ne se borne pas à des polémiques plus ou moins violentes; partout, dans ces derniers temps, ont circulé des pétitions qui ne tendraient à rien moins qu'à replacer les israélites sous le coup d'interdictions légales, à les réduire à une sorte d'infériorité dans l'empire. On demande tout simplement contre eux des lois d'exception qui les excluraient « de certaines carrières, de certaines distinctions, de certains postes publics, » et, qu'on le remarque bien, les chefs, les promoteurs de l'agitation, de ce qu'on appelle la « ligue antisémitique » ne sont pas les premiers venus; les principaux sont un prédicateur de cour, le docteur Stoecker, qui s'est constitué l'apôtre d'un « socialisme chrétien, » un savant renommé, le professeur Treitschke, qui est connu par des travaux historiques et qui s'est créé une assez grande popularité dans la jeunesse universitaire, qui recevait même récemment de bruyantes ovations. Il ne faut rien exagérer sans doute. A cette agitation ont répondu bientôt des manifestations d'un esprit plus libéral, et contre les « pétitions antisémitiques » il y a eu tout dernièrement une protestation signée de personnages considérables, hommes politiques, administrateurs et savans, M. Delbruck, — le premier bourgmestre de Berlin, M. de Forkenbeck, — M. Gneist, M. Mommsen, M. Virchow. « On réveille aujourd'hui d'une façon imprévue et tout à fait honteuse, dit la protestation, les haines de race et le fanatisme du moyen âge... Le legs de Lessing est attaqué par des hommes qui, du haut de la chaire et de la tribune, devraient annoncer que la civilisation moderne a fait cesser l'isolement dans lequel on avait tenu la race qui nous a donné le monothéisme... » Le « legs de Lessing » n'est pas sérieusement menacé, il faut le croire. La question n'est pas moins devenue assez vive pour provoquer des animosités violentes, même un certain nombre de duels, et elle a pris assez de gravité pour être récemment portée devant le Landtag. Oui, pendant quelques séances, dans le parlement de Berlin, on a discuté éloquemment sur ce qu'il y avait à faire ou ne pas faire contre la race qui, de nos jours, a donné Meyerbeer et Henri Heine à l'Allemagne!

Il y a, on en conviendra, des signes étranges dans la vie des peuples les plus puissans. Que la réaction « antisémitique, » qui se manifeste en Allemagne s'explique d'une manière plus ou moins spécieuse, par

des circonstances particulières, c'est possible. Les israélites expient un peu l'éclat d'une fortune qui a considérablement grandi, qui est surtout devenue plus frappante depuis dix ans, depuis la guerre de 1870. Ils ont excité les jalousies, les ressentimens par leurs succès, par l'habileté avec laquelle ils ont su profiter des événemens, de cette profusion de milliards qui a produit pour le pays une crise économique désastreuse, et ces jalousies, ces ressentimens, échauffés, conduits par l'esprit de secte, se tournent aujourd'hui contre eux. Ils expient peut-être aussi jusqu'à un certain point les inconséquences des chefs, des orateurs qu'ils ont eus dans le parlement. Ceux-ci ont compté parmi les plus ardens auxiliaires de la campagne du *Culturkampf* contre les catholiques, et aujourd'hui, à leur tour, ils voient recommencer contre eux une guerre qu'ils ont trouvée bonne contre d'autres : preuve évidente que désormais, pour toutes les religions comme pour tous les partis, le libéralisme est de la prévoyance ! Au fond, les animosités d'un autre temps n'iront pas bien loin sans doute, elles ne l'emporteront pas sur la raison allemande, et le vice-président du conseil, le comte de Stolberg, a déclaré qu'on n'avait pas l'intention de diminuer les droits des juifs; mais ici précisément il y a un autre point assez curieux. Le gouvernement a bien déclaré effectivement qu'il ne voulait porter aucune atteinte aux droits constitutionnels des israélites; il n'a pas dit un mot pour décourager ou pour blâmer l'agitation « antisémitique. » Qu'est-ce à dire? M. de Bismarck se serait-il proposé de faire sentir aux israélites, comme il l'avait fait déjà avec les libéraux-nationaux, que ni les uns ni les autres ne pouvaient rien sans lui, que seul il pouvait les protéger? Aurait-il cédé, une fois de plus, à cette tentation méphistophélique de laisser les partis se diviser, se dévorer pour intervenir en souverain pacificateur? N'importe, il y a désormais, en plein siècle de la libre pensée, une question sémite à Berlin! L'agitation contre les juifs n'est probablement pas près de finir, et l'esprit de tolérance se manifeste sous des formes étranges dans cette victorieuse et puissante Allemagne!

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

Monumens de l'art antique, publiés sous la direction de M. Olivier Rayet. Paris, 1880; Quantin.

M. Rayet publie une nouvelle collection des *Monumens de l'art antique;* nous en avons sous les yeux la première livraison, qui con-

tient quinze planches avec des notices explicatives. En commençant, M. Rayet rappelle que beaucoup d'autres ont imaginé avant lui de réunir dans un livre maniable les œuvres les plus intéressantes de l'antiquité, et il s'excuse de recommencer ce qui a été déjà fait avec talent. Je crois qu'il obtiendra aisément son pardon. Il est facile de comprendre qu'un ouvrage de ce genre, quoique très bien fait, soit toujours à refaire. Les procédés par lesquels on reproduit les modèles se perfectionnent sans cesse, le goût du public change, la science marche, les monumens nouveaux qu'on tire du sol inépuisable de la Grèce aident à comprendre les anciens. Aussi, quelque admiration qu'on éprouve pour les Winckelmann, les Millingen, les Ottfried Müller, les Welcker, on peut, sans être accusé d'impertinence, reprendre leur œuvre avec des ressources nouvelles et dans un esprit différent. M. Rayet se propose un autre dessein qu'eux; ils travaillaient surtout pour les archéologues; lui s'adresse plutôt aux artistes et aux gens de goût. « Nous voulons, dit-il, faire passer sous leurs yeux, sans nous astreindre à un ordre méthodique, sans tenir compte de la chronologie, sans nous inquiéter des publications antérieures, les œuvres de ces heureuses époques où l'on cherchait avec un zèle si honnête à copier la nature, mais à la copier dans ce qui mérite d'être regardé, où rien n'était ni extravagant ni vulgaire, où le bon sens courait les rues en compagnie du sens du beau, où l'œuvre de l'artiste restait vraie et où le moindre objet sorti des mains du dernier artisan révélait une étude et avait un style. Nous ne publierons que ce qui nous paraîtra intéressant au point de vue de l'art, mais nous trouvons intéressant tout ce qui témoigne d'un effort sincère, d'un sentiment juste, même lorsque la main est encore maladroite et rend mal la pensée. La rude et gauche naïveté des maîtres primitifs n'a rien qui nous effarouche, l'habileté banale des artistes de la décadence nous ennuie. Aussi nous remonterons quelquefois très haut, rarement nous descendrons très bas. Et lorsque nous quitterons la Grèce du ve et du IVe siècle, ce sera plus volontiers pour nous diriger sur l'Égypte des pharaons et l'Assyrie des Sargonides que pour nous acheminer vers la Rome des Césars. »

Dans ces lignes, M. Rayet trahit ses préférences. Si la perfection le charme par-dessus tout, il aime mieux se placer à l'aurore des époques parfaites qu'à leur déclin. Il éprouve le plus vif attrait pour ces esprits vigoureux et sains qui précèdent et préparent les artistes accomplis. Ils ont entrevu le beau, ils le cherchent avec sincérité, et s'il leur arrive de le dépasser quelquefois, avant de l'avoir atteint, par une sorte d'excès d'énergie, M. Rayet est tout prêt à leur pardonner. De là vient son goût pour les ruines admirables des temples d'Olympie, que les Allemands achèvent de déblayer. Pæonios de Mendé et Alcamène de Lemnos, dont les œuvres viennent de nous être rendues en débris, lui paraissent être bien près de Phidias. C'est précisément par une de ces

œuvres qu'il a tenu à commencer son ouvrage. Il s'agit des fragmens d'une métope qui fut trouvée à Olympie par l'architecte Blouët, pendant l'expédition de Morée, et qui est aujourd'hui au Louvre. Elle représente Héraclès domptant le taureau crétois. M. Rayet ne la trouve pas inférieure aux métopes du Parthénon : je crois même qu'au fond il la préfère. « Nous sommes loin, dit-il, d'avoir assez de monumens de l'art grec du ve siècle pour pouvoir, avec certitude, distinguer les diverses écoles et marquer les qualités propres de chacune : il semble bien cependant permis d'affirmer, dès aujourd'hui, que les sculpteurs du Péloponèse ont eu plus de puissance et d'ampleur que les artistes de l'Attique, particulièrement épris de la grâce et soigneux du détail. »

Phidias, pourtant, reste toujours le maître des maîtres. Il est représenté, dans cette livraison de M. Rayet, par un de ses chefs-d'œuvre, le groupe de Demêter et de Coré, que possède le British Museum. M. Rayet explique, commente ce groupe merveilleux, il en fit ressortir la simplicité, le naturel, l'élégance, et il termine par ces paroles : « L'homme qui a tiré du marbre ces divines figures n'a pas encore, après vingt-trois siècles, trouvé son égal, et ses œuvres inspirent à qui les regarde les mêmes sentimens d'étonnement et de respect que, dans l'hymne homérique, les immortels éprouvent à la vue d'Athéna s'élançant armée au milieu d'eux. » A côté de ces chefs-d'œuvre, M. Rayet fait une place à ce que nous pouvons appeler l'art industriel chez les Grecs. Il a reproduit deux plaques estampées en terres cuites, dont l'une représente un convoi funèbre. Enfin, il s'est bien gardé d'omettre ces charmantes figurines de Tanagra, qui sont si recherchées depuis quelques années. Personne n'en peut parler avec plus de compétence que lui : il a eu la chance heureuse, dans ses voyages, d'être un des premiers à les connaître et à les faire connaître au public, il les a vues sortir de terre avec l'éclat de leurs couleurs véritables, il a rapporté lui-même et possédé, dans sa collection, quelques-unes des plus belles. Celles qu'il reproduit dans son ouvrage sont des merveilles d'élégance et de vérité.

L'Égypte aussi figure dans sa première livraison. Il y a reproduit une tête de scribe, de la quatrième ou de la cinquième dynastie, d'un réalisme expressif, et diverses statuettes en bois qui représentent un prêtre, une femme et un soldat. C'est M. Maspéro qui s'est chargée des notices explicatives. Il s'est d'abord demandé pourquoi les statues de ce genre se rencontrent si fréquemment dans les tombeaux. Elles n'étaient pas faites pour conserver à la famille le souvenir du mort, puisqu'on les enterrait avec lui, qu'elles étaient placées dans des salles étroites, sans jour, murées, et que personne ne pouvait plus les revoir. M. Maspéro leur attribue une autre destination. Les Égyptiens, nous dit-il, se faisaient de l'âme humaine une idée assez grossière. Ils la considéraient comme une reproduction exacte du corps de chaque individu. Ce *double*, comme ils l'appelaient, avait toutes les infirmités

de la vie terrestre : « Il buvait, mangeait, se vêtait, s'oignait de parfums, allait et venait dans sa tombe, exigeait un mobilier, une maison, des serviteurs, un revenu. On devait lui assurer dans l'autre monde la possession de toutes les richesses dont il avait joui dans celui-ci sous peine de le condamner à une éternité de misères indicibles. La première obligation que sa famille contractait à son égard était de lui fournir un corps durable, et elle s'en acquittait en momifiant de son mieux la dépouille mortelle, puis en cachant la momie au fond d'un puits, où l'on ne l'atteignait qu'au prix de longs travaux. Toutefois le corps, quelque soin qu'on eût mis à l'embaumer, ne rappelait plus que de loin la forme du vivant. Il était d'ailleurs unique et facile à détruire. Lui disparu, que serait devenu le *double?* On lui donna pour support des statues représentant la forme exacte de l'individu. Les statues en bois, en calcaire, en pierre dure, étaient plus solides que la momie, et rien n'empêchait d'en fabriquer la quantité qu'on voulait. Un seul corps était une seule chance de durée pour le *double;* vingt statues représentaient vingt chances. » Telle était la destination véritable des statuettes qui garnissent en si grand nombre les armoires du musée égyptien du Louvre; et de là vient aussi qu'elles ne sont pas toujours belles. Les héritiers du mort ne cherchaient pas à lui procurer un corps idéal et embelli. Ils copiaient exactement son image. Quand le défunt avait le malheur d'être laid, comme le scribe de la cinquième dynastie, il fallait bien le représenter comme il était; sans cela, le *double* aurait pu ne pas reconnaître son ancien associé. Mais si ces petites statues n'ont pas toute la beauté des figurines grecques, elles ont toujours une vie et une vérité singulières, parce qu'elles sont l'image exacte de la réalité.

Telle est la première livraison des *Monumens de l'art antique* de M. Rayet. Elle annonce bien l'ouvrage et en fait vivement désirer la suite. Rien n'a été négligé pour satisfaire les gens de goût. Les monumens sont reproduits par le procédé héliographique de M. Dujardin, qui a toute la sincérité et toute la vigueur de la photographie sans en avoir les inconvéniens. Les notices, sans aucun appareil d'érudition, sont savantes, précises, attachantes, souvent pleines de vues et d'idées nouvelles. M. Rayet annonce « qu'il voudrait rendre aux amateurs sérieux l'abord de la science plus aisé, donner à quelques indifférens le goût des recherches approfondies et ramener l'attention des gens du monde sur les civilisations antiques, où nous avons tant à apprendre et tant à admirer. » Je crois que son livre est fait pour y réussir.

GASTON BOISSIER.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

